



■ L'Europe face à ses paradis fiscaux
■ Emploi : 24 pages d'annonces classées

Israël : les émeutes provoquent la suspension des négociations avec les Palestiniens

LES ÉMEUTES qui ont enflammé Gaza et la Cisjordanie ont fait six morts et un millier de blessés palestiniens. Elles ont conduit le premier ministre israélien, Ehoud Barak, à suspendre, dimanche 21 mai, les négociations avec les Palestiniens menées à Stockholm. Parallèlement, l'inquiétude monte à la frontière avec le Liban. Les désertions se multiplient au sein de l'Armée du Liban sud (ALS), alliée à Israël, avant le retrait, programmé pour le 7 juillet, des forces armées israéliennes de la zone « de sécurité » qu'elles occupent depuis 1978. Dans un entretien exclusif au *Monde*, le chef de l'ALS, Antoine Lahad, estime que si les autorités de Beyrouth ne décident pas une amnistie pour les combattants de l'ALS, ceux-ci n'auront d'autre choix que de continuer à se battre.

Lire page 2

Les bons comptes de la Sécurité sociale

- Pour la première fois depuis 1985, le régime général de la « Sécu » est à l'équilibre
- En 1999, il dégage un résultat positif de 200 millions
- En 2000, l'excédent devrait être de 5 milliards
- Outre l'effet de la croissance, le gouvernement y voit un résultat de son action

APRÈS QUINZE années de déficits, la Sécurité sociale a retrouvé son équilibre financier. Lundi 22 mai, devant la commission des comptes de la « Sécu », la ministre de l'emploi et de la solidarité, Martine Aubry, a confirmé la « bonne surprise » qu'elle évoquait il y a quelques jours : en 1999, le solde des recettes et des dépenses du régime général enregistre un résultat légèrement positif de 200 millions de francs. Pour 2000, les prévisions font état d'un excédent global de 5 milliards de francs. Sans l'alimentation du fonds de réserve des retraites par la Caisse nationale d'assurance-vieillesse, ces excédents auraient atteint 13,5 milliards.

La croissance économique, la forte amélioration du marché de l'emploi et le gonflement des rentrées de cotisations sociales expliquent pour une grande part le redressement des comptes de la « Sécu ». Mais le gouvernement met également en avant l'impact des mesures correctrices prises à son initiative depuis 1998. Martine



Aubry a souligné, pour s'en féliciter, que « la décennie 90 se clôt sur un retour de la Sécurité sociale à l'équilibre ». « Nous en sommes bien évidemment satisfaits et pour tout dire assez fiers », a-t-elle ajouté avant de rappeler « les déficits abyssaux » de la période 1993-1997 (53 milliards de francs par an en moyenne), qui avaient conduit, en 1996, à la mise en place du plan d'Alain Juppé, dont l'annonce avait provoqué un mouvement social fin 1995. Toutefois, ce retour à l'équilibre demeure fragile, notamment pour la branche maladie, dont le niveau des dépenses reste élevé. Au moment où les partenaires sociaux discutent de « refondation sociale », Martine Aubry a pris soin de rappeler la légitimité du gouvernement à contrôler les comptes sociaux. La ministre a notamment insisté sur « la croissance encore nettement trop forte » des dépenses de médicaments.

Lire page 6 et notre éditorial page 17



FESTIVAL DE CANNES

La danse de Björk

Le film du Danois Lars von Trier, *Dancer in the Dark*, a reçu la Palme d'or du Festival de Cannes. Son héroïne, la chanteuse islandaise Björk (photo), a reçu le prix d'interprétation féminine. Les cinéastes asiatiques et iraniens sont bien placés dans un palmarès qui ne reconnaît aucun des auteurs français présents dans la sélection du 53^e Festival de Cannes. p. 32 à 35

Les convoyeurs continuent

LES CONVOYEURS de fonds en grève ont accueilli avec scepticisme le résultat des négociations de ce week-end. Lundi 22 mai au matin, l'assemblée générale des salariés de la Brink's à Paris a décidé de continuer le mouvement de grève. Les syndicats devaient se prononcer, dans l'après-midi, sur le protocole d'accord proposé par le patronat, au terme de vingt heures de négociations. Celui-ci comporte un seul changement notable par rapport au texte antérieur. La prime de risques des convoyeurs est portée de 1 000 à 1 100 francs brut par mois. Les syndicats réclament 1 500 francs. Les syndicats envisageaient, lundi matin, de rejeter le texte patronal, mais ils craignent la lassitude des salariés.

Lire page 11

Mort en 1917 sur la crête de Vimy, le soldat inconnu canadien rentre à Ottawa

ARRAS de notre correspondant

Le Canada n'avait pas de soldat inconnu. Ou, plutôt, ses combattants morts à la guerre - 116 000 hommes au total - n'étaient représentés que par une tombe installée en 1920 à l'abbaye de Westminster, à la mémoire de tous les disparus du Commonwealth. Le Canada s'est donc mis en quête d'un inconnu bien à lui. Il l'a trouvé dans le Pas-de-Calais, où ce soldat est tombé, en avril 1917, sur la colline de Vimy, près d'Arras. Les autorités canadiennes n'ont pas choisi par hasard de rapatrier les restes d'un soldat mort à Vimy. La prise de cette crête fut la première grande victoire de guerre pour le Canada. Accrochés aux collines d'Artois depuis le début du conflit, les Allemands résistaient à tous les assauts. Après des mois de siège, les Canadiens partirent à la conquête du site. A l'aube du 9 avril 1917, ils lancèrent l'attaque victorieuse. La bataille fit 3 500 morts et 7 000 blessés.

Aujourd'hui, les tranchées préservées portent encore les traces d'affrontements violents. Les croix blanches sont alignées par

milliers à travers les nombreux cimetières militaires de la région. Sur 1 600 d'entre elles, dont on sait qu'elles abritent les dépouilles de soldats canadiens, on peut lire la mention « *Connu de Dieu seul* ». C'est l'un de ces soldats inconnus qui sera rapatrié à Ottawa.

Le corps a été exhumé dans la plus grande discrétion, mardi 16 mai. La Commonwealth War Graves Commission (la commission des tombes de guerre du Commonwealth) s'est chargée de cette mission. Installée à Beaurains, près d'Arras, elle assure l'entretien de tous les cimetières militaires de l'ancien empire britannique en France : plus de 600 000 tombes.

Dans l'un des ces cimetières, au bas de la commune de Vimy, sous une des croix blanches portant la mention « *Connu de Dieu seul* », les fossoyeurs ont retrouvé les restes d'un soldat qui portait les épaulettes de l'armée canadienne. La dépouille sera remise officiellement au ministre canadien des anciens combattants, George Baker, au cours d'une cérémonie solennelle, jeudi 25 mai. Un vétérán de la première guerre mondiale sera au côté du ministre. Paul Métivier fêtera ses

cent ans le 6 juillet prochain, mais il a tenu à faire le déplacement. Il a combattu à Vimy en 1917, et se souvient des conditions extrêmes de cette guerre de tranchées.

La cérémonie se déroulera au pied du colossal monument que les Canadiens ont érigé au sommet de la colline. En reconnaissance du sacrifice consenti par ses Alliés, le gouvernement français avait fait don au Canada, en 1922, d'une centaine d'hectares de l'ancien champ de bataille de la crête de Vimy. Depuis, les Canadiens entretiennent soigneusement ce haut lieu du souvenir pour tous les Anglo-Saxons qui ont combattu aux côtés des Français pendant la première guerre mondiale.

Avec la dépouille du soldat inconnu, le ministre canadien rapportera un peu de cette terre de France que ses ancêtres ont chèrement défendue. De la terre qu'il sera allé chercher lui-même au cimetière qui a si longtemps abrité les restes du soldat mort loin de chez lui. Cette terre sera ensuite déposée dans la nouvelle sépulture d'Ottawa.

Claire Mesureur



BARBARA CARTLAND

Adieu Lady rose

Auteur de plus de 700 ouvrages, Barbara Cartland, 98 ans, s'est éteinte dans sa propriété de Hatfield (Angleterre). Vendus à des dizaines de millions d'exemplaires, ses livres racontaient des romances amoureuses tout en respectant la morale défendue par la Dame en rose (photo). p. 37 et la chronique de Pierre Georges p. 42

La bataille de l'eau



ROGER ENRICO

PEPSICO, le groupe dirigé par Roger Enrico, est devenu numéro un... de l'eau en bouteille aux Etats-Unis, avec Aquafina. L'eau en bouteille est la boisson dont les ventes augmentent le plus fortement dans le monde. Nestlé, Danone, Coca et Pepsi se disputent ce marché en pleine évolution.

Lire pages 20 et 21

Allemagne, 3 DM; Antilles-Guyane, 10 F; Autriche, 25 ATS; Belgique, 48 FB; Canada, 2,50 \$ CAN; Côte-d'Ivoire, 900 F CFA; Danemark, 15 KR; Espagne, 225 PTA; Gabon, 900 F CFA; Grande-Bretagne, 1 £; Grèce, 500 DR; Irlande, 1,40 £; Italie, 3000 L; Luxembourg, 46 FL; Maroc, 10 DH; Norvège, 14 KRN; Pays-Bas, 3 FL; Portugal CON, 270 PTE; Réunion, 10 F; Sénégal, 900 F CFA; Suède, 16 KRS; Suisse, 2,20 FS; Tunisie, 1,4 Din; USA (NY), 2 \$; USA (others), 2,50 \$.



Allemagne : le contresens de Jean-Pierre Chevènement

APRÈS avoir lancé l'euro selon les canons de la Bundesbank, l'Europe s'apprête-t-elle à créer une fédération sur le modèle allemand ? C'est la crainte de Jean-Pierre Chevènement, ministre de l'intérieur. Grand pourfendeur du traité de Maastricht, il a sévèrement critiqué, dimanche 21 mai, la proposition de ministre allemand des affaires étrangères, le Vert Joschka Fischer. Celui-ci avait évoqué, vendredi 12 mai à Berlin, l'idée d'une fédération européenne. « Nous sommes en présence d'une tendance de l'Allemagne à imaginer pour l'Europe une structure fédérale qui correspond à son modèle. Au fond, elle rêve toujours du Saint Empire romain germanique », a dit M. Chevènement, ajoutant : « Elle ne s'est pas encore guérie du déraillement qu'a été le nazisme dans son histoire ; elle a une conception de la nation qui est celle du Volk [peuple], c'est à dire une conception ethnique. »

L'idée fédérale est plus familière aux Allemands qu'aux Français, habitués à plusieurs siècles de centralisme. Elle évoque outre-Rhin les cinquante années, heureuses, de la République fédérale d'Allemagne construite sur ce modèle, tandis que la seule expérience cen-

tralisatrice qu'ait connue le pays fut la catastrophe nazie. Si, pour reprendre le vocabulaire de M. Chevènement, les Allemands se réjouissent d'une Europe formée sur le modèle du Saint Empire romain germanique, ce n'est pas qu'ils en aient les visés hégémoniques, mais parce qu'ils veulent au contraire un type de fédération au pouvoir central faible, comme l'était l'Empire. Se méfiant d'eux-mêmes, les Allemands ont privé depuis la guerre le peuple souverain d'une bonne partie de ses prérogatives : l'argent a été confié dès les années 50 à la Bundesbank ; certains articles de la Constitution sont inaliénables, pour éviter que la représentation nationale ne se saborde comme l'avait fait la République de Weimar ; la Cour constitutionnelle de Karlsruhe limite considérablement la marge de manœuvre du politique ; l'organisation de la vie sociale n'est pas en premier lieu du ressort du législateur, mais des partenaires sociaux, des Eglises, des associations.

Arnaud Leparmentier

Lire la suite page 17, nos informations page 8 et notre document page 14



RÉGIONS

La Corse et les touristes

En Corse, la plupart des responsables politiques souhaitent que la loi censée protéger les côtes soit assouplie pour favoriser le développement touristique. A Porto-Vecchio (photo), les défenseurs de l'environnement s'opposent aux promoteurs. Dans un entretien au *Monde*, Dominique Voynet estime que « le risque de blanchiment d'argent sale est connu et avéré » dans ces opérations foncières. p. 13

International.....	2	Aujourd'hui.....	27
France.....	6	Météorologie, jeux... 30	
Société.....	10	Culture.....	32
Régions.....	13	Cuide culturel.....	36
Horizons.....	14	Carnet.....	37
Entreprises.....	20	Immobilier/annonces	38
Emploi/annonces.....	22	Kiosque.....	40
Communication.....	23	Abonnements.....	40
Tableau de bord.....	24	Radio-Télévision.....	41

Les Haïtiens ont voté massivement pour élire un nouveau Parlement

Le scrutin s'est déroulé dans le calme, sauf dans un département où les élections ont été reportées

Les Haïtiens se sont rendus massivement aux urnes dimanche 21 mai pour élire 19 sénateurs, 83 députés, 133 maires et 7 124 responsables de

collectivités locales. Malgré la désorganisation, la journée a été relativement calme. Privés d'aide internationale depuis la dissolution du

Parlement en 1999, alors que leur pays est le plus pauvre de l'hémisphère occidental, les électeurs ont manifesté leur désir de sortir de l'impasse.

PORT-AU-PRINCE
de notre envoyé spécial

Les Haïtiens se sont massivement rendus aux urnes dimanche 21 mai pour élire un nouveau Parlement et les membres des conseils municipaux. Malgré une grande désorganisation, la journée électorale s'est déroulée dans le calme. Un seul incident grave s'est produit à la Croix-des-Bouquets, une ville située entre Port-au-Prince et la frontière dominicaine, où un policier a été tué par un individu qui tentait de s'introduire avec un revolver dans un bureau de vote. Dans la Grande-Anse, un département du sud-ouest troublé depuis des mois par de violents affrontements entre militants de partis rivaux, les élections ont été reportées sine die.

Peu après la fermeture des bureaux, le président du Conseil électoral provisoire, Léon Manus, a estimé que la participation avait dépassé 60%. « C'est une grande victoire du

peuple haïtien qui a démontré sa volonté de faire bouger les choses », a-t-il déclaré avant d'ajouter que les résultats définitifs seraient connus « au cours de la semaine ». La forte affluence a surpris les responsables politiques et les observateurs. Lors des dernières élections de 1997, la participation était tombée à 7% et le climat de violence et d'intimidation des dernières semaines semblait peu propice à une forte mobilisation des électeurs.

ENTHOUSIASME ET PATIENCE

« Je suis impressionné par l'enthousiasme et la patience du peuple haïtien », nous déclare John Conyers, un membre du Congrès américain, qui observe le déroulement des opérations dans l'école d'Argentine située ruelle Vaillant, où plusieurs électeurs avaient été massacrés en novembre 1997. « Cette consultation est importante car elle permettra à Haïti de recevoir plus d'aide », ajoute ce repré-

sentant démocrate de Detroit, ami personnel de Jean-Bertrand Aristide, l'ancien et probablement futur président d'Haïti.

Sur la route de Frères, le bureau de vote est installé dans la *gaguère* Mathis, l'arène où se déroulent les combats de coqs. Les isoloirs en carton sont posés sur les cages grillagées qui permettent en temps normal d'apprécier les volatiles. Comme dans les quartiers populaires du bas de la ville, la plupart des électeurs ne cachent pas qu'ils ont voté pour Fami Lavalas, le parti de Jean-Bertrand Aristide. « Seul Lavalas peut sortir le pays de l'ornière et rétablir la sécurité », affirme Jeudy Salgado, un jeune agronome. Selon le journaliste politique Guyler Delva, la grande majorité de la population reste attachée à Aristide et à Lavalas, malgré le bilan désastreux du gouvernement lavalassien depuis le rétablissement de la démocratie par les troupes américaines en 1994. « L'opposition n'a pas

réussi à se créer un espace, elle n'existe pas comme alternative pour la grande masse nécessaire de ce pays », affirme-t-il.

Peu après la clôture du scrutin, l'Espace de concertation, une coalition regroupant cinq partis de l'opposition, a dénoncé « de graves irrégularités ». Alors que le dépouillement des bulletins se faisait à la chandelle dans de nombreux bureaux privés d'électricité, les accusations de fraude et d'irrégularités se multipliaient. Incapables de contrôler tous les bureaux et tous les rouages de la machine électorale, les quelque deux cents observateurs internationaux restaient prudents. Après avoir tellement fait pression pour l'organisation de ces élections, la communauté internationale devra pourtant se prononcer sur leur validité, sans s'être donné les moyens d'en assurer une observation crédible.

Jean-Michel Caroit

Le chef des islamistes marocains, Abdessalam Yassine, se pose en recours

RABAT
de notre envoyé spécial

Soucieux de ne pas être replacé en résidence surveillée (l'assignation, en vigueur depuis plus de dix ans, avait été levée mardi 16 mai), le chef du principal mouvement islamiste du royaume, le cheikh Abdessalam Yassine, soixante-douze ans, s'est gardé de critiquer trop ouvertement la monarchie au cours de la conférence de presse organisée, samedi 20 mai, au siège de son association, Al Adl wa Al Ihsane (Justice et Bienfaisance). « Le Maroc est en voie de changement rapide, mais on ne sait pas où on va : un pas en avant, deux pas en arrière », s'est contenté d'affirmer le chef islamiste, avant de déplorer l'absence de justice dans son pays et de dénoncer le comportement du ministère de l'intérieur.

S'exprimant devant un parterre important de journalistes, tantôt en arabe, tantôt dans un français un peu désuet, le « vieux reclus de Salé » (où il était en résidence surveillée depuis 1989), comme il se surnomme, a indiqué qu'il allait consacrer l'essentiel de son temps au développement de Justice et Bienfaisance, convaincu qu'il est que son projet de société, qui privilégie l'éducation, finira par s'imposer face à des partis dont les programmes sont la « risée de tout le monde ».

« On n'est pas pressés. Un jour, quand le pays sera dans l'impasse, nous serons le recours spirituel, moral et politique », a assuré M. Yassine. Selon lui, Justice et Bienfaisance est favorable au pluralisme et n'a aucune filiation avec les islamistes algériens de l'ex-FIS. « Le Maroc n'est pas

l'Algérie. Nous sommes opposés à la violence, nous le disons depuis plus de vingt ans », a-t-il rappelé.

Interrogé sur le statut de la femme au Maroc, thème de débats passionnés dans le royaume, le chef des islamistes l'a jugé « horrible ». « La femme marocaine est opprimée par l'homme inculte », a estimé M. Yassine, avant de préciser que « beaucoup de choses [étaient] à revoir » parmi les textes officiels qui le régissent. Pour autant, M. Yassine ne s'est pas exprimé sur les projets gouvernementaux visant à moderniser le statut de la femme, projets combattus par les islamistes : l'appel à la prière est venu opportunément mettre un terme à la conférence de presse.

Jean-Pierre Tuquoi

Suicide de l'ancien premier ministre syrien

DAMAS. L'ancien premier ministre syrien, Mahmoud Al Zohbi, accusé de corruption, s'est suicidé, dimanche 21 mai. Il se serait tiré une balle dans la tête, à son domicile, dans la banlieue de Damas, lorsque le chef de la police s'est présenté chez lui pour le convoquer chez le juge d'instruction. Il est décédé peu après à l'hôpital. Mahmoud Al Zohbi, qui dirigea le gouvernement syrien de 1987 à mars 2000, avait été exclu de la direction du parti Baas, au pouvoir, il y a deux semaines. Plusieurs responsables ont été limogés ces derniers jours par le nouveau premier ministre, Mohammad Miro. – (AFP, Reuters.)

300 civils auraient été massacrés dans l'est du Congo-Kinshasa

ROME. Plus de trois cents personnes, dont des femmes et des enfants, auraient été tuées au cours d'un massacre dans la nuit du 14 au 15 mai, dans l'est de la République démocratique du Congo (RDC, ex-Zaïre), a annoncé, samedi 20 mai, l'agence d'information des missionnaires, Misna, basée à Rome. Ce massacre est attribué à des rebelles du Rassemblement congolais pour la démocratie (RCD) et à des soldats rwandais et burundais, selon l'agence. Il se serait déroulé à Katogota (60 kilomètres au sud de Bukavu), dans le Sud-Kivu, province frontalière du Rwanda et du Burundi, contrôlée depuis le début du conflit en cours, en août 1998, par les forces de la coalition rebelle. Le RCD a démenti les informations de Misna. – (AFP, AP, Reuters.)

DÉPÊCHES

■ **ÉRYTHRÉE - Éthiopie :** quelque deux cent quarante ressortissants étrangers, des Américains pour la plupart, ont quitté, dimanche 21 mai, la capitale érythréenne Asmara, à la suite de l'avancée militaire éthiopienne en territoire érythéen. Le département d'Etat avait demandé, vendredi, au personnel non essentiel de son ambassade à Asmara, ainsi qu'aux familles des diplomates en poste, de quitter le pays. Plus de vingt mille Érythréens ont trouvé refuge au Soudan, a annoncé, dimanche, le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR). Au dixième jour de sa grande offensive, l'Éthiopie, dont l'armée contrôle désormais une partie de l'Érythrée, s'est déclarée « prête à se rendre à la table des négociations en toute circonstance », selon un diplomate. – (AFP, AP, Reuters.)

■ **POLOGNE :** au nom de l'épiscopat polonais, le cardinal Josef Glemp, primat de Pologne, a exprimé, samedi 20 mai à Varsovie, son repentir pour les fautes passées de son Église, notamment « la tolérance pour les manifestations d'antisémitisme », le manque de respect envers d'autres religions, ainsi que pour la collaboration d'une minorité de prêtres polonais avec le régime communiste. – (AFP)

■ **COLOMBIE :** le haut-commissaire pour la paix, Camilo Gomez Alzate, a annoncé, dimanche 21 mai, la reprise des négociations de paix avec la guérilla des Forces armées révolutionnaires de Colombie (FARC), suspendues après l'assassinat d'une femme (Le Monde du 18 mai). Le responsable gouvernemental a indiqué qu'il était « de plus en plus clair » que les FARC n'avaient rien à voir dans cette exécution. – (Corresp.)

Une nouvelle vision des Sciences de la Vie : De la compréhension des mystères de la vie aux innovations porteuses d'avenir

Le code génétique, sur lequel tout repose, est l'un des grands secrets de la vie. En déchiffrant ce code, les chercheurs progressent à une vitesse vertigineuse. Et ces connaissances nouvelles permettent de développer des traitements médicaux d'une efficacité sans précédent. Pour l'agriculture, ces progrès débouchent sur des méthodes intégrées de protection et de production, qui améliorent aussi bien les rendements que la qualité des récoltes. Aventis est l'un des leaders mondiaux des Sciences de la Vie. A ce titre, nous considérons la biotechnologie comme une clé, comme la promesse de découvertes, dédiées à l'amélioration de la qualité de la vie, qui feront date.



M. de Villiers et M. Pasqua ne parviennent pas à masquer la déchirure du RPF

Le député de Vendée réitère ses accusations

CHARLES PASQUA et Philippe de Villiers se sont efforcés, le temps d'un colloque, samedi 20 mai, de faire oublier la crise qui couvait depuis des semaines et qui ébranle le Rassemblement pour la France (RPF) depuis quelques jours. Le thème de ce colloque que devaient conclure le président et le vice-président du mouvement souverainiste s'y prêtait : la défense de « la souveraineté des Nations » reste, en effet, le seul ciment de l'alliance passée entre les deux hommes il y a un peu plus d'un an et qui leur avait permis de recueillir plus de 13 % des suffrages aux élections européennes de juin 1999.

Mais les sourires crispés et les poignées de main de circonstance n'ont guère masqué la fracture qui déchire désormais le RPF. Arrivé le premier, et seul, Philippe de Villiers a, une nouvelle fois, dénoncé le « coup de force » engagé, à ses yeux, par le président du mouvement depuis une semaine. En envoyant aux responsables départementaux de son parti le texte lançant un référendum interne sur sa candidature à l'élection présidentielle et un projet de modification des statuts qui lui donne la possibilité de prendre « toutes les décisions qui lui paraissent nécessaires à l'organisation et à la bonne marche du RPF » (*Le Monde* du 17 mai), M. Pasqua s'est livré, selon les propos de son vice-président, samedi, à une « manipulation des statuts » qu'il continue à fustiger. « Ceux qui ont conseillé à Charles Pasqua de faire ce référendum » et de se donner les « pleins pouvoirs » l'ont « mal conseillé », a-t-il déclaré, avant d'ajouter : « Je ne pense pas que ce référendum aille jusqu'au bout. »

Réservant, samedi, sa verve et ses attaques au quinquennat, aux menaces du premier ministre contre le chef de l'Etat et au manque de pugnacité de ce dernier (*lire ci-contre*), M. Pasqua n'a pas relancé sur le champ la polémique avec le vice-président de son parti. Il est vrai que, dès samedi matin,

dans un entretien au *Parisien*, il n'avait pas mâché ses mots, demandant à Philippe de Villiers de « reprendre le contrôle de lui-même », assurant que « les limites sont franchies » par les villiéristes et avertissant sèchement « ceux qui ont été élus sur [sa] liste aux européennes » que, « s'ils ne sont pas d'accord, [ils] ont toujours la possibilité de se retirer ». « Dans ce cas, ils doivent me remettre la démission du mandat qu'ils détiennent », ajoutait-il.

M. ABITBOL VISÉ

Il est, à nouveau, revenu à la charge, dimanche. Dans un communiqué adressé à l'AFP, M. Pasqua affirme que « seuls le président et le secrétaire général sont habilités à parler au nom du Rassemblement ». Il ajoute que « le poste de porte-parole » du RPF, qui était jusqu'alors tenu par l'un de ses lieutenants, le député européen William Abitbol, « n'a pas été maintenu dans l'organisation nouvelle » du RPF. « S'agissant des élections municipales à Paris, ajoute M. Pasqua, le RPF, fidèle à la ligne qu'il s'est assignée, présentera le moment venu ses propres candidats ». « Toute autre position ne saurait être que personnelle et n'engagerait en aucun cas le Rassemblement », conclut-il.

Sans y faire référence directement, le président du RPF vise les déclarations de M. Abitbol, dimanche, dans *Le Parisien*. L'ancien porte-parole du mouvement y déclare notamment que l'ancien président du RPR « Philippe Séguin est fait pour être maire de Paris comme moi petit rat de l'Opéra ». Il ajoute que « le RPF doit se concentrer autour de Pasqua sur l'essentiel : l'Europe et les institutions. Les combats subsidiaires sont inutiles », dit-il. Samedi après-midi, M. Abitbol a toutefois jugé nécessaire de faire une mise au point : « Il faut en terminer au plus vite avec les histoires internes. La présidentielle est notre objectif. Il faut se ranger derrière Charles Pasqua », assure-t-il.

Le conflit de la SNCM accroît les tensions en Corse

AJACCIO

de notre correspondant

L'ouverture à la concurrence des liaisons maritimes entre la Corse et le continent continue de susciter des tensions qui, selon toute probabilité, ne sont pas près de disparaître. L'Assemblée de Corse, qui devait initialement se prononcer, les 25 et 26 mai, sur les modalités de cette ouverture à la concurrence à partir du 1^{er} janvier 2002, sur la base d'un rapport du conseil exécutif de l'Assemblée, devrait en effet reporter son vote au mois d'octobre. Sa commission du développement et des transports, présidée par Ange Santini, maire (divers droite) de Calvi, a décidé, vendredi 19 mai, de soumettre aux élus une motion décidant de surseoir à ce vote pour « poursuivre le dialogue avec l'ensemble des partenaires sociaux et économiques concernés » et « pour tenir compte des délais de réponse de la Commission européenne ». Il est en effet demandé à Jean-Claude Gayssot, ministre de l'équipement, des transports et logement, de « saisir la Commission européenne sur les sujets restant à préciser ». M. Gayssot devait recevoir, lundi 22 mai, le président de l'exécutif et celui de l'Office des transports.

La réglementation européenne prescrit l'établissement de contrats de service public sur la base de cahiers des charges arrêtés par l'Assemblée de Corse, en application de la loi Joxe du 13 mai 1991. Le 28 avril 2000, les élus corses avaient décidé, à une très large majorité, de lancer un appel d'offres pour le service de base (cargos mixtes à partir de Marseille) et d'allouer une subvention par passager transporté par carteries aux compagnies qui accepteraient les obligations de service public. En 2000 et en 2001, les sub-

ventions globalement allouées à la Société nationale Corse-Méditerranée (SNCM) et à la Compagnie Corse-Méditerranée (CMN) ne seront pas inférieures à 700 millions de francs (*Le Monde* des 15 et 30 avril 2000).

Les liaisons maritimes entre la Corse et le continent ont été interrompues à trois reprises en l'espace de cinq mois à l'initiative des syndicats de marins, notamment par la CGT de Marseille, qui est largement majoritaire à la SNCM. Les grévistes entendaient protester contre « le démantèlement du service public maritime de continuité territoriale, les licenciements et la remise à plat des accords en vigueur dans l'entreprise ». Non revendiquée, mais unanimement condamnée, la tentative d'attentat par explosif, déjouée de justesse dans la nuit du 20 au 21 mai à Marseille, par des vigiles en poste devant le siège de la SNCM, est sans doute un indice de la dégradation de la situation.

« PRISE EN OTAGE »

Les arrêts de travail de ces dernières semaines, décidés pour peser sur les délibérations de l'Assemblée de Corse, avaient provoqué une vive protestation de la coordination des industries touristiques, dont le président, Roland Dominici, a dénoncé « la prise en otage des groupes et des particuliers ». José Rossi (DL), président de l'Assemblée de Corse, a estimé que « le blocage des ports n'avait pas lieu d'être et qu'il ne ferait que dégrader le climat de paix sociale dont la Corse a besoin ». Le président du conseil exécutif, Jean Baggioni (RPR), a pour sa part jugé que « la Corse mérite un peu plus de réalisme et beaucoup de sagesse ».

Paul Silvani

La droite met en garde Lionel Jospin contre « la récupération politique » du quinquennat

François Bayrou et Alain Madelin évoquent leur candidature à l'élection présidentielle

La pression exercée par le premier ministre sur le président de la République à propos du calendrier du quinquennat, a suscité de nouvelles

réactions dans l'opposition, qui cherche à donner du temps à Jacques Chirac. Philippe Séguin estime que le premier ministre a franchi « la

ligne jaune ». Partisans de l'initiative parlementaire, François Bayrou et Alain Madelin repartent de leur candidature à l'élection présidentielle.

L'OFFENSIVE de Lionel Jospin sur le quinquennat a permis à la droite de resserrer les rangs en s'indignant de la pression exercée par le premier ministre sur le chef de l'Etat. Adversaire du quinquennat, Charles Pasqua, dont chacun estime qu'il pourrait retrouver une marge de manœuvre lors d'une campagne référendaire sur le sujet, a été le plus virulent. « On n'a jamais vu, dans les institutions de la V^e République, le premier ministre menacer un président et le président dire : "Attendez, je réfléchis". Il ne s'agissait pas de réfléchir, il s'agissait de le renvoyer dans les cordes », a lancé le président du Rassemblement pour la France, samedi 20 mai, lors d'un colloque à Paris sur la « Liberté économique et la souveraineté des nations en Europe ».

Philippe Séguin a accusé le chef du gouvernement d'exercer un « chantage » sur Jacques Chirac. « Ce sont de très curieuses façons de procéder. Alors j'espère que Monsieur Jospin, qui a commencé à mordre sérieusement la ligne jaune, saura se remettre dans le droit che-

min », a-t-il indiqué, dimanche à Paris.

Avant que Valéry Giscard d'Estaing ne déclare, dimanche, lors du « Grand Jury RTL-Le Monde-LCI », qu'il refusait de « s'immiscer » dans la course de vitesse entre Lionel Jospin et Jacques Chirac (*lire page 19*), quelques avertissements avaient été adressés par l'UDF, dont le conseil national était organisé samedi à Paris. « Attention à la forme, Monsieur le premier ministre. La récupération politique n'est pas la voie la mieux adaptée pour obtenir le consensus nécessaire », a ainsi déclaré le président

du groupe UDF de l'Assemblée nationale, Philippe Douste-Blazy. « Laissons au président le temps nécessaire à ses consultations », a demandé Jean Arthuis, président du groupe centriste du Sénat. « Laissez le président de la République trancher, il n'y a pas le feu au lac », a lancé le président délégué de l'UDF, Hervé de Charette.

PAS SANS RISQUE

Le président de l'UDF, François Bayrou, a, pour sa part, mis en garde les deux chefs de l'exécutif. « Le quinquennat, ce n'est pas l'intérêt de Jospin contre Chirac ou l'in-

térêt de Chirac contre Jospin. Si tel était le cas, le peuple ne s'y tromperait pas et ce serait un échec », a-t-il souligné. A la différence de M. Douste-Blazy, qui souhaite désormais voir M. Chirac reprendre la main en organisant un référendum sur le projet Pompidou déjà voté en 1973, M. Bayrou plaide pour une poursuite de l'initiative parlementaire prise par « VGE ». Le député européen, qui mise depuis longtemps sur un effritement du tandem Chirac-Jospin, confiait, samedi, que le débat sur le quinquennat, « dans sa phase parlementaire comme dans sa phase référendaire », n'était pas sans risque pour les deux hommes.

Le président de Démocratie libérale, Alain Madelin, qui n'a pas, lui non plus, renoncé à toute ambition présidentielle, a dit « oui, mais » au quinquennat, en mettant en garde, dimanche, contre le risque de « fausse présidentialisation » du régime. « Les Français n'en voudront pas et attention au résultat », a-t-il prévenu.

Jean-Baptiste de Montvalon

Record de popularité pour Jacques Chirac

Le chef de l'Etat enregistre un record de popularité depuis son élection à la présidence de la République, selon le dernier sondage réalisé par l'IFOP du 11 au 19 mai auprès d'un échantillon national de 1 839 personnes et publié par *Le Journal du dimanche* (du 21 mai).

Jacques Chirac recueille 64 % d'opinions favorables (en hausse de 3 points en un mois) contre 25 % d'opinions négatives (en baisse de 3 points). De son côté, Lionel Jospin enregistre 55 % d'opinions favorables (en hausse de 2 points en un mois), contre 39 % d'opinions négatives. Le premier ministre efface ainsi la légère dépression enregistrée au printemps.



Des propos de M. Chevènement sur l'Allemagne provoquent une polémique

Critiquant le discours de Joschka Fischer en faveur d'une Europe fédérale, le ministre de l'intérieur l'a mis au compte des séquelles du traumatisme provoqué chez les Allemands par le « déraillement nazi ». Valéry Giscard d'Estaing s'est dit « scandalisé » par ces déclarations

Les propos du ministre de l'intérieur Jean-Pierre Chevènement, déclarant, dimanche 21 mai, sur France 2, que l'Allemagne ne s'est « pas encore guérie du déraillement nazi », ont provoqué une vive polémique. Réagis-

sant le premier, Valéry Giscard d'Estaing s'est dit « scandalisé » par les déclarations « inacceptables » de M. Chevènement. Des critiques sont également venues de Charles Pasqua, et du député européen Daniel Cohn-

Bendit. M. Chevènement s'est dit à son tour « indigné » par « l'exploitation » de ses propos, qu'il a estimés « contractés » à l'excès. Lundi matin, il se disait « franchement désolé » de ce qui se passait et expliquait que sa

critique du projet d'Europe fédérale exposé par le ministre allemand des affaires étrangères, Joschka Fischer (Verts), avait donné lieu à un malentendu. En Allemagne, les propos du ministre de l'intérieur n'ont pas susci-

té de grand émoi. L'entourage du chancelier Gerhard Schröder y voit une péripétie du débat intérieur français sur l'Europe. Certains militants du MDC évoquent l'hypothèse d'une stratégie autonome en 2002.

« PROFONDÉMENT désolé », Jean-Pierre Chevènement, a battu sa coulpe, lundi 22 mai, sur Europe 1, pour ses déclarations sur l'Allemagne, « pas encore guérie du déraillement nazi ». Ces propos avaient été tenus par lui, dimanche, d'abord sur France 2, puis dans un colloque sur l'Europe organisé par le Mouvement des citoyens (MDC)

(lire ci-dessous), en commentaire du projet d'Europe fédérale développé par le ministre allemand des affaires étrangères, Joschka Fischer, le 12 mai. Lundi matin, M. Chevènement arguait d'une « expression contractée, comme c'est souvent le cas à la télévision », et déplorait « l'exploitation assez odieuse » de ce qu'il avait dit.

Revenant sur le « déraillement de l'histoire » qu'a été le nazisme, M. Chevènement nous a précisé qu'il s'agit « bien entendu d'un accident, qui n'est pas dans la logique du développement de l'histoire allemande ». « Je suis franchement désolé de ce qui se passe », a-t-il ajouté. « Je considère que l'amitié franco-allemande est fondamentale, mais,

pour qu'elle soit saine, il faut qu'elle retrouve son équilibre », conclut M. Chevènement. Le ministre nous a précisé qu'il n'en avait pas parlé avec Lionel Jospin, mais qu'il avait confirmé à François Hollande l'interprétation que ce dernier avait faite de ses propos. Dimanche, sur TF 1, le premier secrétaire du PS avait déclaré que les paroles du mi-

nistre relevaient d'une « analyse », et non d'une maladresse.

La réaction la plus virulente est venue de Valéry Giscard d'Estaing. Invité dimanche du « Grand Jury RTL-Le Monde-LCI » (lire page 19), l'ancien président de la République s'est dit « scandalisé » par les propos « inacceptables » de M. Chevènement. « Le fait d'accuser les dirigeants allemands de retrouver plus ou moins une inspiration et une culture nazies, c'est insupportable », a-t-il déclaré, avant de demander aux dirigeants français de « condamner » ces propos. M. Chevènement s'est aussitôt déclaré « indigné » de la façon dont l'ancien président avait rapporté et interprété ses déclarations.

Sur France 3, dimanche soir, Charles Pasqua a désapprouvé les propos du ministre de l'intérieur. « Il ne faut pas employer un certain nombre de citations comme le nazisme », a averti le président du RPF. « Je suis suffisamment attaché à la qualité des relations entre la France et l'Allemagne pour peser soigneusement les termes », a-t-il ajouté. Daniel Cohn-Bendit, député européen (Verts), estime pour sa part que le premier ministre et le président de la République doivent prendre position dans cette affaire : « Ou Lionel Jospin dit : "Mon ministre de l'intérieur déraile", ce qui me paraît être le cas ; ou il ne le fait pas, et c'est le gouvernement français qui déraile. » M. Cohn-Bendit juge également que « le débat européen n'est pas réglé dans la majorité » et espère « qu'une vraie clarification aura lieu ».

Schröder a tendance à considérer que les propos de M. Chevènement relèvent surtout d'un débat intérieur français, tout en soulignant que le sommet franco-allemand de Rambouillet a été « très constructif ». Le ministre allemand des affaires étrangères se refusait, lundi matin, au moindre commentaire. S'entretenant avec des journalistes allemands, M. Fischer n'aurait même pas abordé le sujet. Seul le quotidien conservateur *Die Welt* estimait qu'il s'agissait « de la seule fausse note du week-end entre les voisins » français et allemands. L'édition en ligne de l'hebdomadaire *Der Spiegel* juge qu'après le sommet de Rambouillet, c'est « un coup de théâtre difficile à ne pas entendre, qui suscite des vagues en France ».

Les propos de M. Chevènement et le débat qu'ils provoquent interviennent à un moment où, à Paris, on souligne la grande convergence de vues franco-allemande sur la nécessité de parvenir, d'ici à la fin de la présidence française de l'Union, à de vrais progrès pour la doter de procédures de décision plus efficaces et de mécanismes permettant à ceux qui le veulent d'aller de l'avant dans l'intégration, par le biais des coopérations renforcées. Il n'est pas question d'accepter, au sommet de Nice, en décembre une solution minimale. Pour Paris et Berlin, il est désormais clair qu'on ne pourra pas progresser dans l'élargissement si on ne franchit pas cette étape.

Services International et France

« L'Allemagne ne s'est pas encore guérie du nazisme »

S'exprimant, dimanche 21 mai sur France 2, le ministre de l'intérieur Jean-Pierre Chevènement a commenté ainsi le projet d'Europe fédérale présenté, le 12 mai à Berlin par Joschka Fischer, ministre allemand des affaires étrangères :

« Nous sommes en présence d'une tendance de l'Allemagne à imaginer pour l'Europe une structure fédérale qui correspond à son modèle. Au fond, elle rêve toujours du Saint Empire romain germanique. Elle ne s'est pas encore guérie du déraillement qu'a été le nazisme dans son histoire. L'Allemagne a une conception de la nation qui

est celle du Volk, c'est-à-dire une conception ethnique. Il faudrait l'aider à se forger une autre idée de la nation, l'idée de la nation-citoyenne, pour un meilleur dialogue avec la France. »

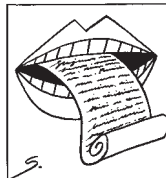
Le même jour, lors d'un colloque organisé par le Mouvement des citoyens, dont il est le président, sur le thème « Mondialisation libérale, Europe, Etats-nations », M. Chevènement a précisé sa pensée sur le projet de M. Fischer :

« Ce n'est pas un projet de civilisation. (...) On ne substitue pas au mur de la honte, le mur de l'argent, celui de l'euro. »

Reparlant du Saint Empire romain germanique, il l'a qualifié de « rêve maladif de l'Allemagne qui ne peut s'affranchir du concept de

Volk (...). Ce n'est certes pas le discours dominant, mais on voit bien que ce qui s'affronte, c'est l'identité républicaine contre la conception ethnique. (...) L'Allemagne n'a pas pu prendre encore toute la mesure du déraillement de l'histoire qu'a été l'Allemagne nazie. Elle doit se dégager aussi bien de la conception ethnique du Volk que de la vision post-nationale de l'histoire. Sans cette guérison et l'invention d'une Nation allemande, nous ne pourrions fonder une Europe saine et durable. »

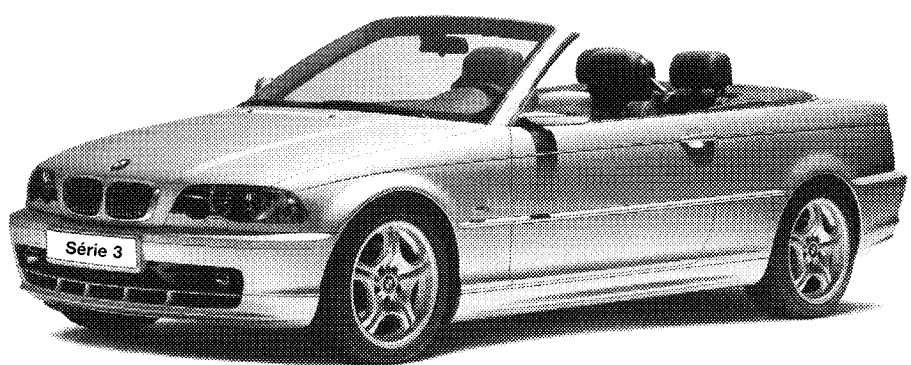
En conclusion, M. Chevènement a déclaré : « Il y a une cure de désintoxication européenne à mener, c'est à cette réflexion que je vous convie, que notre voix s'élève et qu'elle soit entendue. »



VERBATIM

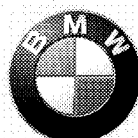
Journées BMW 25 au 27 mai 2000.

Découvrez en exclusivité le cabriolet Série 3, le C1, et le X5 chez votre concessionnaire BMW.*



Cabriolet Série 3
C1
X5

www.bmw.fr



*Selon disponibilité des modèles chez les concessionnaires auto et moto participants.

Le ministre de l'intérieur affirme de plus en plus sa liberté de parole

DEPUIS quelque temps, Jean-Pierre Chevènement pratique la politique comme un fonctionnaire. Le jour, un strict devoir de fidélité au premier ministre ; le soir, ou les week-ends, le ministre de l'intérieur revêt son costume de président du Mouvement des citoyens (MDC), à tout le moins de « M. République », et s'en va, à Paris ou ailleurs, rejoindre quelques amis, cultiver ses réseaux, faire un brin de politique étrangère. Et laisser, derrière lui, quelques petits cailloux blancs.

Régis Debray organise-t-il une petite fête, le 19 avril, pour fêter la sortie de son livre *L'Emprise* (éditions Gallimard) avec tous ceux qui l'avaient soutenu lors de son « point de vue » dans *Le Monde* du 13 mai 1999, « Lettre d'un voyageur au président de la République », à son retour du Kosovo ? M. Chevènement s'y rend bien volontiers, y retrouve Claude Cheysson et un bel aréopage de « républicains de l'autre rive ».

LES FAVEURS DE M. JOSPIN

A plusieurs reprises, il se rend chez ses amis Citoyens de Chénôve, pour installer son « fils spirituel », l'ancien délégué interministériel au codéveloppement, Sami Naïr, en candidat aux élections législatives de 2002. « C'est un véritable homme d'Etat. Il est l'un des intellectuels les plus brillants de sa génération et, aussi, l'un des grands espoirs politiques de notre pays pour les temps qui viennent », a-t-il encore expliqué le 19 mai. « Il est pratiquement bourguignon, puisqu'il est né dans le Doubs », a-t-il ajouté pour justifier ce parachutage en Côte-d'Or directement « réglé avec François Hollande ».

Lionel Jospin refuse rarement ses faveurs à M. Chevènement. Chacun sait en effet que l'amitié entre le premier ministre et son ministre de l'intérieur, qui ont passé leurs vacances de Noël dans le même hôtel, en Egypte, est indéfectible. C'est en privé que, à Matignon, on a fait comprendre au président du Mouvement des citoyens qu'après le refus de six députés MDC de voter le projet de loi sur les nouvelles réglementations économiques, le 2 mai, il ne peut

pas y avoir de « deuxième fois ». Et, lors d'une réunion de ministres, M. Chevènement n'est pas interrompu par M. Jospin lorsque, sous l'œil d'un Laurent Fabius visiblement ébahi, il rappelle ses craintes de voir adopter, sous la présidence française de l'Union européenne, une charte des droits fondamentaux aux effets trop contraignants pour les Etats et ressemblant un peu trop à une ébauche de Constitution européenne.

Avant la présidence française, qui compte beaucoup pour lui, M. Chevènement « réfléchit ». « Je trouve que le PS s'est élargi », a-t-il confié aussi à propos du remaniement ministériel, le 27 mars, ne cachant pas qu'il y voit une interprétation un peu nouvelle de la « gauche plurielle ». Le ministre de l'intérieur observe aussi, avec beaucoup d'intérêt, la crise du Rassemblement pour la France (RPF) : ces amis de Charles Pasqua, déboussolés par le marquage à droite de Philippe de Villiers, sont un réservoir en puissance, qu'il serait dommage de laisser s'évaporer dans la nature.

CONTRE LES « EUROPÉISTES »

Dimanche 21 mai, sur France 2, M. Chevènement a rappelé sa détestation de tout projet d'Europe fédérale, « qui tient au cœur des Verts, mais aussi de certains socialistes », et cité le général de Gaulle. Il a prévenu ses amis que si M. Jospin se laisse entraîner par des « européistes » comme le nouveau ministre des finances, M. Fabius, il ne se taira pas. Songe-t-il, comme le laissent penser depuis peu ses amis, à un ultime témoignage, bruyant, au grand jour ? Plusieurs, au sein du MDC, déclarent maintenant que ce parti ne doit pas être absent du premier tour de l'élection présidentielle de 2002.

Ils promettent que, le cas échéant, il ne s'agira pas d'une nouvelle campagne virtuelle, comme celle qu'avait brièvement menée M. Naïr, au début de 1999, à la tête d'une éphémère liste de la « gauche républicaine » aux élections européennes, avant de rejoindre celle du PS.

Ariane Chemin

Le réquisitoire de Dominique Voynet contre la « méthode Jospin »

La ministre de l'environnement s'en prend à certains de ses collègues du gouvernement

A l'occasion d'une rencontre avec les militants Verts de Franche-Comté, dimanche 21 mai, la ministre de l'environnement a déploré l'échec de la

majorité plurielle et « la logique de sous-traitance sociologique et thématique » de Lionel Jospin. Elle a dénoncé l'attitude de son collègue

ministre de l'agriculture, Jean Glavany, avec lequel « il n'y a pas un seul dossier où ça aille bien ».

Deux élections cantonales partielles

HAUT-RHIN

Canton d'Illzach (second tour).

I., 22 734 ; V., 7 871 ; A., 65,38 % ; E., 6 955.

Bernard Notter, UDF, adj. m. de Sausheim, 3 886 (55,87 %) ... ÉLU

Jean-Marie Gérardin, RPR, adj. m. d'Illzach, 3 069 (44,13 %).

[Bernard Notter (UDF) emporte le duel qui l'opposait à Jean-Marie Gérardin (RPR). Il succède à Jean-Jacques Weber, ancien président du conseil général du Haut-Rhin, aujourd'hui démis de tous ses mandats après sa condamnation à un an de prison avec sursis, 100 000 francs d'amende et deux ans d'inéligibilité pour avoir fait supporter au conseil général des dépenses injustifiées.

14 mai 2000 : I., 22 734 ; V., 9 202 ; A., 59,52 % ; E., 8 189 ; Bernard Notter, UDF, adj. m. de Sausheim, 2 602 (31,77 %) ; Jean-Marie Gérardin, RPR, adj. m. d'Illzach, 1 888 (23,06 %) ; Marie-Antoinette Ferré, PS, 1 368 (16,71 %) ; Roland Jener, FN, 758 (9,26 %) ; Jean Vonfelt, div. d., 670 (8,18 %) ; Roland Thévenot, MNR, 511 (6,24 %) ; Djamilia Sonzogni, Verts, 392 (4,79 %).

SAÔNE-ET-LOIRE

Canton de Palignes (second tour).

I., 3 152 ; V., 2 067 ; A., 34,42 % ; E., 1 987.

Paul Pluchaud, div. d., m. de Saint-Vincent-Bragny, 1 135 (57,12 %) ... ÉLU

Paul Pluchaud, PS, m. de Palignes, 852 (42,88 %).

[Paul Pluchaud, (div. d), successeur désigné de Paul Nigay (RPR), décédé le 7 mars, l'a emporté au second tour devant le socialiste Paul Lorton, dans ce canton qui vote traditionnellement à droite.

14 mai 2000 : I., 3 152 ; V., 1 943 ; A., 38,36 % ; E., 1 918 ; Paul Pluchaud, div. d., m. de Saint-Vincent-Bragny, 931 (48,54 %) ; Paul Lorton, PS, m. de Palignes, 602 (31,39 %) ; Daniel Pichon, div. g., 314 (16,37 %) ; Christian Launay, FN, 71 (3,70 %).

DÉPÊCHES

■ **CHASSE : l'ancien directeur de la fédération des chasseurs du Gard, Daniel Tarterêt, a reconnu, dans un entretien au Journal du Dimanche du 21 mai, que cette fédération, qui vit de fonds publics, a financé le mouvement CPNT.** « Lors des régionales de 1998, les personnels, les locaux, (...) ont été utilisés en permanence pour CPNT, sous le contrôle du président et de certains administrateurs », explique M. Tarterêt, qui était deuxième de la liste CPNT en 1998. « Des véhicules de la fédération ont servi à livrer des tracts et des affiches que des salariés sont allés coller (...) pendant leurs heures de travail », ajoute-t-il.

■ **PCF : 150 opposants, dont le député du Nord Georges Hage, ont élu, samedi 20 mars, « un collectif national unitaire des communistes »** regroupant divers courants hostiles à la « mutation-liquidation » du parti. Outre M. Hage, figurent, entre autres, Georges Gastaud (Coordination des militants communistes du PCF), Jean-Claude Danglot (Pas-de-Calais), Jean-Jacques Karman (Gauche communiste), l'écrivain Henri Alleg, le journaliste Pierre Lévy.

BESANÇON

de notre correspondant

La ministre de l'environnement a haussé le ton, dimanche 21 mai, devant plus de cent militants Verts de Franche-Comté, réunis pour leurs traditionnelles « journées de printemps » à Toillon-et-Loutelet (Doubs). Car si elle estime que l'union à gauche reste « globalement positive », « aucun effort n'a été consenti par les gros partis pour construire vraiment la "majorité plurielle" », a-t-elle déploré, accusant « chacun dans ses composantes, les Verts exceptés, d'avoir fait valoir ses intérêts ».

Avec un PS « au centre du jeu, et même politiquement au centre, qui concède tour à tour des décisions » à ses différents alliés, « on navigue à vue » a jugé Dominique Voynet pour qui, « trois ans plus tard, nous sommes loin de la mise en œuvre collective d'une stratégie collective ». D'autant que les choix principaux « se font dans des réunions de ministres où les socialistes sont très majoritaires et les mardis matins, lors des petits-déjeuners avec les éléphants du PS ».

« La politique du gouvernement, ainsi que le programme parlementaire des années à venir, ont été annoncés par le premier ministre au cours de l'université d'été du PS à La Rochelle », observe M^{me} Voynet, en regrettant que « la méthode Jospin procède d'une logique de sous-traitance sociologique et thématique ». Le PS « s'adresse aux classes moyennes et supérieures [et] il laisse au PCF les classes populaires, et, aux Verts, les discours vers les exclus », a expliqué la ministre.

UTILISÉS À CONTRE-EMPLOI

Selon elle, le fait que Jean-Claude Gayssot ait hérité du secteur des transports, ne relève pas d'une « compétence particulière » de sa part, mais de la capacité du « PCF, via la CGT, d'assurer la paix sociale à la SNCF, à la RATP et avec les camionneurs ». Lionel Jospin n'hésite d'ailleurs pas à utiliser ses partenaires à « contre-emploi », a-t-elle ajouté. Ainsi, « il est habile de me confier la loi sur les déchets nucléaires, comme il l'est de demander à Jean-Claude Gayssot d'annoncer la baisse des intérêts du Livret A aux

classes populaires qui ont un Livret A. C'est très pensé ».

Au gouvernement, pour la ministre de l'environnement, « les choses se passent mal, avec le ministère des transports où la direction des routes a une puissance phénoménale, malgré la bonne volonté de Jean-Claude Gayssot...qui s'est un peu relâché à l'approche des élections ». Et avec le ministère de l'industrie, sur le nucléaire et la taxe sur l'énergie. A propos du ministère de l'agriculture : « Il n'y a pas un seul dossier où ça aille bien », a déploré M^{me} Voynet. « Il n'y a pas un jour où je ne regrette Louis Le Pen, qui était un type courageux, innovant, qui tenait tête aux agriculteurs de sa région. » Jean Glavany, dont la ministre « met de côté ses idées très classiques sur la chasse », adapte, selon elle, ses propos au gré de ses rencontres de terrain et il pratique « la cogestion » avec les syndicats majoritaires ; « Jour après jour, c'est la catastrophe ! », a-t-elle affirmé. « C'est la tradition mitterrandienne des grands copinages et des petits arrangements. » Le colza aux

OGM, « Je pense que ce n'est pas accidentel », a dit M^{me} Voynet. « On teste notre capacité de résistance ».

Critiquant tous les élus qui, « tels Philippe de Villiers, mais aussi Jean-Marc Ayrault et François Hollande [sont] favorables à l'enfouissement des déchets nucléaires quand ils votent à Paris mais qui n'en veulent pas chez eux [et qui lui] écrivent des lettres pour le dire », la ministre a souhaité qu'on ne s'étonne pas si les Verts « mouillés et ridiculisés » dans les urnes ce qui leur est « refusé » dans les négociations.

« AVERTISSEMENT SANS FRAIS »

Comme ils l'ont fait en Ariège où leur candidate s'est maintenue au second tour d'un scrutin cantonal partiel, alors que celui du PS arrivait en tête à gauche. « C'est un avertissement sans frais », a-t-elle conclu, en précisant toutefois qu'il ne s'agissait pas, pour les écologistes, « de mettre en œuvre une capacité de nuire [mais] d'envoyer des signaux ».

Jean-Pierre Tenoux

Les Verts s'organisent en courants avant leur congrès

« **DYNAMIQUE** verte, une gauche d'avance » : c'est le nom qu'ont choisi les militants Verts de la Gauche écologiste, tendance de Noël Mamère, et de Dyn@miques, courant de Guy Hascoët, pour entériner leur fusion, dimanche 21 mai, lors d'un « week-end de réflexion » à Etampes, dans l'Essonne (Le Monde daté 21-22 mai). S'y joignent également une quinzaine de militants de l'aile gauche du parti, Autrement les Verts (ALV), derrière Francine Bavay, vice-présidente de la région Ile-de-France, et André Buchmann, ancienne vice-présidente du conseil régional d'Alsace.

TEXTE UNIQUE

Une autre recrue de poids s'annonce : Marie-Christine Blandin, ancienne présidente du conseil régional Nord - Pas-de-Calais. « C'est vrai que je suis libre. Ça me démange de redescendre à Paris. Comme je ne suis plus que conseillère régionale de base, je ne serai pas dans le cumul des pouvoirs », a confié au Monde M^{me} Blandin. « Dominique Voynet ne peut pas jouer éternellement le rôle de porte-parole des Verts et de ministre du gouvernement, cela fragilise le mouvement », a-t-elle ajouté.

Dans un texte publié dimanche soir, Dynamique verte déclare que les trois composantes « ont décidé de mettre en commun leurs moyens pour présenter un texte unique pour

l'assemblée fédérale [le congrès] de novembre. Ce texte doit permettre au premier tour d'engager un véritable débat, afin de créer les conditions d'un large rassemblement au second tour ». Un collectif d'animation commun de quinze personnes est mis en place de même qu'un journal et un réseau de correspondants régionaux. « Confrontés au bilan de la gauche plurielle, les Verts doivent renforcer leur autonomie. (...) Notre appartenance à un gouvernement de "gauche plurielle" devra demain faire l'objet d'une nouvelle contractualisation, intégrant mieux nos propositions (...) et renforçant notre représentativité dans l'ensemble des institutions », poursuit ce texte. Dynamique verte se fixe également pour objectif de « mieux porter sur le terrain politique » les aspirations des mouvements sociaux.

De son côté, la tendance Ouverts de Dominique Voynet travaille au congrès de novembre, sous l'égide de Jacques Archimbaud, conseiller au cabinet de la ministre. Notes de synthèse et propositions se succèdent, comme celle d'une vaste consultation du corps électoral à l'occasion des municipales, tandis que Denis Baupin, porte-parole, a pris en main la révision des statuts. Ouverts » doit se réunir pour son propre week-end de réflexion au mois de juin.

Béatrice Gurrey

M. Delanoë consulte ses alliés de la gauche parisienne

LE CANDIDAT socialiste à la Mairie de Paris, Bertrand Delanoë, poursuit son patient travail d'approche des partis de la « gauche plurielle ». Il doit rencontrer, mercredi 24 mai, à l'Hôtel de Ville de Paris, le député européen Daniel Cohn-Bendit (Verts). « Il semble que l'on ait, l'un comme l'autre, l'idée que ce serait bien de se parler et même de penser Paris, d'une certaine manière, ensemble », a déclaré, dimanche, sur Radio-J, M. Delanoë. Cette rencontre, inédite, intervient au moment où les liens se resserrent entre le député européen et les Verts parisiens, leur chef de file, Yves Contassot comptant bien mettre sans tarder M. Cohn-Bendit à contribution dans sa campagne, comme ce dernier le lui avait promis.

Le candidat socialiste à la Mairie de Paris a réaffirmé, dimanche, qu'il est favorable à la constitution de listes d'union avec les Verts au premier tour des municipales. Dans ce cas, a-t-il, même, précisé, les Verts « conduiraient ces listes dans certains arrondissements ». Pour l'instant, les Verts parisiens ne sont pas du tout

sur cette ligne. Ils envisagent, certes, des échanges de vue avec les socialistes – sur les programmes des deux formations –, mais ils comptent bien, en même temps, les prendre de vitesse en diffusant, dès la fin du mois de mai, les grands lignes de leur projet pour la capitale.

M. Delanoë n'oublie pas, non plus, les communistes. Mais s'il ouvre grand sa porte aux Verts, son attitude est plus fermée à l'égard des communistes. Dans un entretien donné à L'Humanité du 22 mai, le sénateur parisien reste flou sur la mise en œuvre de l'accord PCF-PS, signé le 20 mars, qui stipule qu'en cas de victoire de la gauche à Paris aux municipales de mars 2001, une mairie d'arrondissement reviendra aux communistes. « Je n'ignore pas cet accord, déclare M. Delanoë. Mais à Paris, le ciment de notre alliance doit d'abord découler du fond (...). Nous ne devons pas réduire nos échanges à tel ou tel arrondissement. »

Christine Garin



L'ABUS D'ALCOOL EST DANGEREUX POUR LA SANTÉ, CONSOMMEZ AVEC MODÉRATION.

Le patronat des entreprises de convoyage de fonds mise sur la lassitude des grévistes

La prime de risque de 1 100 francs « déçoit » les syndicats

Les syndicats devaient faire savoir lundi 22 mai, dans l'après-midi, s'ils signaient ou non le protocole d'accord soumis par le patronat après

vingt heures de négociations. Ce texte porte la prime de risque des convoyeurs de 1 000 à 1 100 francs par mois. Les syndicats réclamaient

1 500 francs. Lundi matin, ils semblaient tentés de rejeter le protocole tout en craignant une démobilitation des grévistes.

BIS REPETITA. Après vingt heures de négociations durant le week-end et la consultation des salariés, lundi 22 mai, dans la matinée, les organisations syndicales – du moins la majorité d'entre elles – devaient à nouveau refuser de signer, lundi après-midi, le protocole d'accord soumis par le patronat. Cette situation ressemblerait à s'y méprendre au précédent refus des syndicats, le mardi 16 mai, à l'issue, là-aussi, d'une réunion-marathon.

Durant le week-end, les nerfs des négociateurs syndicaux ont été mis à rude épreuve. Si la réunion organisée par le conciliateur a débuté samedi 20 mai à 10 heures pour ne s'achever le lendemain que vers 6 h 30, les syndicalistes ont eu d'autant plus l'impression de tourner en rond que le patronat a multiplié les suspensions de séance. L'une d'elles a duré pas moins de sept heures ! « *Et tout ça, pour cent francs de prime* », commentait Jacques Charles, négociateur CFDT. De fait, la principale « avancée » de ce week-end réside dans l'augmentation de la prime de risque proposée aux convoyeurs. Mardi 16, le patronat proposait 1 000 francs. Dimanche

20, sa proposition passait à 1 100 francs bruts par mois. Entretemps, il a demandé au gouvernement d'exonérer cette prime de cotisations sociales mais n'a pas obtenu gain de cause.

Jean-Pierre Chevènement :
« Il faut savoir terminer une grève »

Autre avancée : les « *dabistes* », qui alimentent les distributeurs automatiques, sont également considérés comme une profession à risques. Outre l'interdiction du travail de nuit (déjà acquise le 16 mai), cette catégorie a obtenu une prime de risque annuelle de 2 500 francs, portée à 3 000 francs en 2001.

A côté de ces primes, le patronat a accepté de revaloriser les salaires minima : les gardes-convoyeurs (qui prennent le plus de risques puisqu'ils assurent la liaison entre le camion et le client) obtiennent 3 % d'augmentation et les autres convoyeurs, 1,5 % cette année et 1,5 % l'année prochaine. Les autres salariés n'obtiennent que 1,5 %, à l'exception des employés chargés du comptage, qui n'ont aucune prime de risque et verront leurs rémunérations augmenter de 5 % en juillet et de 1,5 % l'année prochaine.

Par ailleurs, le protocole soumis à signature prévoit d'indemniser 4 jours de grève (sur 14) et de porter le capital-décès de 450 000 à 1 million de francs. Les employeurs ont de leur côté obtenu l'assurance qu'une table-ronde se tiendrait avec les donneurs d'ordre (banques et grande distribution) le 25 mai.

Dans la journée de dimanche, les organisations syndicales ont commencé à sonder leurs militants avant de consulter l'ensemble des salariés lundi. La CFDT, première organisation chez Brink's, numéro un de la profession, affirmait dès dimanche soir qu'elle ne signerait pas le texte. « *Tous nos délégués régionaux nous disent que le résultat obtenu n'est pas suffisant pour reprendre le travail* », rapporte Jacques Charles. « *Les gars ne sont pas contents. Ils disent qu'il n'y a pas le compte* », a déclaré Roger Poletti (FO). Même avis à la CFCT, où « *le mécontentement* » était « *fort* ». « *On continue, c'est notre position* », a déclaré Jean-Philippe Catanzaro.

La CGT, leader chez Ardial, numéro deux derrière Brink's, semble

plus circonspect. Certes, Alain Renault, secrétaire général de la fédération CGT-Transports, qualifie la négociation de « *masquerade* » mais, entre les lignes, cette organisation est aussi consciente que la mobilisation des convoyeurs s'esouffle et que les syndicats n'obtiendront pas beaucoup plus que ce qu'ils ont déjà eu. « *On ne lâche plus. Au-delà, on fait couler la barque des convoyeurs de fonds* », a déclaré Eric Ehrsam, directeur de la communication de la Brink's.

Pourtant les syndicalistes, comme les pouvoirs publics, estiment que, depuis le début du conflit, cette entreprise est davantage ouverte au dialogue que son challenger Ardial. C'est pourquoi les syndicalistes ne se font guère d'illusion. « *Ce n'est certes pas ce qu'on voulait mais il y a eu des avancées. Ce qui fait la force d'un mouvement, c'est sa détermination et son unité. Or, il y a des endroits où il y aura une reprise du travail sans discussion* », note le leader de la CGT. Le patronat mise sur ce pourrissement du conflit. La CFDT ne le nie pas : « *Tout le monde ne restera*

pas sur le pied de guerre ». C'est sans doute la même analyse qui a incité le ministre des transports, Jean-Claude Gayssot, à estimer, dimanche matin, qu'il y avait « *une évolution réelle et indiscutable depuis le début du conflit* ».

De son côté, Jean-Pierre Chevènement, ministre de l'Intérieur, a estimé sur France 2 qu'il avait « *fait quelques avancées* » en passant d'une première proposition de 2 500 F à une dernière de 13 500 F annuels de prime en reconnaissance du risque de la profession. « *C'est un conflit qui commence à peser sur la vie des Français, il faut savoir terminer une grève* », a ajouté le ministre de l'intérieur. Par ailleurs, celui-ci a estimé « *la contribution des donneurs d'ordre (banques, grandes surfaces) au règlement du conflit des convoyeurs de fonds tout à fait légitime* ». « *Dans quelques jours, le gouvernement va réunir les employeurs et les donneurs d'ordre* », a-t-il annoncé, confirmant ainsi la rencontre du 25 mai.

Frédéric Lemaître

Des faux billets dans les distributeurs

L'association Force ouvrière consommateurs (AFOC) a affirmé, dimanche 21 mai, dans un communiqué, que les distributeurs automatiques de billets (DAB) remettent en circulation des faux billets, « *dans une proportion d'environ un faux billet tous les 30 à 40 billets sains* ».

En raison de la grève, la plupart des banques ont en effet eu l'autorisation exceptionnelle de la Banque de France de recycler directement dans leurs distributeurs l'argent rapporté aux guichets. Ces billets approvisionnent les distributeurs automatiques depuis environ une semaine, a indiqué à l'AFP Charles Reguardati, de l'AFOC. Cette association, qui a eu connaissance de « *six plaintes la semaine dernière* » concernant des faux billets de 200 F émis par des DAB, conseille aux consommateurs « *d'exiger le retrait de leur argent liquide aux guichets* ».

En cas de retrait d'un faux billet dans un DAB, la banque « *peut faire valoir qu'elle n'est pas responsable* » et renvoyer sur les sociétés qui remplissent les DAB. Mais « *les consommateurs ne connaissent pas* » ces sociétés, souligne l'AFOC. – (AFP.)

Lundi matin à la Brink's : « On continue ! »

AU DÉPÔT de la Brink's, dans le 19^e arrondissement de Paris, l'assemblée générale (AG) n'a duré que quelques minutes, lundi 22 mai au matin. Le temps d'expo-

REPORTAGE

« La mort pour 6 000 francs, voici l'avenir du convoyeur »

ser les résultats des négociations et le mot d'ordre de la base s'est répandu comme une traînée de poudre : « *On continue* ». A l'entrée du bâtiment, un ceruciel a été déposé : « *La mort pour 6 000 francs, voici l'avenir du convoyeur* ».

On fait circuler la photocopie d'une fiche de salaire d'un jeune : 5 300 francs par mois « *avec deux heures supplémentaires* ». « *Vingt heures de discussions pour une avancée de 100 francs bruts, c'est se foutre de notre gueule*, s'exclame Jacques Charles, délégué CFDT. *C'est ce que j'obtiens en négociations salariales normales* ».

Les convoyeurs n'en démontent pas : la prime de risque doit se

chiffrer à 1 000 francs net. Le patronat propose 858 francs net. Encore un petit effort, demandent les grévistes. « *En trente ans passés à la Brink's, je n'ai pas vu les patrons aussi durs. Mais moi aussi maintenant, je vais être dur. C'est clair, ce ne sera jamais comme avant*, explique Jacques Charles. *Je ferai le pourrissement, je refuserai tout. Le jour où ils auront ma signature, il fera chaud* ». « *Ils nous prennent pour des mecs qui n'ont rien dans la tête* », poursuivent les grévistes.

« DE VRAIES PASSOIRES »

« *La grève est indéfinie tant que la base suit, et elle suit* », dit Thierry, gréviste, qui, avec ses collègues, prépare une action commando. « *On est éccœurés. Chez nous, à la Brink's, les camions sont bien blindés. Mais dans les autres sociétés, ce sont de vraies passoires* ». Selon les grévistes, les quatre sociétés devraient s'entendre pour éviter le dumping sur les prix de leur prestation. Les banques, les grandes surfaces devraient faire un effort, « *quand on voit les bénéfices qu'ils gagnent...* ».

Dominique Le Guilledoux



L'ABUS D'ALCOOL EST DANGEREUX POUR LA SANTÉ, CONSOMMEZ AVEC MODÉRATION.

Europe : les dangers de l'immobilisme

DEPUIS le milieu des années 80, l'Europe s'est fixé une série de rendez-vous, qui ont constitué autant d'objectifs de court terme pour les pays de la zone : la libéralisation des marchés de capitaux (juillet 1990), le marché unique (janvier 1992), la monnaie unique (janvier 1997, puis 1999). (...) L'horizon était toujours masqué par un obstacle et toutes les énergies employées à en préparer le franchissement. Les acteurs en ont perdu le sens du long terme. Sont-ils en train de le retrouver ? C'est en grande partie à cette question que ce rapport cherche à répondre. Car l'avenir, si l'on peut dire, a horreur du vide, et ce n'est point parce qu'il n'est pas pensé qu'il ne se met pas en place. L'absence de décisions est une décision qui engage le futur. (...)

Entre le début de l'année dernière et aujourd'hui, les choses ont changé. L'euro est né, pas encore pour les populations, mais déjà pour les marchés financiers et les gouvernements. L'économie américaine poursuit sa croissance et semble déjouer toutes les prévisions : ni effondrement ni atterrissement en douceur (...). Les technologies de l'information et de la communication constituent le nouvel eldorado de la modernité. La Bourse flamboie, la richesse paraît à portée de chacun. (...)

Cette ébullition semble épargner la construction européenne, dont l'évocation ne rencontre au mieux qu'un intérêt poli (...). Les défis ne sont plus de même nature que ceux qu'il a fallu affronter depuis la fin des années 70. Durant les vingt-cinq dernières années, les objectifs nationaux pouvaient être résumés en quelques chiffres – la parité monétaire, la cible d'inflation, la contrainte extérieure, le déficit budgétaire, etc. – et, somme toute, les gouvernements disposaient des instruments pour les atteindre (...). C'est de tout autre chose qu'il s'agit aujourd'hui : il faut réussir la transition d'une économie en chômage de masse à une société de plein-emploi, ce qui représente une mutation qualitative radicale qui oblige à se poser de nouvelles questions sur les rapports sociaux et sur les institutions de la République. C'est là que la difficulté apparaît dans toute son ampleur. Qui est en charge de cette mutation ? Quelles sont les compétences de l'Europe et quelles sont celles des nations ?

La souveraineté est aujourd'hui partagée : mi-européenne, mi-nationale ou, si l'on préfère, ni vraiment européenne ni vraiment nationale. Nous disions en substance, dans notre précédent rapport, que l'Europe était une curieuse construction dans l'ordre du politique : les souverainetés nationales y sont limitées par des règles politiques contraignantes adoptées de concert, mais c'est au nom de leur préservation que l'on empêche une souveraineté fédérale d'émerger. Nous distinguons alors quatre modèles possibles d'évolution de l'Europe – le modèle de la séparation (entre l'économique et le social), le modèle libéral, le modèle du retour des souverainetés nationales et le modèle fédéral. Les deux derniers modèles nous semblaient peu réalistes pour l'instant, précisément en raison du problème de souveraineté que nous venons de souligner, et nous concluons que la voie la plus probable que l'Europe emprunterait était une combinaison des deux premiers modèles.

Pour l'instant, rien n'est vraiment venu infirmer notre anticipation. Certes il est question dans un avenir proche de tenir des sommets conjoints entre ministres de l'économie et des finances et ministres de l'emploi et des affaires sociales – ce qui serait réellement une avancée –, mais la subordination des politiques sociales aux « politiques économiques » est structurellement inscrite dans la « constitution » de l'Europe : seul le pacte de stabilité est contraignant, et le seul pouvoir politique proprement européen est celui de la Banque centrale européenne.

Le bras armé du libéralisme :

la concurrence fiscale

(...) Les arguments sont bien connus : la baisse des prélèvements obligatoires aurait le double effet d'inciter à l'activité et de contraindre les Etats à améliorer la qualité de leurs services publics. Sur le premier comme sur le second point, les arguments théoriques sont discutables, et limités à un cadre d'hypothèses très restrictif, et les preuves empiriques sont des plus fragiles et des plus contradictoires. (...)

Il n'empêche que, par choix ou par contrainte, l'humeur des gouvernements est à la baisse des impôts et des dépenses publiques. Ils sont en cela fortement incités par la Banque centrale européenne, qui voit dans cette recommandation le secret de la compétitivité globale de l'économie de l'Union (...). En bref, l'habitude étant prise de se donner pour objectifs des chiffres sans projet, il convient de persévérer. Pourquoi pas une baisse de dix points du taux de prélèvements obligatoires et une dette publique nulle ? Un calcul arithmétique a en effet montré que si la présente phase de croissance se poursuivait outre-Atlantique, et si le Congrès américain n'en profitait pas pour baisser les impôts ou voter des dépenses nouvelles, la dette publique américaine pourrait être nulle en 2013 !

L'Europe devrait au moins pouvoir faire aussi bien. Au bout de la route serait le plein-emploi, à la condition toutefois que la modération salariale continue de prévaloir, ce qui exige la réforme des institutions du marché du travail dans un sens favorable à une plus grande flexibilité, et donc à un abaissement des coûts salariaux. Ce n'est pas pur hasard si les conceptions de Tony Blair en matière d'organisation du marché du travail et de protection sociale ont triomphé au sommet européen de Lisbonne de mars 2000.

La concurrence fiscale et sociale a donc encore de beaux jours devant elle (...). Comment en est-on arrivé là ? C'est que le moyen privilégié de la recherche d'une meilleure compétitivité utilisé par l'Europe dans la première moitié des années 90 fut la restriction de sa demande interne par la médiation d'une politique monétaire anormalement restrictive. (...)

Il s'ensuivit ce qui devait s'ensuire : la purge infligée au secteur privé ne pouvait que tarir les recettes fiscales, et parce que les dépenses sociales croissaient en raison directe de l'aggravation du chômage, la montée du déficit budgétaire devenait inéluctable. Au lieu de revenir à un cours normal des choses, en s'efforçant de ramener sur terre les taux d'intérêt, on a accusé les déficits budgétaires d'être responsables de leur niveau élevé. Et l'on a exigé des gouvernements qu'ils commencent par réduire leurs déficits avant que ne soit adou-

Un an après le lancement de l'euro, le débat est retombé, comme si l'Europe, concrétisée par la monnaie unique, ne posait plus problème. Reste pourtant à définir l'essentiel, à savoir comment passer d'une économie de chômage de masse à une société de plein-emploi. Dans ce second « Rapport sur l'état de l'Union européenne », Jean-Paul Fitoussi et l'équipe de l'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE) soulignent les dangers du vide créé par l'absence de politique claire à long terme

cie la rigueur monétaire. C'est ainsi que l'on a imposé à un secteur privé déjà au bord de l'asphyxie une forte augmentation des prélèvements obligatoires. (...)

En France, en Allemagne, en Italie, il est donc souhaitable de remettre à niveau le système fiscal et de prélèvements sociaux, sans que cela signifie engager un processus de concurrence fiscale. Pour éviter précisément une telle issue, un minimum de coordination entre pays aurait été nécessaire. (...) Or ce n'est pas ce qui s'est passé. L'Allemagne a ouvert la marche en annonçant une importante baisse de sa fiscalité, notamment celle qui concerne les entreprises. Cet aspect de la réforme allemande peut certes se concevoir, mais s'agissant de la baisse d'un impôt sur un facteur mobile, il a un côté fortement non coopératif. La France, surprise par sa « cagnotte », vient de décider de quelques baisses d'impôts, dont on perçoit mal le projet dans lequel elles s'inscrivent. Tout cela se fait sans aucune concertation, alors qu'il s'agit de questions cruciales qui engagent l'avenir. Veut-on voir resurgir, sous un autre habillage, des pratiques analogues aux dévaluations compétitives en Europe ? (...)

Un jeu inégal entre Etats

et « autorités indépendantes »

Le long terme est donc bien engagé dans le chemin que l'Europe, sans y avoir vraiment réfléchi, est en train d'emprunter. Les souverainetés nationales seraient évidemment encore réduites si la concurrence fiscale et sociale devenait une nouvelle norme. La conception de l'Europe-espace l'emporterait sur celle de l'Europe-puissance – pour utiliser une terminologie introduite par le président Valéry Giscard d'Estaing –, ce qui certes faciliterait l'élargissement de l'Union mais en réduirait encore la gouvernabilité. Ce n'est pas précisément ce type de destin que les promoteurs de l'idée européenne avaient à l'esprit : une Europe-espace dans un monde peuplé de puissances. Ce serait un leurre de penser que, de toute façon, la mondialisation conduit à l'impuissance de tous les gouvernements de la planète. (...) C'est l'affaiblissement des souverainetés nationales en Europe sans que l'on cherche à lui substituer le renforcement d'une souveraineté collective, qui, bien plus que la mondialisation, produirait un tel résultat.

Pouvoir monétaire et pouvoirs budgétaires

Pourtant, cet affaiblissement, ce manque d'emprise des gouvernements nationaux sur le destin des sociétés, ne prend que davantage de relief lorsque l'on considère le long terme. Nous avions, dans notre précédent rapport, insisté sur le déséquilibre institutionnel entre une Banque centrale indépendante (responsable devant aucun Parlement) et une pluralité d'autorités budgétaires à l'action contrainte par le pacte de stabilité. Le retour de la croissance en Europe affaiblit la perception de ce déséquilibre, d'autant que la politique suivie par la BCE apparaît, comme toute, bonne et que les dividendes fiscaux de la croissance allègent les contraintes de déficit public. Le problème demeure pourtant, car une conception trop orthodoxe de la politique monétaire, ou une appréciation trop basse de la croissance « potentielle », pourrait interrompre précocement la présente phase de reprise. Les autorités budgétaires n'y pourraient pas grand-chose. Il faut en effet bien voir que, depuis deux décennies, sous l'effet probable de la globalisation financière, la structure du *policy-mix* a radicalement changé : alors que, jusqu'à la fin des années 70, la politique budgétaire avait la prééminence et que la politique monétaire suivait, c'est l'inverse que l'on observe aujourd'hui. En d'autres termes, la politique monétaire est devenue beaucoup plus autonome, et la politique budgétaire doit d'une façon ou d'une autre s'y adapter. Cela ne fait qu'aggraver le déséquilibre institutionnel précédemment souligné.

La politique de la concurrence

En matière de politiques structurelles, un déséquilibre similaire existe. Pour ce qui concerne la politique de la concurrence, et donc la politique industrielle, la Commission cumule les pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire, aux termes des différents traités européens. Ses pouvoirs peuvent sembler de surcroît discrétionnaires ou même arbitraires, car les traités ne contiennent aucune orientation précise en la matière. C'est donc la Commission elle-même qui détermine la doctrine en vigueur. Elle se comporte en ce domaine comme une agence indépendante, mais avec la particularité que son statut ou ses missions ne peuvent être modifiés par aucun Parlement national, et à l'inverse de celui de toutes les agences dites indépendantes dans le monde. Or, dans ses prérogatives, la Commission a non seulement un pouvoir sur les entreprises, mais aussi sur les Etats. Elle peut par exemple interdire un traitement fiscal de faveur qu'un gouvernement aurait décidé pour aider à la restructuration d'un secteur en difficulté, comme elle peut empêcher une fusion entre entreprises sur des critères qu'elle seule est libre de déterminer. (...)

Les services publics

Les services publics n'échappent pas à cette compétence de la Commission et la montée en puissance de la politique européenne de la concurrence a touché des pans entiers des secteurs et services publics nationaux. C'est ainsi que, depuis la signature en 1987 de l'Acte unique européen, les services publics en Europe font l'objet d'une politique systématique de libéralisation, de privatisation et d'ouverture à la concurrence :

télécommunications, transports aériens, transports ferroviaires, électricité, etc.

Le marché unique oblige à harmoniser les conditions de la concurrence dans l'espace européen, au double profit des entreprises privées, qui se voient offrir un traitement équitable, et du consommateur, qui bénéficie de l'intensification de la concurrence. Les avantages de la mondialisation seraient un leurre si les mouvements de fusion, concentration et autres conduisaient les entreprises à les capter à leur profit en accroissant leurs rentes de monopoles. Les bénéfices que l'on attend de la monnaie unique en termes d'intensification de la concurrence (...) pourraient être pareillement captés, sans aucun avantage pour le consommateur salarié. Une politique de la concurrence est donc parfaitement légitime, comme l'est une politique de libéralisation des services publics lorsque l'une et l'autre servent les intérêts des citoyens, c'est-à-dire lorsqu'elles permettent de resserrer le lien social. Elle doit être approuvée sans réserve si elle a pour effet d'accroître la qualité et la quantité des services publics, et si elle n'empêche pas l'émergence de nouveaux services publics mieux adaptés aux temps modernes. Elle doit être, au contraire, critiquée si elle a pour conséquence indirecte de réduire la dimension universelle des services publics, de les dégrader ou de les soustraire au choix social. C'est là que le bât blesse : la doctrine qui soutient l'action de la Commission n'obéit à aucune détermination politique, la Commission ayant en ce domaine, comme on l'a déjà souligné, le pouvoir législatif. Or la question des services publics surtout, mais aussi celle de la politique industrielle, ne peut avoir d'autre lieu de détermination que la démocratie. (...)

La concurrence sociale

Les mêmes causes ayant les mêmes effets, l'absence d'une véritable coordination des politiques de l'emploi ne pourrait laisser à la discrétion des gouvernements nationaux que l'arme de la compétitivité pour retrouver le chemin du plein-emploi (...). Une telle issue est d'autant plus probable que la pression sur les gouvernements pour qu'ils « réforment » structurellement le marché du travail et le système de protection sociale ne cesse de croître. Dans tous les sommets, dans toutes les réunions de spécialistes, dans toutes les recommandations des organisations internationales et de la Banque centrale européenne, la réforme structurelle – entendez l'affaiblissement de la protection du travail, la réduction de l'indemnisation du chômage et autres mesures destinées à accroître la « souplesse » du marché du travail – est à l'ordre du jour. Et ce sont évidemment les thèses anglaises sur le sujet qui recueillent l'assentiment le plus général, comme l'a montré le sommet de Lisbonne.

Tel que le débat s'est en effet instauré en France et en Europe, les expériences réussies de décreuse du chômage dans les années 90 seraient simples à interpréter : elles résulteraient de la conjugaison de réformes structurelles des marchés – du marché du travail essentiellement, mais pas uniquement – et d'une bonne combinaison des politiques macroéconomiques.

Les interprétations divergent pourtant quant à l'importance à accorder à ce second élément. Pour certains, il serait de second ordre ou même induit par le premier, tant des structures de marché inadaptees limiteraient les marges de manœuvre de la politique économique jusqu'à parfois l'empêcher.

Ces a priori du débat reflètent bien les enseignements de la théorie économique, et il serait vain de vouloir d'emblée les démentir. Qui pourrait nier que, au départ d'une situation de chômage de masse, une plus grande flexibilité des prix relatifs, une moindre générosité du système de protection sociale, s'agissant notamment de l'indemnisation du chômage, contribueraient à réduire le sous-emploi ? Mais n'existe-t-il pas d'autres chemins vers le plein-emploi, socialement moins coûteux ?

Ces questions sont d'autant plus pertinentes que l'observation révèle que la situation des pays au regard du chômage est d'une grande diversité. (...) L'alchimie qui aboutit au succès est complexe et nous n'en connaissons qu'un nombre très restreint d'éléments. Il se peut que ce soit leur conjugaison avec d'autres, inobservables, qui produit le résultat constaté, et non pas ces éléments eux-mêmes. Il serait donc dangereux d'en tirer trop vite des enseignements quant aux politiques optimales à conduire dans les pays caractérisés (encore ?) par un chômage de masse. (...)

Mais il suffit que certains « pays » soient persuadés par les thèses « réformatrices » pour qu'un processus de concurrence sociale soit engagé. Et le sommet de Lisbonne a bien montré qu'une majorité de pays européens l'étaient. Il est cependant une différence entre les deux processus : si la concurrence fiscale ne devait, au moins dans un premier temps, rencontrer aucune opposition, ce n'est pas le cas de la concurrence sociale, qui devrait, en toute logique, susciter nombre de mouvements sociaux.

La question de la souveraineté

En bref, la conjugaison de l'absence de gouvernement de l'Europe et de la montée en puissance d'institutions a-démocratiques, c'est-à-dire irresponsables politiquement, pourrait faire évoluer l'Europe vers un avenir que personne ne souhaite : ni les gouvernements ni les populations. Les processus à l'œuvre conduisent à des résultats non intentionnels, c'est-à-dire non optimaux tant en matière de provisions de biens publics que de cohésion sociale. Il ne peut en être autrement si aucune orientation politique générale, assise sur des processus démocratiques, ne vient définir les objectifs de la construction européenne pour l'avenir. L'Europe-espace, même si elle semble inscrite dans les évolutions en cours, dans les décisions d'élargissement déjà prises, ne nous semble pas un futur probable. Il ne nous semble guère imaginable, en effet, que l'Europe – toute à son désir d'imiter les Etats-Unis – devienne la seule région du monde à n'être gouvernée ni économiquement ni politiquement (...).

★ « Rapport sur l'état de l'Union européenne (2000) », de Jean-Paul Fitoussi, avec Renaud Dehousse, Jacky Fayolle, Jacques Le Cacheux, Anne Lecuyer, Olivier Passet, Bruno Ventelou. Ed. Fayard-Presses de Sciences-Po, 236 p., 138 F (21,04 €), en librairie le 24 mai.

La conjugaison de l'absence de gouvernement de l'Europe et de la montée en puissance d'institutions a-démocratiques pourrait faire évoluer l'Europe vers un avenir que personne ne souhaite : ni les gouvernements ni l'Europe

CONSOMMATION Les grands de l'agroalimentaire s'affrontent avec des moyens considérables sur le marché en expansion constante de l'eau en bouteille. ● CETTE BOIS-

SON est désormais celle qui croît le plus fortement dans le monde (7 % par an, selon Canadean). ● EN 1999, les 6 milliards de Terriens ont chacun consommé 11 litres d'eau en bou-

teille. Un record. Danone, Nestlé, Coca-Cola et Pepsi se retrouvent en concurrence frontale. Ils sont pourtant partis de positions diamétralement opposées : les deux premiers

sont historiquement des grands minéraliers avec leurs marques phares Evian, Volvic, Perrier, Vittel... et les seconds sont des spécialistes des sodas. ● MÊME LES MAJORS de la ges-

tion publique de l'eau, Vivendi et Suez, présentes sur les marchés de l'eau purifiée en bonbonne, commencent à s'inquiéter et entendent défendre leurs positions.

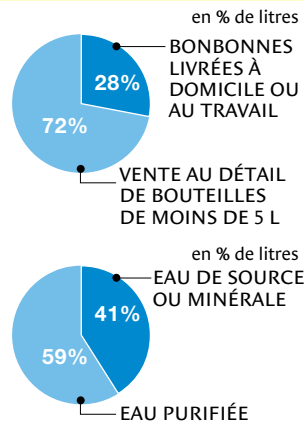
L'eau en bouteille, champ de bataille des géants de l'agroalimentaire

Danone, Nestlé, Coca et Pepsi se disputent le marché de cette boisson dont les ventes augmentent très rapidement sur tous les continents. Une évolution liée aux préoccupations de sécurité des consommateurs et à des comportements alimentaires plus « sains » et « naturels »

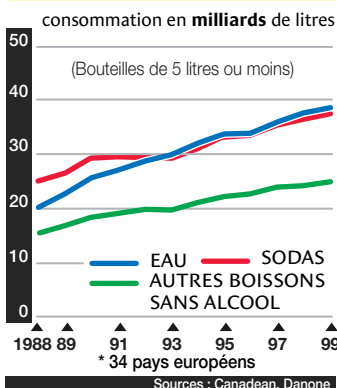
DANONE, Nestlé, Coca-Cola, PepsiCo... Les géants de l'agroalimentaire sont tous montés au front pour participer à une « drôle de guerre » : celle de l'eau en bouteille. Lundi 15 mai, Pepsi a mis 10 millions de dollars sur la table, dans une première campagne de publicité nationale, aux Etats-Unis, pour son eau Aquafina, l'eau en bouteille la plus bue outre-Atlantique. Le même jour, Nestlé commercialisait, simultanément dans six pays, sa nouvelle marque d'eau européenne, Aquarel. Danone, déjà présent aux Etats-Unis avec des eaux de marque « Dannon », devrait lancer dans l'année des eaux sous le label Danone dans plusieurs pays européens.

Un marché de 28 milliards de dollars

89 milliards de litres consommés



L'eau en bouteille n° 1 en Europe*



Cet activisme s'explique aisément : l'eau ne s'est jamais aussi bien vendue sur la planète. Ce marché pèse désormais 28 milliards de dollars de chiffre d'affaires. En 1999, chacun des six milliards de Terriens a consommé en moyenne 11 litres d'eau en bouteille. Un record. C'est 2 litres de plus qu'en 1993, et la croissance s'accélère : l'an prochain, on devrait atteindre les 12 litres par

an et par personne, selon le cabinet d'études Canadean. C'est encore loin de la consommation moyenne mondiale de soft drinks - 36 litres par habitant -, mais l'écart se resserre entre les deux types de boisson non alcoolique. L'eau est désormais la boisson qui croît le plus fortement dans le monde (7 % par an, selon Canadean). Et cette croissance est visible sur tous les continents. C'est d'ores et déjà la première boisson européenne sans alcool.

« RECHERCHE DE NATURALITÉ »

Comment expliquer cet engouement mondial ? Cette consommation est, en toute logique, directement liée à l'accroissement du niveau de vie. Mais cette accélération actuelle révèle de nouvelles tendances. Tout d'abord, « une recherche de sécurité par le consommateur », analyse Ruxandra Crow, responsable du marché des boissons sans alcool chez Canadean. Une attente que l'on retrouve dans les pays émergents, mais également dans les pays développés, bousculés par des scandales alimentaires. Autre raison, « la recherche de naturalité ». Les consommateurs délaissent les boissons à bulles et fortement sucrées. La surprise, pour nous Européens, est que cette eau embouteillée n'est pas uniquement de l'eau minérale et de source. Plus de la moitié des 89 milliards de litres vendus dans le monde en 1999 est de l'eau purifiée, c'est-à-dire de l'eau traitée, à l'instar de l'eau du robinet, mais embouteillée dans des petits ou des grands contenants (lire ci-dessous). Cette eau purifiée est courante aux Etats-Unis. Elle est également prisée dans les pays émergents au sein desquels elle représente une garantie de santé.

Face à cette nouvelle donne, Danone, Nestlé, Coca-Cola et Pepsi prennent rapidement leurs marques. Ils sont partis de positions diamétralement opposées : les deux premiers sont historiquement des grands minéraliers avec leurs marques phares Evian, Volvic, Perrier, Vittel... Les seconds sont des spécialistes des sodas. En l'espace de deux ans, les deux parties ont totalement transformé leurs stratégies. Et se retrouvent désormais en concurrence frontale, n'hésitant plus à aller chasser sur les terres du voisin.

La mutation des acteurs du soft drink est spectaculaire. « L'eau est devenue stratégique pour nous en 1998 », raconte Scott Finlow, de Pepsi, responsable pour les Etats-Unis de la marque Aquafina. Cette eau purifiée vendue en bouteille réalise désormais 600 millions de

dollars de chiffre d'affaires aux Etats-Unis. Testée depuis 1995, elle est accessible sur tout le territoire américain depuis deux ans et est déjà numéro un des ventes, devant Danone, Nestlé et... Coca-Cola. PepsiCo a pris une longueur d'avance sur son éternel rival des colas. Coca se retrouve sur le même marché avec Dasani, une eau purifiée lancée en 1999 et qui se place au neuvième rang outre-Atlantique. Face aux minéraliers, ces spécialistes possèdent deux grands avantages. Un peu partout dans le monde, leurs réseaux d'embouteilleurs savent purifier et gazéifier l'eau pour fabriquer leurs sodas, à partir des concentrés que leur vendent les marques. Coca et Pepsi possèdent donc une infrastructure planétaire pour fabriquer de l'eau purifiée.

Deuxième avantage de poids : ils ont déjà en place de multiples réseaux de distribution qui leur per-

mettent un accès immédiat au marché. Leur problème : c'est un nouveau métier pour eux. Pepsi semble avoir réussi son apprentissage (lire ci-contre). Doug Daft, le PDG de Coca-Cola, a quant à lui reconnu dans *Le Monde* du 12 mai : « Je ne suis pas sûr que, vu d'Atlanta (le siège américain du groupe, NDLR.), nous ayons bien perçu toutes les subtilités de ce marché. » Ces spécialistes du soda doivent également trouver un moyen de gagner de l'argent. C'est par la vente très profitable du concentré de cola aux embouteilleurs que ces deux groupes engrangent une partie de leurs recettes. Pour l'eau, un nouveau système reste à trouver. Ils envisagent en tout cas tous les deux de se développer au niveau planétaire. Coca est déjà, par exemple en Allemagne avec BonAqua, une eau enrichie en minéraux. Pepsi a lancé Aquafina en Inde. « Cela pourrait devenir une marque globale », a in-

diqué au *Monde* le responsable de Pepsi.

Nestlé et Danone, respectivement numéro un et numéro deux mondiaux de l'eau embouteillée, cherchent à capter le maximum de croissance de ce marché. Ils étaient sur une niche ultra-rentable, l'eau minérale. Ils deviennent beaucoup plus pragmatiques.

NOUVEAUX TERRITOIRES

Franck Riboud, PDG de Danone, a longtemps conspué l'eau purifiée, qu'il appelait de « l'eau morte ». Danone reconnaît aujourd'hui qu'il explore de nouveaux territoires « pour répondre à tous les besoins en eau embouteillée ». Le groupe français vend déjà de l'eau purifiée en Chine et aux Etats-Unis. Tout comme Nestlé, qui a même lancé Nestlé Pure Life, une eau spécialement conçue pour les pays émergents. Les deux grands rivaux européens veulent aussi développer les services autour

de l'eau. Nestlé était déjà le numéro un de la distribution de bonbonnes d'eau à domicile et dans les entreprises aux Etats-Unis. Danone l'a rejoint en achetant McKesson outre-Atlantique. Les deux groupes cherchent désormais à décliner ce savoir-faire dans le monde. L'Europe n'est pas exclue. Danone est déjà dans ce métier au Canada, en Argentine, au Mexique, en Chine et en Indonésie. En un an, Nestlé a fait l'acquisition de ces métiers de services en Argentine et au Vietnam.

En entrant de plain-pied dans les services d'eau en bonbonne, Danone et Nestlé trouvent de nouveaux concurrents : les grands spécialistes du traitement de l'eau que sont Suez et Vivendi (lire ci-contre), venus également sur ce territoire. La frontière entre production, traitement et services de l'eau n'a jamais été aussi mince.

Laure Belot

Appellations et contenants en tout genre

● **Eau minérale** : cette appellation, spécifique à la France, est décernée par l'Académie de médecine en fonction des bienfaits de la source. L'eau minérale peut être plate (Evian, Vittel, Volvic...) ou gazeuse (Badoit, Perrier, San Pellegrino...). Danone et Nestlé sont les grands minéraliers mondiaux.

● **Eau de source** : cette appellation garantit la provenance d'une source. Ce type d'eau connaît une croissance à deux chiffres en France aux dépens des eaux minérales. Aucun traitement n'est possible à la source.

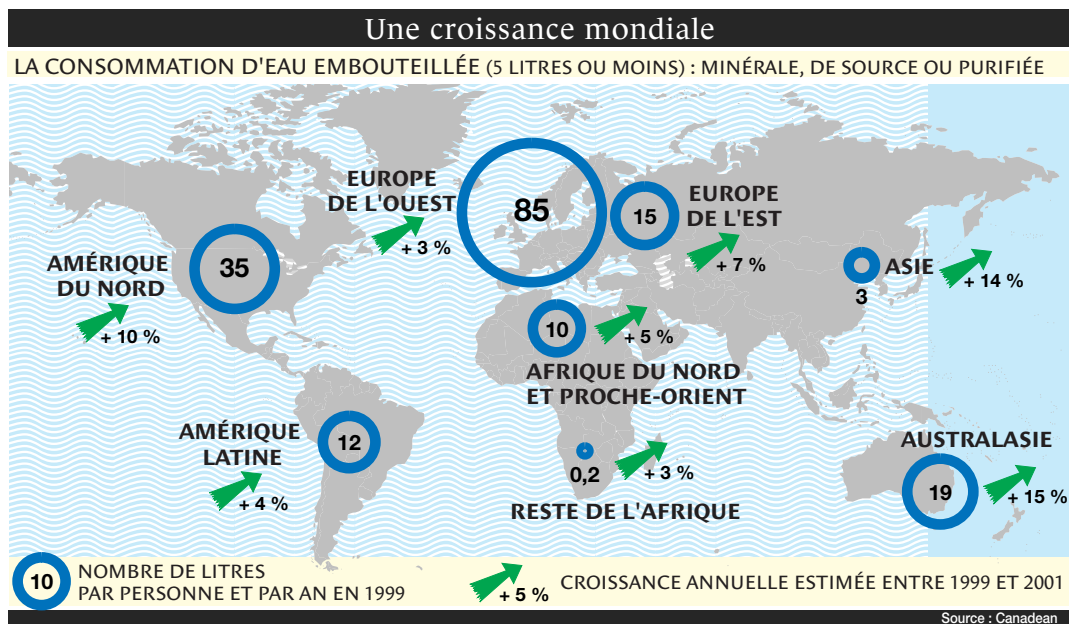
● **Eau purifiée** : c'est une eau qui a subi un traitement. Cette eau peut provenir de sources, de rivières, etc. Le traitement de base est le passage sur un filtre à charbon actif. Cette eau peut être ensuite traitée (disparition chimique de certains composants, mélanges d'eaux de différentes compositions).

● **Eau enrichie** : l'eau qui a subi un traitement peut être aussi enrichie par un ajout de minéraux comme l'eau Nestlé Pure Life et BonAqua de Coca. Ce dernier se rémunère d'ailleurs en faisant

payer à ses embouteilleurs un concentré de minéraux à ajouter à l'eau purifiée, sur le même principe que le Coca-Cola.

● **Bouteille** : contenant de 33 centilitres, 1 litre, 1,5 litre, 2 litres ou 5 litres. Il peut être en verre, en PET (polyéthylène téréphtalate, un plastique très transparent et résistant, seul à pouvoir être compacté), en PVC (polychlorure de vinyle, plastique plus fragile)... Les bouteilles sont en vente dans les magasins et les distributeurs. La consommation mondiale moyenne d'eau en bouteille est de 11 litres par an et par habitant.

● **Bonbonne** : emballage de plus de 5 litres. Le grand modèle le plus utilisé est celui de 5 gallons (22,7 litres), qui correspond à la norme américaine. La bonbonne est majoritairement vendue à travers un service de livraison à domicile ou dans les entreprises (en anglais, HOD, *home and office delivery*). Les bonbonnes représentent dans le monde une consommation moyenne de 4 litres par an et par habitant, mais les Américains sont les plus gros consommateurs.



L'apprentissage rapide de l'américain Pepsico

L'ARRIVÉE de Pepsico sur le marché de l'eau aux Etats-Unis a été regardée avec scepticisme. Cinq ans après les premiers tests régionaux, c'est un véritable succès : l'eau purifiée Aquafina est numéro un de l'eau en bouteille outre-Atlantique, et a connu une croissance de 79 % entre 1998 et 1999. Dans l'eau, le groupe dirigé par Roger Enrico a pris une longueur d'avance sur son éternel rival, Coca-Cola.

Cette activité s'est intégrée dans l'organisation Pepsico au même titre qu'un autre soda. « Nous n'avons pas de direction mondiale de l'eau », explique Scott Finlow, le chef de produit Aquafina pour les Etats-Unis. Pepsico a pu tout de suite appuyer sur son organisation de production existante. Aquafina est purifiée par les embouteilleurs du groupe, qui produisent aussi les sodas. L'entreprise se rémunère auprès d'eux en percevant des redevances pour « frais marketing ». Pour minimiser les coûts de transport, seize sites différents sont mis à contribution sur le territoire américain. Pepsico estime

qu'il couvre 450 000 des 600 000 points de vente qui distribuent les produits Pepsi aux Etats-Unis. Pepsico a également su tirer profit de ses machines-distributeurs, possédées en propre et dispersées sur tout le territoire, qui lui permettent sans intermédiaire de commercialiser des bouteilles de 60 et 75 centilitres.

La grande nouveauté a été la découverte d'autres attitudes de consommation. « L'eau est un marché plus féminin et plus adulte que les sodas », explique ce responsable. Dans un marché également où, « à l'inverse de l'Europe, il n'y avait pas de marque forte ». Pepsico reconnaît que Danone a ouvert la voie. Avec Evian, le groupe français a été le premier à apporter une approche marketing sur l'eau aux Etats-Unis. Les projets sont désormais nombreux. « Nous allons développer de nouveaux contenants et étudions le développement de projets comme l'eau à bénéfice santé ou l'eau parfumée. »

L. Be.

D'un continent à l'autre, les habitudes en matière de boisson sont différentes

L'EAU est un marché complexe, lié aux cultures nationales et à la façon dont les consommateurs appréhendent la nutrition. Les groupes s'adaptent d'un continent à l'autre.

● **Europe.** L'Europe de l'Ouest représente encore 49 % de la consommation d'eau en bouteilles dans le monde. C'est le royaume de l'eau vivante, non traitée (minérale ou de source), un héritage de la tradition thermale. L'Italie et la France détiennent les records mondiaux de consommation, respectivement 157 et 124 litres par an et par habitant. Dans un marché aussi mature, les industriels rivalisent d'ingéniosité pour générer de la croissance. Ils multiplient les tailles de contenants, comme la bouteille d'un demi-litre à bouchon sport ou celle de 5 litres à rapporter chez soi. Ils lancent des nouveaux segments comme l'eau à bénéfice santé (Talians de Danone, Courmayeur de Neptune). Danone a lancé en février une eau « Vitasnella de Danone » : sous la même appellation minceur – Vitasnella est l'équivalent italien de Taillefine –, Danone distribue désormais des yaourts, des biscuits et de l'eau. Dernière nouveauté en Europe du Nord : les « near-waters », des eaux dans lesquelles on ajoute des petits plus, sources de bienfaits pour l'organisme.

La surprise est venue du succès des eaux de source peu chères, comme Cristaline en France. Le principe : sous un même nom, une multitude de sources alimentent le territoire, ce qui diminue les coûts de transport. En s'excluant de ce nouveau segment, les marques phares de Nestlé et Danone ont perdu du terrain en Europe. Ces groupes réagissent. Nestlé, qui avait multiplié les acquisitions, a changé de cap et se rallie à la stratégie universelle : l'eau multisource, avec Aquarel, lancée le 15 mai en Europe. Danone prépare un autre projet. « Nous devrions lancer d'ici à la fin 2000 une eau Danone dans deux ou trois pays européens, explique Pedro Medina, directeur général chargé du pôle monde. Une eau vivante à bénéfice santé. »

Y a-t-il une place en Europe pour l'eau purifiée ? Doug Daft, le PDG de Coca, croit à son développement car il existe « une demande croissante de sécurité. A long terme, certaines sources vont connaître des problèmes de pollution. » Coca est présent dans onze pays d'Europe de l'Est avec l'eau purifiée BonAqua ainsi qu'en Allemagne, ce pays de sources où il connaît un succès inattendu. Les minéraliers s'interrogent. « Notre eau purifiée pour pays émergents Nestlé Pure Life et l'eau de source Aquarel sont complémentaires, explique Richard Girardot, de Nestlé. Certains marchés européens, notamment à l'Est, pourraient être plus mûrs que d'autres. C'est au consommateur de décider. » Danone déclare « y être attentif ». Les bonnes de plus de 5 litres connaissent, elles, un véritable essor pour la consommation au bureau.

● **Etats-Unis.** A l'opposé de l'Européen, l'Américain aime avant tout l'eau sécurité : traitée, sans organisme vivant. Celle-ci est devenue un produit de grande consommation. Sur les 14,5 milliards de litres consommés en 1999, le tiers provient de bon-

nes distribuées dans les bureaux et aux domiciles des Américains. Nestlé est numéro un de cette activité, suivi entre autres de Danone, avec le rachat de McKesson.

Les habitudes de consommation évoluent. Les bouteilles (d'une contenance inférieure ou égale à 5 litres) ont connu une croissance de 16 % entre 1996 et 1999. Nestlé possède cinq eaux régionales dans les dix premières places. Dans ce classement, on retrouve également Evian vendue quatre fois plus cher qu'en France et l'eau multisource Dannon Water. Mais la grande percée est celle des bouteilles d'eau purifiée de Pepsico et de Coca-Cola dans l'année 1999.

● **Pays émergents.** Chacun cherche à rentrer sur ces marchés peu développés mais prometteurs. Coca-Cola a en test un service d'eau en bonbonne à Hong-Kong. Un métier où Danone et Nestlé sont largement présents (lire ci-contre). Ces groupes sont ouverts. « L'eau purifiée est la façon la plus simple et la plus économique de convaincre les gens de rentrer sur le marché de l'eau embouteillée », reconnaît Pedro Medina, de Danone. Son groupe est numéro un en Chine avec de l'eau purifiée petits et grands contenants. Nestlé a, quant à lui, tenté une expérience inédite, Nestlé Pure Life, une eau purifiée lancée au Pakistan en décembre 1998. « Nous avons beaucoup appris sur le terrain, explique Richard Girardot, de Nestlé. Nous sommes désormais au Brésil, à Shangai. Nous serons au Mexique d'ici l'été et dans six à huit nouveaux pays d'ici fin 2001. » L'entreprise va même plus loin dans sa réflexion en étudiant des modèles en Asie de « water-shops » et de « water-stations » : des lieux où on achète des bonnes consignées que le magasin vous remplit ou qu'on remplit soi-même.

L. Be.

Vivendi et Suez Lyonnaise s'ouvrent de nouveaux marchés

« ON PEUT toujours réhabiliter le métier de porteur d'eau. C'est une activité intéressante, mais je ne suis pas certain que c'est la voie de l'avenir », ironisait Gérard Payen, directeur du secteur de l'eau de Suez Lyonnaise, il y a deux ans. A l'époque, les grands groupes agroalimentaires commençaient à regarder attentivement le marché de l'eau en bonbonne. Certains se disaient prêts à entrer en concurrence directe avec Vivendi ou Suez. Les majors de la gestion publique de l'eau souriaient. Depuis, le ton a changé. Jean-Marie Messier, le PDG de Vivendi, se fait photographier avec une bouteille d'eau Culligan, la société d'eau purifiée trouvée dans la corbeille de mariage lors du rachat de USFilter. Suez Lyonnaise a annoncé en mars la création d'une division autour de la Roche Claire, la filiale du groupe spécialisée dans l'eau en bonbonne. « Les hôpitaux, les entreprises utilisent de plus en plus de fontaines d'eau de source réfrigérée. C'est un métier de services que nous savons faire », justifie le groupe.

L'EAU EN BONBONNE

Tout en disant ne pas être en concurrence avec Coca, Pepsi, Danone ou Nestlé, les deux groupes ne veulent pas se laisser distancer par les grands de l'agroalimentaire dans un secteur qu'ils considèrent comme le leur. C'est avec leurs techniques, leurs équipements, leurs méthodes que l'on fabrique de l'eau purifiée. Ce sont eux les grands fournisseurs d'eau des embouteilleurs qui fabriquent toutes les boissons non alcoolisées. En même temps, comment avouer aux populations auxquelles ils distribuent de l'eau qu'ils vendent en même temps de l'eau en bonbonne ? A l'heure où les doutes se multiplient sur la qualité de l'eau municipale, n'est-ce pas accrédi-ter l'idée que l'eau du robinet est mauvaise ?

Voulant éviter cet écueil, les deux groupes ont mis au point des stratégies précises. L'un comme l'autre considèrent que l'eau en bonbonne est un produit cher, réservé en

priorité aux pays riches. « Dans les pays en développement, l'eau en bonbonne est d'abord pour les populations très aisées. Lorsque nous apportons de l'eau du robinet à tous comme à Djakarta et à Manille, le prix de l'eau est divisé par dix par rapport à celui d'un approvisionnement en bonbonne, sans parler des autres critères comme la santé publique », insiste la Lyonnaise.

Au-delà, les approches divergent. La Lyonnaise dit vouloir se limiter à ne distribuer, en Europe, que de l'eau de source en bonbonne. Le marché américain, avec sa recherche d'eau purifiée, lui paraît trop éloigné de son savoir-faire. « En Europe, il y a une culture du thermalisme, pas aux Etats-Unis. Nous ne nous voyons pas du tout nous lancer dans l'eau synthétique comme le projettent les groupes d'agroalimentaire. Pour nous, l'eau est un produit vivant, pas une sorte de base, qui ressemble à de l'eau, dans laquelle on ajoute des sels minéraux en fonction du marketing », souligne-t-on dans le groupe.

Chez Vivendi Water, nouveau nom du « pôle eau » du groupe, la priorité est au contraire de se renforcer sur les marchés de l'eau purifiée apportés par Culligan. « Nous avons une marque extraordinaire, qui est la référence de l'eau purifiée dans les pays occidentaux », souligne-t-on chez Vivendi. Culligan, cependant, peine : la société a changé sept fois de direction en sept ans. Une réorganisation industrielle complète s'impose, pour conforter d'abord la marque aux Etats-Unis puis en Europe, et peut-être plus tard dans les pays riches de l'Asie. Le groupe se demande aussi si les méthodes de marketing et les services utilisés pour la vente de l'eau en bonbonne ne peuvent pas être repris dans la distribution de l'eau au robinet et créer de nouveaux marchés. Les consommateurs se verront peut-être proposer un jour, à côté d'un service de base, des produits pour filtrer l'eau, la réfrigérer, ou un deuxième robinet d'eau purifiée.

Martine Orange

La pub française fait l'impasse sur les minorités ethniques

La première agence d'ethno-communication devrait être créée à l'automne par l'agence Hémisphère Droit et le label de rap Secteur A. En attendant, les « blacks » et les « beurs » restent étrangement absents du paysage publicitaire hexagonal

LA PUB lave toujours plus blanc. Contrairement aux Etats-Unis, où la démographie galopante et l'enrichissement des « minorités » obligent désormais publicitaires et annonceurs à considérer les Afro-Américains et les personnes d'origine hispanique comme des cibles incontournables (*Le Monde* daté 21-22 mai), en France la pub accuse un retard considérable. Même si, selon les professionnels, elle fonctionne comme le miroir de la société, les minorités visibles, autrement dit « d'ori-

gine non européenne », n'y figurent toujours pas. Au départ, était invoqué le marché. Les annonceurs ne s'intéressant qu'aux consommateurs susceptibles d'acheter leurs produits, pas question pour eux de viser une tranche de la population au faible pouvoir d'achat. Un demi-siècle plus tard, ces fils et filles d'étrangers ont beau être devenus des consommateurs comme les autres – les « étrangers » selon l'Insee disposaient en 1990 d'un revenu disponible moyen par ménage de 129 000 francs par an, inférieur au revenu moyen du foyer français de seulement 14 % –, les publicitaires continuent de ne pas développer de communications auxquelles ils puissent s'identifier.

La Marche des peuples noirs a peu mobilisé

Quelques centaines de manifestants ont participé à la Marche des peuples noirs, organisée par le Collectif égalité, samedi 20 mai à Paris, pour la célébration du 152^e anniversaire de l'abolition de l'esclavage (*Le Monde* daté 21-22 mai). De grands drapeaux blancs, réclamaient « honneur » et « respect », étaient portés par des militants arborant des T-shirts proclamant « Noirs du même pays, même peuple, même destin ». Des pancartes fluos protestaient contre « la télé monochrome » ou « l'apartheid culturel », tandis que des militants du syndicat Sud réclamaient de « travailler au pays », dans les DOM.

AUTOCENSURE

Or « les personnes noires ne sont pas des personnes blanches à la peau foncée », a, par exemple, l'habitude de marteler l'Américain Tom Burell, pape de la pub afro-américaine. Mettre un visage noir dans un casting ne suffit pas : « Il faut parler à leur âme », ajoute-t-il. Quelques publicitaires, comme Violaine Sanson-Tricard, PDG de l'agence Bates France, reconnaissent qu'« il y a de toute évidence un problème ». Le choix qui consiste à éviter le casting de gens trop « typés » s'expliquerait à la fois par l'autocensure des publicitaires et par les recommandations policiées de leurs clients. Certains annonceurs fri-



Publicité pour le riz Uncle Ben's : deux affiches placées côte à côte comparent les oreilles du sachet aux oreilles de la fillette.

eux expriment un refus catégorique, mais, « le plus souvent, nous nous retrouvons devant un chef de produit compassé qui, après avoir expliqué que lui, à titre personnel, ça ne le gênait pas, indique : "Mais est-ce que vous êtes sûre que cela ne va pas..." », confie M^{me} Sanson-Tricard. En attendant de voir se développer

des stratégies publicitaires ethniques quelques Noirs ont depuis deux ans – date de la victoire de l'équipe de France « black, blanche, beur » en Coupe du monde de football – font leur entrée dans la pub. Il s'agit de stars (footballeurs, chanteurs, comédiens...) ou de mannequins « noirs mais pas trop ». On fait appel à ceux

qui ressemblent davantage à des Blancs bronzés qu'à des Noirs pour vanter le parfum Allure (Chanel), par exemple. Ils jouent, sur les affiches du Printemps de l'homme ou pour des produits de téléphonie mobile, le rôle de nouveau référent « branché ». Les moins chanceux endossent, eux, les habits étriqués d'un colonialisme que l'on croyait oublié pour promouvoir des produits hors mode.

IMAGINAIRE COLONIAL

Après le retour en 1999 du tireur Banania – « l'archétype [utilisé juste après la première guerre mondiale] du bon et brave indigène de l'Empire qui a donné son sang pour la France », comme l'écrivait la revue *Hommes & Migrations* dans un dossier qu'elle consacrait en mai-juin 1997 à l'« imaginaire colonial, figure de l'immigré », les récentes affiches pour le riz Uncle Ben's (Unisabi) utilisent les mêmes clichés : dans un parallèle littéral « humoristique », d'après l'agence D'Arcy (DMB&B), les oreilles du nouveau sachet de cuisson sont comparées à celles de la dernière-née de la famille de l'Uncle Ben's, une mignonnette que l'on martyrise sur 12 mètres carrés. « Depuis le spot Lotus, c'est la première fois que je

vois une petite black dans une pub en France, et il faut qu'on lui tire les oreilles », explique Frank Tapiro, le patron d'Hémisphère Droit, qui va créer à la rentrée de septembre une agence de « communication ethnique », en partenariat avec la société de production indépendante de rap Secteur A. C'est tout de même un peu gros ! Les consommatrices sont pourtant 76 % à reconnaître la marque de riz et 72 % à dire qu'elles ont aimé la pub, selon Ipsos. « D'emblée les consommateurs se prennent de sympathie pour ces instantanés de Louisiane, une ancienne colonie française dont on se sent proches » (!), explique l'hebdomadaire professionnel *Stratégies* du 9 avril 1999. « La mise en veille de l'imaginaire colonial a duré une vingtaine d'années après la fin de la guerre d'Algérie, et sa réactivation a coïncidé, selon moi, avec le regain de racisme qui s'est manifesté en France à partir de 1983 », confirmait pour *Hommes & Migrations* l'historien Gilles Manceron.

Ce qui n'empêche pas certains publicitaires de vouloir développer une pub ethnique à la française, « d'intégration et non de ghettoisation... ».

F. A.

Frank Tapirot, président d'Hémisphère Droit « On m'a demandé Naomi Campbell en plus clair »

« Vous presidez, à trente-quatre ans, l'agence Hémisphère Droit. Pourquoi, si la pub fonctionne comme le miroir de la société, y voyons-nous si peu de Noirs ou de beurs ?

— On a en France une culture un peu coloniale, un peu raciste. Disons-le puisque c'est la réalité ! Il y a certaines grandes marques, comme des marques alimentaires par exemple, qui refusent catégoriquement des mannequins « bronzés ». On a quand même osé me demander, il y a sept ans, à propos de Naomi Campbell, si on pouvait avoir la même, mais en plus clair ! La plupart des annonceurs estiment qu'avoir un black ou un beur dans une pub va choquer la ménagère. Franchement, elle a bon dos la ménagère ! Je n'ai jamais entendu d'interviews dans laquelle cette fameuse ménagère dise : « S'il y a un black dans une pub, moi j'achète pas. »

« J'ai été l'un des premiers à ouvrir la pub à l'ensemble de la population française ; c'était en 1995, pour le questionnaire des jeunes d'Edouard Balladur. Ça n'a pas été triste ! Cette campagne était commandée par le service d'information du gouvernement (SIG) [NDLR : qui dépend du premier ministre], elle devait intéresser toute la jeunesse. On a fait un casting très large, avec des Blancs, des blacks, des beurs, des Asiatiques, et on l'a présenté à l'annonceur. Là, ça a été le choc : la personne décisionnaire m'a dit : « Mais qui m'a mis tous ces blacks et tous ces bougnoules ? » C'était un cri du cœur. Je revenais du ski, j'étais bien bronzé et comme j'ai le type plutôt sémité, je me suis levé et je lui ai demandé : « Et moi, à votre avis, je suis quoi : black, beur ou youpin ? » On m'a sorti de la salle. Plus tard, j'ai reçu une lettre me disant qu'il faudrait que je retravaillais le casting pour qu'il y ait moins de « personnes colorées ». J'ai augmenté le nombre total de personnes. Les gens du SIG n'avaient pas le choix, à cause du timing, ils ont accepté le film : soit il se faisait comme ça, soit il n'y en avait pas. J'étais vraiment prêt à tout, quitte à me faire virer de l'agence. J'en avais marre d'entendre ce genre de choses... »

— Ce que vous dites est grave !
— Mais oui, c'est grave parce qu'on fuit la réalité dans la pub. Pourquoi fuir ? La pub doit faire rêver, d'accord. Mais on est soi-di-

sant dans la réalité à propos du produit et on reste dans le mensonge au niveau du casting. C'est idiot. Quand on est dans la rue, on ne fait pas attention, il y a des blacks, des Blancs, des beurs. Pourquoi, dans la pub, il n'y aurait que des Blancs ?

— Pourquoi cette frilosité de la part des annonceurs et des publicitaires ?

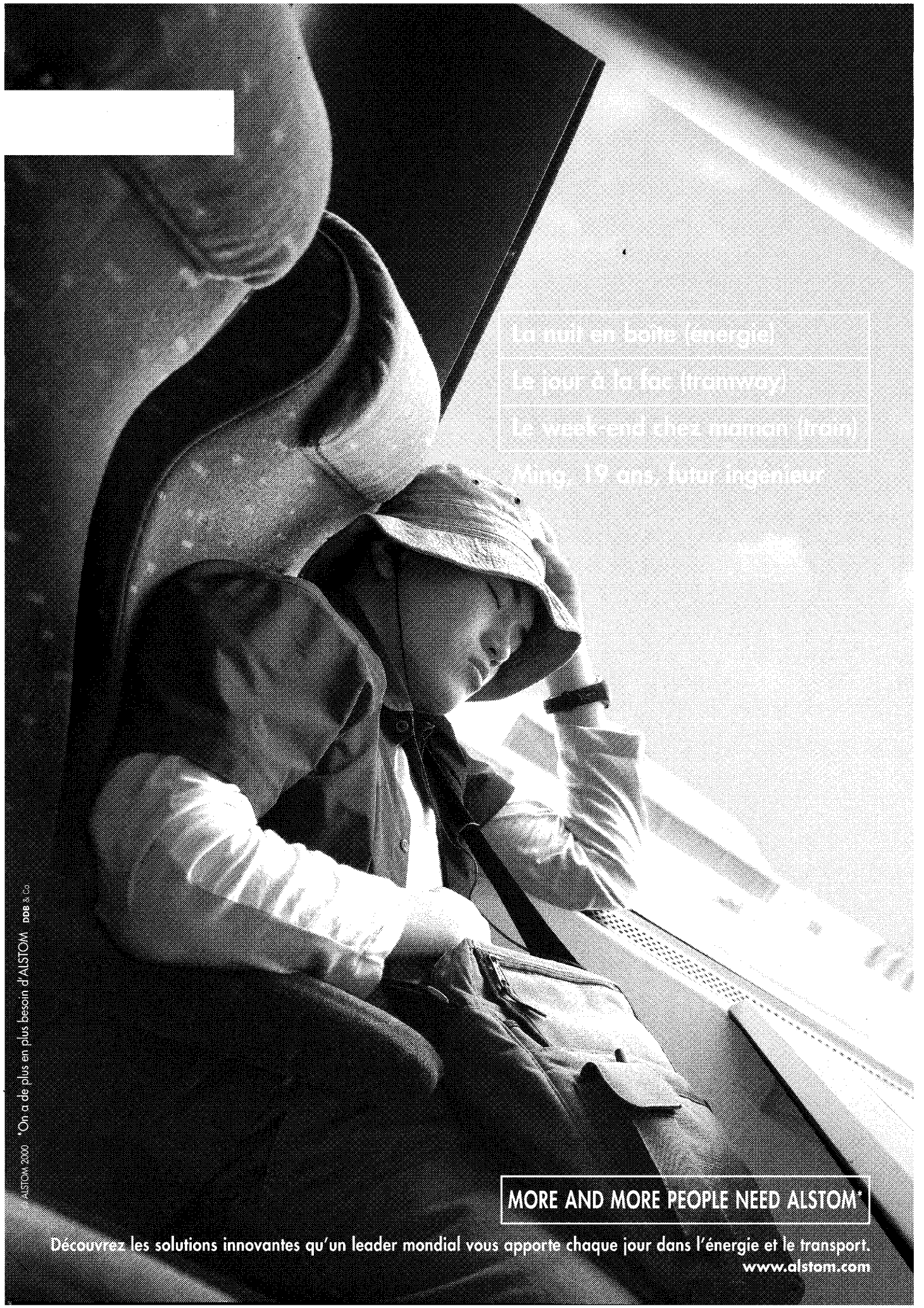
— Les publicitaires français ne sortent jamais de leur agence, et les publicitaires ne parlent qu'à des publicitaires. Jamais ils ne vont à Sarcelles ou même dans la rue. Parce que pour eux, la seule vérité c'est la pub, la pub va sauver le monde et en dehors de la pub, il n'y a rien. Je suis publicitaire, mais je me suis toujours battu contre ça. Il faut au contraire aller partout, voir des types qui réussissent parce qu'il y en a partout et des idées aussi. Ce qui les freine, c'est la peur de perdre leurs clients. Il faudrait arrêter d'avoir peur du client, peur du système. Arrêter de croire que parce qu'il y a un Noir dans une pub, ça ne va pas plaire aux Blancs, ou parce qu'il y a un Blanc que ça ne va pas plaire aux blacks.

— Et les médias, quel regard portez-vous sur leurs castings ?

— La pub et les médias, même famille ! De quoi vivent les médias ? De la pub. Donc les règles sont les mêmes. Croire le contraire serait une erreur. D'ailleurs quel black anime seul une émission à la télévision française ? S'il y en a un, c'est qu'il y a un Blanc à côté. Prenez le magazine *Elle*, combien de fois il y a eu Naomi Campbell ou Tyra Banks en couverture ? Peu, très peu. Quant à Canal+... ils ont leur bon beur avec Djamel, ils sont rassurés, demain chacun aura son bon juif, chacun aura son bon black...

« Il faut se servir de tout le monde pour parler à tout le monde. Mais sans activisme. A mon avis, le Black Power, le « Beur Power » n'existeront jamais en France. Nous sommes, contrairement aux Etats-Unis, dans un vrai pays de brassage de cultures. Avec en plus, depuis deux ans, une porte ouverte grâce à une équipe de onze types qui sont devenus champions du monde. Cette vision-là va laisser des traces profondes. »

Propos recueillis par Florence Amalou



VALEURS FRANÇAISES

L'action Bouygues était en hausse de 3,16 %, à 588 euros, lundi 22 mai dans les premiers échanges. Telecom Italia Mobile (TIM), la filiale de Telecom Italia, serait prête à monter au capital de Bouygues Télécom pour aider ce dernier à supporter les investissements liés à la troisième génération de téléphonie mobile (UMTS).

Le cours de Bourse de TFI progressait de 2,35 %, à 696 euros, lundi matin. Dans un entretien au Figaro, Rupert Murdoch, président de News Corp., a indiqué que son groupe acceptait la proposition de TFI de monter au capital de son bouquet de chaînes italien Stream, et celle de Vivendi de faire de même au sein de sa nouvelle plate-forme satellitaire mondiale, Platco.

Vivendi, dont l'action gagnait 1,78 %, à 108,4 euros, lundi matin, et EDF ont mis fin aux négociations sur un rapprochement de leurs activités dans les services énergétiques, faute d'accord sur la valorisation des actifs concernés, selon le quotidien Les Echos.

L'action Worms reculait de 0,8 %, à 16,15 euros, lundi matin, à la suite de l'annonce d'une offre publique d'achat portant sur la totalité du capital du papetier britannique Arjo Wiggins Appleton, dont il détient déjà 40 %. Cette « offre amicale » en numéraire, qui a obtenu l'aval d'Arjo Wiggins, valorise la société à 2,19 milliards de sterlings.

RÈGLEMENT MENSUEL

LUNDI 22 MAI Cours relevés à 12 h 51 Liquidation : 24 mai

Table of French stock market values with columns for company name, previous price, current price, and percentage change.

Table of international stock market values with columns for company name, previous price, current price, and percentage change.

Table of international stock market values with columns for company name, previous price, current price, and percentage change.

Table of international stock market values with columns for company name, previous price, current price, and percentage change.

Table of international stock market values with columns for company name, previous price, current price, and percentage change.

ABRÉVIATIONS B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes. SYMBOLES 1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ■ coupon détaché; ● droit détaché; # contrat d'animation; o = offert; d = demandé; † offre réduite; ‡ demande réduite; ◆ cours précédent.

NOUVEAU MARCHÉ

LUNDI 22 MAI Cours relevés à 12 h 51

Table of new market values with columns for company name, previous price, current price, and percentage change.

Table of new market values with columns for company name, previous price, current price, and percentage change.

Table of new market values with columns for company name, previous price, current price, and percentage change.

Table of new market values with columns for company name, previous price, current price, and percentage change.

SICAV et FCP

Une sélection. Cours de clôture le 19 mai

Table of SICAV and FCP values with columns for issuer, previous price, current price, and date.

Table of SICAV and FCP values with columns for issuer, previous price, current price, and date.

Table of SICAV and FCP values with columns for issuer, previous price, current price, and date.

Table of SICAV and FCP values with columns for issuer, previous price, current price, and date.

Table of Banque Populaire Asset Management values with columns for product name, previous price, current price, and date.

Table of Crédit Agricole values with columns for product name, previous price, current price, and date.

Table of Crédit Lyonnais values with columns for product name, previous price, current price, and date.

Table of Fonds communs de placements values with columns for product name, previous price, current price, and date.

SPORTS Le 52^e GP cycliste du *Midi libre* a été remporté, dimanche 21 mai, à Sète (Hérault), par le Français Didier Rous (Bonjour), à l'issue d'un duel palpitant avec l'Autrichien

Georg Totschnig (Telekom) sur les pentes du mont Saint-Clair. ● CETTE VICTOIRE marque le retour au premier plan d'un coureur sanctionné pour dopage, comme le furent

Christophe Moreau (Festina), un moment leader de l'épreuve, et Rodolfo Massi, vainqueur de la dernière étape. ● LES RESPONSABLES de La Française des jeux affirment

qu'il y a des « dysfonctionnements montrant que quelques-uns continuent ou ont "remis en route" ». ● LE DOCTEUR GÉRARD DINE, conseiller auprès de l'Union cycliste

internationale (UCI), reconnaît que la problématique des contrôles est vouée à l'échec et recommande « une médecine du travailleur sportif indépendante ».

Le Grand Prix du « Midi libre » marque le retour des bannis du peloton

La victoire est revenue à Didier Rous (Bonjour), qui fut impliqué dans l'affaire Festina, après que Christophe Moreau (Festina), autrefois contrôlé positif, a porté le maillot de leader et que l'Italien Rodolfo Massi (Cantina Tollo), mêlé aux événements du Tour 1998, a emporté la dernière étape

SÈTE (Hérault)
de notre envoyé spécial
Faut-il y voir une résurrection ? Celle d'un coureur « reparti pour une nouvelle carrière », comme



il le dit lui-même ? Ou faut-il s'interroger sur la validité de la prestation du Français Didier Rous (Bonjour), vainqueur, dimanche 21 mai, à Sète (Hérault), du 52^e Grand Prix du *Midi libre* ? Il en va ainsi de la performance cycliste. Les révélations de repentis, les affaires instruites par la justice et les aveux qui en ont découlé durant ces dernières années incitent à la prudence. Interrogé à Lyon le 28 juillet 1998, pendant une garde à vue longue de près de vingt-quatre heures, Didier Rous, alors équipier de Richard Virenque

chez Festina, avouait aux policiers du SRP de Lille qu'il avait consommé de l'érythropoïétine (EPO).

Sanctionné par la Fédération française de cyclisme (FFC), Didier Rous a purgé sa peine : une suspension de six mois, exécutée entre le mois de novembre 1998 et le mois de mai 1999. Durant cette période, en mars 1999, il a subi une intervention chirurgicale afin d'éliminer une hernie discale, qui l'a tenue à l'écart de la compétition jusqu'en août. Son contrat avec l'équipe Festina terminé, il a signé à la fin 1999 pour la nouvelle formation Bonjour, dirigée par l'ancien champion Jean-René Bernaudeau. Lequel clame haut et fort : « Sur la question du dopage, on a des convictions solides. Je suis là pour prendre du plaisir, pas pour traverser la France en voiture. »

Ce Vendéen, ancien lieutenant de Bernard Hinault, vainqueur à quatre reprises sur cette course du

Midi libre (de 1980 à 1983), a retrouvé le milieu professionnel en début de saison après dix années passées chez les amateurs comme directeur sportif de l'équipe Vendée U. « Je préfère arriver chez les professionnels maintenant, qu'il y a deux ans ou trois, dit-il. Pendant une décennie, ce sport a sombré dans des dérives, mais actuellement on en sort. J'en suis persuadé. Quand on voit un peloton qui casse, comme on l'a vu durant ce *Midi Libre*, c'est bon signe. Nous, on est là pour défendre une certaine idée du vélo. Sur les courses on reparaît tactique et stratégie. »

POUR 8 SECONDES

La stratégie tout au long de cette semaine de course, Jean-René Bernaudeau l'a définie en une phrase : « Créer du danger là où on ne s'y attend pas. » C'est ce que les hommes de Bonjour ont entrepris. Visible-ment, cela a payé, puisque Didier Rous a emporté l'épreuve. Il a fallu

le mont Saint-Clair, inondé de soleil, ce coupe-jarret surplombant la mer et la ville de Sète, pour le départager de l'Autrichien Georg Totschnig, qui, pour 8 malheureuses secondes, a dû se contenter de la 2^e place. Les flancs escarpés de la colline ont servi de théâtre à un superbe duel, marqué d'instantanés dramatiques.

A 29 ans, le Français, vainqueur à Montbéliard (Doubs) dans le Tour de France 1997, décroche sa première course à étapes. Trois ans après ce succès, ce garçon natif de Montauban (Tarn-et-Garonne) triomphe au terme d'une épreuve qui marque le retour aux avant-postes des anciens bannis du peloton. En effet, outre Didier Rous, deux autres protagonistes du scandale survenu il y a près de deux ans se sont également illustrés sur les routes du Languedoc durant cette semaine.

Le coureur de Festina Christophe

Moreau, sanctionné comme Didier Rous, s'est octroyé le contre-la-montre de Laguiole (Aveyron), le 19 mai, et la place de leader du classement général durant une journée. L'Italien Rodolfo Massi (Cantina Tollo), interpellé dans sa chambre d'hôtel en possession de corticoïdes lors du Tour de France 1998, ayant récemment bénéficié d'un non-lieu dans l'affaire instruite par le juge lillois Patrick Keil, a pour sa part emporté la dernière étape, dimanche.

« J'AI TIRÉ UN TRAIT »

« Tous les malheurs sont derrière. Moi, je regarde vers l'avant. J'ai tiré un trait », assurait Didier Rous à l'arrivée. Recruté à l'intersaison par Jean-René Bernaudeau pour constituer le noyau dur de la nouvelle formation, il ne veut plus ressasser ces histoires. « Je n'achète plus la presse parce qu'elle parle trop de dopage, au lieu de relater les faits, lançait-il, samedi 20 mai, sur la

ligne d'arrivée avant de revêtir le maillot de leader. Elle entretient la merde. Les coureurs qui nourrissent la polémique, qu'ils aillent se faire voir ! Moi je ne me suis jamais plaint. »

« Si on m'avait laissé plus de liberté, il y a quelques années, j'aurais pu montrer ce dont j'étais capable. Mais, chez Festina, j'étais cantonné au rôle d'équipier », regrette-t-il. En tout cas, au moment où se jouent les places d'invités pour le Tour de France 2000, Bonjour vient de réaliser une excellente opération. Parmi les trois équipes françaises de 2^e division, Bigmat-Auber, Jean Delataour et Bonjour, seulement deux s'élanceront, le 1^{er} juillet, du Futuroscope de Poitiers. Les heureux élus seront connus le 31 mai, et le 52^e Grand Prix du *Midi libre* était l'un des derniers terrains de confrontation avant cette annonce.

Yves Bordenave

Gérard Dine, directeur de l'Institut biotechnologique de Troyes « Créer une médecine du travailleur sportif indépendante »

« Un bilan établi par la commission nationale médicale de la Fédération française de cyclisme (FFC), à partir des examens réalisés par les cyclistes professionnels français dans le cadre du suivi médical longitudinal, montre chez une minorité d'entre eux une recrudescence d'anomalies au niveau de la stimulation de l'érythropoïèse, c'est-à-dire de la fabrication de globules rouges, laissant notamment suspecter l'utilisation d'EPO (Le Monde du 17 mai). Que vous inspire ce bilan, vous qui avez été à l'origine de la mise en place de ce suivi, qui siégez en tant qu'expert auprès de cette commission médicale et qui êtes désormais conseiller auprès de l'Union cycliste internationale (UCI) ?

– Vous êtes bien informés. Je ne suis pas surpris par ces résultats. Cela montre que le dispositif est pertinent, à la fois en termes d'information et de dissuasion. Il a montré la réalité du problème. Avec ce qui a été mis en place, on peut dépister ce que ne peut pas le contrôle urinaire. Mais il faudrait pouvoir travailler dans la transparence au niveau de la communication. Je ne comprends pas pourquoi la Ligue nationale de cyclisme professionnel et l'Union nationale des cyclistes professionnels ne le veulent pas. Il faut s'appliquer à donner beaucoup d'informations par rapport à ces données, car il y a des risques de mauvaise interprétation. Tout cela montre aussi qu'il faut trouver un système pour être plus fonctionnel. Pour permettre à ceux qui ont joué le jeu de ne pas être pénalisés par les minoritaires qui ne le jouent pas.

– Comment y parvenir ? En levant le secret médical comme on l'entend dire de plus en plus ?

– Il faudrait plutôt changer l'organisation de l'utilisation du suivi médical. Si quelqu'un est déclaré « à risque », il faut imaginer un système où l'on puisse signifier à l'employeur qu'il prend un risque par rapport à son employé en le maintenant en activité. Il faut un système de protection de la santé des sportifs et de protection des spor-

tifs de la pression qui s'exerce sur eux. Il faut créer une médecine du travailleur sportif indépendante, des équipes et des sponsors, mais financée par eux, car ils sont responsables de la santé de leurs employés.

– Ce discours est-il entendu, au sein de l'Union cycliste internationale particulièrement ?

– Cela peut paraître extraordinaire mais ce que je viens d'évoquer est bien reçu. On ne m'a pas dit : « On ne veut pas de cela. » Au plan de la déclaration d'intention, il y a consensus. Maintenant, reste à le faire. Si c'était facile, cela se saurait. C'est un changement de paysage. Au-delà, il faudra aussi – et pas seulement pour le cyclisme – compte tenu des avancées des biotechnologies, engager la réflexion sur ce que l'on attend du sport et se déterminer sur l'utilisation du progrès. Car on a changé d'époque. L'EPO n'est qu'un début. Tant que l'on n'aura

pas eu cette réflexion, tant qu'on restera dans une vision de contrôles a posteriori, tout cela sera battu en brèche.

– Faudra-t-il se résoudre à supprimer les contrôles antidopage ?

– La problématique des contrôles est vouée à l'échec. Je ne dis pas qu'il faut les supprimer mais il ne faut pas laisser croire qu'on rattrapera les voleurs. Avec les thérapies cellulaires, par exemple, on ne verra rien avec les contrôles classiques et il n'est pas sûr que le suivi biologique puisse permettre de voir quelque chose. Il faut un débat scientifique : qu'est-ce qu'on s'autorise qui est éthiquement inadmissible ? Plutôt que d'attendre que cela se passe mal et dans le désordre, il faut engager la réflexion et mettre en place ce nouvel environnement médico-sportif que j'évoquais. »

Propos recueillis par Philippe Le Cœur

Les mesures réclamées avant le Tour de France

« IL Y A URGENGE. » Le ton est un brin alarmiste. Dans l'immédiat, le propos a vocation à être constructif. « Le cyclisme s'est engagé dans la bonne voie. Mais nous n'en sommes qu'au milieu du gué. C'est le moment d'envoyer un message d'espoir à ceux qui ont fait le bon choix. Nous ne sommes pas à l'abri d'un rebasculement, et c'est maintenant qu'il convient d'enfoncer le clou et de prendre des décisions. » A un peu plus d'un mois du départ du Tour de France, la question de la lutte contre les pratiques dopantes au sein du peloton cycliste et de leur efficacité est redevenue d'actualité. Au point de conduire certains sponsors à monter au créneau auprès de différentes autorités. La direction de La Française des jeux, par exemple, l'entreprise publique qui sponsorise l'une des dix équipes françaises.

C'est que les signes d'une persistance d'« anomalies de comportement » – comme l'on dit désormais dans le peloton – s'accroissent depuis le début de l'année. « Sans considération d'équipes ou de nations, il y a des dysfonctionnements montrant que quelques-uns continuent, ont ou "remis en route" », relève Michel Friess, directeur de la communication de La Française des jeux. Ce qui pouvait être jugé encore tolérable en 1999, année de transition avec l'entrée en vigueur du suivi médical longitudinal (bilans sanguins obligatoires quatre fois l'an), est devenu difficilement admissible par ceux qui ont rompu avec leurs pratiques anciennes.

« La situation est effrayante pour les coureurs. Le fait de devoir se battre pour les 20^e à 40^e places, de voir les dysfonctionnements continuer, c'est démorallisant. Nous nous demandons

combien de temps encore nous pourrions les tenir », souligne Michel Friess. Et que l'on arrête de dire que les Français ne s'entraînent pas assez, ils travaillent et s'entraînent professionnellement. J'encourage ceux qui tiennent ce discours à plus de responsabilité. »

Le suivi médical, qui a permis d'identifier des manipulations biologiques, a montré ses limites. « Nous savons avec certitude, mais notre capacité à agir est limitée », a déclaré Daniel Baal, le président de la FFC. « Le danger, c'est que l'on s'en contente comme d'un suivi de santé », pointe-t-on à La Française des jeux, où l'on estime qu'« il faut arriver à le gérer intelligemment pour en faire un système dissuasif ». D'où l'idée d'instituer une commission médicale indépendante des équipes qui analyserait les bilans et pourrait signifier des arrêts de travail aux coureurs chez qui apparaissent des anomalies. C'est ce pour quoi plaident Claire Condomine-Piron, ex-médecin de Festina (Le Monde du 17 mai), ou Gérard Dine, directeur de l'Institut biotechnologique de Troyes.

RESTAURER LA CONFIANCE

La Française des jeux estime qu'une telle commission doit être mise en place d'ici au Tour de France. Quitte à la charger aussi de la gestion de la visite médicale d'avant-Tour, dont elle souhaite qu'elle soit « un véritable bilan », mis en perspective par rapport aux bilans réalisés dans le cadre du suivi et prises de décisions à la clé. « Elle pourrait intimider l'ordre discrètement à une équipe de ne pas engager tel coureur qui présente des anomalies, sauf à ce que cette équipe s'expose à des contrôles ciblés durant

Le suivi biologique n'a pas de « caractère dissuasif »

JEUDI 18 MAI, le docteur Léon Schattenberg, président de la commission sécurité et conditions du sport de l'Union cycliste internationale (UCI) et le professeur Patrice Mangin, directeur de l'Institut universitaire de médecine légale de Lausanne (Suisse), ont publié un communiqué : « Il est pour le moins étonnant qu'un journal [Le Monde], qui a déjà fait la preuve d'un manque de rigueur scientifique certain lors du Tour de France 1999, puisse prendre la liberté d'engager sa propre responsabilité dans un nouvel essai de déstabilisation qui avait l'objet d'une approbation consensuelle. » Ce communiqué visait la publication, mercredi 17 mai, d'un article expliquant qu'un bilan établi par la commission nationale médicale de la Fédération française de cyclisme (FFC), à la lumière des premiers examens du suivi médical longitudinal 2000, pointe une recrudescence des anomalies de l'érythropoïèse, avec un tiers du peloton professionnel français pouvant être suspecté d'avoir eu recours à des stimulateurs de l'érythropoïèse, principalement l'EPO.

Voici des extraits du compte rendu de la réunion de cette commission nationale médicale de la FFC, le 25 mars. Dans le « compte rendu des résultats du suivi biologique par le docteur Michel Guinot », médecin national fédéral adjoint, figure un tableau montrant l'« évolution de la stimulation de l'érythropoïèse » à la faveur notamment du championnat de France sur route en 1999 et du premier bilan du suivi médical 2000. Quatre paramètres sanguins (réticulocytes, récepteurs solubles de la trans-

férine, hématocrite, hémoglobine) sont analysés. Il y est écrit que le nombre de « sujets ayant au moins un critère pathologique » est de 60 sur un total de 177 pour le premier bilan 2000.

A la rubrique « interprétation par rapport à la stimulation pharmacologique de l'érythropoïèse », le docteur Guinot indique : « Les analyses statistiques montrent une recrudescence des dossiers présentant au moins une anomalie. (...) Les bilans de début 1999 semblaient montrer un nombre faible de dossiers présentant une stimulation anormale de l'érythropoïèse, bien que nous ne disposions pas du dosage des réticulocytes. Les données de début 2000 montrent une recrudescence des dossiers confirmée par l'augmentation des cas de dossiers présentant un hématocrite élevé. Par contre, il semble que les prises d'EPO soient effectuées à des taux d'hématocrite inférieurs à 45 %, justifiant la prise en compte de plusieurs paramètres dans la détection indirecte de ce produit. »

Auparavant, le docteur Guinot avait précisé que « l'analyse isolée de l'hématocrite est insuffisante et ne prend en compte dans le meilleur des cas la moitié des dossiers « suspects ». (...) La recrudescence de la prise d'EPO est inquiétante, (...) elle prouve le bien-fondé de ce dépistage et améliore la connaissance des pratiques de dopage. Elle démontre le manque de caractère dissuasif du suivi biologique en l'absence de sanctions ».

Ph. L. C.

DANCER IN THE DARK

de
Lars von Trier

coproduit par
France 3

Palme d'or

Cannes 2000

Björk

Prix
d'interprétation féminine

Vive

le talent !

Des sentiers inédits,
des nuits sous les étoiles,
des rencontres rares...

NOMADE

avec AVENTURE

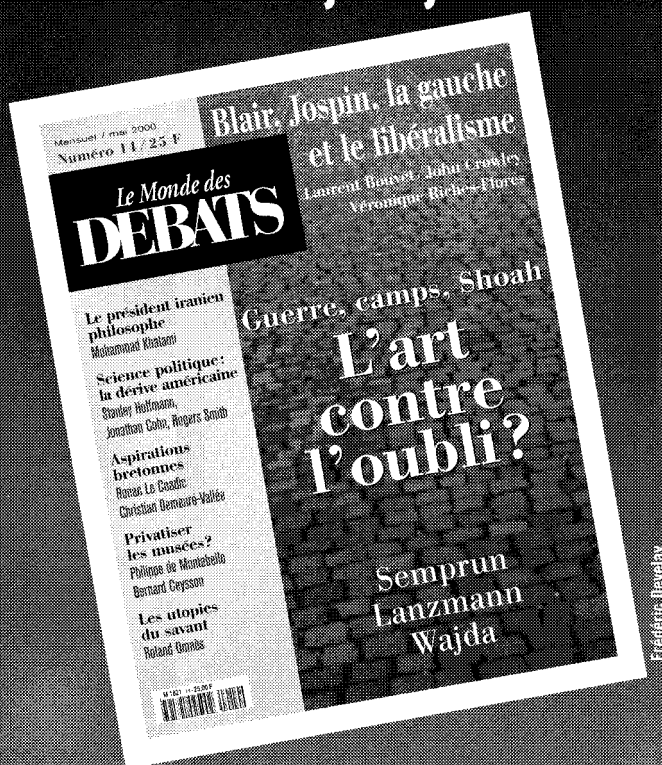
180 randonnées & découvertes
du Maroc à la Mongolie
Doc : 01 46 33 71 71
www.nomade-aventure.com

Le Monde des DEBATS

Au sommaire du numéro de mai
Guerre, camps, Shoah

L'ART CONTRE L'OUBLI

**Jorge Semprun,
 Claude Lanzmann,
 Andrzej Wajda**



**Blair, Jospin,
 la gauche et le libéralisme**
 Débat entre Laurent Bouvet et John Crowley

Le président iranien philosophe
 Mohammad Khatami

**Le prêt-à-penser
 de la science politique américaine**
 Jonathan Cohn, Rogers M. Smith
 Stanley Hoffmann

La question bretonne
 Ronan Le Coadic/Christian Demeuré-Vallée

Privatiser les musées?
 Philippe de Montebello/Bernard Ceysson
 Florence de Voldère

Mensuel.

En vente 25 F chez votre marchand de journaux

Oui, je m'abonne au Monde des Débats :

M. M^{me} M^{lle}
 Nom : Prénom :

Adresse : Code postal :

Ville : Date d'expiration : _____

Tél. : _____ Fax : _____

1 an (11 numéros) pour 209 F, au lieu de 275 F (prix au numéro).
 Je bénéficie d'une réduction exceptionnelle de 22 %.
 Étranger : 269 F TTC (40,90 euros).

Je joins mon règlement par chèque bancaire
 ou postal à l'ordre de : **Le Monde des Débats**
Service Abonnements
70, rue Compans 75019 Paris. Tél. 01 44 84 85 00

Je règle par carte bancaire n° : _____

Je souhaite recevoir une facture acquittée.

Date et signature : _____

Un rapport parlementaire réclame davantage de démocratie dans les fédérations

Le député François Asensi (PCF) pointe les insuffisances des organisations sportives françaises

Mandaté par Lionel Jospin auprès de Marie-George Buffet, le député et maire du Tremblay-en-France (Seine-Saint-Denis), François Asensi (PCF), doit rendre publique son enquête sur le fonctionnement du mouvement sportif français. Il préconise une réforme des statuts types des fédérations en proposant notamment des nouvelles procédures de vote ainsi qu'une féminisation des instances dirigeantes.

DEPUIS DÉBUT FÉVRIER et la présentation à l'Assemblée nationale de la loi d'orientation sur le sport de Marie-George Buffet, les relations entre le mouvement sportif français et le gouvernement ne sont pas au beau fixe (*Le Monde* du 1^{er} février). Ces relations ne devraient guère s'arranger. Lundi 22 mai, le député et maire du Tremblay-en-France (Seine-Saint-Denis), François Asensi (PCF), doit remettre un rapport peu complaisant à Henri Sérandour, le président du Comité national olympique et sportif français (CNOSF). Le 8 octobre 1999, M. Asensi s'était vu confier par Lionel Jospin « une mission d'analyse et de proposition » auprès de la ministre de la jeunesse et des sports. Le fruit de son investigation, un document de 70 pages dont le premier ministre a eu la primauté le 18 mai, devrait provoquer quelque remous dans le milieu sportif.

S'il se garde bien de rappeler le

moindre fait, M. Asensi fait le constat d'une faillite importante de la démocratie au sein des organisations sportives. « *Le fonctionnement actuel des fédérations fait apparaître des situations de blocage, un manque de réactivité, de transparence, et une certaine paralysie dans le fonctionnement, voire la prise de décision, pointe-t-il. Les phénomènes de cooptation favorisent l'autoreproduction sociale des directions. Cette situation engendre l'installation de comités directeurs très liés au président et aux marges de manœuvre réduites pour les grandes orientations de la politique fédérale.* »

L'essentiel de son rapport consiste en un ensemble de propositions visant à réformer les statuts des fédérations. Le chapitre le plus important concerne l'élection des dirigeants. Tout au long de ses auditions, M. Asensi a été instruit des pratiques en vigueur dans le milieu sportif : votes à main levée (parfois

après un bon déjeuner), procurations à la pelle, droit de vote réservé à un collègue de « grands électeurs » (en général les présidents de comités départementaux ou de ligues régionales), etc. Autant d'entorses à la démocratie qui ont dicté au rapporteur une liste de résolutions.

NOUVEAU PROFIL

Selon lui, le président de fédération devrait être élu par une base beaucoup plus large, en l'occurrence les présidents de club. M. Asensi préconise « un scrutin de liste à deux tours à la proportionnelle, sans panachage, avec représentation de la minorité ». Il suggère la mise en place de « commissions électorales » et l'organisation de véritables « campagnes financées par l'Etat » pour les différents candidats. Il prêche, enfin, pour un développement du vote par correspondance, préférable au système des procurations qui, bien que généralisé aujourd'hui, n'est pas autorisé

par les actuels statuts types des fédérations.

Parallèlement, M. Asensi dessine un nouveau profil de dirigeant sportif, plus jeune et plus « professionnel ». Afin de voir naître des vocations auprès des 30-40 ans, le député propose d'indemniser les élus fédéraux sur le modèle des élus municipaux : le président d'une fédération comptant plus de 1 million de licenciés (football, tennis) toucherait ainsi 26 262 francs brut par mois ; cette rétribution passerait à 20 553 francs pour une fédération d'au moins 500 000 licenciés (judo), à 14 844 francs pour une fédération d'au moins 350 000 licenciés (basket-ball, pétanque, équitation), etc. En contrepartie, un président de fédération ne pourrait pas briguer plus de deux mandats successifs.

Dans son vaste projet, M. Asensi envisage, enfin, d'ouvrir les portes des institutions sportives aux femmes, qui en sont globalement exclues aujourd'hui. « *En 1999, on ne compte aucune femme parmi les 36 membres du conseil d'administration du CNOSF. Une seule femme était présidente de fédération unipart* [Jacqueline Reverdly, à la Fédération française d'équitation] », rappelle-t-il. M. Asensi propose d'instaurer des minimas dans les instances dirigeantes. Pour une fédération dont 40 % des licenciés sont des femmes, « la parité devra être effective avec 3 candidates parmi les 6 premiers de chaque liste », lance-t-il.

Enrichi d'autres suggestions visant notamment à favoriser l'accès de jeunes de 15 à 25 ans dans les comités directeurs, le rapport Asensi constitue la première pierre du prochain chantier auquel Marie-George Buffet va se consacrer : la modification des statuts types des fédérations sportives. Si l'adoption d'un décret suffit pour effectuer cette réforme, toute la question est de savoir quand la procédure sera lancée. Le temps est compté, en effet, pour le gouvernement. Les prochaines élections fédérales doivent avoir lieu dans une période de six mois suivant les Jeux olympiques de Sydney (du 16 septembre au 1^{er} octobre). Les résistances, d'ici là, devraient ne pas manquer au sein de la grande famille des dirigeants sportifs.

F. P.

Frédéric Potet

Vote par correspondance pour élire la présidente de l'équitation

Le **MOUVEMENT** sportif français est-il capable d'élire ses dirigeants selon une procédure de vote plus démocratique, ainsi que le préconise le rapport Asensi ? La réponse est oui. Le 21 mars 2000, la Fédération française d'équitation (FFE) a désigné son plus haut responsable à la faveur d'un mode d'élection qualifié de « pré-curseur ». L'heureux élu est une femme. Jacqueline Reverdly (63 ans) avait été nommée une première fois à la tête de la FFE en 1998, à la suite de la démission de l'ancien champion olympique Pierre Durand. Après avoir fait adopter de nouveaux statuts modifiant le système de vote, elle a succédé à elle-même au sommet de la 5^e Fédération olympique française (400 000 licenciés).

L'histoire de la FFE était, jusque-là, l'une des plus agitées du paysage sportif national. Depuis douze ans, les trois sections qui la composent — sports équestres, poney et tourisme équestre — n'ont de cesse de se quereller sur la place publique. En 1996, au lendemain des Jeux d'Atlanta, le ministre de la jeunesse et des sports décide de retirer sa délégation à la FFE car celle-ci n'a toujours pas adopté les statuts types des fédérations sportives. Un peu plus tard, un rapport de la Cour des comptes dénoncera l'attribution de subventions à une Fédération n'étant pas en conformité avec la loi. Les luttes pour le pouvoir s'intensifient alors au sein de la FFE, provoquant le départ spectaculaire du président Pierre Durand.

Lorsqu'elle prend la succession de ce dernier, la « consensuelle » Jacqueline Reverdly obtient du ministre de la jeunesse et des sports le retour de la délégation de pouvoir public, mais à une condition : la FFE doit procéder à des élections d'un genre nouveau. M^{me} Reverdly accepte le défi, quitte à perdre son fauteuil

présidentiel au profit de son adversaire, Pierre Domech. Une campagne électorale se met en place. Les deux candidats, à qui l'Etat attribue un budget de 50 000 F, partent sur la route, visitant environ 25 villes pendant un mois. Sur place, chacun prend la parole pendant un quart d'heure, avant de répondre aux questions des licenciés. « *Cela m'a renvoyé trente ans en arrière, quand j'étais jeune militante politique* », sourit Jacqueline Reverdly, ancienne sympathisante PSU.

COMMISSION INDÉPENDANTE

Parallèlement, le ministère de la jeunesse et des sports met au point un système de vote par correspondance avec les élèves de l'École supérieure d'ingénieurs en électronique et électrotechnique de Noisy-le-Grand (Seine-Saint-Denis). Des cartes d'électeurs, des bulletins de vote et les professions de foi des deux candidats sont envoyés aux « électeurs », c'est-à-dire aux présidents des 5 928 centres équestres. Une commission indépendante est mise en place pour veiller au bon déroulement de la procédure. Un administrateur général est également désigné pour l'assemblée générale électorale.

A l'arrivée, 3 194 inscrits envoient par la poste leur double enveloppe inviolable, décachetée devant huisier. 82 présidents de centre équestre se rendront à Paris le 21 mars pour glisser leur bulletin dans l'urne. Le taux de participation au vote s'élèvera à 55,26 %, une proportion que le ministre jugera « satisfaisante » dans une note interne. M^{me} Reverdly recueillera 63 % des suffrages exprimés. Environ 500 000 F ont été dépensés dans cette élection. Dans le sport aussi, la démocratie a un coût.

Admis au bord du tatami, le coach se fait judoka par procuration

WROCLAW (Pologne)
 de notre envoyé spécial

Marc Alexandre a craqué. Le visage baigné de larmes, submergé par l'émotion, l'entraîneur national semble encore plus ému que Ferrid Kheder, qu'il vient de « coacher » lors de son combat victorieux pour la médaille de bronze des championnats d'Europe dans la catégorie des moins de 73 kg. L'ancien champion olympique des Jeux de Séoul, en 1988, en a pourtant vu d'autres. « *Quand je coache, c'est comme si j'étais moi-même sur le tapis, dit-il. Je n'arrête pas de bouger, de me lever, j'ai plein de tics et je termine le combat en sueur. C'est un exercice exigeant. D'ailleurs, dans les jours qui précèdent une compétition, je me couche tôt, j'adopte quasiment le même rythme que les judokas eux-mêmes.* »

La présence des entraîneurs sur les bords des tatamis de judo est une affaire relativement récente. Jusqu'en 1993, les entraîneurs se trouvaient dans les tribunes, parfois au milieu du public, et hurlaient leurs directives à leurs protégés, ce qui donnait en général un joyeux brouhaha. Depuis cette date, le « coaching » est reconnu par la Fédération internationale de judo. L'entraîneur accompagne donc le judoka jusqu'au bord du tatami avant de s'asseoir sur une chaise située derrière une rangée de panneaux publicitaires. Il n'a pas le droit de monter sur le tapis, ni celui de s'adresser aux arbitres, à l'entraîneur adverse ou au public.

« *En réalité, tous les entraîneurs essaient d'influencer les arbitres, en*

demandant systématiquement la marque supérieure à celle qu'ils ont vue en réalité ou en réclamant des pénalités pour l'adversaire », reconnaît Patrick Rosso, entraîneur de l'équipe de France féminine. L'essentiel du travail de « coaching » réside toutefois dans la direction d'athlète, comme l'on parle de direction d'acteurs au cinéma. « *L'entraîneur qui se trouve sur le bord du tapis doit être en mesure de prévoir les choses, de sentir que le danger peut arriver de tel ou tel côté, d'en avertir l'athlète et — selon les cas — de le rassurer ou de le secouer* », explique Fabien Canu, le directeur technique national.

« POUR NOUS SECOURER »

En la matière, les besoins de chaque athlète sont différents. « *Pour que j'entre vraiment dans un combat, il faut que l'on me gueule dessus* », confie Céline Lebrun, qui a conservé samedi 20 mai à Wro-

claw son titre européen en moins de 78 kg. « *Le coach est là pour nous dire ce qu'il faut faire, pour nous secouer quand on a une baisse de régime, estime pour sa part Séverine Vandenhende, battue en finale des moins de 63 kg. Moi, je marche à l'encouragement : j'ai besoin que l'on me dise que c'est bien mais qu'il faut faire autre chose, plutôt que d'avoir quelqu'un qui me crie dessus.* »

Patrick Rosso, qui « coache » les deux jeunes femmes en compétition, se prête depuis trois années à une étude menée en collaboration avec un psychologue du sport de l'université d'Orléans, Gilbert Avanzini. Cette analyse, basée sur des enregistrements réalisés lors des championnats du monde 1997 et 1999, a permis de dégager quatre directions dans le « coaching » : des interventions d'ordre purement technique ; d'autres concernant le « rapport d'opposi-

tion » avec l'adversaire ; des anticipations de caractère tactique sur le déroulement du combat ; enfin, des interventions visant à pousser l'athlète à « rester dans le combat ».

« *Cela m'a permis de m'apercevoir que j'avais tendance à dire aux athlètes de ne pas s'affoler, ce qui avait bien sûr l'effet inverse de celui escompté*, indique Patrick Rosso. De même, si on leur rappelle un point fort de leur adversaire, ils ont tendance à paniquer. Il est important de positiver et, surtout, de ne pas montrer à l'athlète que l'on doute soi-même. Le message doit être clair, court, et absolument pas négatif. »

Les comportements varient d'un individu à l'autre. Si Barbara Harel, la nouvelle championne d'Europe des moins de 57 kg, se tourne à chaque interruption de combat vers son entraîneur et lui signifie l'enregistrement de son message par un hochement de tête, la plupart des judokas se contentent tout au plus d'un regard furtif vers le bord du tapis.

« *Certains entendent la voix de leur entraîneur à l'intérieur même de leur combat*, affirme Marc Alexandre. D'autres sont dans le brouillard et la communication ne peut se faire avec eux que lors des interruptions. Mais je leur demande à tous de regarder leur adversaire, pour bien rester dans leur combat, et de se contenter d'écouter. L'entraîneur voit des choses que l'athlète ne voit pas : il a une vue périphérique, se rend compte par exemple de l'attitude d'un arbitre qui se prépare à sanctionner. »

Gilles van Kote

En Australie, les nageurs ont pris date avant les Jeux de l'an 2000

Les favoris ont dominé les sélections olympiques

Les sélections olympiques de natation, qui se sont disputées du 13 au 20 mai dans la piscine de Homebush Bay, ont confirmé le talent des meilleurs spécialistes

SYDNEY (Australie)
correspondance

Cent seize journées, pas une de moins, séparent encore l'Australie des Jeux de l'an 2000. Mais ces quelques milliers d'heures n'auront plus tout à fait, désormais, le même poids que les dizaines de milliers précédentes. Elles seront plus légères. Presque sans importance. La raison ? Depuis samedi 20 mai 2000, le pays connaît les noms, les visages et les états de service des quarante-quatre nageurs et nageuses choisis pour porter ses couleurs, en septembre, dans la piscine olympique de Homebush Bay. Huit journées de sélection ont été nécessaires pour séparer le bon grain du moins pur, extraire le meilleur sans omettre un seul joyau. L'exercice a été délicat,

Kieren Perkins renaît à l'ambition

Kieren Perkins, vingt-six ans, semblait condamné à assister aux Jeux de Sydney depuis un siège des gradins. Champion olympique du 1 500 m, en 1992 puis 1996, cet Australien aux allures de maître d'école nageait depuis quatre ans dans des eaux troubles et médiocres. Souvent blessé, il avait pris l'habitude de l'échec. Et son intention de postuler à une sélection pour les Jeux de Sydney avait fait ricaner les experts. Samedi 20 mai 2000, Kieren Perkins a renvoyé par les fonds les doutes et les railleries. Deuxième du 1 500 m, en 15 min 1 sec 14, il a gagné sa place pour les Jeux. « Une première étape », assure-t-il. La seconde ? « L'emporter, répond-il avec naturel. Je veux rentrer dans l'histoire en devenant le premier nageur médaillé d'or aux Jeux trois fois de suite sur la même distance. » Deux femmes ont réussi, avant lui, le triplé olympique. Dawn Fraser, sa compatriote, sur 100 m en 1956, 1960 et 1964. Et Krisztina Egerszegi, la Hongroise, sur 200 m dos en 1988, 1992 et 1996. « Mes chances sont minces, mais elles existent », assure-t-il. En Australie, plus personne n'ose le contredire.

parfois douloureux, toujours passionnant. Mais l'œuvre est accomplie. Et l'Australien, depuis, gagne chaque soir son lit d'un pas plus léger, l'âme en paix et la mine impatiente.

A la veille de la compétition, le pays ne cachait pas sa crainte que la règle implacable de ces sélections – les deux premiers aux Jeux, les autres recalés pour quatre ans – laisse sur le carreau un ou plusieurs de ses enfants chéris. Par chance, il n'en a rien été. Ou presque. Samantha Riley, championne du monde du 100 mètres et 200 mètres brasse en 1994, a manqué par deux fois le départ du train olympique. Mais une sévère infection rénale, moins de deux semaines avant le début des épreuves, l'avait condamnée presque certainement à couler par le fond. Scott Miller, vice-champion olympique en titre du 100 mètres papillon, est resté lui aussi sur le quai. Mais la présence dans ses eaux des deux meilleurs spécialistes mondiaux de la distance, Geoff Huegill et Michael Klim, a relégué son élimination au rang des simples incidents de parcours.

AVEC FIERTÉ ET IMPATIENCE

Les autres ? Reçus à l'examen de passage. Et, pour la plupart, avec mention. Ian Thorpe, par exemple, a consacré les trois premières journées de ces épreuves de sélection olympique à défaire avec application ses propres records du monde. Deux fois sur 200 mètres (1 min 45 s 69, puis 1 min 45 s 51), une autre sur 400 mètres (3 min 41 s 33). Pourtant, rien n'obligeait cet adolescent de dix-sept ans, longtemps réputé autour des bassins pour sa peinture pharaonique (il chausse du 54), à brutaliser ainsi le chronomètre. « Mais je voulais vraiment gagner ma place aux Jeux », explique-t-il comme une excuse. Et la concurrence est telle, en ce moment en Australie, que j'ai dû forcer un peu pour être certain de me qualifier. »

Susie O'Neill, une douce Australienne de vingt-six ans, les yeux bleu pâle et le regard absent, n'avait pas non plus besoin, pour assurer sa sé-

lection, de faire chuter de son socle le record du monde du 200 mètres papillon de l'Américaine Mary T. Meagher, le plus vieux du programme (2 min 5 s 96, en août 1981). « Mais je voulais le battre pour m'enlever un poids des épaules, a-t-elle simplement expliqué après avoir avalé les quatre longueurs de bassin en 2 min 5 s 81. Je vais pouvoir désormais préparer les Jeux de manière plus décontractée. »

Michael Klim, lui, n'a fait tomber aucun record mondial. Il aurait bien aimé, semble-t-il. Mais ce nageur d'origine polonaise, reconnaissable depuis le dernier rang des gradins par son crâne chauve et son habitude de cogner l'eau à la façon d'un boxeur, pourrait bien rentrer des Jeux, en septembre, avec un excédent de bagages. Vainqueur du 100 mètres, deuxième sur 200 mètres et 100 mètres papillon, l'Australien devra disputer six épreuves aux Jeux, trois courses individuelles et les trois relais. Et ses chances sont réelles, prédisent les experts, de grimper six fois sur le podium olympique.

Au soir de la dernière journée, sa-

medi 20 mai, l'Australie a versé une larme au spectacle de ces quarante-quatre nouveaux « olympiens » s'offrant, au petit trot, un tour d'honneur du bassin de Homebush Bay. A peine sélectionnés, il leur été remis un survêtement d'un banal bleu piscine, premier attribut de leur nouveau statut. Puis l'entraîneur en chef de la natation australienne, Don Talbot, un petit homme au visage rieur, les yeux chaussés d'une fine paire de lunettes, les a réunis solennellement dans un hôtel proche de la future piscine olympique. « Cette équipe est sans doute la meilleure que le pays ait connue », avait-il confié à la presse sitôt tombé le rideau sur ces épreuves de sélection olympique. On lui promet au moins quinze médailles au Jeux, peut-être vingt. « Les Australiens seront les favoris, et nous seulement les outsiders », a soupiré Dennis Pursley, le patron de la natation américaine, observateur quotidien de ces huit jours de compétition. L'Australie l'a entendu. Depuis, le pays ne craint plus l'avenir. Il l'attend même avec fierté et impatience.

Alain Mercier

Football : la liste des 22 pour l'Euro 2000 est connue

LE SÉLECTIONNEUR DE L'ÉQUIPE DE FRANCE, Roger Lemerme, a officialisé, dimanche 21 mai, une liste de dix-huit footballeurs qui seront réunis à Clairefontaine (Yvelines) à partir du 23 mai pour préparer le championnat d'Europe 2000 qui se disputera du 10 juin au 2 juillet en Belgique et aux Pays-Bas. Il s'agit des joueurs suivants : gardiens de but : Barthez (Monaco), Lama (Paris SG), Ramé (Bordeaux) ; défenseurs : Candela (AS Rome), Desailly (Chelsea), Leboeuf (Chelsea), Lizarazu (Bayern Munich) ; milieux de terrain : Deschamps (Chelsea), Djorkaeff (Kaiserslautern), Micoud (Bordeaux), Petit (Arsenal), Pires (Marseille), Vieira (Arsenal), Zidane (Juventus Turin) ; attaquants : Dugary (Bordeaux), Henry (Arsenal), Trezeguet (Monaco) et Wiltord (Bordeaux). Le groupe sera au complet jeudi 25 mai avec les arrivées d'Anelka (attaquant) et Karembeu (milieu de terrain) qui auront participé le 24 mai à la finale de la Ligue des champions avec le Real Madrid ainsi que ceux du Parmesan Thuram (défenseur) et de l'Interiste Blanc (défenseur) qui s'affrontent avec leur club respectif, le 23 mai, pour une place qualificative à la prochaine Ligue des champions. Les Bleus joueront un match amical, dimanche 28 mai, à Zagreb face à la Croatie.

DÉPÊCHES

■ BASKET-BALL : L'ASVEL Lyon-Villeurbanne s'est imposée, dimanche 21 mai, à Limoges (58-69) lors du deuxième match de la finale du championnat de France, après avoir perdu la première manche (74-87). Le match décisif se jouera le 27 mai, à Villeurbanne.

■ FOOTBALL : Lille, Guingamp, Toulouse, promus en division 1 ; Amara Traoré (Gueugnon) sacré meilleur buteur (17 buts) ; le championnat de France de division 2 a rendu, samedi 20 mai, ses verdicts, à l'issue de la 38^e journée. Lohans-Cuiseaux, Valence et Amiens sont relégués en National mais ce dernier club pourrait conserver sa place en raison de la décision de la Direction nationale de contrôle de gestion (DNCG) de rétrograder Nice (11^e). Les Niçois ont fait appel.

■ LOTO : résultats des tirages n° 41 effectués samedi 20 mai.

Premier tirage : 7, 8, 12, 15, 36, 46 ; numéro complémentaire : 30. Rapports pour 6 numéros : 1 244 650 F (189 745 €) ; 5 numéros et le complémentaire : 71 525 F (10 903 €) ; 4 numéros et le complémentaire : 216 F (32,92 €) ; 3 numéros et le complémentaire : 22 F (3,35 €) ; 2 numéros et le complémentaire : 11 F (1,67 €).

Second tirage : 13, 26, 31, 35, 48, 49 ; numéro complémentaire : 17. Rapports pour 6 numéros : 13 236 670 F (2 017 917 €) ; 5 numéros et le complémentaire : 25 905 F (3 949 €) ; 4 numéros et le complémentaire : 258 F (39,33 €) ; 3 numéros et le complémentaire : 28 F (4,26 €) ; 2 numéros et le complémentaire : 14 F (2,13 €).

Prost-Peugeot ne parvient pas à se rassurer

D'UN CIRCUIT À L'AUTRE, Alain Prost n'en finit pas de traîner son spleen. Depuis le début de la saison 2000, chaque course ou presque a apporté au quadruple champion du monde (1985, 1986, 1989 et 1993) son lot de désillusions.

Lors du Grand Prix d'Europe, emporté par Michael Schumacher (Ferrari), dimanche 21 mai, devant son public sur le circuit du Nürburgring (Allemagne), le « Professeur » a vécu une nouvelle déception, certainement la plus amère.

Alors qu'il devait s'élancer de la 13^e place sur la grille de départ, la meilleure performance de l'écurie Prost-Peugeot cette saison, l'Allemand Nick Heidfeld a été disqualifié au terme des essais qualificatifs. Le poids de sa monoplace, ajouté au sien, n'atteignant pas les 600 kg réglementaires (l'homme et sa voiture en totalisaient 598), le pilote a été disqualifié. « Je le prends très mal parce que ça vient encore une fois au plus mauvais moment ! C'est dramatique pour l'équipe. Il y a toujours quelque chose. Soit on a des problèmes de fiabilité, soit on est fiable et, alors que l'on peut obtenir un bon résultat, il y a un autre problème qui nous est imputable », a regretté Alain Prost. Cela faisait dix ans qu'une monoplace n'avait pas été exclue lors des essais.

Jean Alesi, l'autre pilote de l'écurie de Guyancourt (Yvelines), a connu d'autres infortunes. A la suite d'un ennui électronique lors des essais, l'Avignonnais s'est élancé en 17^e position. Dimanche, aux environs de la mi-course, il a dû procéder à un arrêt supplémentaire à cause d'un passage de vitesses récalcitrant. Plus tard, après un problème de volant, son limiteur de vitesses n'a pas fonctionné et il a dépassé la vitesse auto-

risée de 80 km/h dans les stands. Cet excès lui a valu une pénalité de 10 secondes et un quatrième arrêt. Jean Alesi a pris la 9^e place de la course, son meilleur rang de la saison 2000.

Cet hiver, avant même la présentation de l'AP03, Alain Prost ne dissimulait pas ses inquiétudes. « Le retard accumulé se compte en mois, pas en jours », analysait-il. Les premières courses ont confirmé ses doutes. Lors des quatre premiers grands prix (Australie, Brésil, Saint-Marin et Grande-Bretagne), les monoplaces bleues ont abandonné six fois. Elles ont signé leurs meilleures performances à Melbourne (9^e et dernière place pour Nick Heidfeld) et à Silverstone (Jean Alesi a terminé 10^e). La 5^e épreuve du championnat, disputée à Barcelone, a révélé la tension qui règne entre l'écurie française et son motoriste.

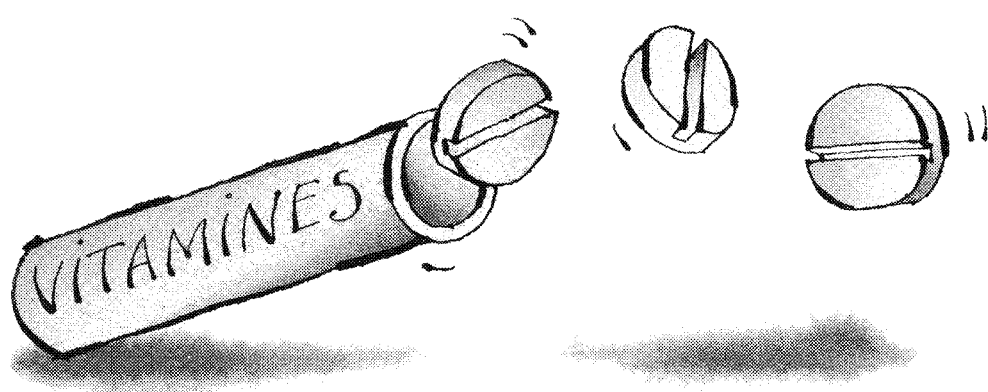
Quelques minutes après avoir été contraint à l'abandon au 2^e tour, après un accrochage avec l'Espagnol Pedro De La Rosa, Jean Alesi a exprimé son dépit : « Il ne faut pas trop se plaindre parce que je crois qu'on mérite ce que l'on a. C'est au motoriste de faire un moteur un petit peu plus fiable, un peu plus puissant, un peu plus conduisible ; pour l'instant : il est inconduisible. » Mercedes aurait d'ores et déjà décliné l'offre de Peugeot pour 2001, mais pas forcément pour la suite. Renault, via Supertec, figurerait parmi les prétendants pour assurer la transition.

Sous un véritable déluge, et loin de ce genre de préoccupations, Michael Schumacher a signé sa 4^e victoire de la saison - la 39^e de sa carrière - devant Mika Häkkinen (McLaren/Mercedes), et ainsi porté son avance à 18 points en tête du classement des pilotes. Au championnat du monde des constructeurs, Ferrari : (62 points) à accru son avance, devant Mc Laren-Mercedes (52 points).

Pierre Lepidi

20
ateliers
pratiques d'aide
à la recherche
d'emploi.

Vous apporter toujours plus,
c'est vous mettre dans les meilleures
conditions pour trouver un emploi.



Mieux rédiger son CV, apprendre à se présenter, identifier et valoriser ses atouts... l'ANPE propose 20 ateliers où chacun peut trouver le coup de pouce pour faire aboutir sa recherche ou construire son projet professionnel, gratuitement et sans formalité.

ANPE

Notre métier, l'emploi

CANNES 2000, de nos envoyés spéciaux. Le palmarès 1999 avait surpris, sinon choqué, par la radicalité de ses choix, le jury de cette édition, présidé par Luc

Besson, a œuvré de manière plus consensuelle et œcuménique, à la notable exception du cinéma français qui repart bredouille. ● PARTI FAVORI, *Dancer in the Dark*, du Da-

nois Lars von Trier, a été récompensé de la Palme d'or, le Prix d'interprétation féminine revenant à l'une de ses interprètes, Björk. ● LES FILMS ASIATIQUES fi-

gurent logiquement en nombre au palmarès, qu'ils viennent du monde chinois (Grand Prix pour *Devils on the Doorstep*, de Jiang Wen) ou d'Iran, dont les trois films

en compétition ont été distingués. ● AU FINAL, Luc Besson avait raison de saluer, en préambule à la remise des prix, « la très grande qualité » de cette sélection.

Un palmarès international salue un festival de haut niveau

Du 10 au 21 mai, le 53^e Festival de Cannes a démontré la vitalité et la diversité du cinéma mondial, avec une sélection de grande qualité et des récompenses où l'on note seulement l'absence des films français

DEPUIS LA PROJECTION triomphale du 17 mai, sinon depuis l'annonce que la présidence du jury était confiée à Luc Besson, on attendait *Dancing in the Dark*

ANALYSE

Un œcuménisme contrastant à l'extrême avec les choix de 1999

et Björk. On eut l'un et l'autre, sous les vivats du palais. On eut aussi un palmarès marqué par l'absence injuste de films français et par un saupoudrage géographique et artistique d'un œcuménisme contrastant à l'extrême avec la radicalité des choix du jury de 1999 présidé par David Cronenberg. Au sein de ce balayage faisant place au Russe Pavel Lounguine, au Suédois Roy Andersson (et non à la Norvégienne Liv Ullmann : une pure aberration), à l'Américain Neil LaBute, on repère toutefois le brélan gagnant iranien (trois films à Cannes, trois récompenses – lire ci-dessous) et la domination de l'Asie, avec le Chinois Jiang Wen, le Taïwanais Edward Yang, le Hongkongais Wong Kar-wai (et son acteur, Tony Leung), et le Philippin Raymond Red.

Il est plus important de prendre au sérieux la déclaration de Luc Besson en préambule à la remise des prix, saluant la « très grande qualité de la sélection », au sein de laquelle, dit-il, le jury eut bien du mal à choisir. Au-delà des consi-

Le palmarès

- **Palme d'or.** *Dancer in the Dark*, de Lars von Trier (Danemark).
- **Grand prix.** *Guizi Lai Le (Devils on the Doorstep)*, de Jiang Wen (Chine).
- **Prix d'interprétation féminine.** Björk pour *Dancer in the Dark* (Danemark).
- **Prix d'interprétation masculine.** Tony Leung Chiu-wai pour *In the Mood for Love*, de Wong Kar-wai (Chine).
- **Mention spéciale** pour l'ensemble des acteurs de *La Noce*, de Pavel Lounguine (Russie).
- **Prix de la mise en scène.** *Yi Yi (A One and a Two)*, d'Edward Yang (Taïwan).
- **Prix du scénario.** *Nurse Betty*, de Neil LaBute (Etats-Unis), écrit par John C. Richards et James Flamberg.
- **Prix du jury.** Ex aequo, *Le Tableau noir*, de Samira Makhmalbaf (Iran) et *Chansons du deuxième étage*, de Roy Andersson (Suède).
- **Grand Prix technique de la Commission supérieure technique.** *In the Mood for Love*, de Wong Kar-wai (Chine).
- **Prix de la Caméra d'or.** Ex aequo, *Djomeh*, de Hassan Yektapanah. (Iran) et *Un temps pour l'ivresse des chevaux*, de Bahman Ghobadi (Iran).
- **Palme d'or du court métrage.** *Anino*, de Raymond Red (Philippines).

dérations sur le palmarès, c'est la véritable leçon de cette 53^e édition : le cinéma mondial, qui, en une semaine et demie du mois de mai, propose autant de films d'une si bonne qualité, est un art en bonne santé. La Sélection officielle en témoigne, donnant tort à ceux qui répètent qu'on ne trouve plus aujourd'hui de grands films comme naguère : *Les Destinées sentimentales*, d'Olivier Assayas, et *Esther Kahn*, d'Arnaud Desplechin, sont des œuvres majeures, dont il faut plutôt s'étonner qu'elles apparaissent au même moment ; Lars von Trier, Wong Kar-wai, Edward Yang et Shinji Aoyama sont de toute évidence de grands cinéastes (tout comme leurs aînés Nagisa Oshima et Im Kwon-taek).

RÉÉVALUATION DE L'AUTEUR

Et la compétition n'est pas seule destinataire de films de très grande qualité : *La Captive*, de Chantal Akerman, *Saint-Cyr*, de Patricia Mazuy, *Les Harmonies de Werckmeister*, de Béla Tarr, *C'est la vie*, d'Arturo Ripstein, *Djomeh*, de Hassan Yektapanah, *La Vierge mise à nu par ses prétendants*, de Hong Sang-soo, *Amores Perros*, d'Alejandro Gonzalez Iñárritu, *Cités de la plaine*, de Robert Kramer, ont contribué à faire de Cannes 2000 un cru exceptionnel. S'il fallait chercher un fil conducteur au milieu de ce foisonnement, ce serait peut-être la réévaluation de la place de l'auteur et la prise en charge plus affirmée par celui-ci de la forme des films.

Classiquement, on opposait naguère les films obéissant à des règles dramaturgiques codifiées par les genres et les films cherchant l'essentiel de leur substance et de leur énergie dans un rapport à la réalité. Cette dichotomie entre cinéma de l'artifice et cinéma de l'enregistrement est apparue, au vu des films de Cannes, comme subvertie de toute part,



Le cinéaste danois Lars von Trier reçoit la Palme d'or des mains de Catherine Deneuve, interprète de son film « Dancer in the Dark ».

mais pour l'essentiel selon deux axes bien distincts.

Le premier est surtout représenté par les films en provenance des Etats-Unis. On les voit s'emparer de la règle des genres pour y appliquer tout un appareillage de distorsions, de suresthétisation, d'ironie et de nostalgie. Exemplairement, le traitement de la science-fiction par Brian De Palma dans *Mission to Mars*, le jeu sur la comédie sentimentale de Neil LaBute avec *Nurse Betty* et celui d'Amos Kollek avec *Fast Food Fast Women*, celui des frères Coen avec les fresques sociales dans *O Brother Where Art Thou ?* illustrent cette tendance maniériste, qui peut être pratiquée avec énormément de brio, d'humour ou de sens artistique. Par contraste, *The*

Yards, de James Gray, jouant, lui, franc-jeu avec les règles du genre, en paraît presque attendrissant.

Souvent récompensé à Cannes dans le passé (au profit de Quentin Tarantino, David Lynch, Jim Jarmusch), cette version américaine du film d'auteur l'a de nouveau été cette année... avec un film européen, nul autre que celui de Lars von Trier. Sans s'y réduire (deux aspects de *Dancer in the Dark*, Björk et la métaphysique, excèdent ce schéma), celui-ci prospère et séduit lui aussi en manipulant des signes de reconnaissance extraits de l'histoire du cinéma, de la comédie musicale au mélodrame en passant par le polar, le film de procès et la fiction pamphlétaire.

Une bonne part de l'art du réali-

sateur danois tient, dans ce film, à sa capacité à jongler avec des éléments aussi hétérogènes, pour produire un effet de sidération d'une indubitable efficacité. Avec des ingrédients très différents (ouverture de la bande-son, stylisation gestuelle, exagération des contrastes), *Guizi Lai Le (Devils on the Doorstep)*, de Jiang Wen, relève de la même démarche, celle que le jury a voulu privilégier.

L'autre manière de modifier la place du metteur en scène consiste à travailler la matière cinématographique elle-même, et non plus les codes qui organisent son récit. Aucun film sans doute n'est plus exemplaire de cette approche que *In the Mood for Love*, de Wong Kar-wai. Qui a vu comment ce cinéaste travaillait aupa-

ravant la surface de l'image percevra l'évolution de l'auteur de *Chungking Express* et de *Happy Together*, qui cette fois semble pétrir, avec un sens artistique d'une extrême délicatesse, les matériaux (gestes, durées, couleurs, composition des cadres) du cinéma.

Affrontant d'ambitieux projets historiques, Olivier Assayas, sur un mode défiant en permanence le rapport au romanesque, et Arnaud Desplechin, avançant sans cesse contre la biographie, la chronique ou la thèse vers un cœur énigmatique niché au centre même du film, effectuent au fond des avancées comparables à l'égard de la réalisation telle qu'on la connaît – aussi bien sous ses auspices classiques que « modernes ».

RAPPORT CHARNEL

Ce rapport charnel et audacieux avec la matérialité même des images et des sons, et ce qu'ils charrient, est également mis en œuvre par la calligraphie de lumière et de temps de Shinji Aoyama, par la répétition des procédures jusqu'à les vider de leur sens conscient chez Liv Ullmann, par le travail sur la violente absurdité des signes et leur capacité à proliférer comme des cellules cancéreuses dans *Kippour*, d'Amos Gitai, par l'abîme ouvert par la redondance du récit, du chant et de l'image dans *Chunhyang*, d'Im Kwon-taek, par la mise en crise des schémas narratifs et figuratifs effectuée par deux réalisations aussi différentes que *Le Tableau noir*, de Samira Makhmalbaf, et *Yi Yi*, d'Edward Yang.

Ce deuxième axe, plus profond, plus ardu, aura moins séduit le jury. Il représente pourtant l'une des pistes les plus prometteuses du cinéma à venir, dont Cannes 2000 aura fort bien montré l'importance et la vitalité.

Jean-Michel Frodon

Le sans-faute de Samira Makhmalbaf

TOUT DE NOIR VÊTUE, rayonnante de plaisir, elle est montée sur scène recevoir le Prix spécial du jury décerné à son deuxième film, *Le Tableau noir*. Coqueluche de la Croisette dès la présentation de *La Pomme*, son premier long métrage, en 1998, Samira Makhmalbaf a dominé l'émotivité de ses vingt ans et gardé la tête froide devant les photographes et les sollicitations professionnelles qui n'ont cessé de pleuvoir depuis la projection de son film en compétition officielle. Avant même l'ouverture du festival, elle avait plusieurs fois pris la parole au cours du colloque Le Cinéma à venir, organisé par le festival et *Le Monde*, exprimant ses convictions quant aux possibilités ouvertes par les nouvelles technologies comme ses inquiétudes face aux puissances, politiques et idéologiques, mais aussi économiques, qui pèsent sur le travail des cinéastes.

De ces interventions remarquées à la réception de son prix

en passant par d'innombrables interviews et séances de photo, elle aura effectué un sans-faute, dans une épreuve dont les enjeux dépassent la carrière d'une jeune et talentueuse réalisatrice.

Surtout, faire en sorte que son prix ne lui soit pas remis par un homme, susceptible de commettre l'acte irréparable de l'embrassade

En 1997, la Palme d'or décernée à Abbas Kiarostami pour *Le Goût de la cerise* avait eu des conséquences imprévues en Iran. Les

milieux conservateurs, déstabilisés par leur première grande défaite électorale, avaient monté en épingle l'accolade donnée au réalisateur par Catherine Deneuve lors de la remise des prix, et du même coup cherché à discréditer le nouveau président réformateur, Mohammad Khatami, actif admirateur du cinéaste récompensé.

En avril dernier, à Berlin, en pleine incertitude politique liée à l'acceptation ou non par leurs adversaires de la victoire des réformateurs aux élections législatives, un autre incident avait eu lieu : au cours d'une rencontre d'intellectuels, des opposants à la République islamique s'étaient dévêtus devant les caméras de télévision, provoquant un scandale en Iran à l'initiative des conservateurs qui en profitèrent pour relancer l'anathème contre l'Occident pervers. Aussi, dès que filtrèrent les premières rumeurs de récompense, les modalités de la remise du prix à Samira Makhmalbaf ont été

stratégiquement préparées, en concertation avec les hautes sphères des milieux politiques réformateurs de Téhéran.

Le port du foulard et du manteau islamique, observé par Samira Makhmalbaf pendant tout le festival, devait être strictement respecté. La jeune femme s'assiedrait en bout de rang afin de ne pas avoir à frôler ses voisins pour se diriger vers la scène. Il faudrait l'accompagner de manière à ce qu'elle ne risque aucun contact physique avec la horde des photographes campant au pied de l'estrade et, surtout, faire en sorte que son prix ne lui soit pas remis par un homme, susceptible de commettre l'acte irréparable de l'embrassade. Tout faux pas pouvait avoir des conséquences politiques disproportionnées. Jouant parfaitement son rôle, Samira Makhmalbaf ne s'est pas contentée pour autant de cet emploi réducteur.

Après quelques mots de remerciements en français, et surmon-

tant à grand-peine son émotion, elle dédiait (en anglais) son prix « à la jeune génération de mon pays qui se bat héroïquement pour la démocratie ». Plus tard, cette claire prise de position recevrait, au cours de la conférence de presse, le soutien des deux autres cinéastes iraniens distingués à l'heure des récompenses.

En effet, le palmarès aura fait la part exceptionnellement belle à l'Iran, en consacrant ensemble Bahman Ghobadi (*Un temps pour l'ivresse des chevaux*) et Hassan Yektapanah (*Djomeh*) qui se sont partagé la Caméra d'or. Le jury présidé par le cinéaste géorgien Otar Iosseliani et spécifiquement voué à cette récompense attribuée à un premier film avait judicieusement décidé d'innover en partageant en deux le prix, pour la première fois de son existence, comme pour mieux signaler l'ampleur du mouvement de renouvellement du cinéma iranien.

Agnès Devictor



Summer Phoenix retrouve sa mère sur la pelouse du Grand Hotel.

Variations énigmatiques

EN DÉCERNANT les prix d'interprétation à Björk et Tony Leung, le jury du 53^e Festival a d'abord distingué deux visages singuliers, de ces visages susceptibles de tant de variations que le cinéphile ne sait jamais très bien à quoi il doit s'attendre. Cette incertitude est une manne pour les metteurs en scène : ils peuvent modeler tout à loisir regards et expressions et enrichir sans fin la palette des émotions des personnages qu'ils confient à de tels interprètes.

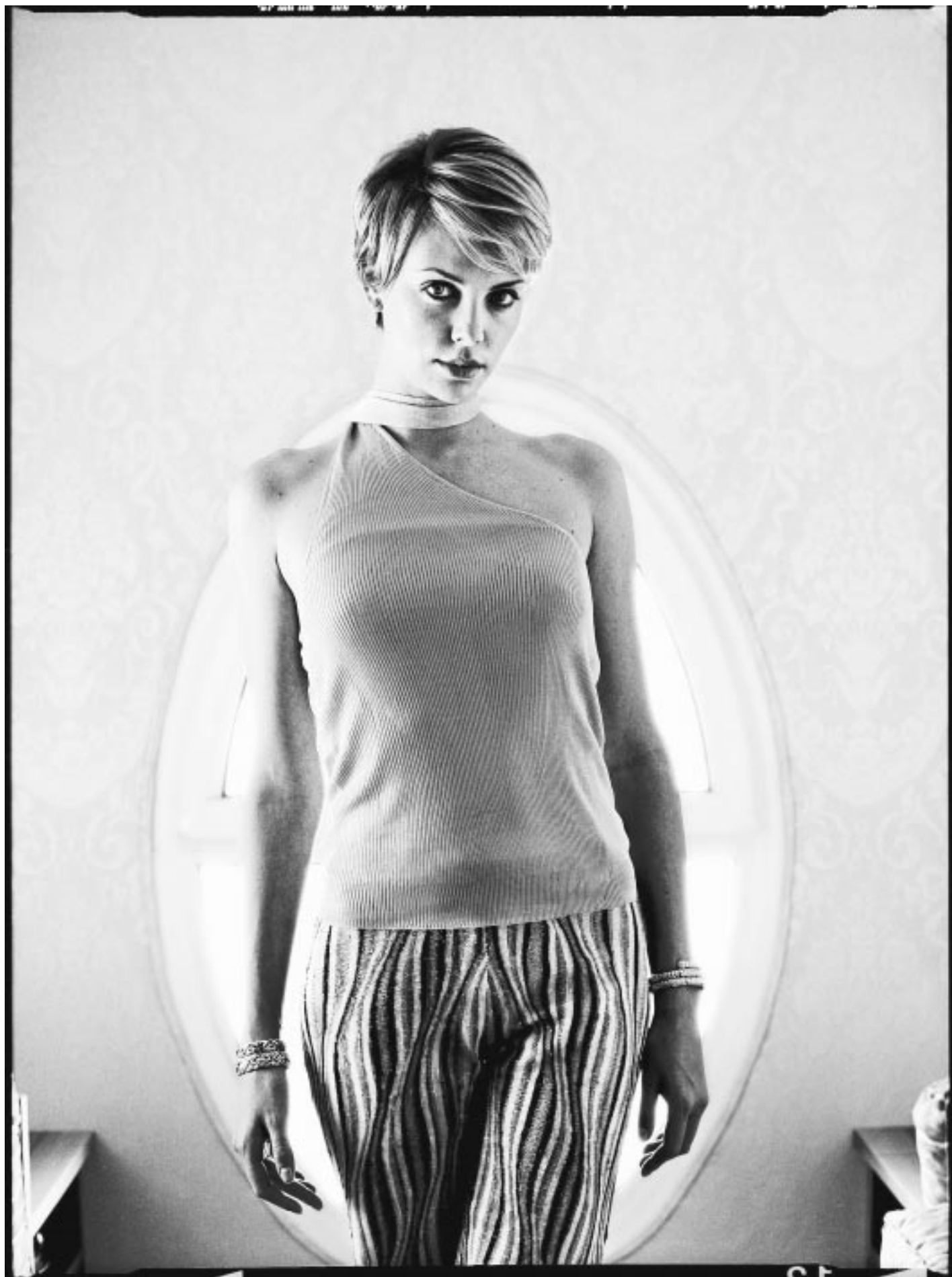
Qui peut jurer des intentions de Tony Leung dans *In the Mood for Love*, le maître film de Wong Kar-wai ? Son sourire, qui lui vaut de chavirer les cœurs à Hongkong et partout où l'on aime le cinéma, comme l'autre nuit sur la plage du Majestic, est-il le

commencement d'un bonheur attendu ou, déjà, la certitude d'un amour contrarié ? Que dire de la moue énigmatique de Björk dans *Dancer in the Dark*, le film controversé de Lars von Trier ? Le metteur en scène a beau jeu de camoufler son héroïne derrière d'affreuses lunettes, de l'emmitoufler dans des cardigans de méchante laine... Rien n'y fait. Björk transcende l'accessoire pour atteindre l'essentiel : l'incarnation, portée à l'incandescence, d'une candidate au malheur absolu.

Les deux interprètes qu'a priori tout sépare – elle est islandaise, née en 1965 à Reykjavik ; lui est chinois, né en 1962 à Hongkong – ont en commun le pouvoir de commander à la plus infime particule de

leurs sensations. En un mot : ils sont des stars. D'autres auraient pu tenir un rang semblable. Le jury ne s'y est pas trompé en accordant une mention spéciale à l'ensemble de la distribution de *La Noce*, de Pavel Lounguine, nouvelle preuve des dons de l'école russe. Manquent... les manquants, d'une absence cruelle. Par ordre d'entrée en scène : Sergi Lopez, dans *Harry, un ami qui vous veut du bien* ; George Clooney, dans *O Brother, Where Art Thou ?* ; Lena Enore, dans *Infidèle* ; Charles Berling, dans *Les Destinées sentimentales* ; Summer Phoenix, dans *Esther Kahn*... Et si, pour un moment, on se prenait à célébrer un cinéma d'acteurs ?

Olivier Schmitt



IPC/COSMOS

James Gray au cœur de la loi

The Yards. Une tragédie ordinaire dans le New York des années 1970

Sélection officielle/En compétition. Film américain de James Gray. Avec Mark Wahlberg, Joaquin Phoenix, Charlize Theron, Faye Dunaway, Ellen Burstyn, James Caan. (1 h 55.)

The Yards, le nouveau film de James Gray, après le brillant *Little Odessa*, pourrait presque se regarder sans le son. Si l'on coupait la langue de chacun des personnages, le nœud de l'intrigue, d'un classicisme exemplaire, resterait tout aussi limpide. Durant les cinq premières minutes, on observe le visage défait et hagard de Leo Handler (Mark Wahlberg). Il tente de se préparer, dans un wagon de métro, après un séjour de plus d'un an en prison à la suite d'un vol de voiture, au scénario de son retour dans sa famille, installée dans le Queens. A cause de *Little Odessa* et du goût de James Gray pour la tragédie, on devine que cette entrée annonce déjà une sortie – tout retour du fils prodigue est chimérique –, un passage qui n'apportera que malheur et chagrin.

Cette famille n'a rien d'extraordinaire. Il y a bien sûr les signes de la santé défaillante de la mère de Leo (Ellen Burstyn), le regard fixe et dur de sa tante, Kitty Olchin (Faye Dunaway), les manières déliées et trop attentives de son meilleur ami Willie Guttierrez (Joaquin Phoenix) dont les dollars débordent presque de la poche, le mal de vivre d'Erica (Charlize Theron) la fille de Kitty, et la figure du patriarche, Frank Olchin (James Caan), nouveau venu dans la famille, après son mariage avec Kitty. L'entreprise d'Olchin, l'Electric Rail Corporation, règne sur le métro du Queens. Mais ces fêlures semblent anecdotiques. Le mal est plus insidieux car il vient de plus loin, comme une malédiction ancestrale. Du regard fuyant et hagard de Leo, orienté en permanence vers le bas, au visage momifié de Kitty Olchin, personne ne regarde personne dans cette famille. Elle se réunit, mais ses membres ont chacun fait sécession. Ils préparent déjà la guerre.

The Yards est un film sur la loi. Il y a celle du silence, observée par Leo pendant sa détention pour couvrir ses camarades, dont Willie Guttie-

rez. Il y a une loi – dans laquelle se glissent malversations et corruptions, parfaitement orchestrées par Frank Olchin et Willie Guttierrez, son âme damnée – qui s'applique lors des arbitrages des commissions chargées d'attribuer les différents marchés d'équipements des métros new-yorkais. Il y a enfin une loi liée à la famille, la plus floue, et qui consiste à maintenir son équilibre et sa prospérité par tous les moyens possibles. Ces trois lois sont violées par Leo. En assistant un soir à un rendez-vous entre Willie et un membre de l'administration du métro qui se solde par le meurtre de ce dernier (par Willie), puis en échappant à un flic qu'il blesse grièvement, transformant ainsi une banale affaire de corruption en un faits divers chroniqué par la télévision, Leo met en péril toute la maison Olchin. Il devient un homme à abattre, pour Frank Olchin, sa tante Kitty et son meilleur ami Willie, au nom des intérêts supérieurs de la famille.

La désuétude de *The Yards*, des costumes années 70 des personnages à une musique de la même époque, goût du passé souligné par la présence d'Ellen Burstyn, Faye Dunaway et James Caan ; la préoccupation morale du film – dénoncer son prochain au nom de principe moraux, ou se taire pour respecter les liens du sang – qui nous ramène aux années 50, autour de la liste noire et des mouchards ; la volonté de James Gray de décrire des personnages proches des archétypes de la tragédie grecque...

Tout cela fait de *The Yards* un film abstrait, à l'espace-temps indéterminé. La précision maniaque du réalisateur à nous montrer le fonctionnement – en fait le dysfonctionnement – des institutions new-yorkaises, de la police au tribunal en passant par les différentes commissions d'arbitrage de la métropole américaine, est une façon détournée d'exhiber la faillite de la loi. Le classicisme de *The Yards* n'est qu'une manière subtile et brillante de distiller une vision négative des rapports humains. La civilisation selon James Gray n'est qu'une forme polie et institutionnalisée de la sauvagerie.

Samuel Blumenfeld

LA PHOTOGRAPHIE DE DEREK HUDSON

Des podiums aux 24 marches

Hôtel Carlton, 21 mai. En quatre ans, l'actrice américaine Charlize Theron, ancien mannequin, a côtoyé à l'écran Robert De Niro, Al Pacino, Matt Damon, Leonardo DiCaprio, Johnny Depp... Elle a présenté samedi « *The Yards* », le deuxième film de James Gray dans lequel elle joue aux côtés de Joaquin Phoenix, James Caan et Mark Wahlberg.

La plus exquise des douleurs

In the Mood for Love. Wong Kar-wai filme avec une audace discrète la beauté d'un impossible amour

Sélection officielle/en compétition. Film chinois (Hongkong) de Wong Kar-wai. Avec Maggie Cheung et Tony Leung Chiu-Wai. (1 h 30.)

Quelques jours avant le début du festival, *In the Mood for Love* n'avait toujours pas de titre. La bande-son de la copie présentée à Cannes doit encore être mixée. Pour qui ne sait que regarder les films, et pas les faire, c'est un grand mystère que leur achèvement. Et quand un film est aussi achevé que *In the Mood for Love*, on peine à imaginer la précipitation qui a régné autour de lui dans les jours qui ont précédé cette première projection.

A Hongkong, en 1962, deux couples s'installent au même étage d'un immeuble. Mais les histoires d'amour ne se vivent pas à quatre, plutôt à deux. On ne verra que la moitié de chaque couple, M^{me} Su Lizhen (Maggie Cheung) et M. Chow Mo-wan (Tony Leung). De leurs conjoints, on n'entend que la voix, on n'aperçoit que la nuque le temps d'un dialogue anodin. A Hongkong,

en 1962, les choses envahissent la vie, comme dans le Paris de Péric. Le mari de Li rapporte du Japon, où il voyage souvent pour affaires, le premier autocuiseur à riz que l'on ait jamais vu dans l'immeuble.

Les choses servent aussi à tromper. Dans son travail de secrétaire, Li aide son patron à négocier les difficultés de l'adultère. Du Japon, toujours, elle demande à son mari de rapporter deux sacs à main, l'un pour l'épouse, l'autre pour la maîtresse. Innocemment, elle fait l'éducation de son époux.

Au fil des rencontres dans les couloirs de l'immeuble, Li et Chow se font la conversation, en voisins polis. C'est la fameuse découverte des points communs : ils aiment les feuillets de cape et d'épée. Mais ces points communs sont autant de points faibles, par lesquels ils risquent de s'envahir l'un l'autre. Comme nous les montre Wong Kar-wai, innocents et magnifiques, ils en paraissent tout à fait inconscients. Jusqu'au moment où les choses les obligent à se rendre à l'évidence : deux cravates, deux sacs à main semblables, offerts par leurs

conjoints, absents de Hongkong au même moment. Ils sont trahis.

Tout ce qui a précédé devrait conduire à l'éclosion d'une liaison ordinaire. Mais peut-être l'expression « se rendre à l'évidence » n'était-elle pas la bonne. La reddition ne sied pas à ce couple. Li et Chow étudient sans fin la catastrophe qui s'abat sur eux. Ils s'en approprient les prémices, jouant entre eux ce qu'ils imaginent avoir été les premiers gestes, les premiers mots de la liaison entre leurs conjoints.

INFINITÉ D'HISTOIRES

Il n'y a qu'une seule certitude, la faute de leurs conjoints précipite Li et Chow l'un vers l'autre tout en les séparant. Livrés à eux-mêmes, rapprochés encore plus depuis que Chow a demandé à Li de lui venir en aide pour rédiger un feuillet de cape et d'épée, ils tergiversent, reculent devant les obstacles – voisinage étouffant, crainte de n'être que le reflet de l'autre adultère.

Toutes ces hypothèses sentimentales, ces sensations fugaces tissent une infinité d'histoires possibles, un labyrinthe dans lequel on risquerait

de se perdre facilement. Tout l'art de Wong Kar-wai est de dévider un fil assez solide pour que l'on chemine en sa compagnie, assez tenu pour qu'on reste conscient de l'infinie complexité de l'amour de Li et Chow.

In the Mood for Love est mis en scène avec une audace discrète. Le cadre est presque toujours resserré, mangé sur son pourtour par des objets. L'image « utile », celle qui montre le sujet du film, est toute rétrécie, comme l'amour de Li et Chow qui peine à naître à force de lutter contre l'intrusion des autres, de la ville, du travail, des choses. Jamais, sauf dans la séquence finale, située longtemps après la séparation du couple, on ne voit le ciel. Hongkong apparaît comme un enfer familial et accueillant, où l'on n'échappe jamais au regard et au jugement. Pourtant, malgré tout, l'amour et la beauté peuvent surgir. Surtout avec ces acteurs-là.

Tony Leung pose Chow comme un homme harcelé par la vie, en laissant deviner une veine de brutalité. Li, comme la montre Maggie Cheung, est au contraire un bloc de

beauté blessée forcée d'admettre que sa rigueur et sa force ne suffiront pas à faire de sa vie ce qu'elle en avait rêvé. Le motif musical du film est une valse, lourde et triste, qui tourne sans que jamais la mélodie ne la rapproche d'une fin logique, comme le couple. Autour de ce thème central, il y a des chansons populaires chinoises, et deux chansons latino-américaines interprétées par un Anglophone. *In the Mood for Love* est précisément, minutieusement inscrit dans le temps du monde.

Le réalisateur conclut son film par une séquence tournée au Cambodge, que le scénario situe lors de la visite de De Gaulle à Phnom Penh. *In the Mood for Love* a commencé lors d'une accalmie dans les grands bouleversements en Asie, il se termine au moment d'un de leurs paroxysmes. Wong Kar-wai a pris le temps de filmer et de sauver de la fureur de l'histoire un moment infiniement petit et irremplaçable de l'histoire des hommes et des femmes.

Thomas Sotinel

Une télé et un site web. Offrez-vous une vue panoramique sur le cinéma.



A l'automne, sous la direction de Raoul Ruiz, Lætitia Casta tournera son premier grand rôle au cinéma : celui de Thérèse, l'une des deux « Ames fortes » du roman de Jean Giono. DEREK HUDSON/IPG/COSMOS

JE RÊVAIS DE L'AFRIQUE

Un certain regard (clôture). Film américain de Hugh Hudson. Avec Kim Basinger, Vincent Perez, Eva Marie Saint. (1 h 54.)

Partir pour une « terre fascinante et rude, peuplée d'animaux magnifiques et mortels » (citation extraite du synopsis rédigé par le distributeur), c'est le rêve d'une jeune divorcée née aux Etats-Unis, qui mène avec son fils unique une existence oisive en Italie, à Venise. Après un accident de voiture, Kuki la désœuvrée (Kim Basinger) épouse Paolo (Vincent Perez) et ils s'achètent un ranch au Kenya. Bien sûr, la vie n'y est pas facile, même si la piste qui permet l'arrivée d'ensembles tropicaux, pratiques et seyants, n'est jamais coupée. Les animaux sont bien là, et Paolo passe des journées entières à la chasse, forçant Kuki à des prodiges de décoration intérieure. C'est aussi à cause des animaux que les braconniers font des incursions sur les terres de Kuki. Il s'agirait de Noirs. Difficile à dire. *Je rêvais de l'Afrique* n'évoque que très fugitivement l'occupation permanente du continent par des êtres humains. Inspiré d'un livre dont les extraits lus en voix off ne s'éloignent jamais des lieux les plus communs, avec des acteurs aussi à l'aise que des gnous dans la toundra, *Je rêvais de l'Afrique* tourne au cauchemar.

T. S.
(Sortie française le 24 mai).

SONGS FROM THE SECOND FLOOR

Sélection officielle/En compétition. Film suédois de Roy Andersson. Avec Stefan Larsson, Torbjörn Fahlström, Lucio Vucino, Hasse Söderholm. (1 h 38.)

Après avoir réalisé deux films dans les années 70, Roy Andersson s'était consacré à la publicité. Cet héritage se perçoit clairement dans *Songs From The Second Floor*, son troisième long-métrage. Il se réduit à une quarantaine de tableaux, filmés en plans fixes, proches de l'illustration et de la photographie. Une esthétique rétro-futuriste du film, son goût pour les personnages décalés – un magicien qui rate son tour en sciant le torse d'un spectateur ; un chef d'entreprise mettant volontairement le feu à son magasin pour toucher la prime d'assurance ; un immigré agressé dans la rue ; un homme qui jette des crucifix géants dans une décharge –, un humour noir dépourvu de finesse, rendent déplaisant un film prétentieux et fabriqué qui a pour fond de commerce la bizarrerie.

S. Bd

Nicolas Seydoux : « Gaumont n'est pas à vendre »

Le PDG de la plus ancienne société de cinéma réagit sur les dossiers qui préoccupent la profession

PRENANT les devants, le PDG de Gaumont dément l'une des rumeurs les plus insistantes de la Croisette, la vente de ses salles à son frère, Jérôme Seydoux, patron de Pathé. « Il n'y a pas de négociation, il n'y a même pas de discussions. Suis-je bien clair ? » Se déclarant assuré de la stabilité de son actionariat (lui-même et la famille Dassault détiennent 66 % de la plus ancienne société de cinéma du monde), il affiche un certain scepticisme envers la tendance aux concentrations : « L'absorption de Time-Warner par AOL n'a rien d'exemplaire, c'est le résultat d'une conjoncture boursière ayant survvalorisé une petite société du Net et d'une opération industrielle inutile. La fusion Time-Warner n'a produit que des dettes. »

De la villa des hauts de Cannes, où il est revenu le 20 mai pour la signature des accords entre Canal+ et les professionnels du cinéma, M. Seydoux tire les leçons de cet événement pour le monde du cinéma, dont il se présente à la fois comme l'un des acteurs principaux, et le mentor : « Cet accord scelle les retrouvailles des professionnels du cinéma, après une période de division

longue et nocive. Ensuite il stabilise un équilibre économique indispensable : financièrement, le cinéma a besoin de la télévision. Enfin, signé en présence de Catherine Tasca et de Hervé Bourges, il marque l'implication des pouvoirs publics. »

« Les apports de la télévision n'empêchent pas les films de rester destinés à la salle »

A propos des rapports entre cinéma et télévision, le patron de Gaumont revendique le maintien « amélioré » d'une relation qui a fait ses preuves, « avec comme objectif que les apports de la télévision n'empêchent pas les films de rester d'abord destinés à la salle : le caractère collectif de la vision est fondamental au cinéma ».

Cet attachement à la forme classique d'existence des films et à ses

modes traditionnels de diffusion se retrouve dans l'approche par Nicolas Seydoux des nouvelles technologies. Il y voit la source d'évolutions bénéfiques : meilleure conservation des œuvres numérisées, économie pour les distributeurs, nouvelles possibilités de diffusion secondaire « mais seulement lorsque la protection des ayants droit sera assurée sur le Net, ce qui est loin d'être le cas aujourd'hui ». Pourtant, à l'entendre, il n'y a pas de révolution du numérique dans le cinéma, seulement des modernisations techniques, dont les effets ne se feront massivement sentir qu'à moyen terme – « pour les salles, plutôt dans cinq ou sept ans ».

Nicolas Seydoux plaide donc pour la pérennisation de l'approche des métiers du cinéma qu'incarne sa société. Il rappelle l'implication de celle-ci dans la production, avec les projets des *Visiteurs en Amérique* et du *Placard*, nouvelle comédie de Francis Veber avec Gérard Depardieu. En 2000, Gaumont investira 800 millions de francs dans la production de films, le double des sommes consacrées aux salles. Mais il reconnaît que la mort d'Alain Poiret, « père » des projets de comédie-

populaire, laisse un vide, et que les premiers films produits dernièrement par sa société ont été des échecs. Il laisse aussi la porte ouverte à un retour de Luc Besson, qui avait annoncé ne plus vouloir travailler à l'enseigne de la marguerite.

Nicolas Seydoux reste fidèle à la même approche lorsqu'il revient sur la controverse suscitée par la carte UGC. En tant que président de la Fédération des distributeurs, il condamne la méthode adoptée par ses concurrents « qui ont pris le risque de la carte qui fâche », et défend sur le fond une approche opposée : « Face à l'offre continue et gratuite, ou paraissant telle, des petits écrans, le cinéma doit être composé d'œuvres distinctes et désirées. Nous devons procurer le luxe aux spectateurs. Nous sommes la haute-couture par rapport au prêt-à-porter. A la limite il faudrait non pas baisser le prix des places mais l'augmenter. » Il admet pourtant que si la carte permanente UGC devait être avalisée par le Conseil de la concurrence, il n'aurait « pas le choix », il faudrait « en faire une aussi ».

J.-M. F. et T. S.

M E R C R E D I

Humbert BALSAN
présente

UN CERTAIN REGARD · SÉLECTION OFFICIELLE · CANNES 2000

Secrets et poésie
d'une grande famille

• LE JOURNAL DU DIMANCHE •

Une œuvre
impressionnante
de vie et d'énergie

• LE FIGARO MAGAZINE •

Une saga familiale...
Premier beau long métrage
qui élabore avec
intelligence et distinction
un espace jamais inerte

• LES CAHIERS DU CINÉMA •

Le Premier choc
d'Un Certain Regard
est d'ores et déjà
l'un des films à retenir
de ce Festival

• LES INROCKUPTIBLES •

Un document
tout à la fois
riche et passionnant

• LE MONDE •

Un grand bonheur
de cinéma

• LE NOUVEAU CINÉMA •

Le Premier du Nom

un film de Sabine FRANEL

PYRAMIDE
www.pyramidefilms.com

Les nouveaux Robinson des bords du Lez

L'« immeuble qui pousse » a été inauguré le 20 mai à Montpellier

CHÂTEAU-LE-LEZ, inauguré le 20 mai à Montpellier, est un de ces projets que l'on peut croire destinés à rester dans les tiroirs de l'utopie. Mené par un promoteur privé, cet ensemble a reçu le soutien de la « Mission 2000 » en France. Après quoi, soixante-quatre propriétaires audacieux, aidés pour certains de la loi Périssol, feront leurs, pour un coût de 13 000 francs le mètre carré, ces logements commandités par la société Pragma et son PDG, Michel Troncin. Une bonne action et une bonne affaire qui réconcilie l'imaginaire et le réel, et rappelle le meilleur d'Archilab, l'exposition en cours à Orléans (*Le Monde* du 19 mai).

L'architecte de cet ensemble surnommé « L'immeuble qui pousse » s'appelle Edouard François. Il a quarante-trois ans. Il a travaillé en équipe avec François Roche et Duncan Lewis, mais le groupe, déjà branché sur des modèles écolo-salades, s'est dispersé. François Roche s'en est allé porter une bonne parole, qu'on boira pieusement cet été à la Biennale d'architecture de Venise, à partir du 18 juin, et, un bonheur ne venant jamais seul, il s'est attiré les grâces de l'équipe de l'exposition La Beauté qui ouvre le 27 mai à

Avignon, tamponnée elle aussi par Jean-Jacques Aillagon et la « Mission 2000 » en France.

Edouard François et Duncan Lewis sont partis de leur côté, pas moins fiers de conquérir le monde, mais plus fidèles à leurs idées : le premier a décidé d'aller jusqu'au bout du concept, de réaliser en vrai cette architecture-salade qu'il partageait naguère avec Roche. D'où naquit Château-le-Lez, du nom de la rivière qui traverse Montpellier. Michel Troncin, le promoteur qui l'avait repéré grâce au *Figaro Madame*, lui a confié un terrain encerclé par l'imaginaire pompier de Ricardo Bofill, et lui a laissé carte blanche pour faire oublier cet urbanisme à la peau de toutou.

CAILLASSES ENGRILLAGÉES

Résultat stupéfiant. Le petit quart des Périssol à louer l'a été en une semaine et le reste a été vendu, nous dit-on, en un temps record. Des acheteurs de toutes origines, vieux et jeunes, « pas du tout gauche-caviar », précise Edouard François - qui connaît son monde. La recette tient à peu de choses. D'abord une structure principale, un grand corps de bâtiment légèrement courbe, relativement compact, d'où émergent des ter-



EDOUARD FRANÇOIS

Une bonne action et une bonne affaire.

rasses en porte-à-faux. En façade, des gabions, ces caillasses en grillagées qu'on place au flanc des routes de montagne en train de s'effriter, sont accrochés par un système sophistiqué à la structure porteuse.

Entre les blocs de lave hydrophile, l'architecte, aidé d'experts en graineterie, a semé des plantes de rocailles qui, les saisons passant, vont peu à peu couvrir l'édifice et le faire tourner au vert. Même si ça ne prenait pas, d'ailleurs, ça n'aurait pas vraiment d'importance : l'ensemble, à la fois austère et hospitalier, rigoureusement, fortement dessiné, mais généreux, notamment par l'impression d'épaisseur qu'il suggère, resterait de toute façon superbe. Nous nous méfions un peu de la deuxième idée, simplement parce qu'elle nous paraissait devoir apporter du désordre face à la rigueur des gabions : prolonger les appartements par des cabanons sans toit, juchés sur des poteaux, du genre de ces édicules

qu'utilisent à des fins opposées les ornithologues et les chasseurs de la Gironde. Tout autour des arbres déjà grands ont été plantés pour parfaire l'illusion bucolique. L'effet est saisissant, comme la réalisation d'un rêve de gosse absorbé dans la lecture des *Robinson Suisse*.

Et voici qu'à l'opposé de la lourde prose néoclassique d'Antigone et de Port-Marianne, Château-le-Lez livre avec une fausse candeur un poème architectural d'une extraordinaire fraîcheur, sans rime ni raison autre que le plaisir, le jeu, le sentiment de liberté. Les nouveaux châtelains ont apporté là-dedans leurs habitudes mobilières, ce qui crée quelques contrastes réjouissants. La société Pragma est ravie d'avoir parié sur le rêve, et Edouard François a aussitôt trouvé un nouveau client, l'OPAC de Paris, qui lui permet d'ensemencer dans la capitale ses cultures architecturées.

Frédéric Edelmann

Private Banking



LA TRIBUNE STANDARD & POOR'S

Cette année encore, notre exigence de résultats a donné des résultats. Pour votre plus grand bénéfice.

- 2000**
 - Victoire du Meilleur Promoteur de plus de 10 fonds sur 1 an,
 - Victoire du Meilleur Promoteur de plus de 10 fonds sur 5 ans,
 - Victoire du Meilleur Promoteur de plus de 10 fonds sur 10 ans,
 - Victoire du Meilleur Fonds dans la catégorie Actions USA sur 5 ans.
- 1998** Victoire du meilleur fonds de la catégorie Actions USA (fonds : DWS US Aktien Typ O) sur 1 an.
- 1997** Victoire du Meilleur Promoteur sur 5 ans.

Osez la gestion privée, contactez-nous dès maintenant

www.deutschebank.fr

SORTIR

PARIS

Aldo Ciccolini (piano)

Beethoven : *Sonates pour piano op. 27 n° 2 « Clair de lune » et op. 110.* Moussorgski : *Les Tableaux d'une exposition.*

Aldo Ciccolini n'est pas le plus célèbre pianiste de l'heure, mais il est incontestablement l'un des plus accomplis. La perspective de l'entendre dans la *Sonate op. 110*, dans son « arioso » l'une des pièces les plus étreignant de l'histoire de la musique, et dans *Les Tableaux d'une exposition* de Moussorgski réjouit l'âme et le cœur.

Eglise Saint-Louis-des-Invalides, esplanade des Invalides, 7°. M° Invalides. Le 23, 20 h 30. Tél. : 01-44-42-48-14. De 100 F à 150 F.

Ballet national de Nancy

De passage pour un soir en Ile-de-France, le Ballet de Lorraine, centre chorégraphique national, fait la preuve de l'ampleur du talent de ses danseurs avec un programme éclectique : *Les Quatre Tempéraments*, de Balanchine, pièce qui explore en duo ce qu'est le tempérament mélancolique, sanguin, flegmatique et colérique ; *Slainte*, dans laquelle le chorégraphe Richard Wherlock, directeur du ballet de l'Opéra-Comique de Berlin, mixte folklore irlandais et acrobaties ; enfin, *Symphonie de psaumes*, de Françoise Adret, ballet inspiré par un voyage en Israël, sur une musique de Stravinski.

Ngent-sur-Marne (94). Palais des arts et des fêtes, 1, place de l'Europe. Le 23, 20 h 30. Tél. : 01-48-72-94-94. De 50 F à 120 F.

Les Méditerranéennes de Paris

Belle et astucieuse programmation cette année encore pour la version parisienne de ce festival de bon goût qui se tient fin septembre à Céret, petite ville près de Perpignan, où l'on danse la

sardane le dimanche matin sous les arbres. Coup d'envoi le 22 mai avec Macaco, groupe de Barcelone pratiquant avec un bel appétit le mélange des genres (regga, reggae, funk, électronique...). Suivront le Hadouk Trio et ses couleurs musicales limpides (le 23), Martires del Compas qui font une relecture originale et iconoclaste du flamenco (le 24), le talentueux groupe de Gitans de Perpignan Tekameli (le 25), et enfin les énergiques garçons de Sawt El-Atlas, brassant chaabi, raï, funk, soul et reggae (les 26 et 27). Café de la Danse, 5, passage Louis-Philippe, 11°. M° Bastille. Jusqu'au 27 mai, 20 h 30. Tél. : 01-47-00-57-59. 110 F.

Hugh Masekela

Comme son ex-épouse Miriam Makeba qui, coïncidence, se produit aussi cette semaine à Paris (26 et 27 mai à l'Olympia), le trompettiste et compositeur Hugh Masekela est une figure importante du paysage musical en Afrique du Sud. Il y a joué notamment avec l'African Jazz Revue, les Manhattan Brothers, groupes phares pendant les années 50, et participé à la comédie musicale *King Kong*. En 1960, il quittait le pays pour cause d'apartheid ; il n'y retournera qu'après le retour de Nelson Mandela en 1990. Il a développé sa carrière aux Etats-Unis (où il a côtoyé de nombreux jazzmen et participé au projet *Graceland* de Paul Simon), en Afrique, en Grande-Bretagne (création de la comédie musicale *Sarafina* avec Mbongeni Ngema). Sa musique, oscillant entre accents zulu, jazz solaire, soul et funk, est résumée dans l'album *Greatest Hits* (Columbia), dont la sortie coïncide avec sa tournée actuelle. *New Morning*, 7-9, rue des Petites-Ecuries, 10°. M° Château-d'Eau. Le 23, 21 heures. Tél. : 01-45-23-51-41. 120 F.

GUIDE

REPRISES CINÉMA

Les Bourreaux meurent aussi de Fritz Lang, avec Brian Donlevy, Walter Brennan, Hans von Twardowski, Gene Lockhart, Anna Lee. Américain, 1942, noir et blanc, copie neuve (2 h 20). VO : Grand Action, 5° (01-43-29-44-40).

TROUVER SON FILM

Tous les films Paris et régions sur le Minitel, 3615 LEMONDE, ou tél. : 08-36-68-03-78 (2,23 F/min).

ENTRÉES IMMÉDIATES

Le Kiosque Théâtre : les places de certains des spectacles vendues le jour même à moitié prix (+ 16 F de commission par place).

Place de la Madeleine et parvis de la gare Montparnasse. De 12 h 30 à 20 heures, du mardi au samedi ; de 12 h 30 à 16 heures, le dimanche.

Chat en poche

de Georges Feydeau, mise en scène de Muriel Mayette, avec Dominique Constanza, Thierry Hancisse, Jean Dautremay, Jean-Pierre Michaël, Cécile Brune, Jean-Baptiste Malartre, Coraly Zahonero, Denis Podalydès et Stéphanie Bourguignon.

Comédie-Française, Théâtre du Vieux-Colombier, 21, rue du Vieux-Colombier, Paris 6°. M° Saint-Sulpice. A partir du 23 mai. Les mardi, vendredi, samedi, à 20 h 30 ; le jeudi, à 19 heures et 20 h 30 ; le dimanche, à 16 heures. Tél. : 01-44-39-87-00. 110 F et 160 F. Jusqu'au 8 juillet.

Editions Caractères :

un demi-siècle de poésie avec Michel de Maulne, Sabeline Amaury, Gérard Cléry et Michael Lonsdale (sous réserve).

Théâtre Molière - Maison de la poésie, 161, rue rue Saint-Martin, Paris 3°. M° Rambuteau. Le 23, 21 heures. Tél. : 01-44-54-53-00. 30 F.

FESTIVAL DE L'IMAGINAIRE

24 février - 25 juin

Pygmées Bedzan

Polyphonies et danses du 26 au 28 mai

Musée national des Arts d'Afrique et d'Océanie

le CD du spectacle collection INEDIT distribution Auvidis

locations : 01 45 44 41 42

DISPARITIONS

Barbara Cartland

La Lady du roman rose, auteur de 723 livres traduits en 36 langues

L'ÉCRIVAIN britannique Barbara Cartland est morte dans son sommeil, dimanche 21 mai, à l'âge de quatre-vingt-dix-huit ans.

On l'appelait la « dame en rose », sa couleur fétiche de reine du roman sentimental, fleurant bon l'eau du même nom. Elle a été souvent ridiculisée, la rançon de la gloire guimauve, mais sa vie témoigne pour elle. Vieux jeu, sans doute, puritaine, certainement, insupportable, probablement, mais une sacrée bonne femme qui a beaucoup milité socialement, de façon assez réactionnaire mais avec de vrais succès. Auteure de 723 livres – dont 460 romans – traduits en 36 langues et vendus à plus d'un milliard d'exemplaires, Barbara Cartland était née à Birmingham le 9 juillet 1901 et selon sa biographe officielle – elle-même (*How I Want To Be Remembered*) – descendait des Cartland qui s'installèrent vers 1200 dans le Lanarkshire (Ecosse). Son arrière-grand-mère maternelle était une riche héritière de Philadelphie qui avait épousé un Français d'une vieille famille huguenote émigré en Angleterre. Son grand-père paternel, un grand financier, fut ruiné en 1902 et se suicida. Autre malheur, son père, le capitaine Bertram Cartland, fut tué en 1918. La famille s'installa alors à Londres, une période qu'elle a relatée dans un roman intitulé *We Danced All Night*.

Barbara Cartland commence à écrire une chronique mondaine en 1922 pour le *Daily Express*. Son premier roman, *Jigsaw* (« Puzzle »), paraît en 1923, est réédité à six reprises et traduit en cinq langues. Devenue une des *Bright Young Things*, locomotive avant l'heure, elle fait le succès des night-clubs, lance des modes, et participe au vol du premier planeur remorqué par avion, en 1931. Elle est présentée officiellement au roi George V et reçoit quarante-sept demandes en mariage avant de se décider en 1927 à épouser Alexander McCorquodale dont elle divorcera en 1933. Elle continue à écrire sous pseudonyme pour assurer son entretien et celui de sa fille

Raine (future débutante de l'année en 1947 et future belle-mère de la princesse Diana). Elle travaille aussi à faire élire son frère Ronald à la Chambre des Communes, mais il sera tué à Dunkerque, en 1940, comme son autre frère Anthony. En 1936, elle se remarie à Hugh McCorquodale, un cousin de son premier mari, dont elle a deux fils, Ian et Glen. Evacuée au Canada avec ses enfants, Barbara Cartland obtient la permission de revenir et devient, en 1941, commandant junior à titre honorifique du Women's Royal Army Corps. Responsable de l'assistance sociale de vingt mille auxiliaires féminines, elle se charge en particulier de procurer en location pour 1 livre par jour des robes de mariée à toute fiancée, qu'elle fasse partie des WRAC (Women's Royal Army Corps), des WAAF (Women's Auxiliary Air Corps) ou des WRNS (Women's Royal Naval Service).

« BARBARAVILLE »

Barbara Cartland continue à écrire des romans, des livres sur la santé, le mariage, la beauté, mais aussi une opérette et même les paroles du *Cadet Marching Song*, tout en militant pour le Parti conservateur. Son cinquième roman est publié en 1950; la même année, elle reçoit le titre de dame de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem qui récompense ses efforts pendant la guerre auprès de la brigade des ambulances de Saint-Jean. En 1955, Barbara Cartland est élue au conseil municipal de Hatfield (Hertfordshire) en tant que conservateur, siège qu'elle occupera neuf ans, s'occupant des personnes âgées, de la scolarisation des enfants de Gitans – un village s'appelle « Barbaraville » – ou du statut des sages-femmes et des infirmières. Elle entreprend d'autres croisades plus contestables, contre la pornographie – quitte à acheter tous les magazines qui lui déplaisent dans sa région afin de les brûler –, l'homosexualité ou la perte de la virginité, éhontée et stupide, des jeunes filles qui se privent ainsi de toute chance

d'épouser un homme distingué et riche. A partir de 1960, Barbara Cartland est vice-présidente de l'Association des romanciers sentimentaux, mais aussi présidente de l'Association nationale pour la santé, car elle a toujours été très préoccupée par ces questions, avalant quantité de vitamines au petit déjeuner, pour lesquels elle fera maintes fois campagne, ainsi que pour des produits de beauté.

A Camfield Place, un manoir de vingt-sept pièces où elle s'est installée, à Hatfield, avec de nombreux domestiques dont le chauffeur de sa Rolls-Royce, une dizaine de secrétaires et de sténo-dactylos sont toujours placées derrière elle lorsqu'elle leur dicte ses romans chaque matin, depuis un sofa rose, un pékinos à ses pieds. Elle reçoit la presse à partir de 16 h 20, couverte de bijoux souvent faux (car elle a fini par vendre une grande partie), vêtue de rose, maquillée à outrance avec en particulier de fabuleux faux-cils. En 1991, elle devient Dame du British Empire.

Barbara Cartland voyage beaucoup. Par goût, mais aussi pour trouver de nouveaux cadres romantiques à ses romans, avec toujours une prédilection pour l'Ecosse, berceau de sa famille mais aussi résidence d'un de ses amis, qui lui a inspiré nombre de ses héros, George Granville, cinquième duc de Sutherland et parrain de sa fille. Elle est entrée au Livre des records de Guinness en 1983, en tant que plus grande vendeuse de livres du monde et a reçu, en 1988, la Médaille de la Ville de Paris des mains de Jacques Chirac, alors premier ministre et maire de Paris, avec feu d'artifice (rose), coeurs (roses) et Rolls-Royce (rose), pour avoir vendu en France vingt-cinq millions de livres, ce qui avait entraîné des créations d'emplois. J'ai lu est, depuis 1977, l'éditeur exclusif au format de poche de ses œuvres.

Pour qui n'a jamais lu un de ses romans, ce qui paraît difficile puisqu'elle en a écrit plus de 460, vendus (en français) à plus de trente millions

d'exemplaires, le cadre peut être exotique, historique, ou simplement auréolé de mystère, les héroïnes sont vierges, douces, timides, discrètes, souvent d'origine simple, mais fières, elles sont aussi belles, ce-la tombe sous le sens, et portent des prénoms délicieux comme Vermita, Serena, Camara. Elles tombent amoureuses d'un beau jeune homme, plus âgé, souvent blasé, toujours aristocrate. Il résiste souvent, le bougre, aux vertiges de l'amour. Les mésaventures et les quiproquos s'accumulent au fil de rebondissements multiples et haultants jusqu'au dernier chapitre qui voit convoler en justes noces les méritants tourtereaux, car dans les livres de Barbara Cartland « l'héroïne ne doit pas aller au lit avant de porter l'anneau au doigt », ce qui signifie d'ailleurs la fin de l'ouvrage car l'auteur « ferme toujours la porte sur la chambre nuptiale ». Le roman sentimental a aujourd'hui beaucoup évolué; le sexe s'y est fait une large place, la violence aussi et la relève paraît assurée. Toujours principalement par des femmes.

Martine Silber

AU CARNET DU « MONDE »

Naissances

Claude MURIGNIEUX

a le bonheur d'annoncer la naissance de son petit-fils,

Paul,

le 18 mai 2000.

« La beauté est dans son regard. »

Décès

– Notre mère,

Jeannine Rose PAMBRUN,

est décédée le 17 mai 2000.

L'enterrement aura lieu à La Bastide-de-Sérou (Ariège), le jeudi 25 mai, à 16 heures.

Olivier, Anne, Pascale, Thierry.

Fax : 01-46-04-60-16.

– M^{me} Jean-Pierre Rampal, son épouse, Isabelle et Christian Merger, Virginie et Jean-Jacques Rampal, ses enfants, Caroline et Jean-Marc, Nicolas et Céline, Elodie, Célia, Sandra, ses petits-enfants, Ses arrière-petits-enfants, M^{me} Françoise Bacqueyrisse, sa belle-sœur, M. et M^{me} René Pochet de Valmalète et leur fils Hervé Corré, ont la douleur de faire part du décès de

M. Jean-Pierre RAMPAL, commandeur de la Légion d'honneur, commandeur de l'ordre national du Mérite, commandeur des Arts et lettres, ordre du Trésor sacré, rayons d'or en sautoir,

survenu le 20 mai 2000, à l'âge de soixante-dix-huit ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée en l'église Saint-Roch (296, rue Saint-Honoré, Paris-1^{er}) où l'on se réunira, le mercredi 24 mai, à 10 h 30.

Cet avis tient lieu de faire-part.

15, avenue Mozart, 75016 Paris.

(Le Monde du 21-22 mai)

– M^{me} Antoinette Samy Et toute la famille ont la douleur d'annoncer le décès de

M. Henri SAMY, ancien consul de France, officier de la Légion d'honneur, officier de l'ordre national du Mérite.

Ceux qui l'ont connu et apprécié pourront lui rendre un dernier hommage le mercredi 24 mai 2000, à 15 h 30, en l'église de Breuillet-Village, place de l'Eglise (Essonne).

M^{me} Antoinette Samy, 80, rue des Larris, 91650 Breuillet.

■ **PIERRE-YVES COSNIER**, maire communiste de Villejuif (Val-de-Marne) de mars 1977 à octobre 1999, est mort vendredi 19 mai des suites d'un cancer à l'hôpital de Challans (Vendée). Né à Fontenay-le-Comte (Vendée), ancien instituteur, Pierre-Yves Cosnier était âgé de soixante ans et avait démissionné de son poste de maire de Villejuif le 16 octobre 1999 « pour raison de santé ». Claudine Cordillot (PCF) lui avait succédé à la tête de la ville. Pierre-Yves Cosnier avait adhéré au PCF en 1969 et il avait travaillé notamment avec Georges Marchais, devenant son suppléant lorsque le secrétaire national du PCF était député de la circonscription de Villejuif. Il fut également conseiller général du Val-de-Marne de 1979 à 1998.

■ **DONALD COGGAN**, archevêque de Cantorbéry de 1974 à 1980, et à ce titre chef spirituel de l'Eglise anglicane, est mort mercredi 17 mai à l'âge de quatre-vingt-dix ans. Proche de la tendance évangélique de l'Eglise d'Angleterre, M^{gr} Coggan était favorable de longue date à l'ordination de femmes. Dès 1970, il avait proposé cette réforme à la conférence de Lambeth, qui réunit les Eglises anglicanes du monde entier. Cependant, l'admission des femmes au sacerdoce n'a été adoptée par l'Eglise d'Angleterre

qu'en 1994. Spécialiste d'hébreu biblique, Donald Coggan avait contribué à la *New English Bible* et favorisé le dialogue entre juifs et chrétiens. Né à Londres le 9 octobre 1909, ordonné prêtre en 1935, il avait été successivement évêque de Bradford, archevêque de York, avant d'être nommé à Cantorbéry. Il avait été nommé à la Chambre des Lords en 1980.

■ **SOHRAB PIROSJA GODREJ**, président du groupe industriel qui porte son nom et a fêté son centenaire en 1997, est mort samedi 20 mai à Londres à l'âge de quatre-vingt-huit ans. Membre des grandes familles industrielles indiennes de Bombay, S. P. Godrej, un parsi, était un grand francophile et francophone qui avait présidé l'Alliance française de Bombay de 1948 à 1999, date à laquelle il avait été remplacé par un de ses neveux. S. P. Godrej était aussi un grand défenseur de l'environnement et de la nature, ne craignant pas d'arboreur sur ses costumes des badges en faveur de la protection des tigres ou des arbres. Il était aussi un humaniste qui avait coutume d'expliquer que le premier point de sa philosophie était « Noblesse oblige », ce qui signifie, disait-il, que ceux que la vie a gâtés sont redevables aux moins chanceux qu'eux. S. P. Godrej était chevalier de la Légion d'honneur et des Palmes académiques.

Séminaires

COLLÈGE INTERNATIONAL DE PHILOSOPHIE

● Séminaires

Jacques Rancière : « L'image dans le régime esthétique des arts ». 26 mai, 9 juin, 18 h 30-20 h 30, amphi Poincaré, Carré des sciences, 1, rue Descartes, Paris.

Richard Shusterman : « L'expérience esthétique ». 24 mai, 20 heures-22 heures, 26 mai, 19 h 30-21 h 30, 29 et 30 mai, 18 heures-20 heures, amphi A, Carré des sciences, 1, rue Descartes, Paris.

● Samedi autour d'un livre

L'Homme et le Mal, d'André Jacob avec S. Breton, M. Foessel, A. Jacob, J.-P. Marcos, J. Rogosinski. 27 mai, 9 h 30-12 h 30, amphi Stourdzé, Carré des sciences, 1, rue Descartes, Paris.

L'accès à toutes les activités du Collège est libre et gratuit (dans la limite des places disponibles).

Renseignements sur salles, répondeur : 01-44-41-46-85. Autres renseignements : 01-44-41-46-80.

Communications diverses

NOUVEAUX SENIORS ET INVESTISSEMENT ÉTHIQUE ET SOCIAL 25 mai 2000

(9 h 30 à 18 heures) Espace Reully, 21, rue Hénard, Paris-12^e.

Seniors association organise une journée consacrée aux plus de cinquante ans et à tous ceux qui s'intéressent aux conséquences de l'évolution démographique (santé, retraites, loisirs, etc.).

L'après-midi sera consacrée aux critères éthiques et sociaux dans l'investissement.

Les diplômés 2000 des entreprises socialement responsables seront remis à cette occasion.

Entrée gratuite. Programme/inscription au : 01-55-21-43-33.

– Jeudi 25 mai, à 20 h 30. Hommage à Annie Kriegel : L'incarnation du courage, sous la présidence de Shmuel Trigano, avec Arthur Kriegel, Zeev Sternhell, Pierre Manent, Michel Gurkinkel, Emmanuel Le Roy Ladurie, Alain-Gérard Slama, André Wormser, Alain Besançon, Lucien Israël.

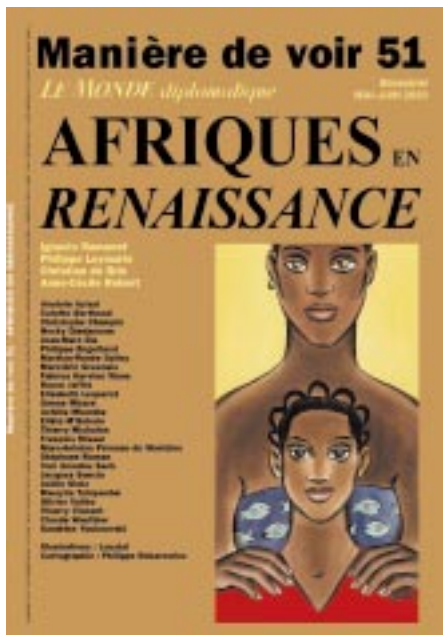
Centre communautaire de Paris, 119, rue La Fayette, 75010 Paris. Tél. : 01-53-20-52-52. PAF.

Vous pouvez nous transmettre vos annonces la veille pour le lendemain jusqu'à 17 heures. Permanence le samedi jusqu'à 16 heures.

Manière de voir

Le bimestriel édité par

LE MONDE diplomatique



Malgré les guerres, l'espoir

■ Un continent d'avenir, par Ignazio Ramonet. ■ Un territoire qui se redessine, par Achille M'Bembe. ■ Des guerres toujours, par Philippe Leymarie. ■ Poussée xénophobe, par Marc-Antoine Pérouse de Montclos. ■ Ambitions rivales dans les Grands Lacs, par Mwayila Tshiyembe. ■ Les nouveaux acteurs du secteur minier, par François Misser et Olivier Vallée. ■ La grande illusion de la fin des coups d'Etat, par Anatole Ayissi. ■ Ces dictateurs sortis des urnes, par Martine-Renée Galloy et Marc-Eric Gruenais. ■ Afrique du Sud, l'après-Mandela, par Claude Wauthier. ■ Les multiples fractures du Nigeria, par Joëlle Stolz. ■ Le Burkina Faso bousculé par l'affaire Zongo, par Bruno Jaffré. ■ Alternance historique au Sénégal, par Sanou M'Baye. ■ Radios en liberté, par Jacques Soncin. ■ Quand la Banque mondiale nie l'évidence, par Christian de Brie. ■ Débat sur les privatisations au Sénégal, par Tom Amadou Seck. ■ Vers un développement à l'africaine, par Philippe Engelhard. ■ Afrique du Sud, introuvable capitalisme noir, par Stéphane Roman. ■ Les voies de l'afro-rennaissance, par Jean-Marc Ela. ■ La coopération française entre ravalement et réforme, par Claude Wauthier. ■ Elf, trente ans d'ingérence, par Olivier Vallée. ■ Rwanda, la politique française en question, par Philippe Leymarie. ■ La Belgique demande pardon, par Anne-Cécile Robert. ■ Le pactole de la communication politique, par Christophe Champin et Thierry Vincent. ■ Washington à la conquête d'espaces vierges, par Philippe Leymarie. ■ La dimension africaine de l'esclavage par Elikia M'Bokolo. ■ Cheikh Anta Diop, restaurateur de la conscience noire, par Fabrice Hervieu Wane. ■ Ces femmes oubliées, par Colette Berthoud. ■ Les Célestes chassent les sorciers, par Sandrine Youknovski. ■ La mémoire Nord-Sud en danger, par Anne-Cécile Robert. ■ Descente aux enfers des intellectuels camerounais, par Thierry Michalon. ■ Internet, la grenouille et le tracteur rouillé, par Anne-Cécile Robert.

Bibliographie, sites Internet, abondante cartographie cartographie, etc.

EN VENTE CHEZ VOTRE MARCHAND DE JOURNAUX - 45 F - 6,86 €

TARIF CARNET 2000

Tarif à la ligne : 140 F TTC - 21,34 €
 Tarif abonnés : 120 F TTC - 18,29 €

Tél. : 01-42-17-39-80

Fax : 01-42-17-21-36

e-mail: carnet@mondepub.fr.

à tous les lyonnais loin de Lyon...
 www.tlm.fr
 la bonne adresse pour garder le contact avec l'info du Grand Lyon.

EN VUE

■ Invité avec sa mère par l'université de Howard à Washington, le bébé, né au sommet d'un arbre pendant les inondations de février au Mozambique, s'est envolé vers les Etats-Unis.

■ Ripostant à « la marche du million de mères » contre la vente libre des armes à feu, **Judy Joiner**, mère de neuf enfants, membre de la National Rifle Association, le puissant lobby des armes, a déclaré dimanche 21 mai à Charlotte en Caroline du Nord : « Cela passe d'abord par l'art d'élever ses enfants ».

■ « Il faudra passer sur mon cadavre pour m'arracher le fusil que je tiens à la main », tonnait, dimanche 21 mai, à la tribune de la National Rifle Association, son président l'acteur **Charlton Heston**, jadis Moïse à l'écran.

■ Comme les douze jurés de Kentucky, incapables de se mettre d'accord, avaient joué la sentence à pile ou face avec une pièce d'un cent, **Philip Given**, condamné à perpétuité pour avoir tiré sur sa fiancée, sera rejugué.

■ « Tout le monde est saoul : les meurtriers et leurs victimes, les noyés, les suicidés, les conducteurs et les passants tués dans des accidents de la circulation, les victimes de crises cardiaques et d'ulcères », commente le quotidien *Kommersant* d'après une étude révélant que deux-tiers des hommes meurent en état d'ébriété en Russie.

■ **Marta Casiraghi**, maire de Missaglia, en Italie, protestant contre les sacs poubelles transparents livrés aux municipalités par les agences publiques d'hygiène urbaine, veut protéger la vie privée de ses administrés.

■ Pour éviter le crottin qui souille les rues au passage des calèches, la mairie de Vienne propose de culotter les chevaux.

■ Le Canada, qui attend pour occuper le tombeau du soldat inconnu à Ottawa le rapatriement, jeudi 25 mai, de l'un de ses fils tombés en France pendant la première guerre mondiale, s'engage à ne pas recourir aux méthodes d'identification modernes qui pourraient le sortir de l'incognito.

■ Les cadets-canonniers de la Royal Navy, qui ne sont plus autorisés à se servir d'obus réels par mesure d'économie, devront régler des tirs fictifs en criant « Bang ! Bang ! » dans un microphone.

■ Les eaux du barrage de Birecik qui ont déjà noyé l'antique cité d'Apamée, sur l'autre rive de l'Euphrate, montent vers les vestiges de Zeugma, la Pompéi turque, qu'elles engloutiront dans dix jours.

Christian Colombani

Carnet rose au 10, Downing Street

« Le premier ministre et M^{me} Blair sont ravis », répond invariablement le porte-parole du gouvernement britannique lorsqu'on l'interroge sur l'heureux événement. La presse, et pas seulement « people », est en extase devant Léo



travailliste. « Notre Léo est simplement formidable », surenchérit le *Sunday Express*, qui s'interroge : les appartements privés du premier ministre devront-ils être agrandis pour abriter le quatrième enfant du couple ? « Un si joli garçon », estime même le très conservateur *Mail on Sunday*, qui souligne dans un éditorial laudateur que cette naissance « dénote un homme pour lequel la famille est d'une importance considérable... Un rappel salutaire qu'en votant pour Blair le royaume a voté pour un homme vraiment moral qui veut modeler le gouvernement à l'image de ses principes ». D'où sans doute l'incompréhension dont fait part ce journal dominical, défenseur de l'Angleterre morale, devant la politique travailiste de réduction des allocations

familiales et de mise en place d'un pacs à l'anglaise. Depuis que les Blair ont quitté le Westminster & Chelsea Hospital avec leur nourrisson, le porte-parole de Downing Street a reçu les appels les plus étranges de la part des journalistes, sur le pied de guerre depuis le début de la semaine dernière. Tony changera-t-il les couches ou prendra-t-il un congé parental ? Qu'avez-vous à répondre aux suggestions que Chérie, avocate de renom, devra abandonner le barreau de Londres pour s'occuper du nouveau-né ? Le président américain

Bill Clinton sera-t-il parrain... ? A toutes ces questions angoissées, « Number 10 » a invariablement répondu : « Le premier ministre et M^{me} Blair sont ravis. » Les horoscopes ne sont pas en reste. « Toujours souriant, content, d'un tempérament égal » : tel sera Léo, de signe Taureau, et qui sera politicien avant trente ans, à en croire un astrologue cité dans le *Daily Star*.

« HEUREUX ACCIDENT » L'actualité rose des Blair fait recette dans les kiosques parce que le bébé Léo met du piquant dans une actualité ulstérienne ou sierraléonaise plus essentielle, mais plus déprimante. Reste que l'« heureux accident », comme le qualifie avec perfidie un quotidien de qualité au

ton généralement posé, est de nature à propulser la cote de popularité chancelante du premier ministre. Une épouse brillante, des enfants dans une école privée : Tony Blair incarne un modèle plutôt chromo de la vie citadine londonienne qui contraste avec ses principaux adversaires politiques. Le leader de l'opposition conservatrice, William Hague, est marié mais sans enfant. Le nouveau maire de Londres, Ken Livingstone, sa bête noire, vit en concubinage, et le chancelier de l'Echiquier, Gordon Brown, principal rival de Blair à l'intérieur du Labour est un célibataire endurci. Or, à lire les chroniqueurs, dans l'Angleterre du New Labour, la famille et les enfants incarnent la modernité.

Le chef du gouvernement a toujours été soucieux de protéger sa vie privée. Intraitable même. Cette préoccupation n'a pas empêché ses conseillers en communication de faire parler du clan Blair dans le genre magazine de l'actualité heureuse. Un art consommé de la manipulation médiatique de la vie privée/publique qui n'a pas échappé au *Sunday Telegraph* (conservateur), lequel relève que Tony Blair « a fait d'un aspect familial de la vie politique la matière même de son charme... Mais quels que soient les bénéfices politiques de la paternité M. Blair est un homme responsable. Le moment approche où il devra consacrer plus de temps au gouvernement ». Bref, la politique n'est pas un jeu d'enfant.

Marc Roche

DANS LA PRESSE

LIBÉRATION

Jean-Michel Thénard

■ On ne compte plus les dérapages verbaux et les provocations de Jean-Pierre Chevènement depuis son entrée dans le gouvernement de Lionel Jospin. Depuis quelques mois, il s'était gardé de tout excès et de toute polémique avec ses collègues ministres, au point que certains s'étonnaient de son silence. Hier, le locataire de la place Beauvau en est sorti de façon spectaculaire. Au risque, rien de moins, d'entacher les relations entre la France et l'Allemagne, à quelques semaines du début de la

présidence française de l'Union européenne.

LCI

Pierre-Luc Séguillon

■ En assénant brutalement que l'Allemagne ne s'était « pas encore guérie du déraillement qu'a été le nazisme », Jean-Pierre Chevènement a été particulièrement maladroit vis-à-vis de nos voisins d'outre-Rhin. Il s'est montré profondément injuste à l'encontre du ministre allemand des affaires étrangères, Joschka Fischer, dont les amis ont précisément milité pour que le droit du sol soit en Allemagne substitué au droit du sang. Mais, bien pire peut-être, il a gâché l'opportuni-

té qui lui était offerte de susciter et de nourrir une réflexion politique et géostratégique de fond sur le devenir de l'Europe. Si, en effet, on considère avec attention les propos tenus hier par le ministre de l'intérieur, à l'exception de cette phrase malheureuse, il sont d'une grande pertinence. (...) Il est exact que, pour légitimes et intéressantes que soient les propositions de Joschka Fischer, elles s'inspirent davantage du modèle fédéral auquel sont attachés les Allemands que de celui de la nation citoyenne chère aux Français.

THE NEW YORK TIMES

■ Alors que le président Clin-

ton se prépare à se rendre à Moscou le mois prochain, on note des signes inquiétants venus de Russie qui montrent que le nouveau président Vladimir Poutine s'achemine vers une politique antidémocratique. Un raid gouvernemental, au début de ce mois, contre une entreprise de presse et le bon accueil accordé récemment par Moscou au ministre yougoslave de la défense, qui a été inculpé par ailleurs pour crimes de guerre, suggèrent un mépris envers les valeurs démocratiques dont M. Clinton et ses conseillers feraient bien de tenir compte avant de se rendre au sommet de Moscou.

www.fijilive.com

Suivre en direct toutes les péripéties d'un coup d'Etat à l'autre bout du monde



EN TEMPS ORDINAIRE, Fiji Live est un webmagazine quotidien d'intérêt local couvrant l'actualité des îles Fidji et de sa capitale Suva. Mais depuis le déclenchement du « putsch civil » qui a renversé le gouvernement légal le 19 mai, il s'est transformé en site d'information continue, publiant dépêches, articles et photos vingt-quatre heures sur vingt-quatre à l'intention des internautes du monde entier. Joint au téléphone à 2 heures du matin, Avin Rahish, responsable éditorial du site, est en plein travail : « Des journalistes de tous les pays ont découvert notre site, ils le lisent et nous envoient des questions. Pendant les premières heures du coup d'Etat, notre téléphone était coupé, mais Internet fonctionnait. »

L'équipe de Fiji Live, soit douze personnes au total, est mobilisée jusqu'à nouvel ordre : « Deux de nos reporters se sont installés dans l'enceinte du Parlement, où sept membres du gouvernement déchu étaient retenus prisonniers. J'étais en contact permanent avec eux par té-

léphone portable. » Au cours de la seconde nuit, ils réussissent à joindre les leaders des deux camps, et obtenir des interviews exclusives. En outre, ils écoutent les radios locales, pour évaluer l'étendue des pillages et recenser toutes les péripéties : « De toutes façons,

nous sommes coincés au bureau par le couvre-feu, alors autant travailler toute la nuit. »

Entre deux dépêches, les rédacteurs de Fiji Live ont trouvé le temps de publier des biographies détaillées des principaux protagonistes, et quelques articles de fond

à l'usage des étrangers. Le putsch est un nouvel épisode du conflit qui oppose les Fidjiens « indigènes » aux descendants des immigrants indiens transplantés par les Britanniques : le premier ministre déposé est un « indo-fidjien », le chef de la rébellion un homme d'affaires métis « blanc-indigène ». Avin Rahish est indien, mais il assure que les membres de Fiji Live, filiale d'un groupe de presse local, appartiennent aux deux communautés, et qu'il fait de son mieux pour assurer une couverture objective : « Nous essayons d'expliquer aux étrangers que la situation est moins tranchée que d'habitude. Le président de la République est un Fidjien, comme l'exige notre Constitution, mais il est opposé au coup d'Etat contre son premier ministre indien. Sa propre fille était ministre du tourisme dans le gouvernement, elle est retenue prisonnière par les rebelles. C'est compliqué, mais pour ceux qui veulent en savoir plus, nous serons là, enfin, je l'espère. »

Yves Eudes

SUR LA TOILE

GAZ MORTEL

■ La police de l'Arizona a arrêté un homme accusé d'avoir vendu sur son site Internet de l'oxyde d'azote, gaz aux effets euphorisants dont les effets secondaires peuvent être mortels, ainsi que des appareils permettant de l'inhaler. Il risque quinze ans de prison, car un de ses clients est mort l'année dernière après avoir consommé le produit. - (Reuters.)

SANTÉ

■ La société Doctissimo, dirigée par Claude Malhuret, ancien ministre et ancien président de Médecins sans frontières (MSF), a ouvert un site gratuit d'informations médicales à destination du grand public, proposant plus de 10 000 articles. - (AFP) www.doctissimo.fr

DIAMANTS

■ Le groupe américain Odimo, en partenariat avec l'investisseur européen @viso, se lance dans la vente en ligne de diamants et de montres de luxe pour le marché européen. La promotion du site sera notamment assurée par la célèbre top-model française Lætitia Casta. www.diamond.com

Abonnez-vous au Monde pour seulement 173^F par mois

Bulletin à compléter et renvoyer accompagné de votre relevé d'identité bancaire ou postal à : LE MONDE, Service Abonnements - 24, avenue du Général-Leclerc - 60646 Chantilly Cedex

Oui, je souhaite recevoir Le Monde pour 173^F (26,37€) par mois par prélèvement automatique.

M. Mme Prénom : _____ Nom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Localité : _____

Offre valable jusqu'au 31/12/2000 en France métropolitaine pour un abonnement postal.

001MQPA1

Autorisation de prélèvements	
J'autorise l'établissement teneur de mon compte à effectuer sur ce dernier les prélèvements pour mon abonnement au journal <i>Le Monde</i> .	
Je resterai libre de suspendre provisoirement ou d'interrompre mon abonnement à tout moment.	
Date :	
Signature : _____	
IMPORTANT : merci de joindre un relevé d'identité bancaire ou postal, à votre autorisation. Il y en a un dans votre chéquier.	

N° NATIONAL D'ÉMETTEUR			
N° 134031			
ORGANISME CRÉANCIER : LE MONDE			
21 bis, rue Claude-Bernard 75242 Paris Cedex 05			
TITULAIRE DU COMPTE A DÉBITER			
Nom	_____		
Prénom	_____		
N°	_____ rue _____		
Code postal	_____ ville _____		
NOM ET ADRESSE DE L'ÉTABLISSEMENT DU COMPTE A DÉBITER (votre banque, CCP ou Caisse d'épargne)			
N°	_____ rue _____		
Code postal	_____ ville _____		
DÉSIGNATION DU COMPTE A DÉBITER			
Code Etablissement	Code Guichet	N° de compte	Clé RIB

Pour tout renseignement concernant le portage à domicile, le prélèvement automatique, les tarifs d'abonnement, etc : Téléphonez au 01.42.17.32.90 de 8h30 à 18h du lundi au vendredi.

Pour un changement d'adresse ou une suspension vacances, un numéro exclusif : 0 803 022 021 (0,99⁹€/min)

Le Monde (USPS=009729) is published daily for \$ 892 per year "Le Monde" 21, bis, rue Claude-Bernard 75242 Paris Cedex 05, France, periodicals postage paid at Champlain N.Y. US, and additional mailing offices. POSTMASTER: Send address changes to IMS of N.Y. Box 15-18, Champlain N.Y. 12919-1518 Pour les abonnements souscrits aux USA: INTERNATIONAL MEDIA SERVICE, Inc. 3330 Pacific Avenue Suite 404 Virginia Beach VA 23451-2983 USA - Tél.: 800-428-30-03

Stars éphémères par Luc Rosenzweig

CETTE PÉRIODE de Palmes d'or, d'argent et tous autres métaux qui brillent nous incite à proférer une banalité sur les rapports cinéma-télévision. Comme le grand écran, le petit a besoin de stars, tel le poisson rouge de l'eau de son bocal. « La belle affaire ! », dira-t-on. Depuis la Grèce antique, c'est un phénomène bien connu dans le monde du spectacle ! Certes, mais ce qui n'existait pas du temps d'Eschyle, c'est cette capacité de la télé à faire des stars de n'importe qui et à tout propos. On se souvient des leaders des révoltes des routiers, à moustaches et en marcel, surgis de la « base » pour devenir des notoriétés hexagonales, comme ce Tarzan qui a fini sa carrière chez Jean Tiberi. Ou, plus récemment, de José Bové, tiré de la grisaille militante par la grâce d'une image de menottes fièrement brandies. Or, dans ce conflit social des convoyeurs de

fonds qui s'éternise, la télévision n'est pas encore parvenue à dénicher la star de ces cibles mobiles à 6 000 balles par mois. Elle se contente pour l'instant de mettre en avant, côté travailleurs, le meilleur second rôle des conflits antérieurs dans le monde des transports, le chef syndicaliste FO Roger Poletti. Un client solide, bien connu du public, gouaille et populisme garanti. En revanche, du côté patronal, on voit poindre une nouvelle étoile de la guerre des classes cathodiques, Jean-Michel Houry, PDG de la Brink's. Un signe ne trompe pas : on ne se contente pas de l'interroger dans son bureau, on fait des plans de lui marchant dans la rue. Ah ! la Brink's ! Un nom qui fait rêver... Chicago des années 30... Les Incorruptibles... un mythe comme Pinkerton ou Wells-Fargo. Le patron de sa branche française devrait quand même songer qu'une firme aussi prestigieuse

que la Brink's ne mégote pas pour une prime de quelques centaines de francs mensuels.

La télévision ne se contente pas, d'ailleurs, de transformer en star d'un jour, d'un mois ou d'une année des quidams (nous n'avons pas trouvé de féminisation de ce terme dans la nouvelle nomenclature, quidame peut-être ?) sortis de l'anonymat. Elle peut réveiller la notoriété de vieilles célébrités éteintes comme des volcans d'Auvergne. L'affaire du quinquennat a provoqué un come-back fulgurant d'un Giscard d'Estaing qui se réveille, dans cette occasion, étincelant, plein d'humour, espègle comme un galopin qui vient de faire une bonne farce à la concierge. Il contraint les duettistes Chirac et Jospin à surjouer leur rôle (genre déclaration de Maignon de vendredi) pour ne pas se faire voler la vedette par un Charles Vanel de la politique.

GUIDE TÉLÉVISION

DÉBATS

- 15.10** Le Monde des idées. Thème : L'Éuro et l'Europe. Invité : Jean-Paul Fitoussi. LCI
- 21.05** De la répudiation au divorce. Forum
- 22.10** L'Écran témoin. La Chine met-elle de l'eau dans son communisme ? RTBF 1
- 22.35** Mots croisés. Impôt, épargne salariale, nouvelle économie : les choix économiques du gouvernement. France 2
- 23.00** La Naissance d'Israël. Forum

MAGAZINES

- 18.20** Nulle part ailleurs. Invités : Canal +
- 18.30** et 21.30 L'Invité de PLS. Roger-Gérard Schwartzberg. LCI
- 19.30** Rive droite, rive gauche. Paris Première
- 20.15** et 23.15 Le Journal de l'histoire. Histoire
- 20.55** Hors série. Shanghai, la ville de tous les désirs. France 3
- 21.00** Lundi soir. Invités : Florence Arthaud et Elisabeth Guigou. Eurosport
- 21.05** Le Point. Des fonctionnaires dénonciateurs. L'art d'éviter les impôts. Retour des femmes au foyer. TV 5
- 22.40** Y a pas photo ! Les histoires étonnantes et drôles des mamans. TF 1

Le Monde
TELEVISION

FRANCE 2

20.50 Les Enfants du printemps
Ils sont jeunes, pleins d'espoirs, et croient dur aux valeurs de gauche. En plus d'avoir voté pour François Mitterrand, ils font partie d'une même chorale, celle d'Evry. Leur histoire s'étire sur une douzaine d'années, de 1981 à 1993, et se décline en trois volets, réalisés par Marco Pico. Une chronique douce-amère sur une génération flouée, coécrite par Jean-Michel Gaillard. Suite mardi et mercredi.

PARIS PREMIÈRE

21.00 Music Box ■ ■ ■ ■
A Chicago, Michael Laszlo, Hongrois émigré depuis 1952 et naturalisé, est convoqué au bureau des enquêtes sociales. Il est accusé d'avoir été un criminel de guerre au service des nazis, en 1944-1945. Sa fille Ann (Jessica Lange), avocate, est persuadée qu'il s'agit d'une erreur. Laszlo doit être traduit en justice et Ann décide d'assurer sa défense. Un procès contre l'oubli des crimes de guerre. En v.o.

FRANCE 3

23.00 Mai-juin 1940, l'impensable défaite
Si l'on fait abstraction du ton grandiloquant du commentaire, ce travail d'historiens, de construction très universitaire, se révèle passionnant. Christian Franchet d'Espèrey, Gerorgette Elgey, Maurice Vaissé et le réalisateur Antoine Léonard Maestrati convoquent, souvent sur le terrain même de la bataille, experts français, anglais et allemands.

FILMS

- 19.30 Elle et lui** ■ ■ ■ ■
Leo McCarey (EU, 1938, N., v.o., 90 min) O. Cinétoile
- 20.30 Le Train** ■ ■ ■ ■
John Frankenheimer (Fr. - EU, 1964, N., v.o., 140 min) O. Ciné Classics
- 20.30 A la poursuite du diamant vert** ■ ■ ■ ■
Robert Zemeckis (Etats-Unis, 1984, 105 min) O. Ciné Cinémas 1
- 20.30 Sous le soleil de Satan** ■ ■ ■ ■
Maurice Pialat (France, 1987, 95 min) O. Cinéstar 1
- 20.35 Men in Black** ■ ■ ■ ■
Barry Sonnenfeld (Etats-Unis, 1997, 100 min) O. TSR
- 21.00 Music Box** ■ ■ ■ ■
Costa-Gavras (EU, 1989, v.o., 125 min). Paris Première
- 21.00 La Leçon de piano** ■ ■ ■ ■
Jane Campion (Fr. - Austr., 1992, 120 min) O. Cinéstar 2
- 22.15 Un dimanche à la campagne** ■ ■ ■ ■
Bertrand Tavernier (France, 1984, 90 min) O. Ciné Cinémas 1
- 22.40 Un homme et une femme** ■ ■ ■ ■
Claude Lelouch (France, 1966, 100 min) O. Ciné Cinémas 2
- 22.45 Les Seigneurs** ■ ■ ■ ■
Philip Käufman (Etats-Unis, 1979, 115 min) O. Canal Jimmy
- 23.00 New Vie devant soi** ■ ■ ■ ■
Moshe Mizrahi (France, 1977, 90 min) O. Têva
- 23.05 Frances** ■ ■ ■ ■
Graeme Clifford (EU, 1982, v.o., 140 min). Paris Première
- 23.45 L'Arbre aux sabots** ■ ■ ■ ■
Ermanno Olmi (Italie, 1978, 180 min) O. Ciné Cinémas 1



0.35 Vacances prolongées ■ ■ ■ ■
Johan Van der Keuken (PB., 1999, v.o., 140 min). Arte

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

- TF 1**
- 19.00 Etre heureux comme...**
19.05 Le Bigdil.
19.55 Hyper Net.
20.00 Journal, Météo.
20.55 Une famille formidable.
Le Clash.
22.40 Y a pas photo !
Les histoires étonnantes et drôles des mamans.
- 0.10 Spécial sport.**
0.45 F 1 magazine.
- FRANCE 2**
- 18.20 Face caméra.**
18.45 Friends.
19.15 Qui est qui ?
19.50 Un gars, une fille.
20.00 Journal, Météo.
20.50 Les Enfants du printemps.
Les Copains d'abord.
Téléfilm. Marco Pico [1/3].
- 22.35 Mots croisés.**
0.10 Journal, Météo.
- FRANCE 3**
- 18.20 Questions pour un champion.**
18.48 Un livre, un jour. Turin.
18.50 Le 19-20 de l'information, Météo.
20.05 Tout le sport.
20.20 Défi de famille.
20.55 Hors série. Shanghai, la ville de tous les désirs.
22.30 Météo, Soir 3.
23.00 Les Dossiers de l'Histoire.
Mai-juin 1940, l'impensable défaite.
0.00 Strip-tease.

ARTE

- 19.00 Nature.**
19.45 Arte info, Météo.
20.15 Reportage.
Le cap Canaveral suédois.
20.05 ... Comme elle respire
Film. Pierre Salvadori O.
22.25 Court-circuit :
Le Clown blanc. Lyèce Boukhitine.
23.55 Le Pourboire ou la Pitié. Myriam Aziza.
0.20 Une nouvelle douceur. Alexandra Rojo.
22.30 Le Voyage de Paul
Film. René Heisig (v.o.).
0.35 Vacances prolongées ■ ■ ■ ■
Film. Johan Van der Keuken (v.o.).

M 6

- 19.15 Cosby Show.**
19.50 I-minute.
20.05 Notre belle famille.
20.40 Décrochages info, Cinésix.
20.50 Légendes d'automne
Film. Edward Zwick O.
23.10 Hooligans. Film. Philip Davis O.
1.05 Jazz 6. Dianne Reeves.

RADIO

FRANCE-CULTURE

- 19.30 L'Economie en questions.**
20.30 Décibels.
22.10 Multipistes.
22.30 Surpris par la Nuit.
0.00 Du jour au lendemain.
0.35 Chansons dans la nuit.

FRANCE-MUSIQUES

- 20.00 Stravinsky, Mozart, Beethoven.**
b Par l'Orchestre national de France, dir. Christoph Perick.
22.30 Jazz, suivez le thème.
The Masquerade Is over.
23.00 Le Conservatoire.
0.00 Tapage nocturne.
- RADIO CLASSIQUE**
- 19.30 Classique affaires soir.**
20.15 Les Soirées.
Œuvres de Bach, Haendel.
20.40 Stendhal et la voix, plaisir, bonheur, passions... Œuvres de Mozart, Rossini, Corelli, Rossini, Sacchini, Giordani, Cimarosa.
22.55 Les Soirées... (suite).
Œuvres de Chabrier, Debussy, Roussel, Schmitt.

GUIDE TÉLÉVISION

DÉBATS

- 21.00** Morale et archéologie. Forum
- 22.00** Les Chercheurs de trésors. Forum
- 23.00** Algérie, la douleur muette des enfants. Forum
- MAGAZINES**
- 14.30** La Cinquième rencontre... Justice, société : La violence des jeunes est-elle une maladie de société ? La Cinquième
- 14.58** Questions au gouvernement. France 3
- 16.05** Saga-Cités. Un siècle de logement social [1/3]. France 3
- 17.00** Les Lumières du music-hall. Charles Dumond. Annie Cordy. Paris Première
- 17.15** et **20.15**, **23.15** Le Journal de l'histoire. Histoire
- 18.20** Nulle part ailleurs. Invité : Marc Ribot. Canal +
- 18.30** et **21.30** L'Invité de PLS. LCI
- 19.00** Archimède. Voir : 11 août 1999. Pourquoi : La Voie lactée. Expérience : Le bassin de Lucy. Sciences animées : Famille nombreuse. Application : Carnet de bord. Arte
- 19.30** et **0.15** Rive droite, rive gauche. Paris Première
- 20.50** Toutes les télés. The Awful Truth. M 6
- 20.55** Les Bêtises de Monsieur Pierre. Invités : Peggy Bouchet ; Sandrine Alexis ; Sophie Garel ; Yves Lecoq ; Stéphane Bern. France 3
- 21.00** Le Gai Savoir. Le bonheur. Invités : Patrice de Méritens ; Jean-Denis Bredin ; Jean-Claude Lamy ; Henri Emmanuelli ; Henry Plagnol ; Michel Déon. Paris Première
- 22.10** 100 % 2000. Faut-il parler de sexe à la télévision ? TSR
- 22.15** Ça se discute. Que reste-t-il des hommes ? TV 5
- 22.45** Sud. Les bouches de Bonifacio. L'amphithéâtre de Molleges. Le printemps des arts. Sud Emploi. Coup de cœur. Sports. Invités : Alain Fondary ; Jean-Yves Le Dreff. TMC
- 23.20** Le Droit de savoir. Jeune à tout prix : enquête sur un marché sous surveillance. TF 1
- 0.50** Zone interdite. Enfance violée : la Brigade des Mineurs enquête. M 6
- 0.55** P.I.N.K. Les bureaux de tendance. Pop'art trash. Le Fooding. Les nuits à Tokyo. Séance Léa. France 2

DOCUMENTAIRES

- 18.30** Mir 18, destination l'espace. TMC
- MUSIQUE**
- 18.30** Beethoven. Avec Georges Pludermacher, piano. *Sonate n° 21 en ut majeur, op. 53*. **20.30** *Sonate n° 26 en mi bémol majeur, op. 81*. **21.05** *Sonate n° 11 en si bémol majeur, op. 22*. Muzik
- 19.30** Poulenc, Brahms, Berg et Debussy. Lors du festival des Nouveaux Talents, en 1999. Avec Chiao-Hui Yang, clarinette ; Ying Feng, piano. Mezzo
- 20.20** Viola de Bruno Maderna. Œuvre de Maderna. Avec David Gaillard, alto. Mezzo

Le Monde
TELEVISION

CINÉ CINÉMAS 2

18.55 Un dimanche à la campagne ■ ■ ■ ■
Un dimanche d'été, en 1912. Un vieil homme retiré à la campagne reçoit comme d'habitude son fils et la famille de celui-ci. L'arrivée imprévue de sa fille vient tout bouleverser. Entre le réalisme psychologique le plus délicat et l'évocation proustienne des sensations enfouies dans la mémoire, Bertrand Tavernier signe un des plus beaux films français des années 80.

TF 1

20.55 Forrest Gump
Sur une placée de Savannah, un homme jeune à l'allure candide, assis sur un banc, raconte à des gens attendant le bus sa drôle de vie. Né à la fin des années 40, avec un quotient intellectuel inférieur à la moyenne, il est devenu malgré lui un super-héros. Une suite de petites fables sur le mode de vie américain et la vie politique. Cette comédie agréable, signée Robert Zemeckis, est parfois émouvante.

CANAL+

22.15 Ousmane Sow, le soleil en face
Au printemps 1999, la rétrospective Ousmane Sow amenait trois millions de visiteurs sur le pont des Arts, à Paris. Béatrice Soulé, qui avait déjà consacré un film à l'artiste, revient sur l'événement et sur la création, par le sculpteur sénégalais, de sa série sur la bataille de Little Big Horn. De belles images ; malheureusement, le sculpteur ne s'exprime pas sur son art.

FILMS

- 13.15 Quand passent les cigognes** ■ ■ ■ ■
Mikhaïl Kalatozov (Urss, 1957, N., 105 min) O. Histoire
- 13.50 New York 1997** ■ ■ ■ ■
John Carpenter (Etats-Unis, 1981, 105 min) O. Cinéfaz
- 14.40 Stella** ■ ■ ■ ■
Claude Binyon. Avec Ann Sheridan, Victor Mature (EU, 1950, N., v.o., 85 min) O. Ciné Classics
- 14.45 La Leçon de piano** ■ ■ ■ ■
Jane Campion (Fr. - Austr., 1992, 115 min) O. Cinéstar 1
- 17.50 La Ciociara** ■ ■ ■ ■
Vittorio De Sica (Italie, 1960, N., 100 min) O. Cinétoile
- 18.00 Les Roseaux sauvages** ■ ■ ■ ■
André Téchiné (France, 1994, 115 min) O. Ciné Cinémas 1
- 18.55 Un dimanche à la campagne** ■ ■ ■ ■
Bertrand Tavernier (France, 1984, 95 min) O. Ciné Cinémas 2
- 19.05 Barton Fink** ■ ■ ■ ■
Joel et Ethan Coen (EU, 1991, 115 min) O. Cinéstar 2
- 19.50 Bernard et Bianca** ■ ■ ■ ■
Walt Disney (Etats-Unis, 1977, 90 min). Disney Channel
- 20.30 La Déchirure** ■ ■ ■ ■
Roland Joffé (GB, 1984, 140 min) O. Ciné Cinémas 2
- 21.00 Underground** ■ ■ ■ ■
Emir Kusturica (Fr. - All., 1995, 170 min) O. Cinéstar 2
- 21.35 Sous le soleil de Satan** ■ ■ ■ ■
Maurice Pialat (France, 1987, 95 min) O. Cinéstar 1
- 21.55 Gunga Din** ■ ■ ■ ■
George Stevens (EU, 1939, N., v.o., 120 min) O. Ciné Classics
- 22.20 Happiness** ■ ■ ■ ■
Todd Solondz (Etats-Unis, 1998, 140 min) O. Canal + Vert
- 22.30 Le Pigeon** ■ ■ ■ ■
Mario Monicelli (It., 1958, N., v.o., 105 min). Paris Première



- 23.30 Mariage royal** ■ ■ ■ ■
Stanley Donen. Avec Fred Astaire, Jane Powell (EU, 1951, v.o., 95 min) O. Cinétoile
- 0.00 De beaux lendemains** ■ ■ ■ ■
Atom Egoyan (Canada, 1997, 110 min) O. Ciné Cinémas 1
- 1.05 Une chambre en ville** ■ ■ ■ ■
Jacques Demy (France, 1982, 90 min) O. Cinétoile

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

- TF 1**
- 13.55 Les Feux de l'amour.**
14.45 La loi est la loi.
15.45 Magnum.
16.40 Pacific Blue.
17.35 Sunset Beach.
18.25 Exklusif.
19.00 Etre heureux comme...
19.05 Le Bigdil.
19.55 Hyper Net.
20.00 Journal, Météo.
20.55 Forrest Gump
Film. Robert Zemeckis.
23.20 Le Droit de savoir.
Jeune à tout prix : enquête sur un marché sous surveillance.
0.40 Les Rendez-vous de l'entreprise.
- FRANCE 2**
- 13.55 Un cas pour deux.**
16.00 La Chance aux chansons.
16.55 Des chiffres et des lettres.
17.25 et 22.35 Un livre, des livres.
Prix littéraire France-Télévision.
17.30 Nash Bridges.
18.20 Face caméra.
18.45 Friends.
19.15 Qui est qui ?
19.50 Un gars, une fille.
20.00 Journal, Météo.
20.50 Les Enfants du printemps.
[2/3] En haut de l'affiche.
Téléfilm. Marco Pico.
22.40 Sphères d'influence.
Téléfilm. Sarah Pia Anderson O.
- 0.30 Journal, Météo.**

FRANCE 3

- 13.20 Régions.com.**
13.47 Keno.
13.55 et 1.15 C'est mon choix.
14.48 Le Magazine du Sénat.
14.58 Questions au gouvernement.
16.05 Saga-Cités.
Un siècle de logement social [1/3].
17.45 Les Minikeums.
17.55 Le Kadox.
18.20 Questions pour un champion.
18.48 Un livre, un jour. Turin.
18.50 Le 19-20 de l'information, Météo.
20.05 Tout le sport.
20.20 Défi de famille.
20.55 Les Bêtises de Monsieur Pierre.
22.50 Météo, Soir 3.
23.25 S.O.S. veto.
0.20 Libre court.

CANAL +

- 13.45 Ainsi va la vie**
Film. Forest Whitaker O.
- 15.45 Le Pire des Robins des Bois.**
16.05 L'Éternité et un jour ■ ■ ■ ■
Film. Théo Angelopoulos O.
- En clair jusqu'à 20.40
- 18.20 Nulle part ailleurs.**
20.30 Le Journal du cinéma.
20.40 Les Puissants. Film. P. Chelsom O.
22.15 Ousmane Sow, le soleil en face.
23.15 Football. Championnat d'Italie : Inter Milan - Parme.

SIGNIFICATION DES SYMBOLES

Les codes du CSA

- O Tous publics
- O Accord parental souhaitable
- O Accord parental indispensable ou interdit aux moins de 12 ans
- O Public adulte
- O Interdit aux moins de 16 ans
- O Interdit aux moins de 18 ans

Les cotes des films

- On peut voir
- ■ A ne pas manquer
- ■ ■ Chef-d'œuvre ou classique
- ■ ■ ■ Les symboles spéciaux de Canal +
- DD Dernière diffusion
- ◆ Sous-titrage spécial pour les sourds et les malentendants

Les compulsifs par Pierre Georges

ENCORE qu'il puisse y avoir de l'incongruité à le formuler ainsi, c'est un fait : la vieille dame en fuchsia, bonbonnière écrivante, barbe-à-guimauve, pondait un roman par quinzaine. Sidérant ! Barbara Cartland ou l'inépuisable robinet d'eau de rose. 723 ouvrages de dame tricotés cœur, bon an, mal an. Et l'amour, toujours l'amour, l'amour des Amours joufflus soufflant la céleste et prude musique des histoires romanesques, loin des alcôves et, paraît-il, de l'abominable sexe.

Un quart d'heure avant sa mort, Barbara Cartland écrivait encore. C'est une image bien sûr et une lapissade évidemment. Elle écrivait encore, ou, plutôt, dictait toujours. 6 000 mots par jour ! Un vrai moteur à inspiration ! De quoi harasser la muse et, révérence parler, tuer, sous elle, un escadron de secrétaires. Car voici bien le plus étrange, le plus farfelu aussi, sur ses vieux jours qui commencèrent il y a bien longtemps, Barbara Cartland n'écrivait plus ses romans. Elle les racontait, mot à mot, songe éveillé de bonheurs romanesques. Inscrivez, greffière, « et il lui demanda sa main ! ». Début et fin de l'histoire.

6 000 mots par jour ! Quel torrent, quelle mécanique aussi que cette rose mécanique, jamais à court d'idées ni de combustible ! On y revient, fasciné, vaguement destabilisé, comme toute personne ayant, peu ou prou, un rapport avec le délicat commerce des mots et tombant sur un phénomène naturel à énergie renouvelable. Un moulin à mots, écrivant en parlant, parlant en écrivant, écrivant en dormant, dormant en roman.

Sa vie fut un roman, 723 romans ! L'avalanche rose, l'amour, comme neiges, éternel. Il se trouve, que, par un hasard incroyable ou une chance inouïe, celle de passer entre les titres

comme entre les gouttes, on n'a jamais lu du Barbara Cartland. Ni entrepris, fût-ce en roman de gare, le moindre voyage en Barbara Loveland. Il n'y a là ni de quoi se vanter, ni d'ailleurs de quoi se lamenter à l'excès. C'est ainsi. On en a lu, et de pires, mais pas elle. D'où ce fâcheux remords, parler d'un Himalaya de livres, 1 milliard vendus, sans avoir apporté la moindre pierre à l'édification de la muraille parfumée. Mais, après tout, on imagine assez que n'en ayant lu aucun, on les a tous lus. Tant le roman fit école, de la littérature à répétition et des auteurs compulsifs.

Un quart d'heure avant sa mort, à 98 ans, Barbara Cartland sévisait encore, propriétaire exclusive de son universelle bibliothèque rose et déjà comme embaumée vivante. Fauchée en pleine et éternelle romance, en somme ! Les mots ont fini par avoir l'ultime mot.

Les mots justement, et une transition pas facile. Comment passer de Cartland en Chevènement ? C'est que notre ministre de l'intérieur, lui, et s'agissant de l'Allemagne, n'y est pas allé avec le dos des mots ! S'agissant de nos voisins et désormais amis, Jean-Pierre Chevènement a remis, verbalement, la tenue bleu mémoire et le casque modèle Lion de Belfort, pour dire que ceux-ci n'étaient pas guéris. Et notamment « que l'Allemagne n'était pas totalement guérie du déraillement du nazisme ». Le propos était évidemment plus large que ne donnerait à le penser une phrase aussi brutale. Il s'agissait de qualifier et combattre les positions et propositions allemandes sur l'Europe. En somme, dira François Hollande, il s'agissait d'une « analyse ». Certes, certes. Mais alors, une analyse d'une colossale et compulsive finesse d'expression !

Sierra Leone : 270 casques bleus sont toujours otages des rebelles

FREETOWN. Cinquante-quatre casques bleus des Nations unies, otages des rebelles sierra-léonais du Front révolutionnaire uni (RUF), ont été libérés et sont arrivés à Freetown dans la nuit de dimanche à lundi 22 mai. Ces soldats de l'ONU, parmi lesquels figuraient plusieurs blessés, arrivaient de Monrovia, la capitale du Liberia, en provenance de la brousse sierra-léonaise, où ils étaient détenus depuis le début du mois.

Près de deux cents casques bleus ont au total été libérés sur cinq cents otages au début de la crise, début mai. Quelque deux cent soixante-dix soldats de l'ONU restaient, lundi matin, aux mains du RUF. Selon le porte-parole de l'ONU à Freetown, les cinquante-quatre casques bleus libérés dimanche comprennent, outre deux observateurs militaires, des soldats zambiens et kenyans. Les casques bleus sont interrogés dès leur arrivée sur leurs conditions de détention et n'ont pas de contacts avec la presse.

Depuis l'arrivée le 18 mai à Freetown, toujours en provenance de Monrovia, d'un groupe de treize soldats de l'ONU, aucun des détenus du RUF n'avait franchi la frontière entre la Sierra Leone et le Liberia. Même si l'ONU se disait officiellement « optimiste », le processus de libération engagé par la médiation du président Taylor semblait bloqué. Les responsables de l'ONU ne pouvaient expliquer les raisons de ce blocage et se bornaient à récuser tout lien entre les libérations et l'arrestation, le 17 mai à Freetown, du chef historique du RUF, Foday Sankoh.

Le porte-parole de l'ONU rappelait, comme précédemment, que les Nations unies continuaient de faire confiance aux efforts du président libérien Charles Taylor. Considéré comme proche du RUF, celui-ci a été chargé par ses pairs de dénouer la crise des otages, le 9 mai à Abuja, lors d'un sommet des dirigeants de neuf pays de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (Cedeao). - (AFP)

Rupert Murdoch tend la main à TF 1 et à Canal+

LE PDG DU GROUPE NEWS CORP, Rupert Murdoch a laissé une porte ouverte à TF 1 et à Canal+, pour envisager des partenariats en commun. Dans un entretien au Figaro de lundi 22 mai, il indique : « Cela nous plairait bien de voir TF 1 et d'autres se joindre à nous pour élargir le partenariat que nous avons avec Telecom Italia dans Stream [le bouquet numérique italien] Mais Telecom Italia doit donner son accord ». À propos de Vivendi, il affirme : « Nous ne souhaitons ni les racheter ni les séduire ». Quand à un éventuel échange des actions de BSKyB détenues par Vivendi contre une participation dans la nouvelle plateforme Platco, son PDG n'y est pas hostile : « S'ils veulent entrer dans cette entreprise beaucoup plus importante (que BSKyB), ils seront les bienvenus », tout en précisant que « News Corp. sera l'actionnaire majoritaire de Platco ».

DÉPÊCHE

■ ESPACE : une sortie de plus de six heures a été effectuée, lundi 22 mai, par deux astronautes américains, pour procéder à des travaux de réparation sur l'embryon de station spatiale internationale. Ils font partie des sept membres d'équipage de la navette Atlantis, lancée vendredi 19 mai de cap Canaveral (Floride) pour une mission de dix jours. - (Reuters, AFP)

« Vache folle » : la France étudie le dépistage de la maladie chez l'homme

Cette initiative soulève de graves questions éthiques

À LA DEMANDE de la direction générale de la santé, l'Institut national de veille sanitaire (InVS) étudie les modalités du dépistage, chez l'homme, de la nouvelle variante de maladie de Creutzfeldt-Jakob (nvMCJ), affection mortelle due à la transmission par voie alimentaire de l'agent de l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB ou maladie de la « vache folle »).

Des études sur le même thème sont, d'autre part, menées au sein du comité des experts français des maladies à prions, que préside le docteur Dominique Dormont (Commissariat à l'énergie atomique). Des réponses concrètes seront fournies dans les prochaines semaines. Les premières tentatives expérimentales de dépistage chez l'homme pourraient suivre.

Les autorités sanitaires françaises disposent, depuis peu, des résultats préliminaires de la campagne de dépistage lancée - pour la première fois au monde - en Grande-Bretagne (Le Monde du 2 mai). Les autorités britanniques ont lancé un programme de vingt mille tests devant être pratiqués

sur des tissus provenant d'ablations d'amygdales ou d'appendices et conservés depuis plusieurs années dans des laboratoires d'anatomie pathologique.

On sait que ces tissus humains peuvent, plus que d'autres, être porteurs de l'agent infectieux. Les résultats, rendus publics le 28 avril, concernent un peu plus de 4 000 tests et sont a priori rassurants : aucun des tissus testés n'est porteur de l'agent pathogène. Pour autant, les autorités sanitaires britanniques se refusent, prudemment, à tout optimisme.

STIGMATES BIOLOGIQUES

En France, où l'on pense que la population a été cinq fois moins exposée au risque infectieux, le groupe de travail de l'InVS et les experts du comité Dormont étudient les conditions de faisabilité d'une étude similaire. Les modalités d'une campagne de ce type pourraient toutefois, à court et moyen terme, être modifiées au vu des résultats des travaux expérimentaux en cours conduits en Grande-Bretagne, en France et aux

Etats-Unis, et qui visent, notamment, à déterminer si l'on peut retrouver dans le sang les stigmènes biologiques de l'infection de l'agent pathogène de la nvMCJ. Dans un tel cas, de nouvelles techniques de diagnostic pourraient être mises au point permettant d'organiser des campagnes de dépistage de masse du même type que celles conduites vis à vis de l'infection par le VIH.

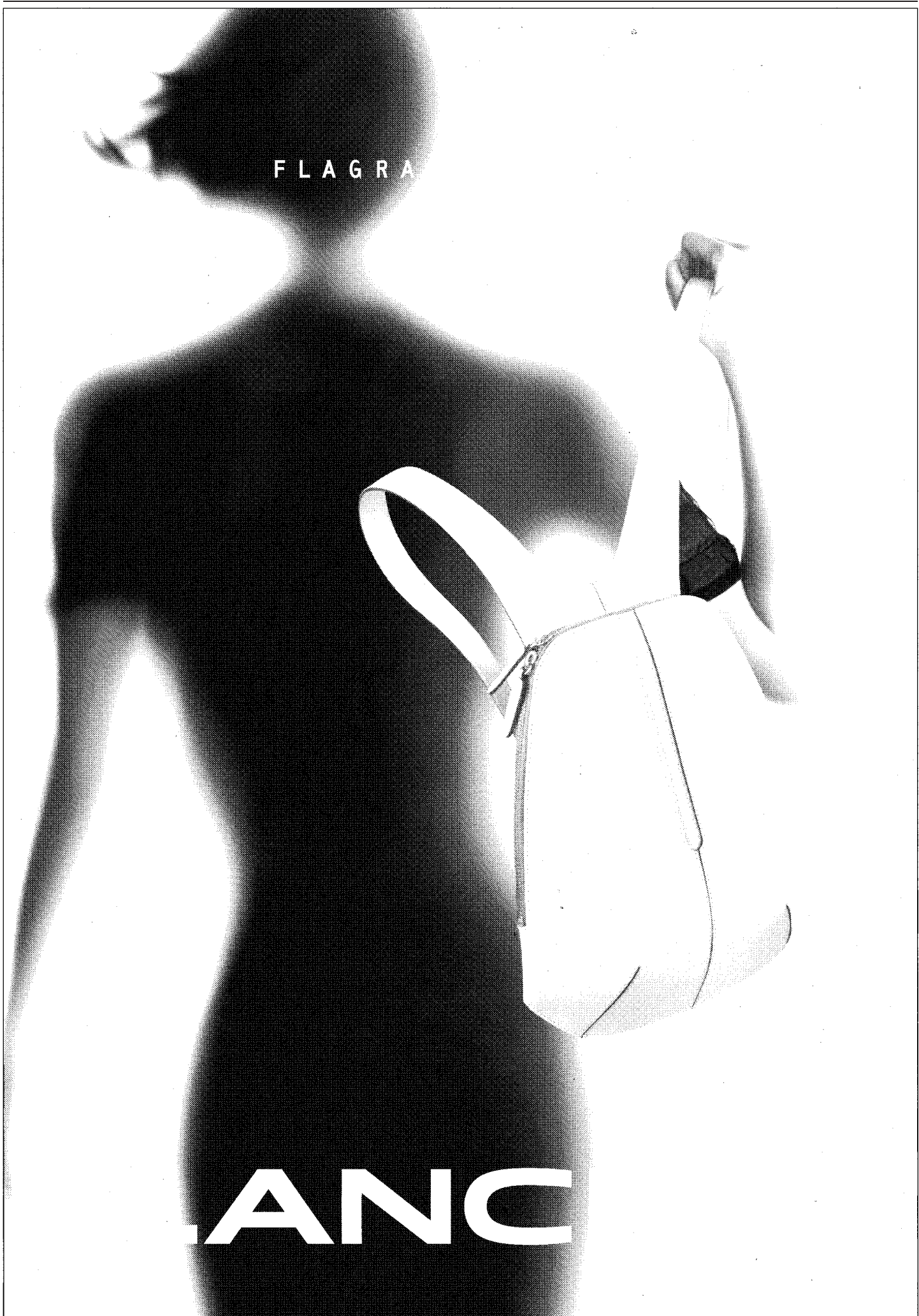
Les chercheurs qui mènent ces travaux mesurent pleinement aujourd'hui la somme des questions sanitaires et éthiques qu'ils posent. Il faudra, notamment, déterminer la nature de l'information qui devrait - ou non - être donnée aux personnes pouvant être en phase d'incubation de cette maladie neurodégénérative contre laquelle on ne dispose d'aucun traitement. Dans un entretien accordé à La Croix (daté du 22 mai), le professeur Lucien Abenhaïm, directeur général de la santé, indique qu'il a, sur ce thème, saisi le Comité national d'éthique.

Jean-Yves Nau

E.-O. Giesbert devrait prendre la direction du « Point »

UNE SEMAINE après l'annonce de son départ du Figaro, dont il était directeur des rédactions (Le Monde du 16 mai), Franz-Olivier Giesbert, 51 ans, rejoint Le Point, où il devrait remplacer Claude Imbert, 70 ans, à la direction de l'hebdomadaire à partir du 1^{er} septembre. Fondateur du titre en 1972, ce dernier conservera son éditorial. M. Giesbert a été directeur de la rédaction du Nouvel Observateur avant d'entrer au Figaro en 1988. Il avait récemment exprimé son désaccord avec la rénovation du quotidien.

Cette arrivée, confirmée lundi 22 mai, s'accompagne d'une réorganisation interne du magazine. Actuel directeur de la rédaction, Jean Schmitt, 63 ans, laissera sa place, le 1^{er} août, à son adjoint Michel Colomès. Selon Bernard Wouts, PDG du Point, ce changement « concilie la continuité et le renouvellement » à la tête de l'hebdomadaire - propriété d'Artémis, holding patrimonial de François Pinault -, dont la diffusion France payée s'est établie à 301 423 exemplaires en 1999 (+ 2,2 %).



Le Monde

ECONOMIE

LES ENJEUX ▲ LES INITIATIVES

MARDI 23 MAI 2000

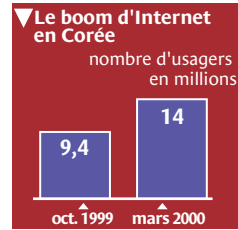
EUROPE



Pour André Orléan, directeur de recherche au CNRS, la faiblesse de l'euro est un « problème politique » lié à l'absence de « projet commun des Onze » (page IV)

FUTURS

En Corée du Sud, où un habitant sur trois est connecté à Internet, l'Etat mise sur les start-up et sur la nouvelle économie, qui dopent sa croissance, pour accélérer les réformes et



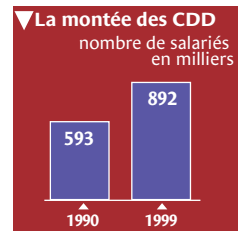
ébranler la puissance des conglomérats (page VI)

LES RENDEZ-VOUS DE L'EMPLOI ET DU MANAGEMENT

● Le « contrat de projet » proposé par le Medef le 28 mars relance le débat sur le travail précaire. Opposés à cette flexibilité accrue, les syndicats doivent élaborer des contre-propositions (page VIII)

● Pour la première fois, une étude dresse un portrait chiffré de la discrimination à l'embauche subie en France par les jeunes d'origine étrangère (page IX)

● L'ère Internet contraint les entreprises à apprendre à diriger autrement : les modèles stratégiques traditionnels doivent être adaptés. La gestion des ressources humaines envisage elle aussi de se réformer, en se décentralisant davantage et en se recentrant sur la gestion des compétences (page X)



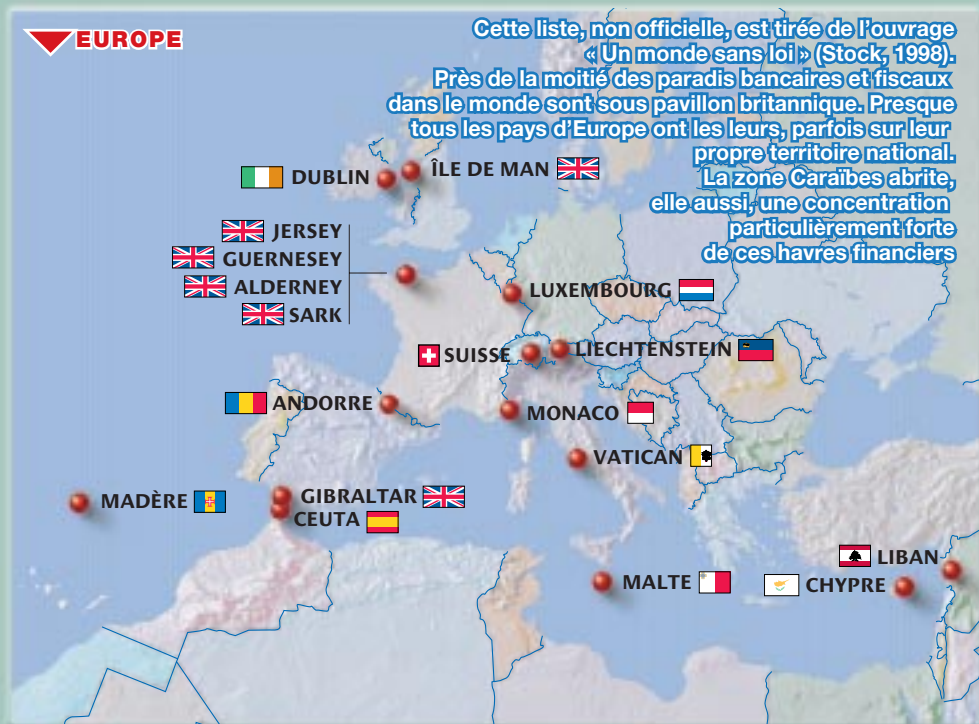
ANNONCES CLASSÉES

De la page XI à la page XXXIV

Deux listes de territoires impliqués dans la délinquance financière vont paraître début juin. L'Union connaît elle-même des pratiques fiscales déloyales

Paradis fiscaux : l'Europe priée de balayer devant sa porte

Deux régions sous surveillance



Conseil de l'Europe, traité de Rome, accords de Schengen, traité de Maastricht : à l'ombre de cette Europe en construction visible, officielle et respectable, se cache une autre Europe plus discrète, moins avouable. C'est l'Europe des paradis fiscaux qui, des îles Anglo-Normandes au rocher de Gibraltar, en passant par le Liechtenstein ou le Luxembourg, prospère sans vergogne (...). Près de quatre ans après l'appel de Genève, émanant de sept magistrats européens, les problèmes restent quasiment intacts. Nul besoin d'aller sous les cocotiers pour bénéficier d'un secret bancaire bien gardé, d'une fiscalité avantageuse et d'une forte permisivité : la délinquance financière et la fraude fiscale trouvent des havres de tranquillité sous nos latitudes. Des zones d'ombre qui déstabilisent à la fois les démocraties et la bonne marche de l'économie internationale.

Venus à la rescousse des juges en colère, de jeunes députés socialistes, parmi lesquels Arnaud Montebourg, sont à l'origine d'une mission parlementaire d'information sur la délinquance financière et le blanchiment des capitaux, qui vient de rendre public un rapport accablant sur le Liechtenstein, « l'un des territoires coopératifs les plus dangereux (...) sur le sol européen ». Ce micro-Etat oppose, malgré ses engagements, une résistance forte à la coopération judiciaire internationale. Monaco, le Luxembourg, la Suisse, Chypre, Gibraltar ou les îles Anglo-Normandes devraient également faire l'objet d'un rapport.

Alors que l'évasion fiscale et le blanchiment des capitaux empruntent souvent les mêmes circuits, les dispositifs de lutte contre ces pratiques coopèrent peu. Depuis deux ans, des discussions sont engagées entre le Groupe d'action financière sur le blanchiment de capitaux (GAFI), créé en 1989 par les pays du G7, et le comité des affaires fiscales de l'OCDE, afin de voir comment les autorités chargées de ces différentes questions pourraient s'informer. Mais certains pays, moins engagés que d'autres dans la fraude fiscale, sont réticents.

Malgré ce manque d'empressement, la lutte contre les paradis fiscaux pourrait marquer un point. Chacun de leur côté, le GAFI et l'OCDE s'apprentent à publier, en juin, pour le premier, une liste « des Etats ou territoires non coopératifs » en matière de blanchiment, et pour le second, une liste de juridictions offshore, qui sont assimilables à

des paradis fiscaux. Au GAFI, les pressions sont fortes pour ne pas figurer sur la liste. Mais, en dépit de l'interpellation récente de cinq personnes soupçonnées de participer au blanchiment d'argent, il y a fort à parier que le Liechtenstein y figurera. Faut-il voir également dans ces initiatives une des raisons pour lesquelles Monaco a décidé de renforcer sa lutte contre le blanchiment de l'argent sale ?

Les territoires figurant sur la liste du GAFI seront invités à modifier leur loi vers plus de transparence et de coopération. Pour les récalcitrants, il est prévu des mesures graduelles, avec l'instauration d'une « déclaration automatique de soupçon » pour toute transaction effectuée avec un Etat ou territoire jugé non coopératif, et, au final, la possibilité d'interdire toute transaction financière avec ce pays.

L'OCDE, elle, se situe sur le terrain de la concurrence fiscale dommageable. Selon Jeffrey Owens, le chef des affaires fiscales, « les juridictions offshore figurant sur la liste

ne devront plus offrir la possibilité aux non-résidents d'échapper au fisc. Certaines îles devront se restructurer totalement dans une perspective de développement à long terme. » Et pour celles qui ne voudront pas changer leurs pratiques, « une autre liste est prévue en juillet 2001 des paradis fiscaux non coopératifs ». A partir de là, des sanctions pourraient intervenir prévoyant, par exemple, la fin des conventions fiscales avec les pays de l'OCDE.

Mais pour donner des leçons aux autres, encore faut-il balayer devant sa porte. L'OCDE prévoit dans le même temps de rendre publique, à la réunion ministérielle des 26 et 27 juin, une liste des « pratiques fiscales potentiellement dommageables » à l'œuvre dans les pays de l'OCDE. Les pays concernés auront jusqu'à avril 2003 pour éliminer ces pratiques. Seuls le Luxembourg et la Suisse, qui participent aux travaux de l'OCDE, ont préféré s'abstenir !

Martine Laronche



IGS International

Les programmes MBA du Groupe IGS affirment une nouvelle dimension de l'international grâce au maillage d'entreprises multinationales et de business schools réputées et reconnues.

Informations : IGS International, 12, rue Alexandre Parodi F-75010 Paris, France Tél. +33 (0)1 40 03 15 04 Fax +33 (0)1 40 03 15 05 e-mail : info@groupe-igs.org

TEMPLE UNIVERSITY - IGS



AACSB ACCREDITED

Un programme international de 11 mois, accrédité AACSB en partenariat avec Temple University, développé avec le soutien d'entreprises multinationales :

- 4 mois en FRANCE,
- 6 mois aux ETATS-UNIS,
- 1 mois au JAPON.

Tous les cours sont centrés sur la gestion internationale et enseignés en anglais.

Admission : Bac+4, GMAT, TOEFL.

DEMANDE D'INFORMATION

NOM _____ Prénom _____

Adresse _____

Tél. _____

Diplôme ou formation en cours _____

DÉLINQUANCE FINANCIÈRE

Questions-réponses

1 Qu'appelle-t-on un « paradis fiscal » ?

L'OCDE a identifié certains critères visant à définir un paradis fiscal dans un rapport de 1998 intitulé « Concurrency fiscale dommageable, un problème mondial ». Il s'agit d'une juridiction qui n'applique pas d'impôts ou prélève des impôts minimes et se présente comme un lieu utilisé par des non-résidents pour échapper à l'impôt dans leur pays de résidence. Elle est dotée de dispositions législatives ou de pratiques administratives empêchant un véritable échange de renseignements avec d'autres pays sur les contribuables. Elle se caractérise en général par l'absence d'obligation d'exercer une activité substantielle.

2 L'évasion fiscale est-elle légale en France ?

Le droit fiscal français comprend tout un arsenal de mesures visant à éviter que les contribuables, sociétés ou particuliers, ne puissent échapper à l'impôt en profitant des facilités des paradis fiscaux ou des régimes fiscaux préférentiels à l'étranger. Les entreprises françaises sont imposables, dans le cadre d'une déclaration séparée, au titre des bénéfices réalisés par leurs filiales implantées hors de France et soumises à un régime fiscal privilégié. Et ce, dès lors que ces établissements n'exercent pas, à titre principal, une activité industrielle ou commerciale effective et ne réalisent pas leurs opérations de manière prépondérante sur le marché local.

Par ailleurs, les contribuables fiscalement domiciliés dans l'Hexagone sont imposables en France sur l'ensemble de leurs revenus mondiaux, sauf convention internationale contraire. Il n'empêche qu'en dépit d'un arsenal réglementaire régulièrement étoffé, certains contribuables, bien conseillés, s'ingénient à trouver des paradis légaux (on parle alors d'« optimisation fiscale ») pour échapper au fisc. La fraude fiscale, à savoir le fait de se soustraire intentionnellement à l'impôt, constitue un délit passible de 250 000 francs d'amendes et de cinq ans d'emprisonnement.

3 En quoi le blanchiment d'argent a-t-il à voir avec les paradis fiscaux ?

Le blanchiment de l'argent peut intervenir pratiquement partout dans le monde. Mais les « blanchisseurs » ont tendance à rechercher des zones dans lesquelles ils courent peu de risques de détection en raison du laxisme ou de l'inefficacité de la répression. Selon le groupe d'action financière sur le blanchiment des capitaux

(GAFI), dans la phase initiale de blanchiment, ou « phase de placement », les bénéfices illégaux sont introduits dans le système financier en se procurant, par exemple, divers instruments monétaires. Après cette phase de placement, intervient la phase dite « de l'empilement ». Le blanchisseur procède à une série de conversions ou de déplacements de fonds pour les éloigner de leur source. Cette dispersion de comptes à des fins de blanchiment se fait souvent dans les territoires non-coopératifs. Au cours de la troisième phase, « l'intégration », les fonds sont réintroduits dans des activités économiques légitimes.

4 Qu'est ce que le GAFI ?

Le groupe d'action financière sur le blanchiment de capitaux (GAFI) a été créé à Paris en 1989 lors du sommet du G7 afin de mettre au point une action coordonnée en la matière. Il se compose de vingt-cinq pays hors Hongkong, et de deux organisations régionales qui sont la Commission européenne et le conseil de coopération du Golfe. Basé à Paris, le GAFI dispose de délégations dans ses Etats membres dont le but est notamment de conseiller les pouvoirs publics dans leur lutte. A ce titre, quarante recommandations, rédigées en 1990 puis révisées en 1996, constituent un plan d'action contre le blanchiment.

5 Quelle est la réglementation française en la matière ?

Le projet de loi sur les nouvelles réglementations économiques (NRE) consacre un volet au blanchiment de l'argent et vient renforcer la loi de 1990. Celle-ci a créé Tracfin (Traitement du renseignement et action contre les circuits financiers clandestins) – un service spécialisé du ministère de l'économie –, et imposé aux banquiers une « déclaration de soupçon » pour toute opération supérieure à un million de francs « se présentant dans des conditions inhabituelles de complexité ou sans justification économique licite ». En 1999, mille six cent cinquante déclarations ont été faites auprès de Tracfin. Le projet de loi NRE va plus loin. Il prévoit que les organismes financiers devront communiquer « systématiquement » les opérations, à partir d'un certain montant, vers des Etats ou territoires jugés non coopératifs. Des mesures restreignant les transactions avec les centres off-shore les plus problématiques pourront être prises. Par ailleurs, de nouvelles professions auront également obligations de déclarer leurs soupçons : les experts-comptables, les marchands de biens de grande valeur et les opérateurs de casino.

Quarante pratiques fiscales déloyales répertoriées au sein de la seule Union

Les Quinze souhaitent éliminer régimes préférentiels et exonérations d'impôts d'ici à la fin 2002. Un pari difficile

La frontière entre paradis fiscal et régime fiscaux préférentiels est parfois ténue. Certes, les seconds sont dérogatoires du droit commun dans des Etats à fiscalité normale. Mais, comme le souligne Jean-Pierre Brard, député et maire de Montreuil (apparenté PCF), dans son rapport sur la lutte contre la fraude et l'évasion fiscale rendu public en septembre 1999, on constate « un véritable continuum » entre les deux. Les laudateurs de l'évasion fiscale ne s'y sont d'ailleurs pas trompés et pratiquent allégrement l'amalgame.

Ainsi, dans le Guide Chambost censé délivrer les meilleures adresses en la matière, le Luxembourg, le Danemark, la Grande-Bretagne, la Hongrie et les Pays-Bas cohabitent avec les Antilles néerlandaises et Chypre pour constituer la liste des « paradis fiscaux des holdings ». A côté de ces pratiques organisées, Jean-Pierre Brard a souligné dans son rapport l'existence, pour la France, de régimes fiscaux préférentiels « de fait », avec les cas de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy, en raison d'une fraude massive.

L'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) en est consciente : elle s'apprête à publier, à côté d'une liste des paradis fiscaux, une liste de pratiques fiscales dommageables dans ses pays membres. Un travail que l'Union européenne a déjà réalisé, dans ses tentatives visant à établir une certaine harmonisation fiscale, et qui souligne les techniques visant à attirer les entreprises étrangères.

Cet inventaire, établi par le groupe de travail « Code de

pratiques dommageables sont répertoriées pour les seuls Pays-Bas ; en France sont notamment épinglés les quartiers généraux et centres de logistique, qui bénéficient d'un régime fiscal préférentiel avec une base d'imposition réduite ; etc. D'une manière générale, l'examen de la fiscalité des holdings dans les pays membres n'a pas été simple. Ainsi, en raison de critères complexes, le cas des holdings belges n'a pas été retenu.

Les Quinze se sont engagés, sur le principe, à éliminer ces pratiques d'ici au 31 décembre 2002, mais cela suppose d'avancer également sur la fiscalité de l'épargne. Celle-ci constitue une des voies royales de l'évasion fiscale pour les particuliers. Sur ce point, treize des quinze Etats membres pratiquent une exonération totale ou élargie sur les intérêts versés à des non-résidents, et le sujet est particulièrement sensible. Une première proposition de directive présentée en 1989, qui prévoyait une retenue uniforme à la source à hauteur de

15% des intérêts des revenus de l'épargne, a été abandonnée en 1994 sous la pression, notamment, du Luxembourg.

La nouvelle proposition présentée en 1998 ne vise plus que les intérêts payés aux non-résidents avec le choix entre une retenue à la source de l'ordre de 20% sur les revenus de l'épargne, et un système d'échange automatique d'informations du pays où le paiement a lieu vers le pays où l'investisseur a sa résidence fiscale.

Cette formule ménage à la fois les intérêts de pays qui ne veulent pas porter atteinte au secret bancaire, comme le Luxembourg et l'Autriche, et ceux qui ne veulent pas entendre parler de taxes supplémentaires, comme la Grande-Bretagne. Cette dernière, qui s'y était opposée en décembre 1999, au sommet d'Helsinki, à cause de ses euro-obligations, a infléchi depuis sa position. Elle a finalement accepté le principe d'échanges d'informations, mais réclame que cette formule devienne à terme la règle, ce à quoi s'opposent les Luxembourgeois.

Mais, même en admettant que les Quinze parviennent un jour à s'entendre, l'entrée en vigueur d'une telle directive est aussi liée au fait que les paradis fiscaux voisins, en l'occurrence la Suisse et les îles Anglo-Normandes Jersey et Guernesey, introduisent en même temps des systèmes équivalents ! Faute de quoi, l'évasion fiscale emprunterait d'autres chemins. En ajoutant à cela que les directives en matière fiscale requièrent l'unanimité, la Commission ne paraît pas au bout de ses peines.

Martine Laronche

L'ingéniosité irlandaise pour attirer les entreprises

Le Centre international de services financiers de Dublin est un véritable eldorado. Il permet : de bénéficier d'un taux allégé de 10% pour l'impôt sur les sociétés (au lieu de 32%) ; l'exonération pendant dix ans des impôts locaux sur la propriété foncière ; la possibilité pour les locataires de déduire deux fois le montant des frais de location pendant dix ans ; l'amortissement dès la première année de 100% des frais de construction pour les propriétaires occupants et de 54% pour les propriétaires-bailleurs et l'amortissement dès la première année de 100% des dépenses en équipements nouveaux.

Mais un accord avec la Commission prévoit la suppression, d'ici à la fin de 2002, du taux de 10% pour l'impôt sur les sociétés, sauf pour les entreprises agréées au plus tard le 31 mai 1998, qui ont jusqu'à la fin 2005. Qu'à cela ne tienne, pour contourner le problème l'Irlande a décidé d'appliquer un taux de 12,5% à partir de 2003 sur l'ensemble des sociétés. Un dumping fiscal déguisé !

Autriche : vers la fin des comptes d'épargne anonymes

Un grand pas en avant, en tout cas sur le papier : c'est ainsi qu'un expert des Nations unies à Vienne, spécialisé dans les questions de blanchiment de l'argent, qualifie le durcissement de la réglementation sur les comptes d'épargne anonymes qui vient d'être décidé par le gouvernement autrichien, et devrait être entériné par le Parlement avant l'été.

Dans la petite république alpine, les comptes d'épargne anonymes sont une véritable institution. On en dénombre au moins 24 millions pour à peine huit millions d'habitants, une disproportion qui a, parfois à juste titre, alimenté le soupçon d'un usage délictueux par des groupes criminels. « En fait, comme ces comptes ne sont pas imposables, il s'agit souvent d'une soupape de sécurité dans un pays où les ménages sont soumis à une forte fiscalité », souligne un expert.

Les contrôles sont considérablement renforcés lors de l'ouverture des comptes ou de mouvements bancaires importants. Après le 1^{er} novembre 2000, il ne sera plus possible d'ouvrir un compte anonyme et l'on devra justifier son identité pour tout nouveau versement, la même

exigence valant pour tout retrait d'argent après juin 2002, date à laquelle la cession de tels comptes à un tiers sera également interdite. Des dispositions sont également prévues pour mieux contrôler les comptes « dormants » supérieurs à 200 000 schillings (environ 14 500 euros).

L'Autriche espère ainsi échapper à une suspension du Groupe d'action financière sur le blanchiment de capitaux (GAFI). Cela fait plus de quinze ans qu'elle est sous pression de la communauté internationale – du GAFI comme de l'Union européenne. Elle a déjà dû, à sept reprises depuis 1987, ajuster sa législation afin de limiter le secret bancaire.

D'où le souci du gouvernement de se mettre peu à peu en règle avec les exigences internationales, sans pénaliser trop les petits épargnants, qui constituent l'essentiel des titulaires. Selon la Banque nationale autrichienne, fin 1999, sur plus de 20 millions de ces comptes anonymes la somme déposée était inférieure à 100 000 schillings (environ 7 200 euros). Depuis 1989, les banques doivent s'assurer de l'identité du client pour tout dépôt supérieur à 50 000 dollars (environ 56 000 euros), et depuis 1992 pour les transactions en devises au-dessus de

200 000 schillings. Avec l'ouverture à l'Est, Vienne menaçait de devenir, pour des raisons géopolitiques, une plaque tournante du business criminel.

D'autant que les nouvelles contraintes bancaires pouvaient facilement être contournées, grâce à l'anonymat, par la multiplication de « petits » comptes. Il y eut même une époque où des sociétés à but lucratif proposaient via Internet l'utilisation de comptes autrichiens. Enfin, des réseaux criminels pouvaient toujours rétribuer des ressortissants autrichiens en guise de paravents.

Le durcissement progressif de la législation bancaire et pénale (le « blanchiment » de sommes inférieures à 100 000 schillings tombe sous le coup de la loi depuis fin 1998) a cependant un effet dissuasif. Et, selon les experts, un trafic massif sur les comptes déjà établis semble peu probable : « Le cadre autrichien peut se prêter encore quelque temps à un blanchiment "basique", pour l'argent d'un hold-up par exemple, mais ne convient déjà plus pour de grosses opérations illégales. »

Joëlle Stolz

Le Luxembourg s'accroche à son secret bancaire

BRUXELLES (Union européenne) de notre correspondant

Pour les dizaines de milliers de Belges qui possèdent un compte au Luxembourg et qui – rite bien établi – passent périodiquement la frontière afin d'aller « couponner », autrement dit toucher les intérêts de leurs obligations, le Grand-Duché apparaît à l'évidence comme un paradis fiscal leur permettant sans grand risque d'échapper au « précompte » de 15% qu'ils devraient acquitter s'ils conservaient leur épargne sur leur territoire national.

Cette transhumance d'un genre particulier a commencé à prendre de l'ampleur à la fin des années 60, facilitée par l'existence de l'union monétaire belgo-luxembourgeoise. A cette époque, des banques, souvent des filiales d'établissements belges, commencèrent à s'installer nombreuses dans la capitale grand-ducale. Soucieux de compenser le déclin de la sidérurgie, sur laquelle reposait jusqu'« alors la prospérité du pays (l'« Arbed » était de loin le premier employeur), le gouvernement luxembourgeois encouragea le mouvement en mettant en place une législation bienveillante.

De plus en plus isolé dans son opposition à l'harmonisation fiscale en Europe, le Grand-Duché craint de voir l'argent partir

Au début des années 80, quand les Allemands instaurèrent la retenue à la source, ce furent, dit-on, des centaines de milliards de marks qui émigrèrent soudainement vers les banques du Grand-Duché. La libération complète des mouvements de capitaux au sein de l'Union européenne accélère encore le mouvement.

Un paradis fiscal, le Luxembourg ? Jean-Claude Junker, le premier ministre et ministre des finances, réplique volontiers que son pays ne l'est pas plus que ses partenaires de l'Union européenne (UE) qui tous, à l'exception du Portugal, ont choisi, pour favoriser leur place financière, de ne pas taxer les non-résidents.

Le succès du Luxembourg repose sur trois piliers : des régimes fiscaux favorables aux établissements fi-

nanciers, notamment les sociétés d'assurance et les holdings ; une véritable expertise : les banques luxembourgeoises développent des produits financiers de plus en plus compétitifs qui sont recherchés par les épargnants ; enfin et surtout, le secret bancaire, avec, comme corollaire obligé, une vraie allergie à l'égard des directives européennes prévoyant des échanges d'informations.

Cette détermination conduit certains à accuser les banques locales de se livrer au blanchiment d'argent sale. « Le cœur de l'activité n'est certainement pas fondé sur le blanchiment ; l'Autriche blanchit plus que le Luxembourg », relativise un haut fonctionnaire français. Un de ses collègues de la Commission européenne se montre plus circonspect. « Ce qu'on ne sait pas, c'est jusqu'à quel point le Luxembourg applique la directive européenne sur le blanchiment. Un rapport de l'OCDE lui donne sa bénédiction, mais on a des doutes. »

Même s'il fait état de quelques améliorations (telle l'introduction du concept d'« escroquerie fiscale » qui vise les fraudes très importantes), le juge belge Jean-Claude Van Espen se montre plutôt critique sur le comportement des autorités judiciaires du pays, soulignant leur

peu d'entrain à répondre aux commissions rogatoires dès lors que l'instruction a pour objet la fraude fiscale, et cela même s'il y a un aspect « blanchiment ».

BONNES PERFORMANCES

Le Luxembourg est partagé. Il a le souci de son image, mais les résultats de la place ne cessent de progresser. Au vu des statistiques, et notamment de celles qui concernent les fonds d'investissements, les épargnants qui font confiance aux banques et autres établissements grands-ducaux n'ont pas à le regretter. Mais est-ce tout à fait suffisant pour les fidéli-

Bibliographie

● **Guide Chambost des paradis fiscaux**, d'Edouard Chambost (Ed. Favre, 1999, 735 p., 290 F, 44,21 €).

● **La Principauté du Liechtenstein : paradis des affaires et de la délinquance financière**, rapport de la mission parlementaire d'information sur les obstacles au contrôle et à la répression de la délinquance financière et du blanchiment des capitaux en Europe, président Vincent Peillon, rapporteur Arnaud

Montebourg (Assemblée nationale, 2000, 108 p., 40 F, 6,10 €).

● **La lutte contre la fraude et l'évasion fiscales : retrouver l'égalité devant l'impôt**, rapport parlementaire d'information de Jean-Pierre Brard (Assemblée nationale, 1999, 427 p., 70 F, 10,67 €).

● **Paradis fiscaux et opérations internationales : pays et zones à fiscalité privilégiée, mesures anti-évasion** (Editions Lefebvre, 1999, 500 p., 496 F, 75,61 €).

mais en posant des conditions qui reviendraient à ce qu'à terme les pays appliquant encore le secret bancaire – l'Autriche, l'Allemagne et le Luxembourg – doivent l'abandonner.

Jean-Paul Junker a vivement dénoncé ce qu'il interprète comme une manœuvre de Londres pour passer le mistigri aux Luxembourgeois. Il a rappelé que, depuis 1997, les Quinze travaillaient sur un projet d'accord prévoyant la possibilité, pour ceux qui le souhaitent, de maintenir le secret bancaire. La crainte du Luxembourg est de se trouver isolé, et les efforts de M. Junker visent à convaincre Berlin et Vienne de ne pas le laisser tomber. Mais avec des chances incertaines de réussir.

En effet, l'absence d'accord sur le « paquet fiscal » est politiquement gênant pour l'Union et, à Lisbonne, les Allemands et les Autrichiens n'ont pas semblé complètement fermés aux propositions britanniques. Un vrai scénario de cache-cache pour le Luxembourg ! S'il se confirmait, pourrait-il, voudrait-il, lui, pays fondateur de la Communauté, très engagé dans la construction européenne, durablement s'y opposer ?

Philippe Lemaître

Bernard Bertossa, procureur général de Genève

« Les paradis fiscaux révèlent en fait l'hypocrisie de nos Etats européens »

GENÈVE

de notre envoyée spéciale

« **Quatre ans après l'appel de Genève, dans lequel vous dénonciez l'Europe des paradis fiscaux, où en est-on ?** »

« Ce n'était pas l'existence des paradis fiscaux qui était en cause, mais leur absence de coopération en matière judiciaire et l'existence de "masques", c'est-à-dire d'entités juridiques factices mises en place pour camoufler les opérateurs de blanchiment de l'argent sale.

« Ces paradis fiscaux – véritables affronts à la justice – révèlent en fait l'hypocrisie de nos Etats européens qui favorisent parfois l'existence de ces territoires, lesquels représentent autant d'entraves à l'action pénale. Les îles Vierges britanniques ou Gibraltar dépendent de Sa Gracieuse Majesté ; les Antilles néerlandaises, des Pays-Bas. A l'époque, la France avait même l'idée de créer un paradis fiscal à Saint-Pierre-et-Miquelon, voire... en Corse. Pudiquement, on appelle ça des zones franches. Moi, j'appelle ça des zones de non-droit.

« Le seul progrès depuis l'appel de Genève, c'est la fin de l'hypocrisie qui prévalait en la matière. Le tabou pesant sur ces "repaires de brigands", qu'il s'agisse des îles

Caïmans ou de Panama, a été cassé, d'une part parce que les Nations unies se sont saisies de ce problème, mais surtout parce que le sujet a enfin été évoqué au niveau européen, au sommet de Tempere, en octobre 1999.

« **La Suisse et le Luxembourg ne sont-ils pas des paradis fiscaux ?** »

« Un paradis fiscal cumule trois inconvénients : un régime fiscal insignifiant, qui offre un refuge aux contribuables qui souhaitent échapper au rôle solidaire de l'impôt ; un manque de coopération en matière pénale ; enfin, une mise à disposition de sociétés écrans. Ni le Luxembourg ni la Suisse ne correspondent à ces critères.

« Cela dit, je ne suis pas d'accord avec le fait qu'en Suisse l'évasion fiscale ne soit pas réprimée pénalement. Il faut savoir si, oui ou non, l'évasion fiscale est tolérable en tant que telle. Cette pratique reste un vol, et il n'est pas admissible que ce procédé ne soit pas sanctionné autrement que d'une manière administrative. L'évasion fiscale est une infraction contre le patrimoine de l'Etat, de la communauté.

« Cela explique que les magistrats suisses ne puissent pas accorder l'entraide demandée à des fins fiscales, car nous ne connais-

sons que l'entraide en matière pénale internationale. Le Luxembourg ne collabore pas d'avantage que la Suisse dans ce domaine.

« **Dans les investigations que vous menez, ne vous arrive-t-il pas de vous heurter au secret bancaire ?** »

« C'est un principe admis dans tous les Etats européens qu'il n'y a pas de secret bancaire pour le juge pénal. Même au Liechtenstein, le juge de Vaduz peut demander à une banque des informations. Mais ce sont les autorités liechtensteinoises qui refusent d'accorder leur assistance au juge étranger. La question est de savoir si le juge de Vaduz est plus soucieux du secret bancaire que de la lutte contre le crime.

« En Suisse non plus il n'y a jamais eu de secret bancaire pour un juge pénal. Mais longtemps il y a eu une certaine mauvaise volonté à accorder l'entraide judiciaire internationale pour des questions relevant du secret bancaire. La Suisse est souvent requise de fournir des informations de nature bancaire. Le contraire est plutôt rare.

« **Quels paradis fiscaux, en Europe, sont les moins coopératifs ?** »

« Le Liechtenstein fait preuve d'une mauvaise volonté évidente.

Il est très difficile d'y obtenir des informations dans le cadre d'une commission rogatoire internationale. Le Liechtenstein est à l'argent sale ce que le Liberia est à la navigation maritime. Mais la pression politique qui est en train



Bernard Bertossa

● Né à Genève en 1942, Bernard Bertossa a été élu, au suffrage universel, en juin 1990, procureur général de Genève.

● Il est l'auteur, en 1996, avec six autres magistrats, dont Renaud Van Ruymbeke, de l'appel de Genève, qui dénonce les circuits occultes du blanchiment de l'argent et l'inefficacité de l'entraide judiciaire.

de s'exercer sur cet Etat semble faire bouger les choses. Une législation contre le blanchiment voit le jour, et des interpellations ont eu lieu à l'encontre de personnes soupçonnées de blanchiment.

« Pendant longtemps les îles Anglo-Normandes ont vécu à la même enseigne. Elles sont en train d'évoluer. En revanche, Chypre continue d'être un véritable paradis pour les affaires douteuses.

« **L'entraide judiciaire internationale s'est-elle améliorée depuis l'appel de Genève ?** »

« Les choses bougent, ici et là, mais lentement. Des négociations sont toujours en cours pour un protocole additionnel à la convention européenne d'entraide. Et il est paradoxal que l'Union européenne ne dispose d'aucune autorité judiciaire. Pourquoi n'y aurait-il pas de libre circulation des affaires pénales ? Il n'y a pas de volonté politique suffisante. Il y a peu de partis au pouvoir dont les dirigeants n'ont pas eu recours à un moment ou à un autre à des moyens illégaux pour financer leur parti.

« **Les paradis fiscaux sont utilisés dans le cadre du blanchiment de l'argent et empêchent de remonter aux responsables. Que faire pour sortir de cette impasse ?** »

« Les paradis fiscaux sont utilisés comme des coupe-circuits afin que les autorités ne trouvent pas l'origine ou la destination finale des fonds incriminés. Ainsi, les fonds suspects peuvent être d'abord placés sur une place honorable, en Suisse par exemple. Ensuite, un transfert est ordonné vers Nassau, aux Bahamas, d'où les fonds vont repartir pour être placés à Londres. En cas d'enquête, les investigations se perdent à Nassau face à un juge bahaméen qui ne répondra pas.

« Pour en sortir, il y a la méthode douce et la méthode forte. La première consiste à négocier avec cet Etat souverain bien que croupion. Selon la méthode forte, plusieurs scénarios sont envisageables. Celui que je préconise le plus souvent consiste à décréter que, dans nos Etats de droit, on refuse dorénavant de reconnaître une personnalité juridique à ces sociétés off-shore, ces "masques", ce qui rendra impossible leur utilisation. Une autre méthode pourrait être de boycotter ces places financières en disant aux établissements bancaires de nos Etats qu'ils ont l'interdiction de recevoir des fonds en provenance de ces territoires non coopératifs ou de leur en adresser. »

Propos recueillis par
Martine Laronche

Vanuatu, havre de paix pour banques off-shore

PORT VILA

de notre envoyé spécial

Dans le dernier rapport annuel du Narcotics Bureau américain, Port Vila, capitale de la République de Vanuatu, archipel situé au nord de la Nouvelle-Calédonie, est à l'honneur : sa « cité financière » off-shore, qui abrite 68 banques dites « exemptées » et 2 624 compagnies internationales, est dénoncée comme perméable aux organisations du crime organisé russes et asiatiques...

Sur place, on découvre plutôt une poignée de sociétés financières installées dans des bâtiments décrépis dont les bureaux sont à peine meublés. C'est ici qu'avocats et experts-comptables domicilient, grâce à un simple jeu d'écriture, les entités financières. Le total des actifs transnationaux déposés ne représente que 7 à 8 milliards de dollars américains. Des miettes par rapport aux sommes considérables transitant par les centres logés dans les Caraïbes et en Europe. Le décor façon « île paradisiaque » est pourtant trompeur.

« Je suis le seul ressortissant vanuatais à figurer dans le *Who's Who International*... » : c'est ainsi que Tom Bayer, président du holding Pitco, se présente. L'apanage du patron du premier groupe financier privé de l'archipel en impose : une banque de dépôt locale, une myriade de trusts et de fonds d'investissement, le négoce des devises dites exotiques, le monopole de l'immatriculation de navires, la direction du centre financier chargé de la promotion de la place... et la présidence de la commission des services financiers, l'organisme de contrôle des banques off-shore.

Cet ancien banquier de Wall Street, débarqué en 1974 dans ce qui était encore le condominium anglo-français des Nouvelles-Hébrides, a tissé un réseau de pouvoir unique dans le Pacifique, sur fond de paradis fiscal, de secret bancaire d'airain et de fuseaux horaires favorables pour opérer en Asie et en Océanie. Ce tireur de ficelles a récemment accompagné le ministre des finances du Vanuatu à Washington pour obtenir la levée du boycott de plusieurs banques internationales à l'égard de son pays.

Pour obtenir gain de cause, le « Parrain » a promis au Trésor américain de faire le ménage dans une législation laxiste qu'il a créée de toutes pièces il y a vingt-cinq ans : limitation des pouvoirs de la commission des services financiers, omnipotence du ministre des finances, seul autorisé à accorder ou à révoquer une licence, coût modique (5 000 dollars) d'enregistrement d'une banque off-shore.

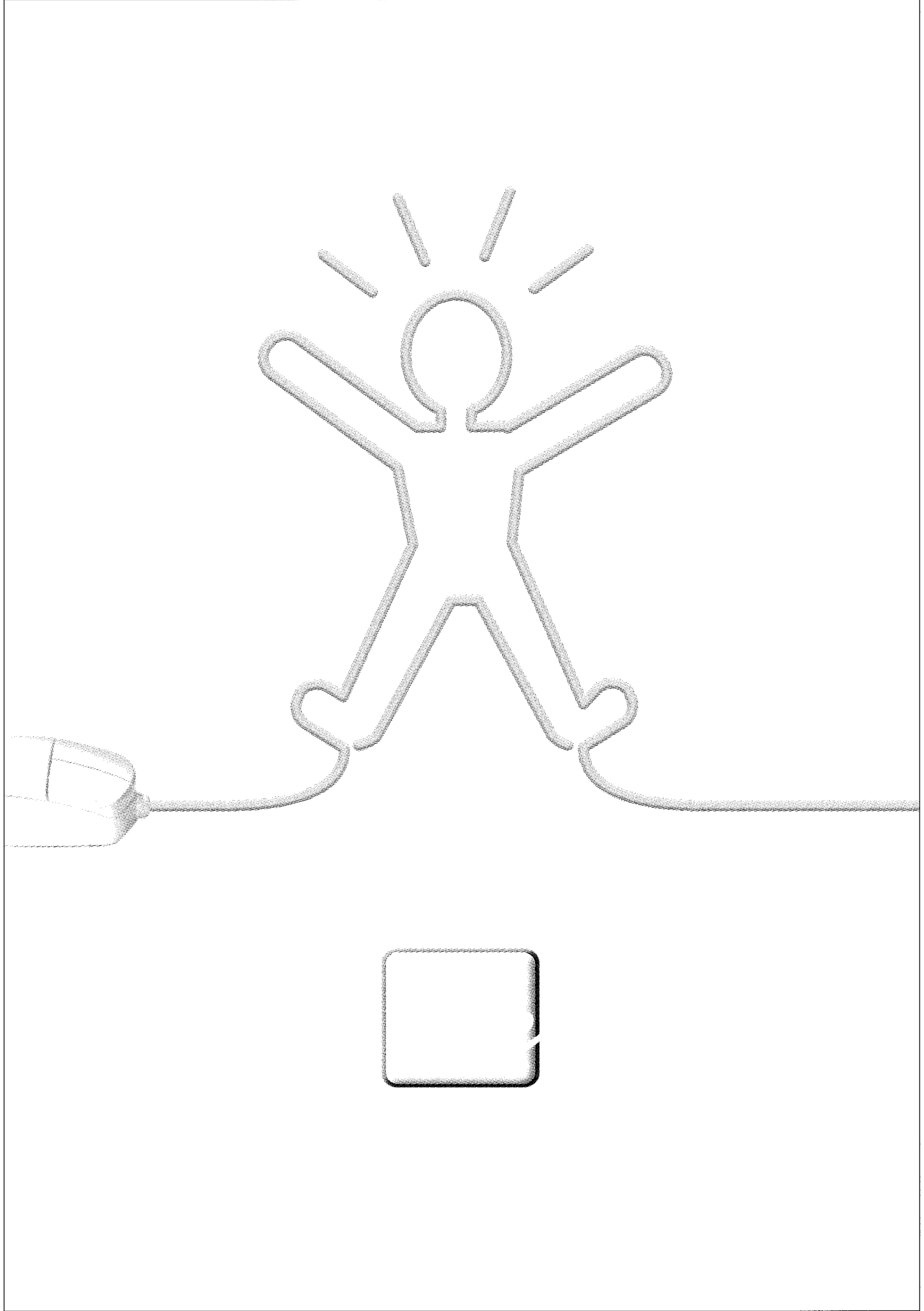
La « cité financière » de l'archipel abrite un vaste système de corruption

Le développement de ces pratiques est lié à l'importante corruption de cette société traditionnelle, sur laquelle règnent les chefs coutumiers. Vente illicite de passeports et de postes de consuls honoraires à des hommes d'affaires asiatiques, détournements de fonds de l'aide internationale, octroi de licences bancaires douteuses, prêts à des politiciens véreux, lancement de casinos virtuels sur Internet, etc. : on ne compte plus les affaires de malversations mises au jour dans les années 90 ! La plupart des ministres de l'actuel gouvernement ont été mêlés à des scandales financiers.

Pour Savenaca Siwatibu, membre de la commission économique et sociale des Nations unies pour l'Asie et le Pacifique, basé à Port Vila, le bilan n'est pas brillant : « Les licences bancaires rapportent un supplément de revenus au moment où l'Etat est contraint par la Banque mondiale à réduire ses dépenses. La finance crée des emplois qualifiés permettant d'endiguer l'émigration des cerveaux dont souffrent les petits pays du Pacifique. Mais les politiciens locaux, peu éduqués et âpres au gain, sont incapables de contrôler ce qui se passe. » A écouter cet ancien gouverneur de la Banque centrale de Fidji, les expatriés qui tiennent la haute finance se jouent des difficultés de ces cultures traditionnelles à s'adapter à la mondialisation.

« Les critiques de la communauté internationale sont fondées. Nous domicilions des banques qui ne devraient pas être là mais tirent profit des lacunes d'une législation inadaptée » : Mélanésien de souche, Julian Ala a été le premier directeur général de la commission des services financiers. Sur le verso de sa carte de visite, figure un passage de la Bible : « Notre mission : servir l'humanité avec dignité. » L'homme applaudit la promulgation prochaine par le Parlement du Vanuatu d'un *Banking Act* comprenant notamment une loi anti-blanchiment préparée par l'Australie, et l'octroi de l'autonomie à la commission des services financiers. Julian Ala se déclare confiant : son successeur à la tête de ladite commission n'est autre que son propre beau-frère...

Marc Roche



DROIT ET ÉCONOMIE

par Stéphane Corone

Vers une réforme
de la cour de justice ?

Confrontée à une augmentation constante du nombre d'affaires dont elle est saisie, la Cour de justice des communautés européennes (CJCE) commence à saturer sérieusement. Selon son rapport pour 1999 (dont on peut trouver des extraits sur le site de la cour : <http://www.curia.eu.int>), elle a été saisie (avec le tribunal de première instance (TPI) de 899 affaires en 1999, contre 279 en 1980, soit une augmentation de 320 % en dix-neuf ans. Or la cour comme le tribunal ne peuvent faire face à cet afflux, d'où un « stock » d'affaires non jugées (1 623 fin 1999) qui augmente chaque année. La durée moyenne des procédures s'établit à vingt et un mois devant la cour et oscille entre huit et dix-sept mois devant le tribunal.

Si cette situation n'est pas brillante, les perspectives le sont moins encore. Les auteurs du groupe de réflexion sur l'avenir du système juridictionnel des communautés européennes (dont le rapport est paru le 4 février 2000) mis en place par la commission, soulignent plusieurs facteurs qui vont aggraver la situation. En premier lieu, le contentieux lié aux nouvelles compétences attribuées par le traité d'Amsterdam à la cour. Rappelons que celles-ci concernent des domaines aussi variés que l'immigration, des affaires civiles, ou encore la coopération policière en matière pénale. On s'attend à un contentieux massif qui devrait arriver dans les prochains mois.

Deuxième source prévisible de contentieux : la « marque européenne », issue du nouveau brevet de l'Union. Dernier - et principal - vivier de difficultés qui se profile, c'est bien sûr l'élargissement de l'Union, qui devrait amener à un doublement du nombre d'Etats membres. On prévoit, ainsi, un doublement du contentieux actuel.

Le « stock » d'affaires non jugées augmente chaque année, et plusieurs facteurs vont aggraver la situation : les nouvelles compétences accordées à la cour, la « marque européenne », l'élargissement de l'Union et le problème des langues

Le groupe de réflexion souligne enfin un problème qui n'a rien d'anecdotique, celui des langues. Tous les jugements et arrêts sont traduits en onze langues et l'élargissement de l'Union augmentera encore ce nombre.

Cette situation alarmante a amené la cour de justice à réfléchir à l'avenir du système juridictionnel européen. Cette réflexion a fait l'objet d'une publication, transmise au Conseil (« L'avenir du système juridictionnel de l'Union européenne », document rédigé par la cour en mai 1999). La cour propose une série de réformes, qu'elle souhaite voir réaliser dans le cadre de la conférence intergouvernementale (CIG), dont les travaux ont débuté le 14 février dernier. Rappelons que cette conférence a pour but de préparer les institutions en vue de l'élargissement. Consciente de ce problème, la commission a mis en place un groupe de réflexion qui a fait des propositions assez proches de celles de la cour et qui ont été présentées à la conférence inter-

gouvernementale le 1^{er} mars 2000.

La cour de justice a un rôle fondamental dans la construction européenne, puisque, selon l'article 220 du traité d'Amsterdam, elle « assure le respect du droit dans l'interprétation et l'application du présent traité ». Comme le rappelle la commission, l'Union européenne est - et doit rester - une communauté de droit. Principe qui est subordonné au bon fonctionnement de ses instances juridictionnelles. Or l'ensemble des acteurs s'accordent pour estimer qu'aujourd'hui la cour doit subir une réforme d'envergure. Voilà pourquoi la commission propose plusieurs séries de mesures.

Primo, modifier la procédure des questions préjudicielles qui représentent la plus importante source de contentieux soumis à la cour et également la pierre angulaire de l'édifice communautaire. Rappelons que cette procédure permet aux juges nationaux des Etats membres d'interroger la CJCE dans le cadre d'une affaire pendante devant leur tribunal, sur l'interprétation qu'il convient de donner à tel ou tel point de droit communautaire. Cette procédure est si utile et si efficace qu'elle est victime de son succès puisque aujourd'hui, il faut attendre plus de vingt et un mois en moyenne, pour obtenir l'avis de la CJCE. Pour soulager la cour, la commission propose de « responsabiliser » les juges nationaux, en leur rappelant que c'est d'abord à eux d'appliquer le droit communautaire et en leur demandant à l'avenir de motiver leur recours.

La deuxième série de mesures concerne les recours directs formés auprès de la cour, c'est-à-dire toutes les actions, hors les questions préjudicielles. Aujourd'hui, la répartition des compétences veut que la cour statue sur les recours introduits par les Etats membres et les institutions, tandis que le tribunal est destinataire des recours engagés par les personnes physiques et les entreprises. La commission propose de confier au tribunal une compétence de principe en matière de recours directs. Ne seraient plus examinés par la cour que ceux qui sont « essentiels au bon fonctionnement de la Communauté ».

Le troisième point concerne les pourvois, car il ne faut pas oublier que les jugements du tribunal sont susceptibles de pourvoi auprès de la CJCE. Les plaideurs n'hésitent pas à en faire usage, puisque 40 % des jugements attaquables en font l'objet... Pour limiter cet engouement, la commission souhaite instaurer un filtrage par la cour.

Quatrième sujet de contentieux et de préoccupation : les recours en manquement des Etats membres. Aujourd'hui, lorsqu'un Etat manque à ses obligations, la commission lui enjoint de s'expliquer, puis elle émet un « avis motivé » et enfin elle saisit la CJCE pour le faire condamner. Or la plupart de ces « manquements » ne sont pas contestés par les Etats fautifs. Pour éviter cette source d'encombrement, la commission propose de « constater » elle-même ces manquements, constatation qui serait susceptible de recours devant la CJCE.

Enfin, la multiplication des contentieux très spécialisés seraient confiées à des juridictions autonomes, dont les jugements seraient susceptibles de pourvoi devant la cour.

La philosophie de cette réforme globale consiste à faire du tribunal de première instance la juridiction de droit commun, tandis que la cour deviendrait l'organe suprême, garant de l'application uniforme du droit communautaire dans tous les Etats.

Agence Juris Presse.

André Orléan, directeur de recherche au CNRS

« L'euro souffrira d'une faiblesse intrinsèque tant que les Européens n'auront pas de projet commun »

La défiance des investisseurs à l'égard de l'euro se poursuit. La nouvelle hausse des taux d'intérêt américains, de 6 % à 6,5 %, mardi 16 mai, alors que, quelques jours auparavant, la Banque centrale européenne avait décidé de laisser sa politique monétaire inchangée, accroît les écarts de rendements financiers entre l'Europe et les Etats-Unis. Ce qui conforte la forte attractivité du dollar. Sur le Vieux Continent, les déclarations contradictoires se multiplient sur les risques d'une telle situation. Cette cacophonie traduit, pour André Orléan, l'absence de vision commune des Européens tant sur un projet politique que sur leur conception de la monnaie. Cette crise reflète, selon lui, « les vices de forme » de la monnaie unique moins de dix-huit mois après son lancement.

« Comment expliquez-vous les difficultés de l'euro ?

- Elles reflètent avant tout les faillies du projet de la monnaie unique européenne. Pour moi, il ne peut y avoir de monnaie qui ne soit fondée sur une souveraineté et une autorité, c'est-à-dire sur l'existence d'une communauté qui se reconnaît dans un projet politique, culturel et social. C'est à cette condition qu'une monnaie peut inspirer ou non confiance. Or on le voit aujourd'hui : nous ne sommes pas dans cette situation.

» Primo, l'euro souffre de l'inachèvement de la construction institutionnelle. L'Euro 11, qui réunit les ministres des finances de l'Euro-land, n'incarne pas une véritable communauté de destin pour les Européens, avec une vision commune sur des sujets aussi importants que le modèle de développement économique ou les retraites. Il est révélateur que les billets qui seront en circulation à partir de 2002 ne porteront que des symboles géométriques (des ponts) pour symboliser l'avenir. Cela tra-

« Les propos de circonstance sur le potentiel d'appréciation de l'euro ne peuvent convaincre personne. La BCE se trouve démunie pour résoudre une crise de change alors qu'elle n'a dans ses statuts qu'un seul objectif : combattre l'inflation »

duit bien l'idée que la monnaie européenne n'est qu'un instrument.

» Deuxio, l'euro, dans sa conception, est une monnaie calquée sur le système monétaire allemand. Elle en a repris la doctrine sans s'interroger sur le fait de savoir si la politique de la Bundesbank, adaptée à la stratégie industrielle allemande, serait encore pertinente dans une zone économique de onze pays fortement intégrée d'un point de vue commercial et dans un contexte de mondialisation financière. Les flux financiers sont désormais dominants et la question de la gestion monétaire est étroitement liée à celle des rentabilités financières. Ces évolutions, qui impliquent une autre façon de gérer la monnaie et donnent d'autres degrés de liberté, n'ont pas été prises en compte.

- Etes-vous en train de dire que les Européens ont confondu une stratégie monétaire efficace pour le modèle allemand d'avant l'euro avec l'impératif absolu d'avoir une monnaie forte, donc stable, pour être crédible ?

- C'est un point très important. Il y a deux façons de concevoir une

monnaie forte. La première consiste à vouloir maintenir à tout prix un niveau de parité élevé avec les autres monnaies. Ce fut la stratégie allemande, à laquelle s'est par la suite ajoutée l'idée que la monnaie est une valeur sacrée pour la population d'outre-Rhin.

» Mais aujourd'hui, une monnaie forte, pour un territoire comme l'Europe, ce serait, au contraire, une monnaie qui fluctue à l'américaine et qui permette de s'adapter aux cycles conjoncturels. Les récentes déclarations du chancelier Schröder indiquent que l'Allemagne serait davantage prête à évoluer dans ce sens alors que les Français, qui ont longtemps été considérés comme de mauvais élèves dans leurs pratiques monétaires, continuent à s'accrocher à cette idée de stabilité. Les difficultés actuelles montrent que l'euro n'a pas encore les moyens d'être une monnaie forte dans cette deuxième acception, puisqu'une dépréciation entraîne une réaction de défiance des investisseurs.

» Le flottement dans les messages envoyés par la Banque centrale européenne (BCE) ne font qu'accroître ces mouvements, bien qu'il n'y ait aucune crise potentielle de l'euro puisque les fondamentaux économiques sont bons. Les propos de circonstance sur le potentiel d'appréciation de l'euro ne peuvent convaincre personne. Cette indigence du discours traduit bien une réalité : la BCE se trouve démunie pour résoudre une crise de change alors qu'elle n'a dans ses statuts qu'un seul objectif : combattre l'inflation.

- Cela implique-t-il une redéfinition du rôle de la banque centrale ?

- Dès la naissance de la monnaie unique, il m'est apparu que la BCE n'aurait pas la légitimité du prêteur en dernier ressort, c'est-à-dire de celui qui, dans toutes les crises, a l'autorité reconnue pour intervenir d'urgence et rétablir la confiance. Je pensais que l'épreuve pour la BCE viendrait d'une crise financière alors qu'elle arrive à travers une crise de change.

» Les rapports entre la monnaie et la sphère financière sont devenus extrêmement complexes. La question du change est intrinsèquement liée aux mouvements financiers. Cela signifie qu'il faut élaborer une nouvelle théorie du bon banquier central dans un contexte de capitalisme fortement financiarisé. Avoir uniquement un objectif anti-inflationniste est anachronique. Il n'est plus possible d'avoir des objectifs segmentés : le budget pour la croissance, et la monnaie pour l'inflation. On sait bien qu'un objectif anti-inflationniste correspond à un objectif de taux d'intérêt et de croissance.

» De même, la valeur des actifs boursiers est devenue tout à fait centrale. Le rôle des « fondamentaux » (finances publiques, inflation, croissance) est devenu secondaire. Le président de la Réserve fédérale, la banque centrale américaine, Alan Greenspan, le sait plus que tout autre. Cette idée d'une gestion strictement monétaire qui ne s'intéresse pas à la finance et qui aurait pu justifier l'autonomie totale du monde monétaire à travers une banque centrale indépendante ne tient plus la route.

- Envisagez-vous une baisse prolongée de l'euro, et existe-t-il un seuil psychologique au-delà duquel il devient très difficile d'enrayer les mécanismes d'érosion de la monnaie ?

- Je ne crois pas au seuil psychologique. Un cours de change exprime avant tout un consensus de marché. Les marchés ne voient aujourd'hui que les mauvaises nou-

velles. C'est un phénomène classique d'amplification financière durant lequel les investisseurs se polarisent uniquement sur les événements qui confortent leur scénario. Et aujourd'hui ce scénario est à la baisse. Je n'envisage néanmoins pas de chute drastique car la défiance des opinions publiques et des marchés ne peut pas aller très loin dans une phase de croissance forte. Les « fondamentaux » constituent toujours une force de rappel.

» Reste le problème politique. Nous sommes dans une phase d'incertitudes totales sur les intentions tant de la BCE que de l'Euro 11. Et je suis assez pessimiste sur leur capacité à clarifier la situation en définissant un cap et une stratégie. Les Etats-Unis, eux, savent très bien où ils vont. Ils connaissent les valeurs qui les unissent. Ils ont un projet politique assis sur le libéralisme. Tant que les Européens n'auront pas défini leur projet commun, l'euro pâtira d'une faiblesse intrinsèque.

- L'euro serait né trop tôt ?

- La création de la monnaie unique est une histoire dynamique. En Europe, on a toujours construit le toit avant les fondations. On peut donc justifier la date du passage à l'euro comme cela. Il y a certainement des erreurs que l'on aurait pu ne pas commettre, notamment dans la définition du rôle de la Banque centrale. Mais cette histoire reflète le compromis franco-allemand, qui est à l'origine de toutes les étapes de la construction européenne. Et cela continue aujourd'hui. J'espère simplement que la crise actuelle va entraîner une nouvelle dynamique, une prise de conscience des difficultés et des risques actuels, qui débouche sur la communauté d'intérêts dont je parlais. Ce n'est pas sûr car il existe aussi un scénario d'éclatement de l'Euroland que l'on ne peut pas écarter. »

Propos recueillis par
Laurence Caramel
et Serge Marti



André Orléan

● Agé de 49 ans et polytechnicien de formation, André Orléan est directeur de recherche au CNRS depuis 1987.
● Membre du Conseil scientifique de la Commission des opérations de Bourse (COB), il a publié de nombreux ouvrages sur les questions monétaires. Il s'est en particulier penché sur les liens existant entre la monnaie et la souveraineté des Etats.

Rejoignez un grand D.E.A.

D.E.A. 101 "Politique Générale des Organisations"

Dir : Pr Alain Cotta - Pr Pierre Romelaer

■ Un programme Bac+5 orienté recherche, en phase avec l'entreprise.

■ Réunion d'information dans nos locaux : Jeudi 25 mai à 19h en salle A306 - 3^{ème} étage.

UNIVERSITE PARIS
DAUPHINE

www.dauphine.fr/crepa/dea101.htm
Tél. : 01 44 05 43 54
Fax : 01 44 05 40 84
Université Paris Dauphine
Place du Maréchal de Lattre de Tassigny - 75775 PARIS CEDEX 16

les 4 et 5 juin 2000 Espace Champerret

Place de la Porte-Champerret, 75017 Paris, 4 juin de 11 h à 23 h et 5 juin de 11 h à 20 h

entrée gratuite

Israël Mode d'emploi

S'y installer Immobilier
Investir Etudier Communiquer
Travailler
High-Tech www.hit@ch-aliyah.com

הסוכנות היהודית לארץ ישראל
AGENCE JUIVE POUR ISRAEL
www.col.fr/agencejuive

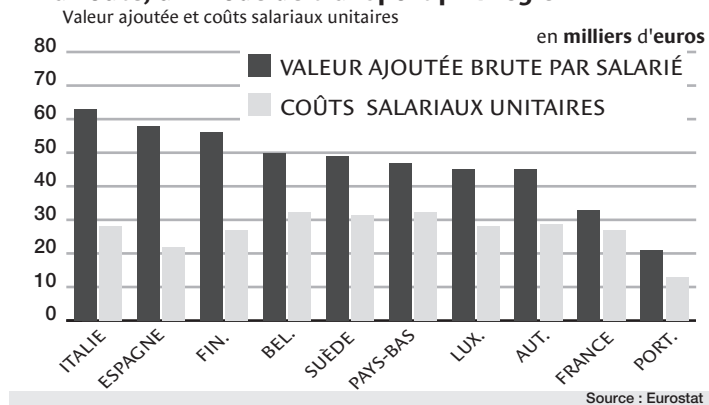
ICUBE
Salon Israélien de l'Immobilier
et de l'Investissement
www.icube.co.il

En partenariat avec
מטאמטק ELTVALN.J



EUROPE

La route, un mode de transport privilégié



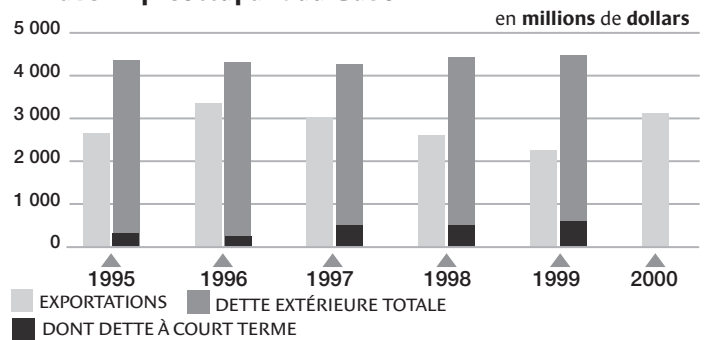
■ **EN 1997**, le chiffre d'affaires du secteur du transport routier a dépassé 130 milliards d'euros (Espagne et Grèce non comprises), soit l'équivalent de tous les autres modes de transport – transport de voyageurs inclus. L'Allemagne, la France, l'Italie et le Royaume-Uni contribuent pour 75 % à ces résultats.

■ **LE POURCENTAGE** de travailleurs indépendants varie considérablement : de moins de 10 % au Portugal, en France et au Luxembourg à 50 % (ou plus) en Italie et en Espagne. C'est au Danemark et en Allemagne que les femmes sont les plus présentes (17 % des travailleurs du secteur), alors qu'elles ne représentent que 2 % en Grèce.

■ **LA CONSOMMATION** d'énergie des transports routiers au sein de l'Union européenne a augmenté de 38 % entre 1985 et 1996, pour représenter 50 % de la consommation finale d'énergie en 1996 (contre 42 % en 1985).

PAYS ÉMERGENTS

L'avenir préoccupant du Gabon



■ **LA CONJONCTURE** économique du Gabon s'est améliorée grâce à la remontée des prix du pétrole qui a permis, à partir de novembre 1999, de renflouer les caisses de l'Etat.

■ **À MOYEN TERME**, pourtant, l'avenir de ce pays est préoccupant, car l'exploitation de l'uranium (dont le gisement est épuisé) s'est achevée en juin 1999, et la production pétrolière baisse régulièrement en volume, en l'absence de nouvelles découvertes.

■ **LE POIDS DE LA DETTE** extérieure est également préoccupant. Depuis 1998, le Gabon n'arrive plus à honorer qu'une partie du service dû à ses créanciers. Pour obtenir un rééchelonnement de sa dette, le Gabon va devoir renouer avec le FMI, ce qui est loin d'être acquis.

Les indicateurs économiques internationaux « Le Monde » / Eurostat

	UE 15	EURO 11	ALLEMAGNE	BELGIQUE	ESPAGNE	FRANCE	ITALIE	PAYS-BAS	ROY.-UNI	E.-U.	JAPON
PRODUCTION INDUSTRIELLE (fév. 00, en %)											
Sur un an	4,5	5,5	7,6	7,6	7,2	2,8	2,8	1,8	-1,3	5,0 (12/99)	4,7 (12/99)
Sur un mois	0,9	1,2	2,1	1,8	0,9	1,1	1,0	4,5	-0,6	1,3 (12/99)	1,2 (12/99)
PRIX À LA CONSOMMATION (mars. 00, en %)											
Sur un an	1,9 *	2,0 *	2,1 *	2,5	3,0	1,7 *	2,6	1,6 *	0,7	3,7	-1,1 (déc.)
Sur un mois	0,4 *	0,4 *	0,2 *	0,5	0,5	0,5 *	0,4	1,1 *	0,2	0,6 (fév. 00)	-0,3
PIB EN VOLUME (4 ^e trimestre 99, en %)											
Sur un an	3,1	3,1	2,3	4,6	4,0	3,2	2,1	4,2	3,0	4,6	0,0
Sur trois mois	0,8	0,8	0,7	1,1	1,0	0,8	0,4	1,4	0,8	1,8	-1,4
DÉFICIT PUBLIC/PIB (en %)											
1999	-0,7	-1,2	-1,2	-0,9	-1,1	-1,8	-1,9	0,5	1,2	1,6 (1998)	-6,1(1998)
DETTE PUBLIQUE/PIB (en %)											
1999	68,1	72,2	61,1	114,4	63,5	58,6	114,9	63,8	46,0	57,4 (1998)	99,9 (1998)
SOLDE COMMERCE EXTÉRIEUR (en milliards d'euros, jan. 00)											
1999	-13,1	-4,5 *	+2,6	1,3	-3,2 (déc 99)	-1,1	-1,1	0,5	-5,2	-34,7 (nov.)	6,1 (nov.)
INVESTISSEMENT (FBCF) (4 ^e trimestre 99, en %)											
Sur trois mois	0,6	0,5	-0,4	-2,2	0,8	1,1	1,8	2,2	1,6	1,3	0,2
<small>* provisoire ** source Commission européenne *** Luxembourg inclus</small>											

Pour plus d'informations : <http://www.europa.eu.int/comm/eurostat>

Les indicateurs français

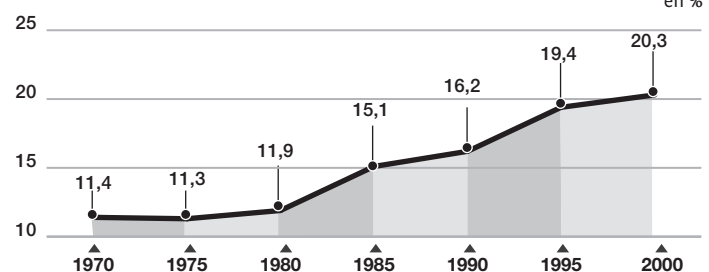
	DERNIER MOIS CONNU	VARIATION SUR UN AN
CONSUMMATION DES MÉNAGES (en produits manufacturés)		
1999 (mars)	-1,7 %	+4,1 %
TAUX D'ÉPARGNE		
1999 (3 ^e trim. 99)	14,7 %	-0,9
POUVOIR D'ACHAT DES MÉNAGES		
1999 (3 ^e trim. 99)	-0,9 %	+1,2 %
COMMERCE EXTÉRIEUR (en milliards de francs)		
1999 (solde cumulé sur 12 mois)	+7,3 MdF	-2,1 MdF
	+109,9 MdF	-25 MdF
ENQUÊTE MENSUELLE SUR LE MORAL DES MÉNAGES*		
1999 (avril)	+2	-10 **
ENQUÊTE MENSUELLE DANS L'INDUSTRIE* opinion des chefs d'entreprise sur les perspectives générales de production		
1999 (avril)	+37	-23 **
CRÉATIONS D'ENTREPRISES		
1999 (mars)	21 850	-3,9 %
DÉFAILLANCES D'ENTREPRISES***		
1999 (fév.)	3 502	-0,4 %

* solde de réponses, cvs, en % ** solde net douze mois auparavant *** par date de publication Sources : Insee, Douanes

INNOVATION

Le poids de la recherche pour les firmes pharmaceutiques américaines

Évolution du ratio recherche et développement sur chiffre d'affaires



■ **UN CINQUIÈME** du chiffre d'affaires des groupes pharmaceutiques américains est consacré à la recherche, dont le coût global est estimé à 26,4 milliards de dollars pour l'an 2000 par PHARMA, groupement de industriels américains du secteur. Ce taux serait cinq fois supérieur à celui de la moyenne des autres secteurs industriels.

■ **LES INDUSTRIELS** s'appuient sur ces chiffres pour expliquer la croissance du prix des médicaments, qui inquiète politiques et consommateurs. Près de la moitié des nouveaux médicaments seraient produits par des sociétés américaines, estime le même organisme, contre 14 % par des firmes britanniques, 7 % par des japonaises, et 3 % par des françaises.

La Corée du Sud cherche à s'ouvrir pour consolider son rétablissement

La rencontre programmée entre le président sud-coréen Kim Dae-jung et son homologue du Nord, Kim Jong-il, le 12 juin prochain à Pyongyang, autant que la prise de participation majoritaire (70 %) de Renault dans le capital de Samsung Motors, marquent la nette volonté de la Corée de rompre avec un demi-siècle d'enfermement et de rivalités.

En 1999, tous les indicateurs macro-économiques ont retrouvé le chemin de la croissance. Le produit intérieur brut (PIB) a progressé de plus de 10 % et les réserves en devises, asséchées par la crise de 1997, ont atteint le record de 84,6 milliards de dollars fin avril. La baisse des taux d'intérêt a largement contribué à la reprise de la Bourse de Séoul, dont la capitalisation dépasse aujourd'hui les 300 milliards d'euros. Le won s'est considérablement apprécié et s'échange désormais à un peu moins de 1 200 pour 1 dollar (2 000 contre 1 fin 1997).

Deux ombres viennent assombrir ces résultats : d'une part, la consommation des Coréens reste plate ; de l'autre, la Bourse de Séoul est avant tout tirée par les opérations sur les start-up (lire aussi page VI), soumises aux fluctuations du marché international et plus particulièrement du Nasdaq américain. En d'autres termes, la croissance de 1999 repose d'abord sur la reconstitution des stocks, épuisés l'année précédente, plus que sur une réelle reprise économique.

De fait, en fin d'année dernière, l'activité du secteur industriel a enregistré un fléchissement. Ni les exportations ni la consommation intérieure ne permettaient d'absorber la croissance de la production. La fragilité de la reprise coréenne explique la prudence des consommateurs, d'autant plus que le spectre du chômage plane, même si, en l'absence de statistiques précises, l'évaluation du phénomène reste difficile. Selon les chiffres officiels, le nombre de sans-emploi progresserait d'environ 80 000 par mois.

L'Etat sud-coréen a déjà fait savoir qu'il lui sera difficile de prolonger la politique d'investissements

Le pays doit chercher à l'étranger des financements et des marchés. Et place ses espoirs dans une coopération avec le frère ennemi du Nord

qui fut la sienne, en 1998 et 1999, avec l'appui du Fonds monétaire international (FMI). Le ratio dette publique/PIB, qui s'est toujours maintenu sous la barre des 50 %, frôlait les 90 % fin 1999. De leur côté, les conglomerats coréens (les fameux chaebols) n'ont pas été suffisamment prompts à se réformer pour prendre le relais. Leur endettement demeure trop important pour participer efficacement à la relance de l'économie. La Corée n'a donc pas d'autre choix que de chercher à l'extérieur les moyens qui lui font défaut, pour financer son développement, et trouver de nouveaux débouchés, afin de compenser la baisse de la demande sur les marchés asiatiques, depuis 1998.

Inimaginable il y a quelques mois encore, la reprise de Samsung Motors par Renault, pour environ 560 millions de dollars, rompt avec une tradition d'enfermement séculaire qui avait, jadis, valu à la Corée le sobriquet de « Royaume ermite ». Malgré les offres étrangères, les autorités de Séoul avaient, jusque-là, toujours privilégié la solution nationale : Sangyong repris par Daewoo en 1998, Kia par Hyundai quelques semaines plus tard.

Cette mini-révolution au pays des Matins calmes n'est pas sans risques politiques pour Kim Dae-jung. Nationalistes, les Coréens acceptent très difficilement de voir leur échapper ce qu'ils considèrent comme une richesse nationale, fruit de leur acharnement à se hisser au rang de pays industrialisés. Depuis février 1998, et l'arrivée aux affaires de Kim Dae-jung, les partenaires économiques de la Corée attendent

des autorités de Séoul un changement radical dans la nature des relations de clientèle qu'elles entretenaient jusque-là avec les mammouths industriels qui constituent les chaebols. En ce sens, la brèche ouverte par l'accord Renault-Samsung pourrait précipiter la fracture entre le pouvoir politique et le pouvoir économique.

Le choix de Samsung Motors pour ce test ne doit pour autant rien au hasard. La stabilisation de la situation économique, plus rapide que prévu, n'a pas permis de crever l'abcès. Le démantèlement des chaebols, promis depuis dix ans, n'a pas avancé au rythme escompté. Mais le président Kim Dae-jung semble déterminé à aller de l'avant dans la restructuration du secteur industriel sud-coréen, même s'il ne doute pas qu'elle se traduira par des milliers de licenciements.

BOUFFÉE D'OXYGÈNE

L'annonce conjointe, en avril dernier, par Pyongyang et Séoul, d'un sommet Nord-Sud est arrivée fort à propos (juste avant les élections législatives) pour détourner l'attention des Sud-Coréens de la dégradation de l'environnement économique-social. Le Parti démocrate du millénaire du président Kim n'en a pas tiré tout le profit qu'il pouvait en attendre, mais cet accord ouvre des perspectives suffisantes pour apporter une bouffée d'oxygène à la Corée du Sud.

Le dossier « Corée du Nord » offre, pour le Sud, autant d'avantages politiques qu'économiques. Depuis la fin des années 80, toutes les hypothèses de rapprochement sur lesquelles planchent les autorités de Séoul s'appuient sur un renforcement préalable de la coopération de part et d'autre du 38^e parallèle. Ce qui n'a jamais pu réellement se concrétiser, même si, depuis trois ans, Hyundai a été autorisé à s'implanter au Nord dans le secteur touristique. Les projets de développement, autour du bassin du fleuve Tumen (frontière sino-coréenne), élaborés il y a une dizaine d'années sous l'autorité du Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), n'ont jamais été mis en application. La par-

ticipation des Etats-Unis à ce plan contrariait le monopole que Séoul entend exercer sur la mise en valeur de son voisin. De son côté, Washington a toujours utilisé la menace constituée par Pyongyang pour justifier le maintien d'une puissante armada dans la région.

Signé avec l'aide de Pékin et Tokyo, l'accord inter-coréen d'avril ouvre, pour la première fois, la voie à un véritable engagement de Séoul au-delà de sa frontière nord. De ce point de vue, la Sunshine Policy du président Kim est en passe d'ins-

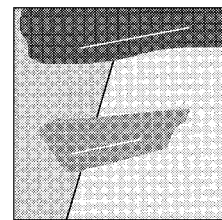
taurer un climat de détente dans le dernier bastion de la guerre froide. Certains ne s'y sont pas trompés qui, à l'instar de l'Italie, ont décidé de normaliser leurs relations diplomatiques avec Pyongyang.

Le chantier de la Corée du Nord constitue une aubaine pour l'industrie régionale et ses partenaires. Ni Pyongyang ni Séoul n'ont intérêt à ruiner les espoirs qu'ils viennent de faire naître. Avec une économie en ruine, la Corée du Nord n'a plus les moyens de faire trembler la planète. Quant à la Corée du Sud, elle

n'a jamais caché ses craintes de devoir faire face à un flux massif de réfugiés du Nord. La désintégration de la Corée du Nord, comme celle de l'Allemagne de l'Est en 1989, se traduirait par une chute immédiate de 50 % du PIB par habitant au Sud. Une telle déferlante emporterait tout sur son passage, pour le seul profit de ceux qui veulent y maintenir l'ordre.

Marc Mangin
(Nord-Sud Export, groupe «Le Monde»)

Institution



Frilley

CENTRE DE PREPARATION A L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

L'accompagnement personnalisé

Fondée en 1864, l'Institut Frilley s'est toujours donné comme objectif le succès des jeunes dans leurs études. Première Préparation HEC de France, l'Institut Frilley a formé plus de 18000 élèves, dont plus de 3500 sont entrés à HEC.

Sa pédagogie et son équipe d'enseignants garantissent une formation culturelle de choix et un apprentissage de la rigueur intellectuelle indispensable à tous ceux qui désirent entreprendre des études supérieures.

INSTITUTION FRILLEY

11, avenue des Chasseurs - 75017 Paris
Tél. 01 42 67 81 18 - Fax 01 42 67 80 78
ÉTABLISSEMENT PRIVÉ D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR FONDÉ EN 1864

Préparation au baccalauréat

- toutes matières
- stage continu en mai/juin
- stage intensif en fin de semaine

Préparation aux concours d'entrée des écoles de commerce accessibles directement après le baccalauréat : VISA et SÉSAME

- stage intensif d'une semaine durant les vacances de février et de Pâques

Accompagnement universitaire

- cours d'approfondissement et encadrement méthodologique
- stage intensif en fin de semaine

Préparation HEC

HEC - ESSEC - ESCP Lyon - EDHEC - ECRICOME et ESC options scientifique et économique

- classes de 20 élèves maximum
- de 30 à 32 heures de cours hebdomadaires
- en moyenne 2 DST et 1 colle par semaine
- une préparation spécifique aux épreuves orales

Préparation SCIENCES-PO IEP Paris et province

- classes de 20 élèves maximum
- de 24 à 28 heures de cours
- un suivi personnalisé
- un corps professoral particulièrement adapté
- stage intensif d'été - 5 semaines juillet/août
- stage annuel octobre/juin

MÉCANIQUE DE L'ÉCONOMIE

par Jean-Paul Betbèze

« P », « W » et « S » : le triangle magique

La lettre grecque « P » pour profit chez les économistes ; « W », l'initiale anglaise pour Wages, les salaires, et « S » pour Satisfaction, parce qu'il a été fait assez : Satis, chez les Latins. Voilà, en trois lettres internationales, comment se présente le triangle de tout développement d'entreprise et, par extension, de tout développement. Evidemment, chaque composante du triangle est indispensable.

« P », le profit, donne à la firme le moyen de calculer et d'organiser ses choix, de financer son développement et de rémunérer ses actionnaires. Il lui permet aussi d'augmenter sa capitalisation boursière – puisque son titre sera plus demandé – et lui ouvre donc une possibilité de croissance externe, financée par échange d'actions (offre publique d'échange).

« W » est la rémunération des activités et des efforts déployés par les salariés. Elle permet de distinguer entre les meilleurs, d'attirer des talents nouveaux, d'inciter à la performance.

« S » pour satisfaction, c'est-à-dire pour la capacité d'au moins maintenir (accroître ensuite) le nombre de clients, qu'il s'agira, enfin, de fidéliser. « S » se manifeste donc par la progression du chiffre d'affaires, et mieux encore de la part de marché. Elle se mesure par des indicateurs quantitatifs (volume d'activité, nombre de clients, nombre de produits par clients, nombre d'années de fidélité...), mais aussi qualitatifs (enquêtes de satisfaction...).

Le poids de chaque composante du triangle peut être renforcé, mais non sans risques vis-à-vis des autres. L'opposition la plus connue se situe entre « P » et « W », et confronte les salaires aux profits comme l'ont décrit les économistes de l'école classique (David Ricardo, Karl Marx). L'école de Cambridge (Joan Robinson, Nicolas Kaldor) s'y est, elle, intéressée via la question du partage de la valeur ajoutée et des tensions inflationnistes possibles. L'opposition entre « P » et « W » est censée synthétiser les « rapports sociaux de production ». Si le partage s'effectue trop dans le sens des profits, c'est la tension sociale qui croît. Dans l'entreprise, la productivité du travail peut alors fléchir un temps, tandis que peuvent progresser, grâce aux résultats financiers obtenus, l'investissement et la satisfaction des actionnaires.

Symétriquement, avec des salaires relativement supérieurs à ceux des concurrents (autres entreprises et autres pays), les salariés sont davantage satisfaits, mais c'est l'avenir qui risque de s'obscurcir : les investissements seront plus difficiles à financer alors que, sous la pression des concurrents et des actionnaires, des gains de productivité doivent être plus ardemment recherchés. Seul un endettement relativement plus fort permettra de boucler la boucle, mais il s'accompagnera d'une dépréciation des titres (si des compensations ne sont pas bientôt trouvées) en raison d'actionnaires qui peuvent vendre... ou qui attendent d'être rachetés.

L'opposition entre « W » et « S » est la plus délicate à présenter. Elle oppose l'intérieur de l'entreprise à son extérieur. D'un côté, on trouve les conditions de travail dans l'entreprise et la satisfaction des salariés, donc les coûts ; d'un autre, les conditions offertes aux clients, donc les prix. Si les salaires sont, en moyenne, trop élevés par rapport aux concurrents, à conditions données de marché et de productivité, c'est, à court terme, le client qui paie. Jusqu'à ce qu'il s'en rende compte (ou que la concurrence l'y aide) et aille voir ailleurs. Ajoutons que ce sont en général les meilleurs clients qui réagissent ainsi les premiers, étant les plus élastiques (sensibles) aux prix si le produit est banalisé, et aux rapports qualité-prix s'il est complexe. Or, ces rapports comparatifs ne nécessitent pas de recherches spécifiques : ils sont de plus en plus présentés dans des revues de distributeurs, des revues spécialisées et désormais dans des sites Internet.

L'opposition entre « P » et « S » connaît une intensité accrue sous la pression croissante et organisée des actionnaires. Quand ces derniers demandent une meilleure rentabilité, ils poussent d'un côté la firme à chercher des gains de productivité et à jouer sur tous ses coûts (donc sur « W »), et d'un autre à revoir les prestations qu'elle offre aux clients (donc « S »). Il s'agit d'augmenter les prix et/ou de diminuer telle ou telle composante de la qualité. Des travaux récents montrent que ce processus joue un rôle nouveau. En effet, la sensibilité des clients au rapport qualité-prix n'est ni immédiate ni simple. Face au changement, il faut compter avec l'inertie : un client hésitera, par exemple, à changer de fournisseur, car ce changement entraîne des coûts (les « switch costs ») : retrouver un autre fournisseur, comprendre son offre, changer d'habitudes et de repères. Et ceci même s'il sent monter en lui un certain inconfort, et qu'il perçoit que le rapport qualité-prix se dégrade.

L'entreprise va donc essayer de distendre ou de réorienter le rapport entre « P » et « S ». Ces actions peuvent être nettes : l'entreprise ferme des unités ou arrête des activités. Les mesures choisies sont le plus souvent graduées : l'entreprise décide de servir différemment certains types de clientèle, en fonction de leur contribution à ses résultats. Il s'agit alors d'éviter des départs significatifs de clients. En même temps, la firme prend le risque que s'exprime une moindre satisfaction et que certains clients soient plus volages.

L'opposition salaire-profit, sur laquelle repose tant de littérature, n'est donc qu'une partie des relations économiques. En fait, elle n'existe pas sans le client, à l'origine de ses fondements, qui le sait de mieux en mieux ! En outre, les relations entre « P », « W » et « S » se complexifient, puisque des clients sont souvent actionnaires et que, de plus en plus, les salariés le deviennent. Triangle de contradictions donc, et de satisfactions aussi, chacun essayant de tirer davantage la couverture à lui. C'est alors que vient la croissance et qu'opère donc la magie.

Direction des études économiques du Crédit lyonnais.

La nouvelle économie, « planche de salut » d'une Corée du Sud en recomposition

SEŌUL

de notre envoyé spécial

Planche de salut », « accélérateur des réformes » et « motif de fierté nationale »... La nouvelle économie coréenne est devenue une ardeur obligation pour une population traumatisée par la « crise du FMI », pour un gouvernement désireux de promouvoir de nouvelles entreprises face au système de domination des conglomérats, les fameux chaebols, et dernièrement, pour les chaebols eux-mêmes, qui mettent désormais tout leur poids dans la course au Net.

S'il est difficile d'estimer avec précision leur contribution au PIB, les chiffres de la nouvelle économie coréenne sont éloquentes : fin mars, le pays du Matin-Calmé comptait 14 millions d'internautes, soit 30 % de la population. Plus d'un million d'entre eux ont accès à des connexions à haut débit. Paradoxalement, ce sont les surinvestissements effectués dans les télécoms dans les années 90 qui ont doté le pays de l'infrastructure adéquate. Et c'est un jeu vidéo qui aurait converti en masse les jeunes Coréens : en 1998, au plus fort de la crise, on se rue dans les PC Ban, salles d'ordinateurs raccordées à Internet à haut débit, pour jouer à Starcraft, un jeu de combat en ligne. Les PC Ban ont un tel succès que le pays en compte bientôt 15 000. C'est aujourd'hui une industrie à part entière, avec ses serveurs, ses portails et ses multiples services en ligne.

La nouvelle économie a accéléré les bouleversements consécutifs à la crise. En mars dernier, les capitalisations phares du Kosdaq, le marché high-tech de Séoul, qui a gagné la bagatelle de 240 % en 1999, approchaient celles des plus grands chaebols. Si la « bulle Internet » s'est, comme ailleurs, quelque peu dégonflée depuis, la nouvelle génération d'entrepreneurs a pris ses marques : jeunes,

Alors qu'un habitant sur trois est déjà connecté, l'Etat mise sur les start-up pour ébranler la puissance des conglomérats

ayant pour la plupart fait une partie de leurs études à l'étranger, issus parfois des chaebols, ils font d'autant plus figure de modèles que la crise est venue sanctionner les errements d'un mode de développement qui a vécu.

« Les grandes sociétés sont très hiérarchiques, très bureaucratiques. Ici, les gens travaillent par eux-mêmes », remarque Jaewoong Lee, trente-deux ans, président de Daum Communications, premier portail coréen grâce à un service d'e-mail gratuit, Hanmail, qui regroupe un total de 10 millions de membres. Daum est situé au cœur de Teheran Valley, le berceau high-tech de Séoul. Le jeune patron est aujourd'hui incontournable et les grandes sociétés se pressent au portillon pour conclure des alliances commerciales.

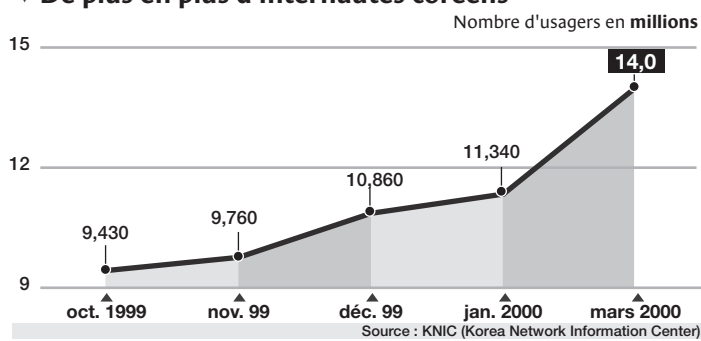
Les sirènes de la nouvelle économie ont d'ailleurs provoqué un véritable exode de talents dans

les grands groupes : il y a six mois, Han Sang-ki, la quarantaine, quittait un poste de responsabilité chez Samsung Electronics pour fonder Venture Port, une société de conseil qui, entre autres, sélectionne des start-up prometteuses pour le compte d'investisseurs : « J'ai plein d'ex-collègues dans les fonds de capital-risque. Et il n'est pas rare que les patrons de start-up soient des anciens élèves de l'université de Séoul ou du Korean Advanced Institute of Science & Technology [deux établissements connus pour former l'élite coréenne, NDLR]. Comme on est tous liés et qu'on se connaît, ça facilite beaucoup les choses », admet M. Han.

ARGENT DOUTÉUX

Omniprésentes, les sociétés de capital-risque sont devenues le nerf de la guerre pour la nouvelle économie coréenne, face à un secteur bancaire sinistré. Certaines se sont érigées sur les ruines de la vieille économie : KTB (Korea Technology Banking Corp.) est une ancienne banque en faillite revendue par le gouvernement à l'investisseur Gwan Sun-moon. En outre, la législation est avancée : « En Corée, les gains en bourse ne sont pas taxés, et le gouvernement ferme les yeux sur la provenance des fonds investis dans les start-up. La rumeur veut que 50 % des fonds des capitaux-risqueurs se-

▼ De plus en plus d'internautes coréens



B. P.

Bae Soon-hoon, ancien ministre coréen de l'information et des communications

« La constitution d'empires est révolue, une nouvelle culture se propage »

SEŌUL

de notre envoyé spécial

Comment expliquez-vous qu'Internet et la nouvelle économie aient eu un tel succès en Corée ? Faut-il y voir les conséquences de la crise ?

« Les Coréens ont un côté extrême. La crise de 1997 a coûté 2 millions d'emplois. La nouvelle économie est apparue comme un pari qu'il valait le coup de tenter. Jusqu'à la « crise du FMI » – c'est comme ça qu'on l'appelle ici, même si le FMI était là pour nous aider –, les Coréens poursuivaient le modèle japonais. Nous avons bien suivi ce chemin qui visait à fabriquer des produits de bonne qualité avec la plus grande efficacité possible. Mais la crise a ouvert grandes les portes du pays à des institutions financières américaines et les chaebols ont dû se restructurer.

« Les petites entreprises ont changé en profondeur ; elles ont mis la priorité sur la technologie, l'innovation et la prise de risque. En même temps, les Coréens ont découvert l'ingénierie financière, les méthodes américaines, à tel point d'ailleurs qu'un très grand nombre de personnes se sont mises au courtage en ligne et que nous avons quasiment surpassé les Américains dans ce domaine [51 % des opérations en Bourse se font en ligne en Corée, NDLR].

« Vous avez été ministre de l'information et de la communication dans le premier gouvernement placé sous la présidence de Kim Dae-jung, en 1997-1998. Quel a été le rôle du gouvernement dans ce secteur ?

« Avant la crise, nous avions une infrastructure de télécommunications très solide. La Corée avait beaucoup investi, et il y avait en fait des surcapacités en fibres optiques ; les chaebols en avaient fabriqué en très grosse quantité. Ce fut une aubaine. La déréglementation et

l'explosion du marché du Net ont rapidement absorbé ces surcapacités.

« En 1998, nous avons continué d'investir dans les télécommunications. J'étais ministre de l'information, et les députés ne cessaient de me demander pourquoi nous prévoyions d'investir autant dans les télécommunications alors que le pays était en crise. Je répondais que le marché était en mesure d'absorber tout cela. A l'époque, il y avait 3 millions d'abonnés au téléphone portable. En moins d'un an, le nombre d'abonnés avait doublé. Les télécoms ont explosé et sont apparues de nouvelles firmes Internet comme Daum. J'ai mené

une politique de déréglementation agressive. Ce secteur a ainsi bénéficié d'investissements étrangers, notamment de Bell Canada et British Telecom.

« Le gouvernement pratique une politique très volontariste vis-à-vis des start-up avec ses centres d'incubation. Comment jugez-vous cette action ?

« Aujourd'hui, l'emploi dans l'économie coréenne est tiré par la nouvelle économie et les nouvelles sociétés high-tech. Bien sûr, le gouvernement cherche à faire baisser le chômage et essaie donc d'aider ces nouvelles sociétés. Mais, à mon avis, il ne devrait pas en faire trop et laisser le marché se charger de la sélection.

« La nouvelle économie contribue-t-elle à desserrer l'emprise des chaebols ?

« Les sociétés high-tech ne représentent qu'une fraction de l'économie, mais elles sont très voyantes. Il y a vraiment une nouvelle culture qui se propage, mais l'ensemble des chaebols restent plutôt traditionnels. Chez Hyundai, on parle de transmission des rênes aux fils du fondateur Chung. Ce qui fait réagir les gens, puisque le public détient davantage de parts dans la société que le fondateur lui-même. De même, le président Lee, de Samsung, gagnerait davantage d'argent si Samsung était divisé, en bonne logique économique. En fait, c'est un raisonnement émotionnel qui domine. Daewoo était le deuxième chaebol du pays et s'est effondré.

« Avant d'en arriver là, le président Kim aurait probablement pu éviter le pire s'il s'était résolu à réduire la voilure. La constitution d'empires est révolue, mais les fondateurs essaient de maintenir cette tradition. L'ancienne économie était avant tout politique : tout se mesurait à l'aune de la stratégie dictée par le gou-

vernement. Dans la nouvelle économie, ce sont les marchés qui décident.

« La crise de 1997 a touché de plein fouet les anciennes industries. Est-ce qu'elles se sont restructurées, se sont-elles converties elles aussi à la nouvelle économie ?

« Dans l'acier, Posco s'est réelement restructuré. C'est à mon avis l'une des compagnies sidérurgiques les plus avancées dans l'utilisation d'Internet. Dans le textile, la plupart des grandes sociétés ont fait faillite. Celles qui restent sont plus compétitives. Regardez le marché de nuit de Tongdaemon, à Séoul [grands magasins spécialisés dans l'habillement, ouverts 24 heures sur 24, NDLR]. Ils abritent de toutes petites sociétés, qui marchent très bien et exportent aux quatre coins du monde. Même dans la chaussure, où les coûts ont obligé à délocaliser en Chine, elles fonctionnent en réseau. Ce sont les sociétés coréennes qui organisent la sous-traitance en Chine pour les marques américaines ; elles ont tout à y gagner en valeur ajoutée. Elles se sont également mises au commerce électronique pour accroître leur base de clientèle.

« Vous êtes-vous, vous-même, impliqué dans la nouvelle économie ?

« Je suis au conseil d'administration d'une société qui développe des systèmes basés sur Linux. J'ai aussi cofondé, ou participé en tant que partenaire, à quatre sociétés high-tech. L'une propose des connexions à Internet par satellite, ce sera idéal pour la Corée du Nord. Une autre est dans les biotechnologies. Je travaille avec des jeunes gens et j'essaie d'apporter quelque chose. »

Propos recueillis par Brice Pedroletti

Fiscalité citoyenne contre fiscalité virtuelle ?

par Michel Bouvier et Michel Prat

Un peu partout dans le monde, l'extension fulgurante du commerce électronique inquiète les administrations fiscales. Leur crainte majeure est de ne pas maîtriser la fraude liée à la démultiplication de transactions dématérialisées. Assurément, la prolifération des réseaux Internet peut légitimement faire douter de l'efficacité des dispositifs classiques de contrôle fiscal.

Là n'est pourtant pas l'essentiel. En réalité, la question la plus importante que pose la nouvelle économie au regard de l'impôt est de savoir si, au cours des dix prochaines années, cette dernière ne provoquera pas l'écroulement de pans entiers de nos systèmes fiscaux, ce qui, compte tenu de la portée politique de la fiscalité, aurait à son tour inévitablement des conséquences sur l'équilibre des pouvoirs.

Première visée : l'imposition du capital des entreprises. On veut dire par là ceux des impôts qui frappent les biens d'équipement nécessaires à la production des marchandises ou des services. A la différence en effet des entreprises traditionnelles qui ont essentiellement recours à des équipements physiques, les entreprises du secteur des hautes technologies utilisent de façon privilégiée des biens qualifiés d'immatériels (logiciels, bases de données, listes de clients...). Dès lors, les impôts assis sur le foncier (immeubles bâtis et non bâtis) comme sur les autres biens immobilisés (machines, gros outillage, agencement et installations, matériel roulant...) frappent plus lourdement les premières que les secondes, puisque le capital immatériel ne fait pas l'objet d'une évaluation chiffrée incluse dans la base imposable.

Ce premier constat amène immédiatement un second. Les collectivités publiques qui sont bénéficiaires de ces impôts risquent, avec le développement de la nouvelle économie, de voir leurs ressources considérablement diminuer au cours des prochaines années, l'essor de ce secteur s'accompagnant ainsi d'un rendement fiscal voué à décroître.

En d'autres termes, outre les inégalités d'imposition entre entreprises qui sont en train de se

dessiner, c'est à une baisse inéluctable du produit de la fiscalité assise sur la propriété foncière et plus largement immobilière que l'on devrait assister, sauf bien entendu si le législateur décidait d'intégrer dans les bases d'imposition les biens immatériels, ce qui voudrait dire que les partisans de l'entreprise traditionnelle l'auraient emporté sur les tenants de « l'économie nouvelle ».

Sur le fond, la prise en compte du phénomène n'est pas simple, car il conduit à un véritable bouleversement des conceptions traditionnelles qui sont encore au cœur des systèmes fiscaux contemporains. On considère depuis fort longtemps qu'il convient de taxer les sources de la richesse économique pour obtenir des impôts rentables, et c'est donc à ce titre que la propriété foncière a été choisie de longue date comme base d'imposition. Avec l'avènement du monde industriel lui ont été adjoints les facteurs de production, c'est-à-dire les biens d'équipement.

On voit donc bien comment l'irruption d'un monde virtuel de communication planétaire et de ses bases nouvelles d'imposition risquent de bouleverser notre paysage, y compris politique. Le débat est ainsi susceptible de relancer la question de la décentralisation et de l'autonomie financière et fiscale des collectivités locales. En effet, le principal impôt local, la taxe professionnelle, bien qu'encore assis pour partie sur les rémunérations brutes versées par l'ent-

reprise l'est surtout sur les immobilisations corporelles. Si le secteur de la nouvelle économie en venait à se substituer au secteur traditionnel, le produit de cet impôt irait inévitablement en diminuant, pénalisant même gravement les collectivités locales les plus actives, celles qui voudraient encourager l'installation d'entreprises « high-tech » sur leur territoire ! Aux Etats-Unis, où l'impôt foncier représente une ressource importante pour l'Etat et les collectivités locales, cette question commence à préoccuper hommes politiques et chefs d'entreprise. Les réponses apportées sont de deux sortes ; les uns proposent une taxation des biens immatériels, ce qui, selon certains,

pourrait éviter une diminution de plusieurs milliards de dollars d'impôts locaux, tandis que les autres se refusent à imposer le « cyberspace » et sont partisans d'instituer un impôt général sur la consommation prenant modèle sur la TVA.

La première solution, bien que techniquement réalisable, est difficile à mettre en œuvre rapidement du fait des difficultés à qualifier et à chiffrer ce qu'il faut considérer comme un investissement non tangible. La seconde direction s'inscrit quant à elle dans une logique déjà ancienne. Elle s'est exprimée déjà dans une limitation volontaire par les Etats de leur pression fiscale, voie qui a pris forme concrète il y a plus de vingt ans avec l'adoption, le 6 juin 1978, en Californie, d'un amendement à la Constitution californienne, la « proposition 13 », qui plafonnait le taux de l'impôt foncier à 1 % de la valeur marchande du bien ; cette solution fait aussi partie depuis le début des années 1980 de la panoplie des partisans les plus radicaux d'une simplification des systèmes fiscaux, ceux qui souhaiteraient l'instauration d'un impôt unique sur la dépense. On pourrait en effet estimer que la seule fiscalité pertinente dans un monde d'échanges généralisés est celle qui consiste à imposer les flux, et particulièrement la dépense, par le biais de taxes sur le chiffre d'affaires incluses dans le prix des produits et des services.

Dans un tel contexte, la fiscalité, en épousant la mobilité et la virtualité de son environnement, en viendrait ainsi à disparaître dans ses formes les plus visibles en se fondant dans le prix des biens. L'impôt verrait alors ses figures et ses images traditionnelles devenir de plus en plus évanescentes, son essence autoritaire, comme son caractère contributif s'estompant peu à peu en se confondant avec la dynamique internationale de l'ordre économique marchand. Dans un tel cadre, la charge fiscale disparaît comme réalité évidente ainsi que comme symbole d'un mode d'être en société, d'un lien social. Cette présence/absence de l'impôt fait disparaître son caractère politique puisque les rapports entre la fiscalité et les centres de décision politique ne se matérialisent plus.

L'enjeu est donc d'importance. Il serait à cet égard éminemment souhaitable qu'il fasse l'objet d'un débat national au lieu d'être réglé dans le seul cadre de commissions d'experts.

Michel Bouvier est directeur de la « Revue française de finances publiques » et du Groupement européen de recherches en finances publiques (Gerfip). Michel Prat, haut fonctionnaire, est membre du Groupement européen de recherches en finances publiques (Gerfip).

ARTICLES ET REVUES

par Daniel Cohen

Nouvelle économie : mythes et réalités

« HAS THE NEW ECONOMY RENDERED THE PRODUCTIVITY SLOWDOWN OBSOLETE », de Robert Gordon.
http://faculty-web.at.northwestern.edu/economics/gordon

Chacun s'enthousiasme aujourd'hui des perspectives de croissance qui seraient portées par la nouvelle économie. A l'aune des statistiques les plus simples, toutefois, le moins que l'on puisse dire est que le débat n'est pas encore tranché. Une mise en perspective s'impose, et c'est le premier mérite de l'analyse proposée par Robert Gordon que d'en proposer une particulièrement convaincante. A la lumière des tendances antérieures, il est indiscutable que la productivité du travailleur américain a recommencé de croître à un rythme soutenu. Après un effondrement au cours des deux décennies qui ont suivi le choc pétrolier, le taux de croissance de la productivité américaine a retrouvé depuis 1995 un rythme qui se rapproche des niveaux enregistrés dans les années 50 et 60. Elle progresse désormais en effet à un taux annuel de 2,1 % l'an, contre 1,1 % au cours des années 1972-1995 et 2,6 % de 1952 à 1972.

Certains feront peut-être la fine bouche : si c'est pour en revenir aux années 50, était-il nécessaire d'en passer par tant de restructurations, tant de vies brisées par la crise et le chômage ? Nul ne peut répondre simplement à cette question. Mais il est nécessaire d'en saisir la nature : on parle ici de taux de croissance, et non pas de niveaux. Retrouver la croissance des années d'après-guerre est un succès appréciable.

Le point essentiel de la démonstration présentée par Robert Gordon se situe toutefois dans l'analyse de la décomposition des sources du renouveau de la croissance. L'essentiel des progrès enregistrés par l'économie se situe, en fait, au sein d'un seul secteur : celui de la production d'ordinateurs. Ici, la croissance de la productivité s'est élevée au rythme époustouflant de 40 % l'an depuis 1995. Sans ce secteur, la croissance de la productivité industrielle serait en fait inférieure à celle qui a été enregistrée au cours des années de « crise » qui ont fait suite au premier choc pétrolier ! A ce jour, selon Gordon, la révolution de la nouvelle économie se limite donc à fabriquer de façon de plus en plus efficace des ordinateurs...

Le débat suscité par l'article de Gordon ne fait évidemment que commencer, et beaucoup reste à en dire. D'une part, les nouvelles statistiques publiées par le département du commerce américain atténuent le constat : il y aurait bien, depuis peu, dans l'ensemble des secteurs industriels, une reprise de la productivité, même si le secteur informatique se taille la part du lion. On ne peut ignorer, d'autre part, que les autres secteurs comptent dans leurs dépenses d'investissement une part de plus en plus significative d'ordinateurs qui bénéficient mécaniquement de la chute des prix qu'engendre la croissance de ce secteur. Le capital devient donc moins cher pour l'ensemble de l'économie.

Mais il faut des données pour combattre des données et le mérite de Gordon est de montrer qu'à ce jour, les bienfaits de la nouvelle économie pourraient se limiter à elle-même. Si tel était le cas, les pays qui ne seraient qu'utilisateurs de celle-ci, et non pas producteurs, pourraient bien passer à côté du miracle...

Les enjeux de la compétence collective

par Guy Le Boterf

L'intérêt croissant des entreprises pour la gestion et le développement des compétences n'est plus à démontrer. Les débats sur le « modèle » ou la « logique compétence » font maintenant partie du décor quotidien des professionnels du domaine. Ce constat appelle cependant une observation : alors que l'entreprise se trouvera de plus en plus confrontée à la nécessité de développer la compétence collective de ses personnels, il est aujourd'hui essentiellement question des compétences individuelles.

Plusieurs raisons annoncent pourtant un changement de perspective.

1) La complexité des situations professionnelles à gérer fera de plus en plus appel à de multiples savoirs et contributions pour poser et résoudre un problème, concevoir un projet, gérer un processus d'innovation. Pour y faire face, les ressources propres d'un seul individu se révèlent chaque jour davantage insuffisantes.

2) L'avantage compétitif résidera non plus seulement dans la qualité (qui deviendra la « ligne de flottaison » minimale), mais dans la capacité à concevoir et à innover plus vite que les autres. Un tel défi ne permet guère le recours à l'artisan génial ». Il faut toute une coopération de talents pour réduire les cycles de développement d'un produit et pour produire de l'inédit.

3) L'organisation du travail en équipes polyvalentes, le management par projet, la gestion des processus, le travail en réseau avec les co-traitants appellent à un véritable maillage des intelligences.

4) Le développement de l'économie du savoir et de l'innovation conduit à la mise en place

d'une véritable gestion des connaissances (knowledge management) destinée à créer un capital de savoirs et savoir-faire collectifs.

5) Les nouvelles approches de la valorisation des avantages compétitifs de l'entreprise mettent l'accent sur la combinaison des actifs tangibles et intangibles (dont les compétences), et non sur les ressources prises isolément. Les ressources peuvent être imitables et substituables ; leur combinaison, invisible par essence et résultant de l'histoire et de l'apprentissage collectif, est en revanche inimitable.

Cette nouvelle approche doit conduire à la mise en place d'outils d'évaluation et de développement de la compétence collective.

Toute compétence comporte deux dimensions indissociables : individuelle et collective ; on peut de moins en moins être compétent tout seul. Agir avec compétence suppose de savoir interagir avec les connaissances et compétences d'autrui et avec des réseaux de ressources collectives (banques de données, supports documentaires, fiches de capitalisation, banques de projets, banques de cas...). La réponse pertinente sera celle qui saura faire appel à l'intelligence collective, à un réseau hybride de ressources, savoirs objectifs issus de la recherche et de l'expérience accumulées. Ces savoirs ne sont pas tacites mais explicites ; mis en mots, ils sont le résultat des travaux de formalisation et de capitalisation mis en œuvre par le knowledge management.

La compétence collective se définit ensuite comme le résultat d'une coopération entre les compétences individuelles. Il convient donc d'élaborer des outils - et des indicateurs - de cette coopération : travail en équipe polyvalente, ges-

tion par processus, projet, fonctionnement en réseau...

La compétence collective passe enfin par l'organisation de processus d'interactions au sein du collectif de travail. Pour savoir interagir, on usera de la pédagogie de la simulation collective, des retours d'expérience et des revues de projet, des formations actions, du travail sur les représentations collectives... Pour pouvoir interagir, il faudra établir des règles de travail en commun, cartographier les compétences, rendre accessibles les réseaux de savoirs capitalisés, aménager les espaces de travail (par exemple en « plateaux » de conception).

Pour favoriser le « vouloir » interagir, enfin, il faudra expliciter et discuter des enjeux collectifs, définir des indicateurs de performance collective, utiliser des dispositifs d'encouragement collectif (y compris financiers), établir des relations d'aide mutuelle et de solidarité...

Comment alors prendre en compte et gérer simultanément deux logiques apparemment contradictoires : celle du développement des compétences métiers (dont le rythme, renvoyant à des référentiels métiers et des identités professionnelles, est lent) et celle de la mise en commun des compétences individuelles (dont le rythme, renvoyant à des indicateurs de performances collectives et à la coopération, est plus rapide) ? En fait, ces deux logiques entrent en interaction : l'efficacité de la coopération dépend de la richesse des compétences individuelles et celles-ci s'enrichissent de l'expérience de la coopération. Ne vouloir gérer que les seuls compétences des individus devient dès lors une position intenable.

Guy Le Boterf est consultant indépendant et auteur de « Compétence et navigation professionnelle » et de « L'Ingénierie des compétences », aux Editions d'organisation.

Si le secteur de la nouvelle économie en venait à se substituer au secteur traditionnel, le produit de la taxe professionnelle, assise sur les biens d'équipement des entreprises, irait inévitablement en diminuant, pénalisant gravement les collectivités locales

Agir avec compétence suppose de savoir interagir avec les connaissances et compétences d'autrui et avec des réseaux de ressources collectives

UNIVERSITÉ PARIS 1 PANTHEON-SORBONNE

18.000 anciens de l'IAE de Paris dans les entreprises à travers le monde. C'est rassurant pour l'entreprise, et pour vous.

CAAE/ MBA
Le DESS 2^{ème} compétence
Apprenez à votre rythme avec notre nouvelle formule à distance
☎ 01 44 25 28 03 / 28 04

Un avantage décisif
www.iae-paris.com - Minitel 3616 IAE (1,29 F/mn)

Formation Continue Université de Rennes 1

DESS EVALUATION ET ANALYSE FINANCIERE
Pour les COLLECTIVITES TERRITORIALES

Contact
Eliane ANDRÉ
Tél. 02 99 84 39 50
Eliane.Andre@univ-rennes1.fr

Ouverture septembre 2000
http://www.univ-rennes1.fr/fc

Faculté des Sciences Economiques

INSTITUT D'ETUDES POLITIQUES DE PARIS

L'atout indispensable pour une carrière internationale
MBA
SCIENCES PO

- Un programme bilingue intensif sur 9 mois, allié à la tradition culturelle de Sciences Po.
- Un corps professoral de notoriété internationale.
- Un diplôme accrédité AMBA.

Réunion d'information le jeudi 25 mai 2000 à 18h30 dans nos locaux
Contact : Secrétariat du Pr. Jean-Jacques Rosa

174, Bd Saint-Germain 75006 PARIS - Tél. : 01 45 44 87 43 - Fax : 01 45 44 88 92
Website : http://www.sciences-po.fr - E-Mail : mba@sciences-po.fr

Le 28 mars, dans le cadre des négociations sur la refondation sociale, l'organisation patronale proposait de créer des contrats de travail établis soit pour la durée d'une mission, soit pour une durée maximale de cinq ans. Fermement opposés à cette flexibilité accrue en période de croissance, les syndicats se voient contraints d'élaborer des contre-propositions

Le « contrat de projet » du Medef relance le débat sur le travail précaire

En décembre 1996, sur Europe 1, Jacques Barrot, à l'époque ministre du travail d'Alain Juppé, soucieux d'organiser la mobilité pour réintégrer plus rapidement les chômeurs», se déclarait favorable à la flexibilité «externe» du travail. A l'antenne de la radio, il indiquait deux hypothèses qu'il avait déjà évoquées plus discrètement à la faveur de discussions. La création d'un «livret de compétences», différencier du curriculum vitae, qui authenticerait les capacités du salarié, d'une part. L'assouplissement des contrats à durée déterminée (CDD), également préconisé par Edouard Balladur, d'autre part.

En explicitant davantage cette deuxième solution, Jacques Barrot se prononçait alors en faveur d'une formule de CDD proche des «contrats de chantier» en vigueur de longue date dans le bâtiment et les travaux publics. Il y voyait un moyen de faire coïncider le contrat de travail avec la durée d'une mission ou d'un projet. Une proposition qui s'inscrivait, avec le recul, dans la lignée de la demande exprimée par le Medef, le 28 mars, dans le cadre des négociations sur la «refondation sociale».

L'origine ancienne de la revendication est encore attestée par les propos tenus par Lucien Rebuffel en janvier 1997, à l'issue d'une consultation à Matignon. Sans craindre d'aggraver la précarité, le président de la Confédération générale des petites et moyennes entreprises (CGPME) d'alors était sorti de l'entretien en soulignant qu'il avait réclamé «la plus grande souplesse, sous forme de contrats de projet qui permettent d'embaucher pour six mois, et même pour une semaine».

Autres temps, autres mœurs, dit-on. Redevenu député (UDF), Jacques Barrot assure qu'il est aujourd'hui «très en retrait, voire en opposition avec le Medef», sur le même sujet. Mais il faut aussi reconnaître qu'il est, dans l'opposition, l'un des rares à s'exprimer, ses collègues se gardant pour la plupart de soutenir publiquement le programme de «remise à plat» présenté par Ernest-Antoine Seillière et Denis Kessler.

De fait, le contexte a radicalement changé en à peine quatre années. Toujours massif, le chômage n'exerce plus cette intolérable contrainte qui entraînait des choix dictés par l'urgence. Ce qui était censé se justifier quand il fallait créer de l'emploi pour réinsérer à tout prix apparaît comme une mesure de flexibilité extrême dès que l'étau semble se desserrer. Les protestations se doublent donc aujourd'hui d'incompréhension face à une insistance patronale qui paraît déplacée. Nicole Notat, secrétaire générale de la CFDT, qu'on ne peut pas accuser d'archaïsme, s'interroge elle-même sur le bien-fondé d'un tel contrat dont l'intérêt n'est pas à ses yeux démontré.

L'intérim se manifeste pour faire reconnaître son rôle

Voilà deux ans que le gouvernement menace les entreprises de rétorsion si elles continuent d'abuser des contrats à durée déterminée et de l'intérim. Aujourd'hui les partenaires sociaux débattent, dans le cadre de la «refondation sociale», de l'opportunité de créer un contrat de mission. Alors, le PDG de VédiorBis, Frédéric Tiberghien, a choisi de passer à l'offensive. Il vient d'adresser à quelque 20 000 décideurs politiques et institutionnels et aux DRH des 500 plus grandes entreprises françaises un manifeste «Pour vous faire changer d'idée sur l'intérim». Rien que cela.

Il se manifeste pour faire reconnaître son rôle. Il revendique la qualification des employeurs, à réinsérer des personnes dans l'emploi, tout en assurant à ces dernières une protection sociale équivalente à celle des salariés permanents.

« ASSOCIER FORMATION ET MISSION »

«Le vrai combat à mener, avance Frédéric Tiberghien, est de modifier le point d'équilibre entre le besoin de flexibilité pour les entreprises et la demande de sécurité des salariés. Et non de réprimer les formes atypiques de travail en les taxant, ou même de créer de nouvelles formes de contrat.» Il ne cache en effet pas ses doutes sur l'utilité d'ajouter à la palette, déjà très large en la matière, un nouveau type de contrat, ne voyant dans la proposition du Medef qu'une façon de narguer l'Etat qui ne s'est pas privé de créer un contrat atypique avec les employeurs-jeunes.

Pour le patron de VédiorBis, la priorité est plutôt d'«imaginer de nouvelles formes de retour à l'emploi associant formation et mission dans les entreprises, avec à la clé une validation des acquis professionnels», dispositifs que

maîtrisent justement les sociétés d'intérim, assure-t-il.

Encore faudrait-il qu'elles soient reconnues comme un acteur à part entière du marché du travail, poursuit Frédéric Tiberghien, qui constate que la France n'a toujours pas ratifié la convention 181 adoptée en 1997 par l'Office international du travail, et qui reconnaît aux agences d'intérim un rôle aux côtés des bureaux de placement publics.

On l'aura compris, le numéro trois français du travail temporaire entend clairement se positionner à l'avenir comme un opérateur sur le marché de l'emploi. Le syndicat de la profession, le SETT, ne trouve d'ailleurs rien à redire à ce manifeste, qui se révèle être aussi une belle apologie de l'intérim dans son ensemble. Encore faudrait-il que l'ensemble des sociétés d'intérim aient à la fois la volonté et la capacité d'assumer toutes les belles promesses de celui qui s'est érigé comme le porte-parole de la profession.

Laetitia Van Eeckhout

Plusieurs autres propositions pourraient ressortir des placards

La polémique entre patronat et syndicats autour du «nouveau contrat de travail» aura au moins le mérite de ressusciter l'intérêt des syndicats, du moins de certains d'entre eux, pour des propositions de régulation des formes précaires de l'emploi émises ces dernières années. Elles avaient alors rencontré leur méfiance, voire leur hostilité, dans la mesure où elles risquaient d'institutionnaliser l'hétérogénéité des statuts. La plus fameuse d'entre elles fut l'idée du «contrat d'activité», lancée il y a cinq ans par Jean Boissonnat dans son rapport au Commissariat général du Plan intitulé *Le Travail dans vingt ans* (Ed. Odile Jacob, 1995). Conciliant flexibilité et sécurité, ce contrat d'une durée de cinq ans liait le salarié non plus à un seul employeur, mais à plusieurs d'entre eux et à d'autres partenaires (organismes de formation, associations...).

Depuis des années, des rapports préconisent des mesures pour concilier flexibilité et sécurité. Un vivier pour les syndicats

Ses préconisations devraient puiser à diverses sources : le rapport Belorgey sur les minima sociaux, qui propose des solutions concrètes pour le «portage» des droits acquis et l'élimination des effets négatifs de la fiscalité, lors du passage du chômage ou du RMI à l'emploi et inversement ; les propositions de Jacques Barthélémy, membre du Conseil économique et social, qui visent à résoudre les mêmes problèmes à la brumeuse frontière des statuts d'indépendant et de salarié. Elles devraient également aller chercher des solutions du côté de pratiques en vigueur dans certaines professions lorsqu'il s'agit de réguler les relations entre donneurs d'ordres et sous-traitants. Elles devraient aussi remettre au goût du jour des solutions qui trouvent toujours autant d'obstacles à leur application. Les groupements d'employeurs, créés par

la loi du 25 juillet 1985, permettent à un salarié de bénéficier d'un statut stable tout en laissant à différents employeurs la flexibilité nécessaire. Un rapport de Michel Praderie, en novembre 1998, avait déjà préconisé la suppression de la limitation de ce statut aux seules PME de moins de 300 salariés dépendant d'une même convention collective : concurrents au sein d'un même secteur d'activité, les employeurs ne sont guère incités à la coopération.

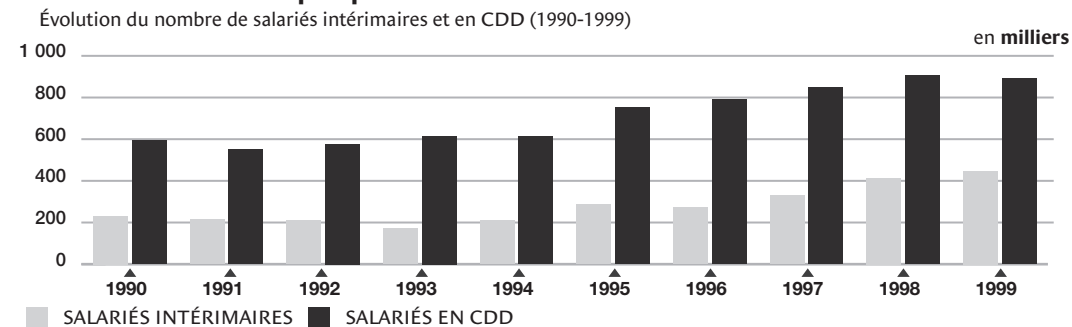
Autre serpent de mer, le statut du travailleur pluriactif. Un rapport signé du député Hervé Gaymard avait déjà émis en 1994 dix-sept propositions pour lever les obstacles fiscaux et sociaux : la principale était l'affiliation à une «casse-pivot», chargée d'intégrer les droits sociaux du travailleur pluriactif, jusqu'ici confiés à des institutions différentes. Cinq ans après, un rapport d'Anicet Le Pors au ministre du tourisme constatait que cette mesure n'avait finalement «jamais été mise en place», bien qu'elle ait fait l'objet d'une loi !

Toutes ces idées et ces solutions visent à dépasser l'approche strictement libérale de l'assouplissement du marché de l'emploi en s'assignant pour but de «sécuriser les transitions» d'une situation à l'autre, selon les propos de Michel Théry.

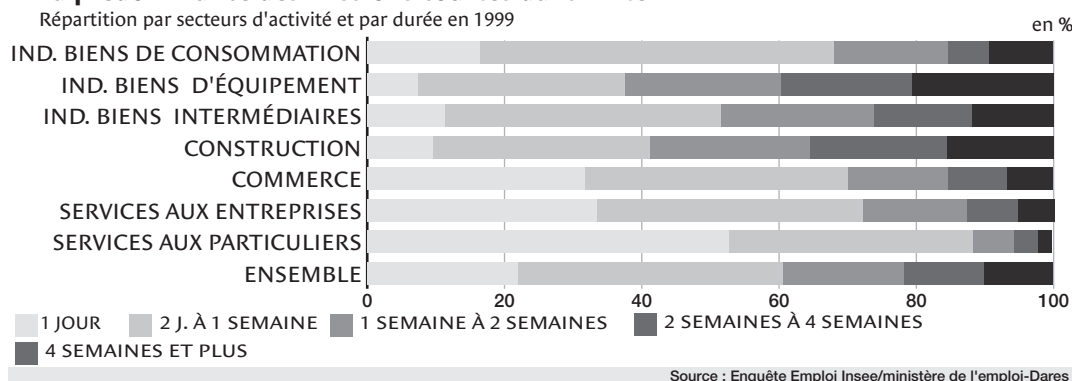
L'hostilité passée des partenaires sociaux peut s'expliquer par le fait que la régulation et le financement de ce nouveau «statut de l'actif» englobant tous les statuts actuels, pour reprendre l'expression d'Alain Supiot (*Au-delà de l'emploi*, Flammarion, 1999), feront inévitablement intervenir d'autres partenaires : Etat, prestataires sociaux, collectivités locales, associations, organismes de formation. Mais voilà que l'offensive du Medef met aujourd'hui les syndicats en demeure d'émettre des contre-propositions.

Antoine Reverchon

La croissance de l'emploi précaire



La prédominance des missions courtes dans l'intérim



Alain Lebaube

Coca-Cola dans les starting-blocks

Coupe du monde, Jeux olympiques... : Coca-Cola vit de plus en plus au rythme de grands projets qui nécessitent de faire appel à des compétences externes spécifiques. Selon le groupe américain, le code du travail français ne permet pas d'offrir une collaboration qui soit à la fois sécurisante et attrayante, dès lors que la durée du projet dépasse les deux ans. Embaucher un CDI ? «Rompri un tel contrat prend malheureusement l'allure d'un licenciement», regrette Véronique Klein Rouzeaud, la directrice des ressources humaines.

Et en anglais où en êtes vous ?

Parler façon MTV



Parler façon MBA



Dominez-vous votre anglais ou êtes-vous dominé ? Un programme d'anglais à OISE pourrait bien faire toute la différence. Franchissez le pas.

www.studyoise.com

Ou ☎ 0825 00 10 70

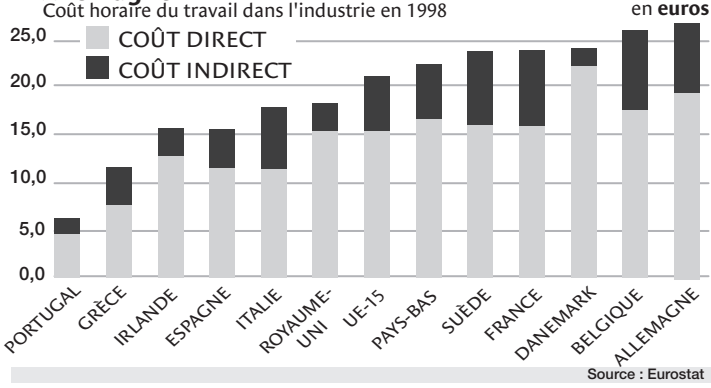
Écoles à Oxford • Bristol • Cambridge • London • Newbury • Dublin Boston • Sydney • Heidelberg



La passion des langues.

EUROPE

La main-d'œuvre industrielle est la plus chère en Allemagne



■ EN 1998, les coûts horaires moyens dans l'industrie allaient de 6,3 euros au Portugal à 26,8 en Allemagne, soit un ratio de 1 à 4 ! Le coût horaire français était très proche de celui du Danemark, de l'Autriche et de la Suède, mais en dessous de la moyenne communautaire (21,4 euros).

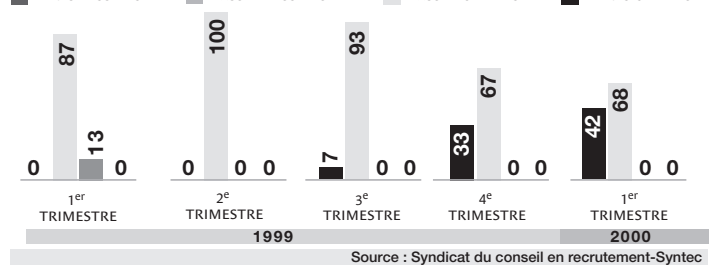
■ LES COÛTS de main-d'œuvre peuvent être divisés entre coûts directs (rémunération, primes, etc.) et indirects (dépenses de Sécurité sociale à la charge de l'employeur).

■ CETTE STRUCTURE varie considérablement d'un pays à un autre. En France, les employeurs paient une partie importante des cotisations de Sécurité sociale, qui représentaient, en 1998, presque 34 % des coûts totaux de main-d'œuvre. Ce pourcentage n'était que de 8 % au Danemark, car les salariés y financent leur protection sociale par le biais de l'impôt sur le revenu.

FLASH SYNTTEC-RECRUTEMENT / « LE MONDE »

Un moral au beau fixe

pourcentage de réponses des conseils en recrutement à la question : « Pour le prochain trimestre, êtes-vous, en ce qui concerne votre activité... » en %



■ L'INDICE DE CONFIANCE des professionnels du conseil en recrutement est au plus haut, progressant régulièrement depuis cinq trimestres.

■ 100 % DES CABINETS sont aujourd'hui « assez » ou « très » optimistes sur l'évolution de leur activité à court terme (prévisions trimestrielles). Il faut remonter au premier trimestre 1999 pour trouver trace d'une minorité encore prudente.

■ LES BESOINS en recrutement des entreprises sont en croissance constante et les cabinets, fortement sollicités, voient leur nombre de missions augmenter. D'ailleurs, ils recrutent beaucoup eux-mêmes afin d'étoffer leurs équipes.

Les indicateurs sociaux internationaux « Le Monde » / Eurostat

	UE 15	EURO 11	ALLEMAGNE	BELGIQUE	ESPAGNE	FRANCE	ITALIE	PAYS-BAS	ROY.-UNI	E.-U.	JAPON
ÉVOLUTION DE L'EMPLOI AU 3^e TRIMESTRE 1999 (en % sur un an)											
Dont emploi salarié.....	1,7	1,9	N. D.	1,2	7,1	2	2,3	2,9	1,1	2,2	-0,4
Dont emploi à temps partiel.....	N. D.	N. D.	N. D.	N. D.	8,1	N. D.	8	2,8	2,1	1	N. D.
TAUX D'EMPLOI 1998 (en %)											
Hommes + femmes (15-64 ans)....	61	59	65 (1999)	53	52 (1999)	60 (1999)	53 (1999)	71 (1999)	68	64	N. D.
Hommes + femmes (50-64 ans)....	48	45	48 (1999)	40	43 (1999)	47 (1999)	38 (1999)	50 (1999)	56	N. D.	N. D.
DURÉE DE TRAVAIL SALARIÉ À TEMPS PLEIN 1998 (h/semaine)											
	40,5	39,7	40,1	38,6	40,7	39,6	38,5	39	44	N. D.	N. D.
ÉVOLUTION DU COÛT DU TRAVAIL (en % sur un an) 1999											
	3 ^e trim.	3 ^e trim.	3 ^e trim.	1 ^{er} trim.	3 ^e trim.	3 ^e trim.	3 ^e trim.	3 ^e trim.	3 ^e trim.	4 ^e trim. 98	
	+2,8	+2,4	+2,2	+2,6	+2,2	+3,1	+0,5	+3,2	+5	+4,9	N. D.
TAUX DE CHÔMAGE FÉVRIER 2000 (en %)											
							janv. 00	janv. 00	déc. 99		
Hommes + femmes....	8,8	9,5	8,4	8,6	15,2	10,4	11,2	2,8	6	4,1	4,9
Moins de 25 ans.....	16,8	17,9	8,9	23,4	28,4	21,5	31,8	5,2	12,9	9,8	8,9
PART DU CHÔMAGE DE PLUS D'UN AN 1998 (en %)											
	49	52	52 (1999)	76	46 (1999)	39 (1999)	62 (1999)	44 (1999)	42	8	N. D.

N. D. : non disponible

Pour plus d'informations : http://www.europa.eu.int/comm/eurostat

Le marché du travail français

	DERNIER MOIS CONNU	VARIATION SUR UN AN
TAUX DE CHÔMAGE DES JEUNES	18,9 % (mars)	-3,4
PART DU CHÔMAGE DE LONGUE DURÉE	36,3 % (mars)	-1,9
EMPLOIS PRÉCAIRES (en milliers) :		
CDD.....	892	-1,5 %*
INTÉRIM.....	446	+8,2 %*
APPRENTIS.....	276	+7,3 %*
CONTRATS AIDÉS.....	424	+4,4 %*
SALAIRE NET MÉDIAN (en francs constants)		
Femmes.....	6 933 (janv.)	+2,7 %*
Hommes.....	8 614 (janv.)	+0,6 %*
SMIC (en francs)		
Horaire.....	40,72 (oct.)	+1,2 %
Mensuel.....	6 882 (oct.)	+1,2 %
NOMBRE D'ALLOCATAIRES DU REVENU MINIMUM D'INSERTION (en milliers)		
	1 137,4 (juin)**	+2,3 %***

* variation sur dix mois (janv. 99/mars 98) ** chiffres semestriels *** variation sur six mois Sources : Insee, Dares, CNAF

FLASH SETT / « LE MONDE »

5% des intérimaires sont dans la région PACA

Répartition par secteurs des travailleurs temporaires de Provence-Alpes-Côte-d'Azur

Secteur	Nombre
CONSTRUCTION.....	7 957
TRANSPORTS.....	2 657
COMMERCE DE GROS.....	1 863
IND. AGRICOLES ALIMENTAIRES.....	1 541
CONSEIL ET ASSISTANCE.....	1 308
SERVICES OPÉRATIONNELS.....	1 302
TOTAL DE LA RÉGION.....	24 711

Source : Dares-SETT

■ LA RÉGION Provence-Alpes-Côte d'Azur est la 7^e région de France en volume d'emploi intérimaire. Elle a recruté 24 700 emplois équivalents temps plein (ETP) en 1999, soit 5 % de l'emploi intérimaire total, et 1 % de l'emploi total de la région.

■ LE DÉPARTEMENT des Bouches-du-Rhône est celui où se concentre la majeure partie de l'emploi intérimaire (47 %), suivi par les Alpes-Maritimes (19 %) et le Var (18 %).

■ LE SECTEUR du BTP est de loin le premier secteur utilisateur du travail temporaire (32 % des intérimaires contre 17 % seulement au plan national). Deuxième secteur : les transports (10 % dans la région PACA contre 5 % sur l'ensemble de la France).

AGENDA

● **INFORMATIQUE.** La 7^e édition de ProgiForum, Salon des progiciels de gestion d'entreprise, se tiendra à Paris les 23 et 24 mai, avec plus de cent exposants : éditeurs, SSII, conseils et constructeurs. Renseignements : www.groupemm.com/progiforum ; 01-41-18-68-88.

● **PRÉCARITÉ.** Le mensuel Partage invite le 27 mai, à Saint-Ouen, Serge Paugam à une conférence-débat sur son dernier ouvrage, *Le Salarié de la précarité* (PUF, 2000). Directeur de recherches au CNRS, l'auteur a analysé un millier de témoignages de salariés vivant « les formes particulières d'emploi ». Renseignements : 01-47-37-74-76.

● **EURO.** Les PME-PMI sont encore peu nombreuses à mener leurs opérations financières en euros. Pour les y inciter, l'Association for the Monetary Union of Europe organise les « trophées de l'euro », destinés à récompenser cinq PME et leur conseil qui auront su tirer parti du passage à l'euro de façon « innovante ». Les candidatures sont à déposer sur le site Internet www.tropheesdeleuro.org avant le 30 juin. Un jury se réunira en juillet et les trophées seront décernés en septembre.

Un portrait du « délit de faciès » en France

Au moment où la France – comme nombre d'autres pays européens, à commencer par l'Allemagne – s'interroge sur la nécessité de recourir à nouveau à l'immigration pour remédier à la fois à la pénurie de main-d'œuvre dans certains secteurs d'activité et au vieillissement accéléré de la population, la question se pose de savoir comment, au plan économique et social, s'est effectuée sur le marché du travail l'intégration des précédentes vagues d'immigration. Y

Une étude chiffrée pour la première fois la discrimination à l'embauche subie par les jeunes d'origine étrangère

compris la plus ancienne d'entre elles, antérieure à 1975, lorsque l'industrie, automobile notamment, était à court de bras et prête à aller chercher de l'autre côté de la Méditerranée les ouvriers non qualifiés dont ses chaînes de montage avaient besoin.

Un certain nombre d'études – l'une des dernières en date, et sans doute la plus complète au plan européen, ayant été conduite par le Bureau international du travail (« Le Monde Economie » du 11 avril) – ont souligné, tous pays confondus, la discrimination, réelle ou larvée, dont souffrent les candidats à l'emploi d'origine étrangère. Ce « délit de faciès », qui affecte aussi ceux qui sont nés sur le sol national, est encore accru lorsqu'il s'agit de revendiquer des postes de responsabilité.

MESURE QUANTITATIVE

L'intérêt des travaux de Jean-Luc Richard, maître de conférences à l'université Rennes-I et docteur en démographie économique, rassemblés sous le titre *Le Chômage en France parmi les jeunes d'origine étrangère. Moyens de mesurer la discrimination*, est d'avoir réalisé sur le sujet la première mesure quantitative.

Pour cela, il s'est efforcé d'évaluer l'impact du chômage et des freins à l'emploi sur les populations immigrées, en fonction de leur date d'arrivée en France (avant 1968 et en trois vagues au-delà de cette année), en mettant en parallèle le sort d'un jeune né de chef de famille français et celui d'un jeune né à l'étranger.

L'auteur de l'étude s'est limité à quatre pays européens (Espagne, Italie, Pologne, Portugal) et à trois

nations du Maghreb (Algérie, Maroc, Tunisie), excluant volontairement la population asiatique qui, pour la période considérée (1975-1990) n'était pas encore très importante en France et qui, d'une façon générale, est moins concernée par la discrimination économique et sociale, grâce aux réseaux communautaires dont elle dispose.

Quelles constatations peut-on tirer de cette analyse ? La première est qu'à la différence des années 1945 à 1975, au cours desquelles la forte activité du marché de l'emploi jouait un rôle majeur dans l'intégration de la population immigrée, la demande des entreprises a été trop faible pendant les années de crise qui ont suivi pour assurer l'équilibre du marché de l'emploi. Par conséquent, la population jeune, apte au travail (classée en deux catégories : 19 à 25 ans et 26 à 33 ans), hommes et femmes confondus, « a été particulièrement pénalisée, les entreprises préférant recourir aux travailleurs temporaires ».

Phénomène connu. Mais, souligne Jean-Luc Richard, et c'est là l'une des nouveautés de l'exercice, l'effet du chômage n'est pas indifférencié. D'autres facteurs expliquent les nuances importantes constatées dans le processus d'intégration (ou de non-intégration) de la population immigrée. L'une des variables réside dans l'âge auquel ces jeunes immigrés sont arrivés en France par rapport à leurs camarades, également d'origine étrangère mais nés dans l'Hexagone et qui ont bénéficié d'un meilleur bagage scolaire. Ce discriminant a des effets directs sur l'accès au travail avec un écart qui peut atteindre plusieurs points en termes de chômage pour ces tranches de population.

L'autre caractéristique de la discrimination est qu'elle est différenciée selon le sexe et la qualification. Ainsi, « les garçons seront particulièrement discriminés en haut de l'échelle sociale, pour des emplois de cadres, tandis que les filles le seront en bas de l'échelle », souligne l'auteur de

FACTEUR HISTORIQUE

Enfin, les jeunes immigrés issus d'un même espace régional pâtissent d'un autre handicap, selon leur pays d'origine. Le discriminant joue relativement peu pour les pays européens, mais il est déterminant pour les Maghrébins. Une étrange classification s'est ainsi opérée entre les jeunes d'origine algérienne qui sont les plus affectés, ceux d'origine marocaine l'étant moins, mais tout de même un peu plus que leurs camarades d'origine tunisienne.

« Dans le cas des Algériens, le facteur politique et historique joue un rôle déterminant », relève ce spécialiste en sociologie et démographie, soulignant que « seulement 11 % des hommes d'origine algérienne et disposant d'un niveau d'éducation élevé peuvent prétendre à des postes à responsabilité, contre 46 % pour les enfants nés d'un chef de famille lui-même né en France ».

Cette récente étude repose sur des données longitudinales observées de 1975 à 1990, à partir d'un échantillon démographique déterminé par l'INSEE et qui correspond à 1 % de l'ensemble de la population. La situation a-t-elle évolué depuis ? Dans un sens plus favorable ? Il est à craindre que non, estime Jean-Luc Richard. « J'avais déjà étudié ce phénomène en 1993 sur la base des données de 1982 et j'aboutissais alors aux mêmes conclusions, notamment pour les jeunes de 21-25 ans face au chômage. Aujourd'hui, la situation économique s'est améliorée mais la reprise ne profite pas à tout le monde de la même façon. Pis : la stigmatisation des quartiers, notamment en banlieue, a augmenté. Si bien que les résultats doivent être, au mieux, très voisins de ceux de 1990. »

Serge Marti

ICD INSTITUT INTERNATIONAL DE COMMERCE ET DISTRIBUTION

MARKETING • VENTE • DISTRIBUTION • INTERNATIONAL

Un premier cycle, 2 approches

- **Le cycle MC (Marketing Commercial)**
2 années d'études alliant acquis théoriques et applications terrain. Deuxième année internationale.
Admission : Bac (Test Team + entretien)
- **Le cycle BTS - Diplôme d'État**
Action Commerciale, Commerce International.
Admission : Bac ou niveau Bac

Un deuxième cycle

Spécialisations professionnelles directement liées à l'emploi
2 ans d'études, 6 mois de stage professionnel.
Admission : Bac+2 (Test Team2 + entretien)

TITRE HOMOLOGUÉ PAR L'ÉTAT NIVEAU II

12, rue Alexandre Parodi - 75010 Paris 01 40 03 15 52

ÉTABLISSEMENT PRIVÉ D'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE SUPÉRIEUR

LE SOCIAL DANS L'UNION

par Francis Kessler

L'intérim en ordre dispersé

Le travail temporaire est à la « une » de l'actualité sociale. En France, le secteur a le vent en poupe. Selon l'Unedec, les entreprises intérimaires occupaient, fin février 2000, 536 000 salariés, soit 85 000 personnes de plus que l'année passée. Ce qui correspond à une croissance de 18 %. Ces chiffres peuvent étonner : le travail temporaire est, par essence, plus onéreux pour l'entreprise qu'une embauche classique. La tendance est pourtant similaire dans la plupart des pays de l'Union européenne, même si la pratique de recours à cette forme d'emploi varie. Selon l'Office européen des statistiques, seuls 0,2 % des emplois prennent cette forme au Danemark, mais le taux s'élève à 3 % au Luxembourg.

Rappelons l'originalité du travail intérimaire. Habituellement, un contrat de travail met en présence deux personnes et se caractérise par deux impératifs majeurs : une personne (le salarié) s'oblige à fournir un travail sous la subordination d'une autre personne (l'employeur), elle-même tenue de verser un salaire.

Une relation de travail temporaire repose sur trois parties : le travailleur, une entreprise de travail temporaire et une entreprise cliente. Cette relation triangulaire est fondée sur deux contrats. Le travailleur est mis à la disposition de l'entreprise cliente par l'entreprise de travail temporaire ; un contrat commercial organise ce prêt de main-d'œuvre à but lucratif. Il y a « éclatement du contrat », puisque le travail n'est pas effectué auprès de l'employeur – l'entreprise de travail temporaire –, mais auprès du client. Les avantages pour l'entreprise cliente, appelée « entreprise utilisatrice », sont pluriels : externalisation de la fonction de recrutement et d'une partie de la gestion du contrat de travail, mais surtout possibilité d'ajustements aux besoins du moment et dans de brefs délais des effectifs et de la qualification des travailleurs.

L'état de la réglementation de l'intérim varie beaucoup en Europe. Certains pays ont émis des lois couvrant l'essentiel des aspects du travail temporaire. Des règles générales existent ainsi en Allemagne et en

France depuis les années 70 ; l'Autriche, la Belgique et le Portugal ont fait de même à la fin des années 80. Ces pays ont été suivis par le Luxembourg, l'Espagne et la Suède au milieu des années 90. Ces dernières années, une législation spécifique est apparue en Italie et aux Pays-Bas.

D'autres pays se sont contentés de tenter de « moraliser » l'activité des entreprises de travail temporaire. Il s'agit essentiellement de garantir, par un système d'agréments ou de licences, la solvabilité vis-à-vis des travailleurs des entreprises de travail temporaire. C'est ce type de contrôle qu'ont instauré la Finlande, l'Irlande et le Royaume-Uni.

La Grèce et le Danemark n'ont pas de législation propre pour l'intérim, mais les réalités y sont bien différentes. Au sein de la première, le prêt de main-d'œuvre à but lucratif est illégal, mais les « officines de placement » n'en fleurissent pas moins, alimentant notamment le travail au noir. Dans le second, l'activité répond à un « code de bonne conduite » élaboré par les fédérations patronales tandis que les conventions collectives sectorielles garantissent l'égalité de traitement entre travailleurs temporaires et travailleurs classiques.

Seules la Belgique, la France et l'Italie connaissent des accords interprofessionnels nationaux qui souvent complètent ou parfois préfigurent la loi. Dans ces trois pays, comme au Luxembourg, aux Pays-Bas et en Espagne, les conditions de travail des intérimaires sont régies par des accords singuliers. A l'inverse, les partenaires sociaux finlandais, allemands, norvégiens, portugais, suédois ou britanniques n'ont pas jugé utile ou n'ont pas pu développer des conventions collectives pour cette branche d'activité. Du coup, les intérimaires ont peu de garanties sociales, sauf lorsque leurs conditions de travail sont alignées (tels les cadre en Autriche) sur celles des salariés du secteur dans lequel ils interviennent.

Les règles applicables sont donc disparates, et les niveaux de protection inégaux. Ainsi, l'intérimaire est le plus souvent lié par un contrat dont la durée est limitée au temps de la mission, mais il est employé permanent de « l'agence temporaire » en Allemagne ou en Irlande. Certaines législations sont libérales ; d'autres plus restrictives. Au Royaume-Uni, la plupart des règles de droit du travail ne s'appliquent pas aux intérimaires, qui remplissent rarement les conditions d'ancienneté exigées. Outre-Manche, tout comme en Irlande, la durée de la mission n'est pas limitée alors qu'elle l'est dans tous les autres pays. Les cas de recours au travail intérimaire sont indiqués au Portugal, en Espagne, en France et en Finlande. Le remplacement de grévistes par des travailleurs temporaires est prohibé en Autriche, en Belgique, en France, en Espagne, en Italie et aux Pays-Bas. Le recours à l'intérim est illégal dans le secteur du bâtiment en Allemagne.

La Confédération européenne des syndicats (CES) veut aujourd'hui compléter et harmoniser le statut de l'intérimaire par la voie d'un accord collectif européen. Il s'agit, comme l'a rappelé Bernadette Tesch-Ségol, secrétaire régionale du syndicat international de service UNI-Europa dans la revue *Liaisons sociales Europe*, « de rendre cette forme de travail le plus acceptable possible tout en intégrant le fait que l'intérim puisse représenter une porte vers l'emploi ». L'idée n'est pas nouvelle : la Commission a, dès 1982, élaboré des projets de directive sur le travail temporaire. Les Etats réunis au sein du Conseil n'en ont jamais voulu.

Le dialogue social européen sur le travail « atypique » a, lui, débouché sur deux accords concernant le travail à temps partiel et le contrat de travail à durée déterminée, aujourd'hui partie intégrante du droit social communautaire. Mais les négociations ont échoué sur le travail temporaire. La CES demandait depuis longtemps aux chefs d'entreprise l'ouverture d'une négociation, ce que l'Unice, la confédération patronale européenne, vient de lui accorder. Espérons que cette tentative sera la bonne. On pourra alors aborder les délicats dossiers de prêts frontaliers de main-d'œuvre ou de sous-traitance internationale.

Francis Kessler est maître de conférences à l'université Paris-I-Panthéon-Sorbonne.

La Confédération européenne des syndicats veut compléter et harmoniser le statut de l'intérimaire par un accord collectif européen. Elle demandait depuis longtemps aux chefs d'entreprise l'ouverture d'une négociation, ce que la confédération patronale européenne vient de lui accorder

L'ère Internet contraint les entreprises à apprendre à diriger autrement

Selon Philip Evans, du Boston Consulting Group, les dirigeants doivent désormais valoriser la prise de risque et savoir s'adapter sans délai

Pour survivre, et surtout permettre à leurs entreprises de se développer au rythme d'Internet, les dirigeants doivent non seulement « déconstruire » leurs firmes, mais même se déconstruire eux-mêmes, adopter d'autres modes de pensée. Telle est la thèse défendue par Philip Evans, senior vice-président au Boston Consulting Group (BCG), cabinet de conseil en stratégie. Philip Evans est le coauteur, avec Thomas Wurster, également vice-président du BCG, de *Net Strategies* (Les Editions d'Organisation), ouvrage documenté et didactique sur les raisons et les moyens à mettre en œuvre pour passer de la vieille à la nouvelle économie.

Dans un monde où les décisions doivent être prises de plus en plus vite et, qui plus est, dans un contexte de plus en plus incertain, il n'est plus possible de réagir comme avant. « Dans l'ancien système, il fallait être efficace, stable, savoir construire à grande échelle. Aujourd'hui, il faut faire preuve de créativité, savoir changer le produit, bâtir des alliances avec des entreprises différentes. Les qualités exigées traditionnellement n'ont plus de sens. »

Le dirigeant doit non seulement se remettre en cause personnellement, mais aussi changer ses critères de jugement et de rémunération vis-à-vis de ses employés. « Autrefois, on promouvait quelqu'un s'il ne faisait pas d'erreurs. On donnait des rémunérations relativement faibles en début de carrière, et le salaire progressait avec l'ancienneté. Désormais, il faut encourager la prise de risque. »

Le bon vieux principe financier selon lequel l'amplitude (positive ou négative) du retour sur investissement est proportionnelle à la prise de risque (*high risk, high return*) s'applique aussi en gestion des ressources humaines : si l'on veut retenir un salarié capable de

prendre des risques, qualité désormais indispensable, il faut aussi savoir le rémunérer bien et vite. D'où la généralisation des stock-options.

Il faut aussi diriger différemment. « Auparavant, le cadre supérieur devait connaître toutes les réponses, diriger, contredire. Ce rôle devient obsolète. Le dirigeant doit être un entraîneur (un coach), encourager, fixer les cadres, les responsabiliser, faire travailler les gens ensemble. Il faut qu'il comprenne que son expertise n'a peut-être plus aucun sens. » Plus question de contrôler ses équipes de près. Car comment prendre des risques, quand il faut aussi produire des rapports sur son activité et ses résultats financiers tous les quinze jours ? Une vraie révolution de palais dans le monde du reporting à l'américaine.

INVESTISSEURS JOUEURS

D'autant que le monde financier, qui exigeait, lui aussi, des bilans chiffrés précis, à intervalles rapprochés, pour accorder sa confiance et investir dans une firme, a également changé ses critères : « Précédemment, ils attendaient des retours sur investissement stables, un peu comme pour les placements obligataires. Mais, avec Internet, les investisseurs réagissent comme des joueurs. Ils sont plus disposés à prendre des risques. »

Est-ce à dire que toutes les méthodes traditionnelles de gestion stratégique, telles les matrices du BCG ou les théories stratégiques de Michael Porter, doivent être jetées aux orties ? Le consultant qu'est Philip Evans ne se risque pas à une telle extrémité : peut-être n'est-il pas encore assez « déconstruit » lui-même ! Selon lui, les travaux de Michael Porter restent valides. « Le problème est que l'on ne sait plus les appliquer... »

Pour Michael Porter, cinq forces déterminent une stratégie : la concurrence de firmes existantes sur un marché, la menace de nouveaux entrants, celle de produits de substitution, le pouvoir des fournisseurs et celui des clients. Or chacune de ces entités change avec Internet. On ne sait plus les



Philip Evans

● Né en Grande-Bretagne, Philip Evans réside à Boston, où il assure les fonctions de vice-président du Boston Consulting Group et coprésident du groupe Media Convergence.
● Diplômé de l'université de Cambridge, il est également titulaire d'un Master of Business Administration de la Harvard Business School.
● Son ouvrage *Net Strategies* vient d'être publié aux Editions d'Organisation.

Amie Kahn

Les directions des ressources humaines prises dans la tourmente de la nouvelle économie

Ce congrès ne pouvait pas mieux tomber. Les 1 500 directeurs des ressources humaines (DRH), consultants et universitaires, attendus à Paris du 28 au 31 mai au « 8^e Congrès mondial de gestion des ressources humaines » (<http://www.hr2000.org>) ont du pain sur la planche. Largement cantonnés pendant des années à la mise en œuvre des restructurations décidées par leurs directions, les DRH ont la possibilité, depuis que la reprise se confirme et que la nouvelle économie la dope, de reprendre l'initiative et de montrer que leur fonction est au cœur des changements actuels.

Il suffit de choisir au hasard l'un ou l'autre atelier annoncé pour comprendre les enjeux : « L'entreprise change : avantage de technologie, de productivité, de création de valeur, de fusions et acquisitions... et les hommes dans tout cela ? », ou encore « Nouvelles technologies : risques ou opportunités pour les DRH ? ».

Les gestionnaires des ressources humaines ne doivent pas rater le coche. Leur image – il suffit de penser aux films qui, à l'instar de *Ressources humaines*, les ont récemment mis en scène – reste celle de coupeurs de têtes ; or voilà que les entreprises licencient moins mais recrutent davantage, jusqu'à manquer de jeunes talents. Voilà encore que la nouvelle économie bouleverse les

La profession envisage de se décentraliser et de se recentrer sur la gestion de compétences

organisations et que les entreprises doivent intégrer des 20-25 ans dont les attentes (meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie privée, davantage d'autonomie, etc.) sont différentes de celles de leurs parents.

A la veille de la rencontre internationale de Paris, plusieurs études sortent à point nommé pour confirmer ces tendances.

L'École de management de Lyon et le groupe Adecco publient ainsi la synthèse de l'enquête 1999 de l'Observatoire international de gestion des ressources humaines, menée auprès de 400 entreprises, dont 37 % de plus de 1 000 salariés. Elle montre clairement que les DRH ont encore des progrès à faire, surtout en France. « La gestion des ressources humaines des entreprises françaises se caractérise par un fort degré de centralisation des décisions : les entreprises s'en remettent moins facilement que d'autres à la hiérarchie ou aux salariés pour organiser le travail et définir les carrières. »

Or le rapport souligne bien que

les DRH « vont devoir accompagner des transformations fréquentes » et que les méthodes traditionnelles risquent de ne pas être très pertinentes. Ainsi 47 % des entreprises de l'échantillon déclarent « avoir été concernées par l'acquisition d'une autre société au cours de ces trois dernières années » (contre 27 % en 1995) ; 13 % (contre 10 % en 1995) signalent « avoir été rachetées » et 15 % (contre 9 % en 1995) font état d'une « fusion ». Les DRH interrogés expliquent qu'ils vont par conséquent se concentrer sur « la gestion des compétences pour favoriser le recentrage sur certains métiers et marchés », « le recrutement pour réussir à développer certaines activités » et « la motivation des salariés soumis à des changements qui peuvent brouiller leurs repères identitaires et affaiblir leur sentiment d'appartenance aux structures qui les emploient ».

« SUBSIDIARITÉ »

« Les enjeux et les priorités d'action pour les DRH de l'an 2000 », titre de l'enquête réalisée par le cabinet Entreprendre et Comprendre, pousse plus loin les défis à venir. Luc Chelly, sociologue, et Marc Lebret, ses deux auteurs, ont interrogé 19 DRH de grands groupes (Aerospatiale, Vivendi, Renault, LVMH, Michelin, Danone, etc.) qui ont majoritairement confirmé la nécessité de « s'appuyer aujourd'hui sur une organisation décentralisée ». « Depuis 1995, témoigne ainsi l'un des DRH, il y a un déplacement du centre de gravité, la prise de décision se déplace vers la périphérie. C'est une démarche de subsidiarité. Il faut apprendre à faire faire par le réseau, par les filiales. En central, on s'efforce de maintenir les objectifs de cohérence... »

Plusieurs thèmes de la relation homme/travail leur semblent aujourd'hui majeurs. « L'arbitrage vie professionnelle/vie privée », pour commencer. Mais aussi « le niveau d'information et le niveau d'autonomie croissants, qui commandent à l'entreprise de responsabiliser ses col-

laborateurs » ; « La nécessité de passer d'une culture technique, administrative, à une culture commerciale et de prestation de services, y compris en interne » ; « L'adaptation de l'entreprise et de ses ressources humaines à l'économie ». Comme l'explique l'un des DRH interrogés : « Maintenant que nous sommes dans un contexte de plein emploi, que vont nous demander les 30-35 ans qui ont connu les galères des années précédentes ? Comment vont-ils gérer leur vie en entreprise ? Faudra-t-il privilégier leur fidélisation ? Leur développement personnel ?... »

Toutes ces ambitions ont un air de déjà vu et entendu. Les directions des ressources humaines ont développé ce langage – développement des compétences, élargissement des responsabilités, etc. – depuis des années. Mais ces bonnes intentions sont très souvent restées au stade du discours. Assiste-t-on aujourd'hui à un retour de ces promesses, ou bien le marché du travail, en devenant un marché de l'offre, où les candidats sont davantage maîtres du jeu, va-t-il contraindre les entreprises à bouger véritablement ? Le Congrès international permettra peut-être d'en juger.

Marie-Béatrice Baudet

UNIVERSITE DE NICE-SOPHIA ANTIPOLIS 2000-2001

DIPLOME D'ETUDES SUPERIEURES SPECIALISEES (D.E.S.S.)

MANAGEMENT INTERNATIONAL DU SPORT

(3^e CYCLE MASTATRE) OUVERT

EN FORMATION INITIALE A TOUT BAC+4 : GESTION, ECONOMIE, DROIT, A.E.S., GEOGRAPHIE, MANAGEMENT DU SPORT, ECOLES DE COMMERCE...

ET EN FORMATION CONTINUE A BAC+2 +5 ANS D'EXPERIENCE PROFESSIONNELLE (ENTREPRISE, CLUB, FEDERATION, COLLECTIVITE...)

1^{ER} RECRUTEMENT

JUSQU'AU 4 JUILLET 2000

(PUIJUSQU'AU 24 OCTOBRE 2000)

DEMANDE DE DOSSIER

ET DE RENSEIGNEMENTS A M. LE DOYEN J.-M. RAINAUD ET M. J.-G. GUARINO U.E.R. S.T.A.P.S. 261, ROUTE DE GRENOBLE B.P. 3259 - 06200 NICE